
EX·LIBRIS·P·C·STROEHLIN

HISTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

DE

LA VILLE DE RENNES.

HISTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

DE

LA VILLE DE RENNES,

COMPRENANT

L'Étude des Voies qui partaient de cette Cité et celle de leur Parcours,

PRÉCÉDÉE DE

RECHERCHES SUR LES MONNAIES ET ANTIQUITÉS

TROUVÉES

DANS LES FOUILLES DE LA VILAINE PENDANT LES ANNÉES 1841-42-43-44-45-46,

et ornée de 3 Cartes et de 20 Planches lithographiées;

PAR A. TOULMOUCHE,

Professeur à l'École Préparatoire de Médecine de Rennes, Médecin de la Maison Centrale de Détention de la même ville, Membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine, & de plusieurs Sociétés savantes.

Le plus grand mérite de mon livre sera de donner lieu à des ouvrages plus achevés.

LANZI, *Histoire de la Peinture en Italie.*

RENNES,

DENIEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE ROYALE, 3.

PARIS,

CHEZ VICTOR DIDRON, LIBRAIRE, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 30.

1847.

Rennes, imprimerie d'Amb. JAUSIONS.

A M. LE MAIRE DE LA VILLE DE RENNES

ET

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

MESSIEURS,

En votant l'impression d'un travail que j'ai entrepris dans le seul intérêt de la Cité dont vous êtes les représentans éclairés, vous avez voulu lui donner la publicité propre à sauver de l'oubli une découverte d'une grande importance pour l'histoire de la ville de Rennes, et non moins précieuse pour les archives de la science numismatique.

Permettez-moi, Messieurs, d'être le bien faible interprète de la reconnaissance qui s'attachera à cet acte si libéral de votre administration, et de vous remercier, pour mon propre compte, de l'encouragement flatteur que vous avez daigné accorder au modeste ouvrage que j'ai l'honneur de vous dédier.

TOULMOUCHE.

NOTICE

SUR

LES MONNAIES ET ANTIQUITÉS

TROUVÉES DANS L'ANCIEN LIT DE LA VILAINE,

PAR SUITE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS

PENDANT LES ANNÉES

1841, 1842, 1843, 1844, 1845,

POUR SA CANALISATION DANS LA TRAVERSE DE RENNES.

PREMIÈRE PARTIE.

Période Romaine & Gallo-Romaine.

Les travaux nécessités par la rectification du cours de la Vilaine, dans sa traverse de Rennes, ont permis d'apprécier les changemens importans survenus dans la largeur et la profondeur de son lit, depuis l'occupation de cette partie de la Bretagne par les Romains, jusqu'à l'époque actuelle.

Il a été facile de s'assurer que lors de la première, c'est-à-dire, dix-huit siècles avant le nôtre, le fond du fleuve était de 5 à 6 mètres plus profond qu'il ne l'est de nos jours, et qu'il était constitué par un sable grossier, aggloméré, très-dur, puisqu'on a pu bâtir sur lui et les culées du pont nouvellement construit, et les vastes assises en pierre des murs de soutènement des quais qu'on a édifiés.

Le cours de la rivière devait être alors plus rapide qu'il ne l'est aujourd'hui ; car à ces sables se trouve mêlé peu de terre, et il n'existait alors aucun barrage entre son embouchure et son cours supérieur, qui put la retenir au fur et à mesure qu'elle était entraînée et déposée, soit par les ruisseaux, soit par les divers cours d'eau plus considérables, qui venaient s'y jeter de chaque versant des collines qui bornaient ce fleuve indubitablement beaucoup plus large à cette époque. Il devait donc occuper une notable partie de la vallée dans laquelle il coule. Car les prairies qui, depuis Pont-Réan jusqu'à Rennes, et depuis cette ville jusque beaucoup au-dessus, en ont graduellement rétréei le lit, ont dû se former d'alluvions successives, se faisant d'abord d'une manière en quelque sorte séculaire, et, plus tard, avec bien moins de lenteur, lorsque les diverses écluses établies au xve siècle en eurent favorisé les dépôts (1). On peut, en effet, suivre pour ainsi dire les diverses phases du comblement graduel du lit de la rivière par ces derniers, en examinant avec soin les couches formées depuis l'occupation romaine jusqu'à l'époque actuelle. Ainsi, déjà durant la première, les sables se déposèrent dans une épaisseur de plusieurs pieds, comme l'a démontré la limite dans laquelle on a rencontré les pièces de monnaies, une ligne brunâtre plus foncée, colorée par l'oxide de fer, semblant avoir été, durant ce temps, le dernier dépôt d'exhaussement du fond du fleuve, puisqu'au dessus on n'en trouve plus de semblable (2).

(1) On sait que la vallée de la Vilaine est pratiquée dans le terrain de transition qui s'étend vers le Nord jusqu'aux environs de Fougères, et par quelques issues atteint presque le littoral, que ce dernier est formé de schistes, de quarzites, d'une grauwake terreuse, grise ou verdâtre, et de phyllades tendres et fissiles, et qu'il est stratifié dans une direction O. N. O., les couches plongeant au Nord.

J'ajouterai que la Vilaine qui prend sa source à l'est du département, sur la limite de celui de la Mayenne, parcourt le premier dans une large vallée, en se dirigeant vers l'Ouest pour atteindre Rennes; que là, elle change de direction, se porte vers le Sud pour se frayer une issue, au-dessous de Pont-Réan, entre des collines schisteuses assez élevées, au-delà desquelles mon sujet n'exige pas que je la suive.

(2) Ce sable, d'une dureté assez prononcée, était composé de grains de quarz, liés par un ciment argilo-quarzeux, coloré plus ou moins par le fer hydraté, et son aspect rappelait en quelque sorte celui d'un poudingue grossier et friable.

Dans une seconde période qui succéda à la précédente, il se déposa un sable plus fin, moins pierreux, encore peu chargé de terre, moins dur à attaquer avec le pic, et dont l'épaisseur peut être évaluée à 24 ou 30 décimètres. Il dût s'accumuler, depuis l'époque où les conquérans de la Gaule furent forcés de l'abandonner, jusqu'à celle ou le ralentissement du cours du fleuve, par suite de l'exhaussement progressif de son fond, permettait à plus de terre entraînée de s'y mêler, mais dénotait encore un cours assez rapide.

Dans une troisième période plus rapprochée, des couches argileuses épaisses (car elles avaient 2 mètres ou plus de puissance) commencèrent à se déposer au-dessus des sables précédens, d'abord peu abondamment, plus tard, beaucoup plus, par suite des écluses dont on barra la rivière pour la rendre navigable, en y retenant les eaux. C'est dans ces argiles bleuâtres, plastiques, très-denses, qu'on a rencontré des troncs d'arbres énormes, des graines assez bien conservées, et une multitude de pilotis sur lesquels furent assises les fondations de l'ancien couvent des Ursulines, bâti en 1615, et transformé plus tard en Gendarmerie; et celles d'autres bâtimens soit antérieurs, soit de la même époque.

Enfin, une quatrième et dernière période, indiquée par une couche de terre noirâtre, plus ou moins boueuse, mêlée à une multitude de pierres de grosseurs variables, dans laquelle on a trouvé en grand nombre des monnaies et des objets du moyen-âge et de siècles plus rapprochés du nôtre dénota les derniers exhaussemens survenus.

On sait que les fleuves éprouvent, en général, deux sortes de modifications, l'une dans leur profondeur, l'autre dans leur largeur. Pour la première, les exemples offerts en grand par le Rhône, la Loire, le Danube, le Nil, disent assez comment s'effectue graduellement le comblement de leurs lits, et l'énumération des successions de dépôts, à laquelle je viens de me livrer pour la Vilaine, démontre que les choses ne se sont pas passées autrement pour cette rivière.

Quant à la diminution progressive de la largeur de cette dernière, et par conséquent au rétrécissement assez lent de son lit, il a dû s'effectuer par l'érosion continue de ses bords, laquelle donnait lieu à des éboulemens renouvelés qui comblaient peu à peu la portion dans laquelle ils avaient lieu, en même temps que les terres entraînées se déposaient sur

ces parties éboulées, en remplissaient les dépressions, et que de nouveaux dépôts se faisaient au-dessus jusqu'à ce qu'ils gagnassent la surface de l'eau. Alors des plantes s'y développaient, y implantaient leurs racines et fixaient de la sorte ces terres mobiles qui continuaient à s'accumuler, à mesure que le cours du fleuve diminuait de vitesse et le comblaient ainsi lentement; ou bien, les mêmes s'épanchaient sur les terrains voisins, lors des crues, ou par suite des barrages qui s'établissaient sur la Vilaine.

Ce qui achève de rendre évidentes les explications précédentes, c'est qu'en creusant des points assez éloignés du lit actuel de cette rivière, dans les prairies alluviales formées le long de ses bords, on retrouve la succession des couches, indiquant qu'à des époques reculées elle devait occuper une bien plus grande largeur de la vallée dans laquelle elle coule.

On ne pourrait sans cela s'expliquer que les embarcations romaines eussent pu la remonter jusqu'à l'ancienne ville de Rennes, comme tout porte à croire qu'elles le faisaient, sinon les galères ou trirèmes, au moins des bateaux plus légers. Car il devait être plus facile aux vainqueurs de prendre cette voie pour le transport soit des troupes, soit des munitions, soit enfin du numéraire, que celle de terre, à travers un pays qui défendait sa nationalité contre la conquête et l'envahissement, surtout à une époque où ils n'avaient encore construit aucunes routes militaires de communication.

En effet, l'ancienne ville de Rennes ou *Condate* (1) avait précédé de bien loin la naissance de Jésus-Christ, et était construite entre la Vilaine et la rivière d'Ille, peu loin de leur confluent. Des camps romains avaient dû être formés autour et au-dessus d'elle, dans des points stratégiques favorables et des lieux de débarquement convenables choisis. La partie très-limitée de la Vilaine, en amont du pont de Berlin nouvellement construit, qui joint le Pré-Botté à la rue Prolongée-Bourbon, de même

(1) Lorsque les anciennes Cités des Gaules quittèrent leur nom pour celui de leur peuple, *Condate* prit celui de *Rhedones*, dont on a fait *Rhednes*, puis enfin Rennes.

Note de M. Moët de la Forte-Maison, dans son explication des Monnaies gauloises.
(ALBUM BRETON.)

que celle qui lui correspond, était-elle l'un d'eux? J'aborderai un peu plus bas cette question.

Jules César, après avoir conquis les Gaules, cinquante ans avant Jésus-Christ, avait envahi l'Armorique et s'était emparé de la ville de Rennes, probablement en remontant la Vilaine, comme il l'avait fait pour Nantes en se servant de la Loire pour y arriver, et enfin plus aisément encore pour Vannes en s'aidant de la rivière du même nom pour venir occuper cette dernière cité. Plus tard, les Romains avaient relié ces diverses conquêtes par des voies ou routes militaires de communication.

J'observerai qu'à cette époque, il n'y avait aucun souverain dont la domination s'étendît sur toute la province, et que, par conséquent, les villes qui s'y trouvaient, telles que celles que je viens de nommer, formaient, dans l'étendue du territoire qui en dépendait, autant de petites républiques indépendantes les unes des autres, qui se gouvernaient chacune en particulier, selon la forme qu'elles avaient jugé leur être la plus convenable pour l'utilité publique et leur propre conservation.

Elles n'usaient toutes que de la même langue qui était la Celtique, généralement usitée dans l'étendue des Gaules, dont la Bretagne faisait partie. Mais depuis le démembrement qui se fit de l'empire romain, vers le IVe siècle, d'une part par l'inondation d'une foule de nations barbares, de l'autre, par l'irruption des Francs et autres peuples d'Allemagne dans les Gaules, la Bretagne fut assujétie par des souverains qui s'en rendirent les maîtres. La ville de Rennes se trouva de la sorte, pendant plus de neuf siècles, sans cesse attaquée, prise et reprise, ou bouleversée dans la forme de son gouvernement ou de son administration intérieure, tantôt par ces nations barbares et surtout les Normands qui faisaient de fréquentes incursions dans le pays, tantôt par suite des guerres civiles et étrangères dont la province était continuellement le théâtre, qu'elles fussent entreprises par les habitans qui voulaient s'en emparer, ou par les Français qui s'efforçaient de la rendre dépendante; en sorte qu'elle avait été incessamment la conquête de l'un ou l'autre de ces partis.

Enfin, vers le commencement du XIVe siècle, durant lequel la contestation survenue entre Jean de Montfort et Charles de Blois sur la souveraineté de la Bretagne, avait donné lieu à vingt-cinq années de guerre, la ville de Rennes avait encore subie plusieurs siéges, avait été, comme plusieurs

autres, prise et reprise, détruite et rebâtie jusqu'à six différentes fois, tant pendant les précédentes guerres que dans le cours des dernières qui ne finirent qu'en 1364 par la bataille d'Auray, en faveur du roi Jean.

Cette ville avait été réduite par ces diverses destructions et réédifications à un très-petit circuit.

Le point de la Vilaine en amont du pont de Berlin, que les travaux actuels pour le redressement de son cours, dans la traverse de la ville, viennent de forcer à creuser, ont fait découvrir une quantité extrêmement considérable de pièces romaines, à 4 et 5 mètres au-dessous du fond actuel. Il est intéressant de rechercher, sous le rapport archéologique, à quelle cause on peut en attribuer la présence dans cette partie du fleuve, et sous celui de la numismatique, quelles variétés elles ont pu offrir.

Je n'aborderai cette double investigation qu'avec prudence. Car, la voie d'induction, comme méthode historique, a toujours quelque chose d'hypothétique ou de hasardé et par conséquent de controversable. Le lecteur choisira entre les trois opinions que je vais développer et mettre en parallèle, celle qu'il jugera la plus admissible pour expliquer la présence de tant de richesses en numéraire dans cet endroit de la rivière.

Première Opinion.

Ce dernier était-il un lieu consacré, affectionné par les Gaulois avant et lors de l'occupation de notre pays par les Romains, et les pièces trouvées en si grand nombre dans un espace aussi circonscrit, étaient-elles votives et jetées là en vertu d'une coutume religieuse, comme M. Moët de la Forte-Maison en a émis l'opinion dans sa lettre à M. Ducrest de Villeneuve, rédacteur de l'*Album Breton* (1)? Tout porte à le croire. Cet antiquaire pense, en effet, que ces monnaies avaient été abondamment répandues comme offrandes propitiatoires, par les habitans, dans ce fleuve, qui très-probablement alors était sacré, comme son ancien nom semblerait l'indiquer *(Herius fluvius)* (2). Il s'appuie pour étayer cette

(1) Sixième livraison de l'*Album Breton*, année 1841, mois de novembre.

(2) D'Anville trouve une trace de cet ancien nom de *Herius* dans celui de *Treig-hier*, que l'on donne au passage de la Vilaine, entre la Roche-Bernard et l'embouchure de la rivière. Ce mot, dit-il, doit s'être formé de *Trajectum-Herii*. (Voyez *Encyclop. Method. Geogr. anc.*)

assertion sur ce que les Gaulois avaient la coutume de sacrifier aux génies des eaux, et de jeter de l'or et de l'argent dans les fontaines, les étangs et les rivières consacrées, chacun selon ses facultés, et que dès-lors il est bien permis de supposer que les Armoricains avaient conservé cet usage du temps des Romains, lequel ne cessa généralement que par l'établissement du christianisme; et de plus, sur ce qu'en Bretagne, où les coutumes superstitieuses ont plus de ténacité qu'ailleurs, il en existe encore des traces.

Le même ne prétend pas dire par là que ce furent les Romains eux-mêmes qui jetèrent ces monnaies dans la Vilaine, encore bien que presque toutes celles trouvées fussent romaines; car, par cela seul qu'il en fut découvert également un assez grand nombre de gauloises, telles que celles de Germanus, de Durnacos, etc.; il pense que les Gaulois durent y employer d'abord leurs monnaies, tant qu'ils en eurent, ce qui dura peu, les Romains s'empressant de retirer ces dernières de la circulation, pour détruire tout ce qui pouvait rappeler des souvenirs de nationalité, et qu'ensuite ils furent contraints de les remplacer par celles que leurs vainqueurs y avaient substituées.

En effet, n'est-ce pas ce qui a lieu après toute conquête? et aujourd'hui que nous occupons l'Afrique, n'avons-nous pas fait disparaître la monnaie du pays pour en anéantir le cours et la remplacer par la nôtre? Eh bien! supposons que le même rite religieux, consistant à jeter des pièces dans les fleuves, eût eu lieu lors de l'occupation, et qu'il se fût continué pendant et même après celle-ci, n'y trouverait-on pas plus tard, si l'on venait à fouiller leurs lits, des monnaies antérieures et postérieures à la conquête? La chose est indubitable.

J'ajouterai que le même savant rapporte, dans le mémoire déjà cité, qu'en 1420, on découvrit dans les bassins de Bade, en Suisse, comme à Rennes (V. Dictionnaire de la Martinière, au mot *Baden)*, des médailles d'or, d'argent et de cuivre, et qu'elles y avaient été jetées par suite du même culte. Enfin il vient encore achever de corroborer son opinion par la note suivante :

En creusant le Morgon, à Villefranche, dans le mois de septembre 1842, pour faciliter le cours de cette rivière, on y trouva, comme dans la Vilaine, dans la partie qui avoisine le plus l'église Notre-Dame, quan-

tité de monnaies romaines et autres, en or, en argent et en billon, et jusqu'à des objets religieux chrétiens qui avaient été jetés aussi, depuis que les eaux jadis révérées sans doute par les païens avaient vu s'élever sur ses bords une chapelle miraculeuse sous le nom de Notre-Dame-des-Marais.

L'histoire rapporte que cette chapelle devait son origine à l'apparition d'une statue de la sainte Vierge, devant laquelle des bœufs, qui étaient en pâturage, s'agenouillèrent et se prosternèrent tout-à-coup. Les pâtres ayant cherché dans les roseaux la cause d'un fait aussi inouï, y trouvèrent cette statue, qui, transportée processionnellement dans une église de Sainte-Madeleine qui existait alors à l'extrémité de la ville, loin des Marais, se retrouva dans l'endroit même où on l'avait prise la veille.

Ce lieu paraissant donc miraculeusement destiné au culte de la Vierge, on y éleva cette chapelle. Puis, par la suite, la dévotion des habitans croissant avec la grandeur de la ville, ils firent de cette chapelle, aidés par la munificence des sires de Beaujeu, la belle église de Notre-Dame, près laquelle coule le Morgon. (Voir le *Journal de Villefranche* qui rapporte le fait, sans avoir pensé au culte des eaux qui, très-vraisemblablement, a donné lieu à l'origine de cette chapelle.)

Ainsi donc, ce serait cette coutume religieuse appartenant aux Gaulois, puis continuée par ceux-ci devenus Gallo-Romains, qui aurait été la cause de l'existence d'une quantité aussi considérable de monnaies romaines trouvées dans un endroit très-circonscrit de la rivière.

On ne commença, en effet, à en rencontrer qu'à 30 mètres environ en amont du pont neuf de Berlin. Au-delà, elles devinrent très-rares, puisqu'à peine, si à la base et au-dessous des anciennes culées du pont Saint-Germain, de même qu'au-dessus, on en découvrit quelques-unes disséminées çà et là, de même que dans l'intervalle entre ce dernier et le pont des Murs, bien que la couche profonde de sable mise à nu pour jeter les fondemens de la ligne des quais, eut été trouvée identique à celle du voisinage du pont de Berlin. En outre, la continuation du creusement du lit de la rivière, en aval de ce dernier, jusqu'au-delà de l'hôpital Saint-Yves, a permis de vérifier que les pièces romaines rencontrées, comparativement en petit nombre, et encore principalement vers l'ancien pont de l'Ille et au-dessous du moulin de la Poissonnerie, avaient été proba-

blement entraînées par le courant ; car leur état fruste et leur diminution progressivement croissante, à mesure qu'on s'éloignait en descendant la rivière, prouvait qu'elles n'avaient pas été jetées primitivement dans cet endroit de celle-ci, quoiqu'il ait pu y avoir exception pour un petit nombre d'entr'elles. Si ce point du fleuve n'avait pas été un lieu consacré, comment s'expliquerait-on cette variété si grande de monnaies, comprenant une période de plus de quatre siècles, rien que pour le Haut et le Bas-Empire ; et en y ajoutant toutes celles de la République, une durée totale de plus de neuf à dix siècles ?

Il faut donc bien admettre qu'elles y avaient été jetées avec les autres objets trouvés, comme offrandes ou ex-voto. Ce fait a été démontré d'une manière évidente par M. Hamon, rédacteur du Journal le *Progrès*, dans un article de ce journal du 8 avril 1842 (1), article où il résumait une opinion déjà développée par lui dans la *Revue de Bretagne*, en septembre 1838. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire ici la substance de ces dissertations.

« Cette opinion repose, dit M. Hamon, sur l'existence d'une vieille su- » perstition qui a long-temps régné dans ce pays. La plupart des nations » de l'antiquité, particulièrement les Gaulois, adoraient les élémens, et » entre les élémens le feu et l'eau, comme les causes premières de tout ce » qui existe. A leurs yeux, toute naissance supposait une fécondation et » un enfantement, c'est-à-dire le concours de deux principes, actif et » passif, fécondant et fécondé, en langage sacerdotal : mâle et femelle. La » génération doit être dans toute la nature ce qu'elle est chez les hommes » et chez les animaux. Or, dans ces deux règnes, la vie sort de l'union » des deux sexes ; la science moderne a même démontré l'identité du » phénomène dans le règne végétal, ce que les anciens philosophes soup- » çonnaient seulement par analogie. Voilà par quelle suite d'inductions » l'on fut conduit à représenter le principe créateur avec les attributs des » deux sexes, sous des figures empruntées aux trois règnes ; la forme » importait peu, le symbole restant toujours immuable. Les dieux mâles

(1) Il rendait compte dans cet article d'une Notice sur les antiquités trouvées dans le nouveau lit qu'on creusait à la Vilaine, dans la traverse de Rennes, que j'avais lue précédemment à la Société des Sciences et Arts, et que je lui avais communiquée.

» figuraient la nature fécondante, les dieux femelles la nature fécondée ; » et c'est pourquoi le dieu suprême était réputé hermaphrodite, comme » réunissant en lui les deux forces primordiales.

» Quels étaient les deux premiers principes nés de l'action immédiate » de la cause première, et dont les accouplemens produisirent ensuite » tous les êtres ?

» Ici l'opinion se divisait; chaque nation les trouvait naturellement » dans les élémens qui influaient le plus sur sa destinée. Les premiers » Grecs les appelaient Jupiter et Junon, et les confondaient, selon les » lieux et selon le temps, avec le Ciel et la Terre, le Soleil et la Lune, » le Feu et l'Air.

» Les Gaulois les adoraient dans le feu et l'eau; c'était le dogme fon- » damental du druidisme. Tel était aussi le principe de la religion ro- » maine, avant qu'elle eût été modifiée par l'influence grecque. Le feu » et l'eau y étaient considérés comme les deux causes originelles de la » génération des êtres, et c'est en ce sens, dit Varron, qu'ils figuraient « dans les cérémonies du mariage : *Igitur causa nascende duplex ignis et* » *aqua. Et ideò in nuptiis in limine adhibentur.* Cette doctrine apparaissait » clairement dans le culte de Vesta. Le temple de la déesse était rond, » comme le monde dont il était l'image *(òrbis)*. Au milieu était établi le » foyer de Vesta, symbole du feu central, sur lequel brillait une flamme » qui ne devait jamais s'éteindre. Les destins de l'empire étaient attachés » à sa durée. Des bassins d'eau lustrale placés à côté de l'autel, mar- » quaient l'union des deux élémens sacrés. L'eau représentait le principe » passif ou femelle de la nature, et le feu le principe mâle ou actif; à ce » titre, il était considéré comme le plus puissant des deux. Les Gaulois, » au contraire, croyaient que dans la génération, c'est le principe fe- » melle qui exerce la plus grande influence ; de là leur vénération pour » la lune et leur usage de compter par nuits au lieu de jours.

» De cette adoration de l'eau découlait naturellement l'usage de faire » des sacrifices aux lacs, aux fontaines et aux fleuves. Les Romains le » pratiquaient encore du temps d'Auguste. C'est Horace, l'homme le » moins dévot de l'empire, qui nous l'atteste dans son ode à Blandusie :

« Fontaine de Blandusie, dit-il, plus claire que le cristal, tu mérites des liba-

» tions de vin pur; demain je te ferai l'offrande d'un chevreau couronné de » fleurs. Il teindra de son sang vermeil ta fraîche liqueur (1). »

» Ceux qui ne pouvaient faire d'offrandes aussi considérables, présen- » taient ce qu'ils possédaient : du vin, du blé, de l'argent et une foule » d'autres objets. Comme ce culte se confondait avec celui de Vénus, » née des eaux, et symbole du principe passif, la même dans l'origine » que Cybèle, les femmes y étaient surtout très-dévotes, et leurs offrandes » consistaient naturellement en parures. Les jeunes filles, par exemple, » déposaient, en se mariant, sur l'autel de la déesse, ou jetaient dans le » fleuve l'agrafe qui fermait leur ceinture, l'épingle d'or ou d'argent qui » nouait leurs cheveux. Les Francs qui succédèrent aux Romains étaient » également adonnés à cette superstition. Procope raconte qu'ils immo- » lèrent au Pô les femmes et les enfans des Goths vaincus, et jetèrent » leurs corps dans le fleuve, comme prémices de la victoire; et pourtant ils » étaient alors convertis au christianisme (2). Quant aux Gaulois, l'un des » peuples les plus superstitieux du monde, au dire de César, ils n'avaient » garde de négliger cette coutume. La mer, les fleuves, les fontaines, les » lacs, étaient chez eux l'objet d'une idolâtrie sans bornes. On y précipi- » tait des chevaux vivans, on leur immolait des taureaux et des genisses; » riches et pauvres offraient ce qu'ils avaient de plus précieux, par exem- » ple, du linge, des toisons, de la cire, mais surtout des pièces de » monnaie. Cépion (3) fit retirer d'un lac, auprès de Toulouse, une grande » quantité d'or et d'argent que les Gaulois y avaient jetée en offrande (4). » Ordinairement les villes adoptaient pour leurs génies particuliers les » rivières et les lacs aux bords desquelles elles s'élevaient, ou les fon- » taines qui coulaient près de leurs murs ou dans leur sein, comme Au- » sonne nous l'apprend de Bordeaux :

(1) Od. lib. 3.

(2) Goth. lib. 2.

(3) Greg. Tur. *de glor. confess.*, c. 2. — Max. tyr., lib. 1.

(4) Strab. 4.

« Salut fontaine à la source inconnue, fontaine sacrée, bienfaisante, éternelle,
» Salut *Génie de la Ville*, onde médicinale,
» *Divona* comme l'appellent les Celtes, fontaine vénérée au nombre des
» dieux (1). »

» De même aussi la Vilaine a pu être adorée par les habitans de l'an-
» cienne *Condate*, comme leur divinité protectrice, comme le génie par-
» ticulier de la ville. Ainsi s'explique naturellement la présence des
» pièces de monnaie, des graines, des parures, d'un couteau de sacri-
» ficateur, et des autres objets trouvés dans son lit.

» Les troncs d'arbres peuvent être des restes d'un bois sacré (*lucus*)
» situé sur le bord du fleuve, ou des débris de pilotis employés aux fon-
» dations d'un temple. Dans les deux hypothèses, on conçoit parfaite-
» ment que les offrandes aient été trouvées dans le voisinage de ce temple
» ou de ce bois sacré.

» Elles sont éparses dans cet espace, parce qu'on les y jetait des deux
» rives;

» Elles occupent toute l'épaisseur de la couche et représentent toute
» la période romaine, parce que la superstition qui les y a fait jeter a
» duré pendant tout le cours de cette période.

» Mais ici un doute se présente. Pourquoi en trouve-t-on dans les
» couches postérieures à l'occupation romaine? Pourquoi y en a-t-il du
» moyen-âge et des temps modernes?

» La réponse est toute simple : parce que la même superstition a régné
» jusqu'à ces derniers temps.

» Nous venons de voir les Francs, après leur conversion au christia-
» nisme, immoler des femmes et des enfans au Pô; car, dit Procope,
» ces Barbares, malgré leur titre de chrétiens, observaient encore une
» foule de rites de leur ancienne idolâtrie. Il en fut de même des Gau-
» lois. Les missionnaires chrétiens, après avoir essayé vainement de dé-
» raciner ces superstitions (2), avaient été obligés de transiger, ils placè-
» rent les fontaines, les lacs, les rivières, sous l'invocation des saints qui

(1) Burdigat., v. 29.
(2) Lex saxon., cap. 21. — Capitul., lib. 1, c. 62.

» reçurent désormais les honneurs rendus auparavant à l'eau seule. Le » culte matériel dura toujours, mais il perdit son sens primitif, il fut » absorbé dans le christianisme. C'est ainsi que dans la Basse-Bretagne, » presque toutes les fontaines fréquentées par la population sont sur- » montées d'une image de saint, placée dans une niche pratiquée dans » la maçonnerie et entourée d'une grille en fer. Quant aux lacs et aux » rivières, on les consacrait en élevant sur leurs bords des églises et des » chapelles (1). Presque toujours les sanctuaires gaulois étaient placés sur » une éminence ou au bord d'une eau courante. Il est donc, comme » nous l'avons dit, très-naturel de supposer que le sanctuaire des habi- » tans de *Condate* était situé sur la petite colline qui borde la Vilaine en » cet endroit. A la place de ce sanctuaire, les apôtres de la Gaule auront » élevé un oratoire chrétien, et la dévotion populaire y aura continué » ses anciennes pratiques en les reportant, par une nouvelle inspiration, » au saint qui avait reçu la dédicace du lieu.

» Ces rites ainsi détournés de leur sens primitif, existent encore dans » une grande partie de la Bretagne. On voit, aux jours de pardon, les » paysans accourir vers les fontaines consacrées. Ils s'y lavent les mains » et le visage, y trempent leurs cheveux, en font couler l'eau bien avant » dans leurs manches, en élevant les bras; ils y jettent des liards et des » sous; les jeunes filles détachent les épingles de leurs collerettes et les » précipitent dans l'eau, tirant, de la manière dont elles tombent au fond, » des augures heureux ou malheureux. Nous n'en finirions pas si nous » voulions énumérer tous ces pratiques. Elles ont aujourd'hui disparu de » ce pays-ci, mais certainement elles y ont existé. »

La même coutume ou consécration s'était donc continuée, non-seulement sous les lieutenans qui succédèrent à Jules César, mais encore postérieurement. En effet, sans cela on ne pourrait se rendre compte de l'existence de pièces à l'effigie d'empereurs du Haut et du Bas-Empire, qui ne pouvaient avoir été encore frappées à l'époque de l'occupation romaine, puisque les temps auxquels elles appartenaient n'existaient pas alors.

(1) Greg. Tur. *de glor. confess.*, c. 2.

En outre, celles en argent de familles consulaires trouvées en assez grand nombre, n'étaient probablement plus en circulation comme monnaies courantes, mais conservées comme monumens ou titres d'illustrations dans certaines familles et destinées par les Gaulois ou les Romains les plus riches à servir d'offrandes propitiatoires ou expiatoires. Il dut en avoir été également de même d'un certain nombre de pièces votives d'empereurs et d'impératrices, de fibules, d'agrafes, de cure-oreilles, d'épingles, de boucles, de fragmens d'ornemens, d'instrumens de toilette, etc.

Enfin, ajouterai-je, que quelques étymologistes de facile composition, ont cru trouver dans la dénomination du Pré-Botté, donnée à la partie de la rive gauche de la Vilaine, située en face de ce point de la rivière, le long de laquelle on a également trouvé un certain nombre de monnaies romaines, une altération de *Pré-de-Beauté*, qui aurait été, suivant eux, la primitive appellation de cet endroit consacré à des bains, et dont on aurait fait *Pré-Beauté*, et enfin par abrévation, *Pré-Boté*. Je pense que chacun fera bon marché d'une semblable opinion, et, pour ma part, je laisse à des philologues plus compétens que moi, le soin de décider à cet égard.

Deuxième Opinion. La circonscription très-limitée du point de la rivière dans lequel ont été rencontrées tant de pièces, pourrait-elle avoir été un endroit servant de débarcadère aux embarcations romaines chargées du numéraire de la caisse militaire, affecté aux légions d'occupation, dont quelques-unes auraient coulé par avarie, combat ou incendie?

Quelques faits sembleraient, au premier abord, militer en faveur de cette opinion, mais un assez grand nombre d'autres l'infirment d'une manière bien complète.

Ainsi 1° on a bien rencontré çà et là, soi-disant, dans les sables même qui renferment les pièces, des pieux volumineux ou pilotis, en travers du fond de la rivière et bien au-dessous de la limite de ceux très-modernes de fondation des murs du couvent des Ursulines, lesquels, dit-on, pourraient bien être les vestiges d'un lieu de débarcadère pour les transports romains; mais c'est un fait mal observé. Car, j'ai vérifié que les premiers n'étaient enfoncés que dans les sables gris superposés à ceux

de l'époque romaine, et à 1 mètre 55 centimètres au-dessus, qu'ils étaient carrés, ne supportaient aucune maçonnerie, et qu'ils se trouvaient encore à plusieurs pieds, par leur extrémité supérieure, de celle inférieure et pointue, des pilotis beaucoup plus courts du couvent des Ursulines, fichés dans les glaises et bien au-dessus.

2° Beaucoup de ces pièces, a-t-on encore ajouté, étaient neuves, à fleur de coin, ce qui indiquait qu'elles n'avaient jamais été mises en circulation, et que dès-lors elles devaient faire partie d'envois de numéraire nouvellement frappé dans les monnaies de l'Empire, et destinés à solder les troupes d'occupation. Mais alors, les médailles votives, celles consulaires, quelques autres en or et un grand nombre d'objets de toilette trouvés en même temps, et un ligonem ou couteau de sacrificateur, étaient-ils aussi compris dans les envois que le gouvernement faisait aux légions?

3° L'accumulation des monnaies dans les dépressions que présentait le fond de la rivière et leur position sur la tranche, objecte-t-on encore, ne sembleraient-elles pas indiquer qu'elles n'auraient point été roulées par le flot, mais qu'elles seraient tombées perpendiculairement et en masses compactes dans les creux où on les a trouvées enfoncées? Il est bien vrai qu'on les rencontrait surtout en très-grande quantité au-dessous de la ligne colorée en brun et superficielle des sables à gros grains quarzeux, et placées plus ou moins obliquement sur leur tranche. Mais, ce qui prouverait bien que cette particularité avait été l'effet du courant, c'est que les pièces de grand bronze et les médailles votives plus pesantes, étaient toutes posées sur le plat, tandis que celles de moyen et de petit module, et surtout les consulaires, bien moins lourdes, avaient été entraînées et s'étaient introduites presque verticalement dans toutes les fissures ou cavités qu'elles avaient rencontrées, ou bien avaient été soulevées et arrêtées par les petites pierres ou les cailloux peu volumineux qu'elles avaient rencontré.

C'est ainsi qu'il m'arriva de découvrir un grand nombre de pièces consulaires posées sur la tranche, dans les interstices des feuillets obliques des schistes formant le fond du lit de la rivière, à la base du coteau au pied duquel elles s'étaient accumulées.

J'ajouterai que ces monnaies ne se sont pas rencontrées toutes au même niveau ni sur le même plan, ni amassées sur une surface très-étroite, comme cela aurait dû avoir lieu si elles avaient été, en tombant dans le fleuve, renfermées dans une seule caisse, mais éparses sur une étendue d'environ trente mètres ou plus, et disséminées dans toute l'épaisseur de la couche de sable, ce qui indique de toute nécessité qu'elles avaient été jetées séparément, successivement, et durant un long intervalle, à mesure que celle-ci se formait.

4° Enfin l'absence de toute arme romaine entière ou en fragment, éloignant l'idée d'un combat, comme cause de destruction d'un ou plusieurs transports (car on en aurait rencontré quelques débris dans cette partie de la rivière ou au-dessous), ces derniers auraient-ils coulé avec le numéraire dont ils étaient chargés, par suite d'un accident, comme quelques personnes l'ont prétendu, tandis que leur coque aurait été remorquée au rivage et dépécée, ou se serait pourrie au fond de l'eau? Cela est peu probable, parce qu'on aurait indubitablement trouvé dans ce cas, de longs clous ou chevilles en bronze ou en cuivre, ou des fragmens de proue ou de membrures; en un mot, quelques traces d'une semblable catastrophe.

Troisième Opinion. Ces monnaies auraient-elles été lancées volontairement dans le fleuve, plutôt que de les laisser aux Armoricains, lorsque les Romains furent forcés d'abandonner leur conquête en 410?.

Cette opinion du jet volontaire de ces valeurs métalliques dans le fleuve, par les vainqueurs obligés de fuir précipitamment, et préférant ainsi les anéantir, plutôt que de les laisser tomber entre les mains de leurs ennemis, est victorieusement battue en brèche par la considération que dans ce cas on les eût toutes trouvées au même niveau, et qu'en outre on n'eût pas rencontré des monnaies aussi variées et d'époques aussi distantes. Car évidemment ni Jules César, ni ses lieutenans n'avaient pu jeter dans le fleuve des pièces de presque tout le Haut et d'à peu près la moitié du Bas-Empire qui leur sont de beaucoup postérieurs, et qui, par conséquent, comprendraient la durée de toute l'occupation romaine. Il est tout aussi difficile de s'expliquer comment, au milieu de monnaies appartenant à la dernière période de celle-ci, on a pu en trouver d'antérieures de plus de quatre siècles, et cependant si bien conservées qu'elles semblaient être fabriquées d'hier.

Je m'arrête donc à la première opinion comme à la plus plausible et à la seule raisonnable, surtout si l'on considère l'ordre de superposition dans lequel furent rencontrées les pièces romaines. En effet, les Consulaires étaient toujours les plus profondément engagées dans les dépressions et principalement dans les interstices des tranches du schiste (1) sur lequel reposait le sable de l'époque romaine, formé de cailloux de quarz gris bleuâtres ou rougeâtres, et de fragmens de schiste, agglomérés par un ciment argilo-ferrugineux ou seulement argileux, et mêlés de grains quarzeux blanc. Ensuite venaient les pièces du Haut-Empire, parfois associées à un petit nombre des précédentes, engagées dans ce dernier; et enfin celles du Bas-Empire, disséminées dans une dernière couche superposée de sable gris, à grains quarzeux fins et facile à diviser (2).

Quoiqu'il en puisse être, il n'en sera pas moins très-précieux pour la science historique de voir confirmer par des témoignages matériels, la tradition de l'occupation de la Bretagne et de la ville de Rennes par les Romains, évènement qui a été transmis à notre époque par les commentaires de César et les autres livres de l'antiquité. Car les monumens, tels que fragmens de temples, voies de communication, débris de bains ou de villas, monnaies ou médailles laissés par ce peuple si puissant, ne doivent pas être négligés pour l'appréciation de la vérité de l'histoire, et sous ce rapport, l'étude de l'archéologie et celle de la numismatique ne doivent plus être aujourd'hui considérées comme de pure et stérile curiosité.

(1) Ces schistes formaient une espèce de colline, dont la pente augmentait graduellement de rapidité, à mesure qu'ils approchaient de la rivière dans laquelle ils plongeaient assez brusquement, au-dessous des sables romains, sous un angle de 25 à 30°, en se dirigeant du Nord-Ouest à l'Est.

(2) Il fut trouvé au-dessus et dans l'épaisseur des couches supérieures du sable gris, mais surtout dans celle des argiles et de la tourbe, correspondant à peu près à l'époque Gallo-Romaine, et à 12 ou 15 mètres du pont de Berlin, un tronc de chêne d'une dimension énorme, couché un peu obliquement et presqu'en travers de la rivière. Les tronçons brisés de ses branches répondant au fond de celle-ci, indiquaient qu'elles l'avaient été dans sa chute. Sa racine était colossale, son bois d'un noir d'ébène et excessivement dur. En amont de ce tronc gigantesque, il s'était amoncelé par couches, une très-grande quantité de feuilles. Cet antique débris végétal indiquait donc que dans cet endroit du fleuve, avait dû exister sur ses bords, quelque bois séculaire, peut-être consacré.

La découverte de tant de pièces romaines, dans un point aussi limité de la Vilaine, offrira donc un puissant intérêt :

1° Sous le rapport de leur antiquité.

2° Sous celui des modules, de la variété des revers, et de leur rareté relative.

3° Sous celui artistique, c'est-à-dire, de la correction plus ou moins remarquable des types.

4° Sous celui de la matière employée à leur fabrication.

5° Enfin, sous celui de l'appréciation des divers objets de même origine qui ont été rencontrés avec elles.

Dans la seconde partie de ce travail, je décrirai ceux d'époques bien postérieures, et les monnaies des siècles qui ont précédé ou suivi le moyen-âge, également découverts dans les couches supérieures à celles de l'époque romaine (1).

Etudiées sous le rapport chronologique, ces monnaies ont été, dans l'ordre de leur ancienneté, quelques as romains, premières pièces de la République, à types peu variés, la tête du Janus bifrons, et au revers une galère, faisant allusion à l'arrivée de Janus par mer dans le Latium. Le signe ressemblant à un I qu'on y aperçoit, indiquait la valeur d'une

(1) Une commission avait été instituée par un arrêté de M. le préfet d'Ille-et-Vilaine, du 20 novembre 1841, dans le but de conserver à la ville de Rennes les monnaies et autres objets précieux qui pourraient être trouvés dans la Vilaine, pendant les travaux de sa canalisation.

M. Laguistière, conseiller de préfecture, en avait été nommé le président, et M. Chevremont le secrétaire. Les autres membres qui la constituaient étaient MM. Pontallié, conservateur des Collections Scientifiques de la ville; Ducrest de Villeneuve, Langlois, architecte; Toulmouche, Aussant, Maillet, bibliothécaire; Doré, ingénieur des ponts-et-chaussées; Letestu, secrétaire de la mairie; Varin, doyen de la Faculté des Lettres. Cette commission fit, avec le peu de moyens mis à sa disposition, tout ce qui était en son pouvoir pour remplir son mandat.

Qu'il me soit permis d'exprimer ici aux personnes studieuses qui la composaient, ma reconnaissance pour le dévoûment et le zèle qu'elles ont mis à me seconder dans les recherches auxquelles je me suis livré, en me fournissant tous les documens et les objets qu'elles pouvaient se procurer.

Je dois également déclarer combien je trouvai de bon vouloir et de complaisance chez la plupart des amateurs qui avaient en leur possession des médailles ou autres objets d'art qu'ils avaient acquis; et, en particulier, chez M. le général d'artillerie, baron de Tournemine.

livre ou as. On sait que dès le règne de Servus-Tullius, Rome avait commencé à battre monnaie. Bientôt les Triumvirs monétaires firent graver sur les monnaies, dont ils avaient la direction, les noms et les figures de leurs ancêtres, ou les signes de leurs actions les plus célèbres.

Ce sont ces pièces qui constituent les médailles des familles romaines ou consulaires, si importantes pour l'étude de la mythologie, de l'histoire, de la géographie ancienne, et pour celle de la connaissance des mœurs, des usages civils et militaires des Romains, et des progrès de l'art monétaire, depuis le commencement de leur fabrication avec les matières d'argent et d'or, 269 ans avant Jésus-Christ, époque de la réduction de l'as (1), jusqu'à celle du Haut et du Bas-Empire, durant lesquels on employa en outre abondamment le bronze. Il fut trouvé une très-grande quantité de ces pièces consulaires dans la Vilaine, principalement au-dessus du pont de Berlin. En 1836, époque de sa fondation, j'en avais déjà découvert trois des familles Antonia, Horatia et Minutia sur la rive gauche qu'on creusait profondément pour y établir une des culées de ce pont.

On peut évaluer le nombre de familles romaines différentes qu'elles représentaient à soixante et quelques. Ces monnaies étaient toutes en argent et de petit module, constituant des deniers, des quinaires, des sesterces, et frappées depuis la République, un peu avant la première guerre Punique. Leur surface était, en général, noircie par le sulfure d'argent qui s'y était formé et la recouvrait d'une couche plus ou moins mince. Les plus anciennes étaient celles qui portent d'un côté la tête ailée de Pallas, et au revers les Dioscures (Castor et Pollux), ou une victoire, soit dans un bige, soit dans un quadrige.

Celles qui l'étaient moins, offraient le nom des familles s'étant rendues illustres.

Après les pièces consulaires, le nombre de celles appartenant aux impératrices et surtout aux empereurs du Haut-Empire, fut si considérable,

(1) Ces pièces étaient divisées en deniers X, valant 10 as ou dix livres de monnaie de bronze; et en quinaires V, valant 5 as ou cinq livres en monnaie de bronze : enfin un sesterce HS ou LLS, valant 2 as et demi ou deux livres et demi, équivalant à 4 sols de France ou 19 centimes.

qu'on peut l'évaluer grandement à douze ou quinze mille. Elles commençaient à Pompée, ou à l'an 648 de Rome, 106 ans avant Jésus-Christ, et finissaient à Licinius. Enfin, d'autres monnaies du Bas-Empire, commençant à Constantin, et en bien moindre grande quantité, se continuaient jusqu'à Valentinien, ou jusqu'en 248 après l'ère chrétienne.

Cette découverte extraordinaire de tant de pièces comprendrait donc, pour le Haut-Empire, tout le temps écoulé depuis l'an 648 de Rome, ou 106 ans avant Jésus-Christ, jusqu'à l'an 260 de l'ère chrétienne; et pour le Bas-Empire, depuis Constantin jusqu'à Valentinien, ou 364 ans de celle-ci, ce qui ferait une durée de plus de quatre siècles; et si l'on ajoute celle qui s'était écoulée depuis les premières monnaies de la république romaine, comptant depuis la réduction de l'as, qui remonte à 269 ans avant Jésus-Christ, jusqu'aux siècles précédens, on voit qu'elle embrasserait une période de neuf à dix siècles, espace immense qui permet de suivre curieusement les phases de progrès ou de décadence de l'art monétaire durant les trois grandes époques de l'existence de l'empire romain.

Familles Romaines.

Ces pièces consulaires ont présenté un vif intérêt sous le rapport de leurs variétés et de leurs revers. Je les indiquerai par ordre alphabétique; et dans un alinéa ayant le titre d'*Incertæ sedis*, je rangerai celles en très-petit nombre que je n'ai pu classer, soit à cause de leur état fruste, soit parce que je n'ai pu les retrouver dans Mionnet ou dans d'autres auteurs (1).

FAMILLE ACCOLEIA.

(AR.) Tête de femme, à droite; derrière P. ACCOLEIVS.; devant P. LARISCOLVS. — R. Trois sœurs changées en peupliers.

ACILIA.

(AR.) Tête de femme, à droite; derrière, un petit bâton; à gauche, IA. — R. Effacé. On lit CIL.

AEMILIA.

(AR.) Le roi Areta à genoux, tenant de la main gauche les rênes d'un chameau, et de la droite une branche d'olivier; au-dessus M. SCAVR.

(1) On conçoit que quelques pièces ont pu échapper à mes investigations, malgré mes efforts pour qu'il n'en fut pas ainsi, et que je n'ai pas la prétention d'avoir tout noté dans ce travail. Mais, au moins, je puis affirmer que peu d'objets intéressans m'ont fait défaut.

Dans tous les cas, j'ai eu soin de ménager de larges marges et de faire imprimer sur papier collé, afin qu'on put y ajouter les notes jugées convenables.

AED. CVR.; à droite EX.; à gauche S.; au-dessous REX. ARETA. — R. Victoire dans un quadrige, au-dessus $\frac{\text{PHVP. SÁE.}}{\text{AED. CVR.}}$; au-dessous $\frac{\text{CHVP. SAE. COS.}}{\text{PREL. VER.}}$

ANCIA.

(AR.) Deux têtes de femmes, à droite; autour DEI PENATES. — R. Hercule nud debout avec sa massue et un trophée; autour ANCIVS. C. F.

(AR.) Deux têtes barbues. — R. Bige; autour CENSO.

ANTONIA.

(AR.) Trirème; autour ANT. AVG. III VIR. R. C. — R. Aigle romaine entre deux enseignes militaires; au-dessous LEG. III. IV. VII. VIII. XI. XII. XIII. XIV. XVII (1).

CALPVRNIA.

(AR.) Tête de femme, dont les boucles de cheveux tombent sur le cou, et ceinte d'une bandelette; derrière CXX. — R. Cavalier tenant une branche d'olivier et lancé au galop; autour C. PISO. FRVGI.

(AR.) Tête de femme, à droite; derrière, un petit bâton. — R. Un enfant sur une levrette courant; au-dessus N.; au-dessous C. PISO. FRVGI.

(M. B.) Un monétaire d'Auguste.

CARISIA.

(AR.) Tête de femme, à droite; derrière S. C.; devant un poisson vertical. — R. Victoire dans un quadrige; au-dessous T. CARISII.

La même, au-dessous CAR.

(AR.) Tête de femme, avec un bandeau. — R. Instrumens de monnayage; à gauche, MONETA.; à droite CARISIVS.

(AR.) Une tête de femme, tournée à gauche. — R. Un homme debout et à ses pieds un petit autel; à droite MONET.

(1) L'inscription de chacune de ces légions a été notée sur autant de pièces séparées. Celle des légions III, VII, VIII, XI, XIII, XIV, n'est pas indiquée dans Mionnet.

(AR.) Tête d'Auguste; autour AVGVST. IMP. CAESAR. — R. Femme debout, couronnant un trophée d'armes au pied duquel deux captifs; à gauche P. CARISIVS.; à droite PRO. PR.

CASSIA.

(AR.) Tête de femme voilée; à gauche L. — R. Femme debout; à droite LONGIN. IIIV.

CESTIA.

(AR.) Tête de femme, à droite. — R. Un caducée; à gauche CEST.

CLAVDIA.

(AR.) Tête laurée avec une lyre derrière — R. P. CLAVDIVS. M. F. Diane debout tenant de chaque main un flambeau.

(AR.) Tête de Pallas casquée et ailée, à droite. — R. Victoire dans un trige; au-dessous A. D. C. L. T. M. QV.

COELIA.

(AR.) Tête d'homme, à droite; derrière, une feuille de lotus et l'apex. — R. Autel sur lequel un guerrier est couché, tandis qu'à chaque extrémité, un autre présente des épées croisées. On lit sur le devant de l'autel :

L. CALDVS.
III VIR. EP.
CAIVS. III VIR.
IM. A. X. (IMPERATOR AUGUSTUS X DECEMVIR.)

CLOVLIA.

(AR.) Tête casquée, à droite. — R. Femme dans un bige; au-dessous T. MAP. CLO.

(AR.) Tête de femme, à droite. — R. Victoire tenant une couronne devant un trophée.

CONSIDIA.

(AR.) Tête de femme, à droite; derrière A. — R. Tête à droite; au-dessus CONSID.; au-dessous PAE.

(AR.) Tête casquée, à gauche. — R. Quadrige tourné à gauche; au-dessous CONSIDIA.

COPONIA.

(AR.) Tête de femme avec couronne, tournée à droite; derrière II VIR.; devant Q. SICINIVS. — R. Massue debout avec la dépouille du lion de Nemée, entre une flèche et un arc; à droite COPONIVS.; à gauche P. R. S. C.

CORDIA.

(AR.) Têtes accolées, des dioscures avec étoile au-dessus; derrière RVFVS III VIR. — R. Femme debout, ayant une chouette sur l'épaule, tenant une balance de la main droite, et de la gauche, une haste; à droite M. CORDIVS.

CORNELIA.

(AR.) Tête de femme à droite, ceinte d'une bandelette; derrière COS.; devant L. LENT. C. M. R. C. — R. Jupiter debout, tenant un foudre de la main droite et un aigle de la gauche, au-dessus d'un autel.

(AR.) Tête ailée de Pallas; à droite L. MANLI.; à gauche PROQ. — R. Scylla dans un quadrige couronné par la victoire; au-dessous L. SVLLA.

(AR.) Tête de Scylla, à droite; autour SVLLA. COS. — R. Tête de Rufus, tournée à droite; à gauche Q. POMP. RVFI.; à droite RVFVS.

DOMITIA.

(AR.) Tête barbue laurée, à droite; derrière S. C. — R. Victoire tenant une palme dans un quadrige; au-dessous AHENOBAR.

(AR.) Tête nue d'Ahenobar. — R. Galère surmontée d'un trophée; au-dessous CN. DOMITIVS. IMP.

EGNATIA.

(AR.) Tête de Vénus; derrière MAXSVMVS. — R. Jupiter et Junon sous un portique.

(AR.) *Idem.* — R. Deux figures, debout, dont l'une pose le pied sur la tête d'un crocodile.

EGNATVLEIA.

(AR.) Tête de femme; derrière C. EGNATVLEIA. — R. Une femme présentant une urne à un trophée d'armes; au-dessous ROMA.

Cette pièce consulaire fut trouvée huit à dix fois.

FABIA.

(AR.) Tête de Jupiter, à droite. — R. Victoire ailée, à droite, couronnant un trophée. L. FABI.

FLAMINIA.

(AR.) Tête ailée de Pallas; derrière ROMA. — R. Victoire dans un bige; au-dessous $\frac{\text{L. FLAMIN.}}{\text{CILO.}}$

FONTEIA.

(AR.) Tête de femme, à cheveux bouclés sur le cou, tournée à droite; au-dessous un trident; derrière AM. FONTEIA. — R. Un amour sur une chèvre; au-dessus deux bonnets de la liberté.

(AR.) Tête casquée. — R. Un cavalier tenant une lance et foulant des ennemis vaincus; au-dessus P. R. MIL.

FVRIA.

(AR.) Tête de femme tourrelée; derrière AED. CVR. — R. Chaise curule; P. F. CRASSIPES.

(AR.) Tête de Janus; autour L. F. M. F. — R. Pallas ou Rome casquée, couronnant un trophée; au-dessous FILI.; à droite ROMA.

HERENNIA.

(AR.) Tête de Vénus diadémée, à droite. — R. Un homme enlevant une femme sur ses épaules; derrière M. HERENN.

ITIA.

(AR.) Tête ailée de Pallas; derrière X. — R. Les dioscures à cheval; au-dessous ROMA.

JVLIA.

(AR.) Tête jeune ailée; derrière, un trident et un scorpion. — R. Victoire dans un quadrige, tenant une couronne; au-dessous L. JVLI. BVRSIO.

JVNIA.

(AR.) Tête de la liberté, tournée à droite; derrière LIBERTAS. — R. Brutus entre deux licteurs portant des faisceaux, précédé d'un huissier *(accensus)*; au-dessous BRVTVS.

(AR.) Tête coiffée d'un casque ailé; derrière C. — R. Victoire dans un bige; au-dessous D. SILANVS.

(AR.) Tête de Pallas; derrière X. — R. Les dioscures; au-dessous $\frac{\text{C. JVNIA.}}{\text{ROMA.}}$

(AR.) Un éléphant; au-dessous CAESAR. (Jules). — R. Des instrumens sacrés.

(AR.) Tête de Brutus, à droite; derrière BRVTVS. — R. Tête barbue d'Ahala; derrière AHALA.

(AR.) Tête de la piété, PIETAS. — R. Deux mains se joignant audevant d'une enseigne; ALBINVS. BRVTI. F.

LICINIA.

(AR.) Tête de femme couronnée; derrière, une lyre. — R. Femme debout entre deux peupliers, sur lesquels elle semble s'appuyer; à droite P. CRASSVS.; à gauche M. F.

(AR.) Tête de femme, tournée à gauche. — R. Victoire dans un trige; au-dessous LICINIVS.

(AR.) Tête de femme diadémée, à gauche. — R. Pallas dans un quadrige frappant de sa lance; au-dessous LICINIVS.

LIVINEIA.

(AR.) Tête à droite, nue et imberbe; derrière REGVLVS. — R. Chaise curule entre deux faisceaux; au-dessous PRAEF. VR.

LVCILIA.

(AR.) Tête casquée à cimier dentelé, tournée à droite; derrière P. V. — R. Victoire ailée dans un bige; au-dessus P. V. F.; au-dessous M. LVCILL.

(AR.) Tête de Pallas casquée ailée, tournée à droite; derrière IV. — R. Homme dans un bige, un fouet à la main; au-dessus RVF.; au-dessous M. LVCILL.

LVCRETIA.

(AR.) *Denier*. Tête radiée du soleil. — R. Croissant au milieu de sept astres. L. LVCRETI. TRIO.

MAMILIA.

(AR.) Tête de Mercure ailée; derrière, le caducée. — R. Ulysse et son chien; derrière MAMIL.; devant LIMEN.

MANLIA.

(AR.) Tête ailée de Pallas L. MANLI. PROcosul. — R. Scylla couronné par la victoire dans un quadrige.

(AR.) Tête ailée de Pallas; derrière X. — R. Les dioscures; au-dessous S. C. R.

MARCIA.

(AR.) Tête d'Ancus, tournée à droite; au-dessous ANCVS. — R. Statue équestre sur un pont, au milieu des arches duquel sont placés les mots AQVA. MAR.; à côté PHILIPPVS.

(AR.) Deux têtes de profil, à droite, tournées du même côté. — R. Un bige; au-dessous CENSOrinus.

(AR.) Deux têtes laurées, tournées à droite. — R. Un guerrier dans un bige, fouettant les chevaux; au-dessous quelques lettres effacées.

(AR.) Tête de Pallas casquée, à droite; devant ANCVS. — R. Homme montant un cheval qui galoppe, et ayant la lance en arrêt; au-dessous Q. PILIP. (Philippus.)

MEMMIA.

(AR.) Tête de Cérès, à droite; C. MEMMI. C. F. — R. Captif supportant un trophée; à gauche IMPERATOR.; à droite MEMMI.

MESCINIA.

(AR.) Tête en face; autour CAES. AVG. CONS. S. C. OB. R. P. CONS. (CÆSAR AUGUSTUS CONSUL OB REI PUBLICÆ CONSERVANDÆ). — R. Mars debout; autour S. P. Q. R. V. S. PRO. S. ET. RED. OG. (SENATUS POPULUSQUE ROMANUS VOTUM SOLUIT PRO SALUTE ET REDITU AUGUSTI.)

MINVCIA.

(AR.) Tête de Pallas. — R. Deux soldats armés d'un bouclier et d'une épée combattant, et au milieu un troisième à genoux; autour Q. THERM. M. F.

(AR.) Tête casquée, à droite; devant X. — R. Les dioscures; au-dessous $\frac{\text{Q. MINVTI.}}{\text{ROMA.}}$

(AR.) Tête de femme, à droite. — R. Jupiter dans un quadrige tenant un foudre.

NAEVIA.

(AR.) Tête de femme; derrière S. C. — R. Victoire dans un trige; au-dessous C. NA. BAB.

NASIDIA.

(AR.) Tête de femme, tournée à droite; derrière NEPTVNI. — R. Trirème à la voile; à gauche de cette dernière une étoile; au-dessous Q. NASIDIA.

NONIA.

(AR.) Tête de Saturne; derrière, la harpa et un autre symbole inconnu; à droite SVFENAS. — R. Femme assise sur des boucliers, tenant une haste et une petite épée; derrière, la victoire la couronne; au-dessous SEXNONI.

OSSIDIA.

(AR.) Tête de Diane; autour GETA. III VIR. — R. Sanglier percé d'une flèche, et un chien le mordant; au-dessous C. HOSIDIC.

PLANCIA.

(AR.) Tête casquée, tournée à droite; derrière, un lituus; à droite PLANCIO. CN. F. — R. Guerrier debout, tenant une lance et couronné par la victoire; au-dessous ROMA.

PLAETORIA.

(AR.) Tête casquée, à droite; derrière CESTIANVS. — R. Un aigle sur un foudre; autour M. PLAETORIVS. MF. AED.

PLAVTIA.

(AR.) Tête échevelée en face; au-dessous PLAVTIVS. — R. Victoire ailée volant devant un cheval qu'elle tient par le mord; au-dessous PLA.

(M. B.) Monétaire d'Auguste.

PLOTIA.

(M. B.) Monétaire d'Auguste.

PORCIA.

(AR.) Tête à droite, couverte d'un casque à cimier dentelé; derrière X. — R. Victoire sur un bige; au-dessous LAECA., et plus bas ROMA.

(AR.) *(Quinaire.)* Tête barbue. — Victoire assise tenant une palme.

(AR.) Tête de femme tournée à droite; derrière M. CATO. — R. Une victoire assise.

(AR.) Tête de Cérès, à droite; ROMA. — R. Victoire assise; au-dessous VICTRIX.

POSTVMIA.

(AR.) Tête voilée de femme, les cheveux épars; à gauche HISPAN.

— R. Homme debout vêtu de la toge, levant la main droite vers une aigle romaine; derrière des faisceaux avec la hache; au-dessous POST. AF.; à gauche S. N. ALBIN.

PROCILIA.

(AR.) Tête de femme, couverte d'une peau de chèvre. — R. Femme dans un bige, brandissant une lance, et tenant un bouclier; au-dessous PROCIL.

QVINCTIA.

(AR.) Tête d'Hercule laurée, avec la dépouille du lion de Némée et sa massue. — R. Cavalier conduisant deux chevaux, et au-dessous un rat; au-dessus la lettre B.; avant TI. Q.; en bas, les lettres D. SS.

(AR.) Tête de femme, à droite; derrière CRISPINVS. — R. Un guerrier debout, tenant un bouclier et une haste de la main droite; devant lui, une femme debout; entr'eux, la lettre Q., et au-dessous ROMA.

RENIA.

(AR.) Tête casquée, ailée, à droite; derrière X. — R. Femme traînée par deux chèvres; au-dessous CREN. / ROMA.

RVBRIA.

(AR.) Tête de Neptune; au-dessous DOSSEN. — R. Char funéraire surmonté du vexillum, et traîné par quatre chevaux.

RVSTIA.

(AR.) Deux têtes imberbes dont une casquée, accolées et placées sur un cippe, orné de chaque côté d'une tête de belier. — R. Autel, sur lequel est écrit FOR....RE.; autour CAES. AVGVSTO. S. C.

(AR.) Tête de Pallas casquée et ailée, à droite. — R. Deux cavaliers se croisant au galop; au-dessous RVSTIA.

SCRIBONIA.

(AR.) Tête diadémée, tournée à droite; derrière LIBO.; devant PL.

CONCOR., ou BON. EVENT. — R. Un autel auquel sont attachées deux lyres et une guirlande de fleurs; au-dessus PVTEAL.; au-dessous SCRIBON.

SENTIA.

(AR.) Tête casquée de Pallas, à droite; à gauche R. C. PVB. — R. Quadrige, au-dessous L. C. F.

SERVILIA.

(AR.) Tête de Pallas, à gauche; à droite RVLLI. — R. Femme assise tenant un bâton à la main.

(AR.) Même tête, à droite; RVLLI. — R. Une victoire tenant une palme et montée sur un bige; au-dessous SERVILI. M. F.

SICINIA.

(AR.) Tête de femme; autour P. R. FORT. — R. Palme, caducée et couronne de laurier; III VIR. SICINIVS.

SVLPICIA.

(AR.) Tête diadémée avec cordon de perles; derrière RVFVS S. C. — R. Un amour sur un dauphin; au-dessous CR. VS.

TERENTIA.

(AR.) Tête de femme, à droite. — R. Victoire dans un bige; au-dessous TERENTIA.

THORIA.

(AR.) Tête de femme, à droite; à gauche I. C. M. R. — R. Un taureau galoppant; au-dessus V; au-dessous $\frac{\text{L. THORIVS.}}{\text{BALBVS.}}$

TITIA.

(AR.) Tête de Vénus, à droite. — R. Pégase sur un piédestal, sur lequel on lit Q. TITI.

(AR.) Tête à barbe pointue et ceinte d'une bandelette. — R. Cheval Pégase.

TITVRIA.

(AR.) Tête barbue, à droite; à gauche SABIN.; devant A. P. V. — R. Deux guerriers combattant, entr'eux un captif renversé; au-dessous L. TITVR.

(AR.) Tête barbue de Tatius, à droite; derrière SABIN.; devant A. P. V. — R. Enlèvement des Sabines; au-dessous L. TITVR.

VIBIA.

(AR.) Tête de Vénus couronnée, tournée à droite. — R. Panthère montant sur un autel, sur lequel on aperçoit une tête de Pan et un thyrse; à droite VARVS.; au-dessous C. VIBIVS.

(AR.) Tête de Pan; derrière PANSA. — R. Pallas dans un quadrige; C. VIBIVS. C. F.

Consulaires Incertaines ou Inédites.

(AR.) Tête casquée, à droite; derrière X; au-dessous ROMA. — R. Statue de Rome assise sur des boucliers, tenant une lance, devant et derrière elle, un oiseau volant (oies du Capitole); à ses pieds la Louve (1).

(AR.) Tête de Vénus ou de Cérès, avec couronne de fleurs. — R. Victoire dans un quadrige; *fruste*. (Considia?)

(AR.) *Quinaire*. Tête barbue, à droite. — R. Victoire devant un trophée inscrivant. (Cornelia?)

(AR.) Une tête de femme, tournée à droite; au-dessous R. — R. Un homme debout, et un captif assis devant; au-dessous Q.

(AR.) Tête de vieillard, à droite. — R. Une victoire ailée, debout devant un trophée. (Cornelia ou Vibia?)

(AR.) Tête de femme, à droite. — R. Victoire ailée, couronnant un trophée d'armes; au-dessous ROMA; *fruste*. (Junia?)

(AR.) Tête casquée, à droite. — R. Un cavalier. (Sulpicia?)

(AR.) Tête à droite devant N. R. — R. (*V. la fig*. 1 *de la pl*. I.)

(AR.) Tête de femme couronnée de fleurs et avec boucles d'oreilles, tournée à droite. — R. Un guerrier casqué, debout.

(AR.) Tête coiffée d'un casque à cimier, tournée à droite; au-dessous IMP. — R. Un double cercle concentrique en creux, entouré d'un troisième plein, et faisant léger relief. (*Inédite*.)

(AR.) Tête de Vénus et un foudre au-dessous. — R. Victoire dans un quadrige; *fruste*. (Julia?)

(P. B.) Une tête de femme couronnée de fleurs, tournée à droite. — R. Une couronne de laurier, au milieu de laquelle on voit le monogramme dessiné dans la *fig*. 2 *de la pl*. I.

(1) Classée dans les Consulaires incertaines. (Voyez l'ouvrage *Familiæ Romanæ*, par Carolus Patinus.)

Monnaies du Haut-Empire.

On avait rencontré dès 1838, une assez grande quantité de monnaies du Haut-Empire, sur la rive gauche de la Vilaine, dans le point où l'on en creusa le lit pour fonder une des culées du pont de Berlin. Celles que je recueillis alors appartenaient aux règnes de Marc-Antoine (AR.), de J. Caesar, de Tibère, d'Auguste, d'Agrippa, de Caligula, de Néron, de Vespasien, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Aélius, d'Antonin, de Geta, de Constantin. En outre, j'avais noté des Faustines, des Antonias, et deux monétaires d'Auguste.

Mais ce fut surtout en 1841 et dans les années suivantes, lorsqu'on entreprit les travaux de canalisation de la Vilaine, qu'on découvrit par milliers des pièces romaines du Haut et du Bas-Empire, principalement audessus du Pont-Neuf et vers la rive droite, dans un espace limité à une trentaine de mètres, tout au plus. Car si, plus tard, on en rencontra encore bien au-dessous, à la hauteur du vieux pont de l'Ille, dont on ne fouilla qu'une arche, et presque jusque vis-à-vis l'hôpital Saint-Yves, un certain nombre d'autres aux effigies d'Auguste, de Tibère et quelques-unes de Néron, outre une consulaire (AR.), de la famille Claudia et une autre avec une tête de Cérès, couronnée de fleurs, portant au revers une victoire dans un quadrige, elles étaient généralement si usées et si effacées, qu'elles avaient dû être amenées à cet état par les nombreux frottemens du courant qui les avait entraînées jusque-là. Quelques-unes cependant firent exception, telles qu'un Vespasien (G. B.), un Auguste de la colonie espagnole de Ségovie, un Caligula (G. B.), un Titus (AR.) restitué par Gallien, un Quintille (P. B.), une Salonine, des Constantins (P. B.), une Théodora (P. B.), un Licinius père (P. B.), des Claudes Gothique. En général, les pièces étaient en majeure partie de moyen bronze, et en bien moindre de grand module. Celles qui prédominèrent appartenaient aux empereurs Auguste, Claude, Tibère, Auguste et Agrippa (colonie de Nismes), Vespasien, Néron, Titus, Domitien, Germanicus, Caligula, et à l'impératrice Antonia.

Celles de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Lucille, de

Commode, étaient le plus souvent frustes, surtout celles du plus grand diamètre.

Un très-grand nombre de ces pièces était très-usés et devait avoir beaucoup circulé. D'autres, au contraire, étaient d'une admirable conservation, comme si elles venaient de sortir de dessous le coin romain, et qu'elles n'eussent jamais servi; aucune altération n'ayant été apportée à leur éclat métallique et à la pureté de leurs types, parce qu'il ne s'était point formé de patine à leur surface.

Cependant parfois, on remarquait sur plusieurs d'entr'elles, une cristallisation superficielle à forme tétraédrique, très-brillante, rappelant celle du fer oligiste, et donnant par la trituration une poudre rouge analogue à celle du péroxide de fer, laquelle nuisait beaucoup à la netteté des effigies et des lettres qu'elle empâtait et masquait en majeure partie.

On trouva aussi une assez grande quantité de pièces de moyen bronze, d'Auguste et de Tibère, fourrées avec du fer. Ce dernier métal avait presque complètement disparu, parce qu'il formait, par suite de son contact avec le cuivre, les élémens d'une pile qui avait facilité la fixation de l'oxygène, ces monnaies ayant été long-temps sous l'eau. Cette observation offre quelqu'intérêt sous le point de vue de la valeur des métaux dans les Gaules, à une époque où à Rome, le fer était encore beaucoup plus rare.

Plusieurs pièces, et exclusivement les as, les monnaies coloniales de Nismes et d'Espagne, furent souvent trouvées, coupées exactement en deux moitiés, de manière à faire croire que chacune avait cours comme représentation de moitié de la valeur.

Cette découverte de tant de pièces dans la Vilaine, a encore été d'un intérêt extrême pour la numismatique : 1° sous le rapport de la variété de contre-marques qu'il a été possible de noter sur un très-grand nombre de celles d'Auguste, d'Agrippa, de Tibèré, de Claude, de Germanicus, de Néron, d'Hadrien, etc., dont je donnerai les dessins, lorsque je décrirai chacune d'elles;

2° Sous celui du grand nombre d'empereurs et d'impératrices du Haut-Empire dont on trouva les monnaies ou les médailles, puisque pour les premiers il fut de cinquante-un, et pour les secondes de dix-sept, outre seize à dix-huit monétaires d'Auguste qu'on put noter;

3° Enfin sous celui de la variété extraordinaire des revers, comme on pourra s'en convaincre au fur et à mesure qu'ils seront indiqués.

Empereurs Romains.

CNAEVS POMPEIVS.

(AR.) Tête nue de Pompée; derrière un vase lacrymatoire; autour MAGNVS. PIVS. ITER. — R. Guerrier, le pied sur la proue d'une galère; devant et derrière, un guerrier portant une femme sur ses épaules; au-dessus PRAEF.; au-dessous $\frac{\text{CLAS. ET. OR.}}{\text{ET. EX. S. C.}}$

JVLIVS CAESAR.

(AR.) Un éléphant; au-dessous CAESAR. — R. Un casque, une hache et un marteau.

(AR.) Tête tournée à droite; derrière une étoile; devant CAESAR. — R. Vénus Nicéphore s'appuyant sur une lance, et tenant à la main une victoire ailée; autour SEPVLIVS. MACER.

(AR.) Tête de Vénus, à droite; derrière COS. TER. T.; devant DIC. TER. — R. Instrumens de sacrifice; au-dessus AVGVR.

(AR.) Tête de Jules César; derrière, le lituus. — R. Vénus debout avec un bouclier; à gauche M. METTIUS.

(AR.) Tête de Vénus, à droite. — R. Une couronne de chêne; au milieu, un vase lacrymatoire et le lituus; au-dessous IMP. F.

MARCVS ANTONIVS.

(AR.) Tête tournée à droite; autour T. P. P. M. ANTONIVS. AVG. IMP. III. CAES. P. P. T. III VIR. — R. P. C.

(AR.) Tête barbue, à droite; derrière M. ANT.; devant AUGVR. D. C. — R. Homme debout; devant VENTIDI.; derrière PONTIF. IMP.

(AR.) Tête à droite; autour ANTONIVS. MARCI. FILIVS. III. III VIR. R. P. C. — R. Dans le champ SILANVS. / Q. P. COS.

(AR.) Tête d'Antoine, à droite; autour M. ANTONIVS. AVG. IMP. III VIR. III. V. — R. Victoire debout, tenant une couronne et une palme, au milieu d'une couronne de laurier.

Il ne fut trouvé qu'un très-petit nombre de ces pièces.

AVGVSTVS.

Les monnaies de cet empereur furent rencontrées en quantité prodigieuse, surtout celles de moyen bronze, et ensuite celles de petit module. Les premières, presque toutes frappées à Lyon, avec la tête d'Auguste d'un côté, et autour CAESAR. PONTIFEX. MAXIMVS. ou CAESAR. AVG. DIVI. FILIVS. P. P. — Au revers, un autel entre deux colonnes surmontées de victoires, qui portent elles-mêmes à la main de petites victoires et des palmes, et sur la face antérieure de l'autel, deux génies supportant une couronne; au-dessous ROM. ET. AVG. (A ROME ET A AUGUSTE.)

Les grands bronzes furent rares.

Une médaille votive de ce dernier module et relative à un des triomphes d'Auguste fut notée.

Les pièces en argent de son règne furent aussi trouvées assez souvent.

Il fut également découvert un assez grand nombre de ses monétaires.

Parmi les pièces de moyen bronze, on put reconnaître une assez grande variété de contre-marques, dont je donnerai un peu plus loin des dessins intéressans pour la numismatique.

(AR.) Tête d'Auguste, à droite. — R. Une victoire ailée sur un globe tenant une couronne; dans le champ CAESAR. DIVI. F.

(AR.) Tête d'Auguste, à droite; autour CAESAR. IMP. VI. — R. Une victoire tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne, debout sur un autel près duquel se dressent deux serpens; autour ARA. RECEPTA.

Une fois, comme exemple de fausse monnaie, on trouva la tête remplacée par des empreintes irrégulières.

(AR.) Tête de Vénus couronnée et tournée à droite. — R. Colon armé d'un fouet, conduisant deux bœufs; au-dessous IMP. CAESAR. AVG.

(AR.) Tête d'Auguste, à droite; autour AVGVSTVS. DIVI. F. — R. Apollon en femme tenant une lyre; à côté IMP. X.; au-dessous ACTium.

(AR.) Figure d'Auguste, à droite; derrière un foudre. — R. L'empereur assis sur une chaise curule, tenant à la main une petite statue de victoire ailée; à gauche IMP.; à droite CAESAR.

(AR.) Même type. — R. Dieu Terme au-dessus d'un foudre; de chaque côté IMP. CAESAR.

(AR.) Tête d'Auguste, à droite; autour AVGVSTVS. DIVI. F. — R. Guerrier debout, s'appuyant sur une lance et un arc.; IMP. XI.

(AR.) Même effigie. — R. Un taureau labourant la terre de ses cornes; au-dessus AVGVSTVS.; au-dessous DIV.

(AR.) Tête d'Auguste. — R. Un griffon, tenant un globe entre ses pattes de devant.

(AR.) *Quinaire*. Tête d'Auguste, à droite; à gauche MON. — R. Femme assise.

(AR.) *Quinaire*. Tête d'Auguste, à droite; à gauche REST. — R. Statuette sur un petit autel, et de chaque côté deux serpens se dressant, ASIA. RECEPTA.

(AR.) Figure d'Auguste. — R. Un lacrymatoire et un lituus entre deux personnages; au-dessus IMP.; au-dessous AVG.

(AR.) Tête d'Auguste; autour CAES. AVGVSTO. — R. Un char dans un temple rond; au-dessous S. P. Q. R.

(AR.) Même type. — R. Un pont et un arc de triomphe; à droite ROMA.; au-dessous AVGVSTO.

(AR.) Tête d'Auguste, à droite; autour CAESAR. AVGVSTV. DIVI — R. Caius et Lucius, debout, entr'eux deux boucliers, et au-dessus les instrumens pontificaux; autour C. L. CAESARES. AVGVSTI. F. COS. DESIG. PRIN. JVVEN.

(AR.) Deux têtes, à droite; autour CAES. DIVI. F. — R. Un taureau baissant la tête; au-dessous IMP. XII.

(G. B.) Tête d'Auguste, à droite; autour CAESAR. AVGVSTVS. DIVI. F. PATER. PATRIAE. — R. L'autel de Lyon; au-dessous ROM. ET. AVG.

(M. B.) Même pièce que la précédente (1).

(M. B.) Tête d'Auguste, avec couronne radiée, à gauche; autour DIVVS. AVGVSTVS. — R. Femme sur une chaise curule, et tenant à la main une branche d'olivier; autour CONSENSV. SENAT. ET. EQ. ORDINI. Q. R.

(M. B.) Même figure, à gauche; autour DIVVS. AVGVSTVS. PATER. — R. Un foudre; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête d'Auguste avec couronne radiée, DIVVS. AVGVSTVS. PATER. — R. Un aigle sur un globe; à côté S. C.

(M. B.) Tête d'Auguste, à droite; autour TR. POT. CAESAR. AVGVSTVS. — R. Dans le champ S. C.; autour PONT. MAX. TR.

(M. B.) Tête à gauche; autour IMP. CAESAR. DIVI. F. AVGVSTVS. IMP. — R. Au milieu S. C.; autour PONT. MAX. TR. POT. XIII.

(M. B.) Figure d'Auguste. — R. Autel; au-dessous PROVIDENTIA.

(M. B.) Tête d'Auguste; autour DIVVS. AVGVSTVS. PATER. — R. Autel; au-dessous S. C.; autour IMP. NERVA. CAES. AVGVSTVS. RESTI

(P. B.) Même type, à droite; autour CAESAR. AVGVSTVS. DIVI. F. PATER PATRIAE. — R. L'autel de Lyon; ROM. ET. AVG.

(P. B.) Tête d'Auguste, à droite; autour IMP. CAESAR. — R. Un aigle les ailes déployées; au-dessus AVGVSTVS.

MONÉTAIRES D'AUGUSTE.

LVRIVS AGRIPPA. — (M. B.) Tête d'Auguste. — R. Au milieu S. C; autour LVRIVS. AGRIPPA. III VIR. A. A. A. F. F. (Auro. Argento. Aere. Flando. Feriundo.)

M. CANINIVS. III VIR. — (M. B.) Tête d'Auguste, à droite. — R. Au milieu S. C.; autour M. CANINIUS. III VIR. A. A. A. F. F.

(1) L'émission des monnaies frappées à Lyon ne cessa pas avec le règne de Tibère, mais continua sous ses successeurs, Claude, Néron, Galba, etc.

CASSIVS. CELER. III VIR. — (M. B.) Tête d'Auguste, à droite; autour TRIBVNIC. POTEST. CAESAR. AVGVSTVS. — R. Au milieu S. C.; autour CASSIVS. CELER. III VIR. A. A. A. F. F. (*Inédite.*)

C. ASINIVS. GALLVS. III VIR. — (M. B.) Une couronne et au milieu AVGVSTVS. TRIBVN. POTES. — R. Dans le champ S. C.; autour C. ASINIVS. GALLVS. III VIR. A. A. A. F. F. (*Inédite.*)

L. CANINIVS. GALLVS. III VIR. — (AR.) Tête d'Auguste, tournée à droite; de ce côté AVGVSTVS. — R. Parthe couvert d'un petit manteau, à genoux et tenant un bâton court surmonté de deux boules; autour L. CANINIVS. GALLVS. III VIR.

C. GALLIVS. LVPERCUS. III VIR. — (M. B.) Même tête. — R. Au milieu S. C.; autour C. GALLIVS. LVPERCVS. III VIR. A. A. A. F. F.

LICINIVS. NERVA. III VIR. — (M. B.) Même tête. — R. Au milieu S. C.; autour LICINIVS. NERVA. III VIR. A. A. A. F. F.

SALVIVS. OTHO. III VIR. — (M. B.) Même Tête. — R. Au milieu S. C.; autour M. SALVIVS. OTHO. III VIR. A. A. A. F. F.

CN. PISO. III VIR. — (M. B.) Tête d'Auguste; autour TRIB. POTEST. F. CAESAR. AVG. — R. Au milieu S. C.; autour CN. PISO. CN. F. III VIR. A. A. A. F. F.

MESCINIVS. RVFVS. — (AR.) Tête de trois quarts dans une couronne; autour MESCINIVS. RVFVS. — R. Mars sur un piédestal, tenant une lance de la main droite et levant le bras gauche; autour même inscription.

C. PLOTIVS. RVFVS. III VIR. — (M. B.) Une couronne, et au milieu AVGVSTVS. TRIBVN. POTES. — R. Au milieu S. C.; autour C. PLOTIVS. RVFVS. III VIR. A. A. A. F. F.

(M. B.) La même avec la tête d'Auguste.

L. SVRDINVS. III VIR. — (M. B.) Tête d'Auguste. — R. Au milieu S. C.; autour L. SVRDINVS. III VIR. A. A. A. F. F.

M. MAECILIVS. TVLLVS. III VIR. — (M. B.) Tête d'Auguste. —

R. Au milieu S. C.; autour M. MAECILIVS. TVLLVS. III VIR. A. A. A. F. F.

L. VICINIVS. — (AR.) Tête d'homme tournée, à droite. — R. Arc de triomphe à trois voûtes, sur le fronton S. P. Q. R. IMP. CAES., et au-dessous L. VINICIVS.

CONTREMARQUES.

Les Contremarques appelées par les Romains *Signa incusa* étaient des petites empreintes en creux frappées sur des pièces de monnaies déjà mises en circulation. Elles consistaient ordinairement en figures, en inscriptions, ou parfois en les unes et les autres au nombre d'une, deux et même trois. On a traduit la suivante N. C. A. P. R., par Nunius Cusus Auctoritate Populi Romani.

Il est probable que cet usage des Contremarques ne fut introduit que pour autoriser la circulation des monnaies étrangères ou de règnes précédens.

On peut voir toutes les variétés que je notai sur les pièces de moyen bronze d'Auguste dans la *fig. 3 de la pl.* I.

LIVIA.

Il ne fut découvert que deux pièces de cette impératrice, dont une à son effigie et l'autre à celle d'une figure allégorique.

(M. B.) Tête de la Piété; au-dessous PIETAS. — R. Dans le champ S. C.; autour DRVSVS. CAESAR. TI. AVGVST. F. TR. POT. ITER.

(M. B.) *Coloniale.* Tête de Julie, à gauche, reposant sur un globe, et ornée d'un croissant; autour JVLIA. AVGVSTA. GENETRIX. ORBIS. — R. Tête d'Auguste, à droite, avec un foudre devant; autour COL. ROM. PERM. DIVI. AVG. (Colonia Romulea Permissa Divi Augusti.)

M. AGRIPPA.

Les pièces de Marcus Agrippa, de moyen bronze, furent rencontrées en très-grand nombre, mais toutes avec la même tête et le même revers. Elles étaient, en général, d'une très-belle conservation.

(M. B.) Tête d'Agrippa couronnée, tournée à gauche; autour M. AGRIPPA. Lucii. Filius. COS. III. — R. Neptune debout, tenant de la main droite un dauphin, et de la gauche le trident; S. C.

Contremarque : II. M. II.

TIBERIVS.

Les monnaies de cet empereur furent presqu'aussi nombreuses que celles d'Auguste. On en découvrit une seule en or, un certain nombre en argent, quelques-unes en grand bronze, mais la plus grande partie était de moyen module.

(AR.) Tête laurée de Tibère, à droite; autour TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS. — R. L'empereur assis sur une chaise curule, tenant une branche d'olivier d'une main, et de l'autre s'appuyant sur une lance; autour MAXIM. PONTIF.

(AR.) Tête laurée, à droite. — R. L'empereur dans un quadrige, tenant la palme de la victoire à la main; au-dessous IMP. VIII.; au-devant TR. P. VII.

(AR.) Même figure à droite; autour TI. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. VI. IMP. — R. L'empereur à cheval, sur un pont, entre deux trophées; au-dessous DE. BRITANN.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour TI. CLAVDIVS. CAES. AVG. P. M. TR. P. IMP. — R. Femme voilée, diadémée, debout, tenant une pomme de la main droite; au-dessous S. C.; autour SPES AVGVSTA.

(G. B.) Tête de Tibère, à droite; autour TI. CAESAR. AVGVSTVS. F. IMP. V. ou VII. — R. L'autel de Lyon.

(G. B.) Même type; autour TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. IMP. P. P. — R. L'empereur à cheval, sur un arc de triomphe; dans le champ S. C.; autour NERO. CLAVDIVS. DRVSVS. GERMANICVS. IMP.

(M. B.) Tête de Tibère, à droite; autour TI. CAESAR. AVGVSTVS. F. IMPERAT. V ou VII. — R. Autel de Lyon; au-dessous ROM. ET AVG.

(M. B.) Tête de Tibère, à gauche; autour TI. CAESAR. F. DIVI. AVG.

F. AVGVSTVS. IMP. VIII. — R. Un caducée; dans le champ S. C.; autour PONTIF. MAX. TRIBVN. POTEST. XXXVI.

(M. B.) Tête nue de Tibère, à droite; autour TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. TR. POT. XV. — R. Tête laurée d'Auguste, à droite; autour CAESAR. AVGVSTVS. DIVI. F. PATER.

(M. B.) Même figure, à gauche; autour TI. CAESAR. F. DIVI. AVG. F. AVGVST. IMP. VII. — R. Femme assise, tenant une lance; dans le champ S. C.; autour PONTIF. MAXIM. TRIB. POTEST. XVII.

(P. B.) Il fut trouvé un très-grand nombre de pièces en petit bronze, du même, presque toutes en cuivre jaune et frappées à Lyon.

(P. B.) Tête laurée, à droite; autour TI. CAESAR. AVGVST. F. IMP. VII. — R. Autel de Lyon; au-dessous ROM. ET AVG.

DRVSVS *JUNIOR*.

Il ne fut découvert que quelques pièces de moyen module de cet empereur.

(M. B.) Tête de Drusus, à gauche; autour DRVSVS. CAESAR. TI. AVG. F. DIVI. AVG. N. — R. Au milieu S. C.; autour PONTIF. TRIBVNITIA. POTEST. ITERV.

ANTONIA.

On recueillit une très-grande quantité de pièces, en moyen bronze et d'une belle conservation, à l'effigie de cette impératrice, et toutes au même revers.

(M. B.) Tête d'Antonia, avec cheveux attachés derrière le cou, tournée à droite; autour ANTONIA. AVGVSTA. — R. Femme drapée et voilée, debout, tenant une lampe à la main; autour TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP.

GERMANICVS.

Il fut trouvé beaucoup de monnaies en moyen bronze de cet empereur; d'une belle conservation, mais n'offrant que les deux variétés ci-après :

(M. B.) Celle-ci bien plus rare, ou médaille, représentait d'un côté

Germanicus dans un char de triomphe traîné par quatre chevaux ; au-dessus GERMANICVS. CAESAR. — R. L'empereur debout, ayant la main sur la hanche, tandis que de l'autre il tient un bâton surmonté d'un aigle (1); de chaque côté SIGNIS. RECEPTIS. DE. VICTIS. GERM. S. C.

(M. B.) Tête de Germanicus, tournée à gauche; autour GERMANICVS. CAESAR. TI. AVGVST. F. DIVI. AVG. N. — R. Au milieu S. C.; et autour GERMANICVS. PRON. M. TR. POT. C. CAES. AVG.

(M. B.) Tête de Claude, à droite; autour GERMANICVS. DIVS. CAESAR. AVG. P. M. T. — R. Mars armé d'un bouclier et d'un glaive; autour CAESAR. AVGVSTVS.

CONTREMARQUE : | TI. CAESAR. |

AGRIPPINA *SENIOR.*

On ne découvrit qu'une seule pièce en argent et quelques médailles grand bronze, au même revers, de cette impératrice.

(AR.) Petit module. Tête d'Agrippine, tournée à droite; autour AGRIPPINA. C. CAES. AVG. GERM. — R. Tête laurée de Caligula, à droite; autour C. CAESAR. AVG. GERM. P. M. TR. POT.

(G. B.) *Médaille.* Tête d'Agrippine avec cheveux courts attachés sur le cou, tournée à droite; autour AGRIPPINA. M. F. MAT. C. CAESARIS. AVGVSTI. — R. Le carpentum ou char traîné par des mules ; au-dessus MEMORIAE. AGRIPPINAE. S. P. Q. R.

NERO ET DRVSVS.

On trouva, à l'effigie de ces princes, un certain nombre de pièces en moyen bronze.

(M. B.) Néron et Drusus à cheval, comme princes de l'ordre équestre ; au-dessus NERO ET. DRVSVS. CAESARES. — R. Dans le champ S C.; autour C. CAESAR. DIVI. AVG. PRONEPOS. P. M. TR. P. IV. P. P., ou C. CAESAR. AVG. GERMANICVS. P. MAX. T. POT.

(1) Les aigles aux étendards furent adoptés sous le second consulat de Marius.

CALIGVLA.

Outre une grande quantité de pièces de Caligula, de moyen bronze, mais toutes de même revers et presqu'à fleur de coin, on nota trois médaillons de cet empereur.

Le premier, représentant d'un côté une femme assise, tenant de la main droite une patère, et s'appuyant de la gauche sur une statuette; autour C. CAESAR. DIVI. AVG. PRONEP. AVG. PON. MAX. P. P. III. P. P. — R. Un temple à fronton sur lequel trois personnages tenant des patères, et couronné d'un quadrige, dans l'intérieur duquel on voit un autel, sur lequel un taureau est déjà placé comme victime, tandis qu'à la droite un sacrificateur, une patère à la main, et en toge, commande à deux esclaves portant un vêtement plus court, et ayant les jambes nues; de chaque côté DIVO. AVGVSTO.; au-dessous S. C.

Le second, tête nue de Caligula; autour C. CAESAR. AVG. GERMANICUS. — R. Dans une couronne civique : S. P. Q. R. OB. CIVES. SERVATOS. (Il fut trouvé en face de l'hôpital Saint-Yves.)

Le troisième offrait la tête de Caligula tournée à gauche; autour C. CAESAR. DIVI. AVG. PRONEPOS. AVG. P. M. TRI. POT. III. P. P. — R. Cinq guerriers casqués armés de boucliers carrés, devant l'empereur, debout sur une estrade, et ayant derrière lui une chaise curule; au-dessus ADLOCVT.; au-dessous COH.

(M. B.) Tête de Caligula, tournée à gauche; autour C. CAESAR. AVGUSTVS. GERMANICVS. PON. M. TR. POT. — R. Vesta assise; au-dessus VESTA.; dans le champ S. C. Ce type prédomina entièrement.

(M. B.) Même tête, à gauche; autour C. CAESAR. DIVI. AVG. PRONEPOS. AVGVSTVS. P. MAX. IV. P. P. — R. Un guerrier armé d'un glaive et d'un bouclier.

Contremarques : | CAM. | | H. N. |

CLAVDIVS.

Les pièces de Claudius rivalisèrent pour la quantité avec celles d'Auguste. On en découvrit par milliers des unes et des autres. Il en fut

noté une seule en or, un petit nombre en argent et en grand bronze, tandis que la plupart était de moyen, et ensuite de petit module.

(OR.) Tête de Claude; autour TI. CLAVDIVS. CAES. AVG. P. M. TR. P. IIII. — R. Camp prétorien.

(AR.) Tête de Tibère à droite; autour TI. CLAVDIVS. CAES AVG. TR. P. VI. IMP. XI. — R. Arc de triomphe avec des trophées, au-dessous DE. BRITANN.

(G. B.) Tête à gauche; autour TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP. — R. Autel de Lyon; au-dessous ROM. ET. AVG.

(G. B.) Même tête et même inscription autour. — R. Une couronne, au milieu de laquelle EXS. OB. CIVES. SERVATOS.

(G. B) Même figure. — R. L'empereur debout, tenant une victoire; autour SPES. AVGVSTA.

(M. B.) Tête de Claude, à gauche; autour TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP. — R. Cérès assise tenant de la main droite un épis et de la gauche un flambeau; au-dessous S. C.; autour CERES. AVGVSTA.

(M. B.) Même type. — R. Pallas tenant de la main gauche un bouclier rond et brandissant de la droite une javeline; dans le champ S. C.

(M. B.) Même tête. — R. Minerve s'appuyant de la main gauche sur une haste et levant la droite; autour CONSTANTIAE AVGVSTI.

(M. B.) Même figure. — R. La liberté debout; autour LIBERTAS. AVGVSTA.

(M. B.) Même tête. — R. Femme voilée debout, tenant de la main gauche une lampe; autour TI. CLAVDIVS CAESAR. AVGVSTVS. TR. POT. IMP.

(M. B.) Tête à gauche. — R. Femme voilée, tenant de la main gauche une pomme, et de la droite une lyre; autour LIBERTAS. AVGVSTA.

(P. B.) Tête radiée de Claude, à droite; autour IMP. CLAVDIVS. CAES. AVG. — R. Guerrier s'appuyant sur un pilier, tenant un javelot de la main droite et une corne d'abondance de la gauche; autour D. DONS. AVG.

(P. B.) Tête de Tibère Claude. — R. Un aigle ; CONSECRATIO.

CONTREMARQUES : (*V. la fig. 5 de la pl. I.*)

NERO.

Les pièces frappées sous cet empereur étaient presque toutes de moyen module. Elles furent trouvées dans une proportion considérable et beaucoup de celles-ci étaient à fleur de coin.

On n'en rencontra que quelques-unes en grand et en petit bronze.

Le bruit courut qu'on en avait découvert une en or, mais je ne la vis pas.

(G. B.) *Médaille.* Tête de Néron, à droite; autour NERO. CLAVDIVS. CAES. AVG. GERMAN. T. P. IMP. P. P. — R. Deux cavaliers en course, tenant, le premier une longue lance en arrêt, le second une semblable sur l'épaule ; S. C. de chaque côté ; au-dessous DECVRSIO.

(G. B.) *Médaille.* Tête laurée de Néron, à droite ; autour NERO. CLAVDIVS. CAES. AVG. GERM. P. M. TRI. P. IMP. P. P. — R. Une femme assise, tenant une torche de la main gauche, un épi de la droite, au-dessus de la flamme d'un petit autel ; devant, Cérès drapée, lui présente une corne d'abondance ; derrière, la proue d'une galère ; autour ANNONA. AVGVSTI. CERES. ; au-dessous S. C.

(G. B.) Même tête et même inscription autour. — R. Un arc de triomphe ; de chaque côté S. C.

(G. B.) Même type. — R. Figure militaire assise sur un trophée, et tenant une victoire ; au-dessous ROMA.

(G. B.) Même tête, laurée. — R. Le temple de Janus ; inscription effacée autour ; de chaque côté S. C.

(G. B.) Même figure, à droite ; autour IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. POT. P. P. — R. Un arc de triomphe surmonté d'un quadrige, avec fronton historié ; à côté S. C.

(G. B.) Tête non laurée, à gauche ; autour IMP. NERO. CLAVDIVS. CAESAR. AVG. GERM. P. M. TR. P. P. — R. Femme assise près d'une table, devant une femme drapée ; autour ANNONA. AVGVSTA. CERES.

(M. B.) Tête de Néron, à droite ; autour NERO. CLAVDIVS. CAES.

AVG. GERMANIC. P. M. TR. P. IMP. P. P. — R. Une Victoire ailée, s'appuyant de la main droite sur un globe, sur lequel on lit S. P. Q. R.; de chaque côté S. C.

(M. B.) Même figure, tournée à gauche. — R. Une Victoire ailée, tenant de la main droite une couronne de chêne, et de la gauche une branche d'olivier; autour VICTORIA. AVGVSTI.

(M. B.) Tête de Néron, à droite. — R. L'autel de la Paix; de chaque côté S. C., et au-dessous ARA. PACIS.

(M. B.) Tête de Néron, à gauche. — R. Superbe marché composé de portiques à colonnes d'ordre ionique, auxquels conduit un perron avec marches, et statue sous le portique du milieu; au-dessus, une seconde colonnade avec guirlandes, surmontée au milieu d'un dôme; à droite MAC. (Maccellum); à gauche AVG.; au-dessous S. C.

(M. B.) Tête de Néron, à droite. — R. Le temple de Janus, fermé; autour PACE. P. R. VBIQVE. PARTA. JANVM. C. (Pace Populi Romani Ubique Porta Janum Clusit), ou PACE. P. R. TERRA. MARIQVE. PARTA. JANVM. CLVSIT.

(M. B.) Même type. — R. Femme assise devant un autel; autour SECVRITAS. AVGVSTI.

(M. B.) Tête de Néron, à droite. — R. Victoire ailée, tenant une couronne de la main droite, et une branche d'olivier de la gauche; dans le champ S. C.; autour VICTORIA. NAVALIS.

(M. B.) Tête à droite. — R. Homme debout, tenant une corne d'abondance de la main gauche, et de la droite une patère, au-dessus d'un petit autel; de chaque côté S. C.; autour GENIO. AVGVSTI.

(M. B.) Même figure, à droite. — R. Néron en habit de femme, comme Apollon, et jouant de la lyre; autour P. MAX. TR. P. IMP. P. P.

(M. B.) Tête de Néron, à droite. — R. Vénus assise, ayant une étoile sur la tête, tenant un sceptre de la main gauche, et devant elle un autel sur lequel s'élève la flamme, et à côté un carquois.

(P. B.) Même effigie, à droite; autour NERO. CLAVDIVS. CAES. AVG. GERMANIC. — R. Une table à pieds de lion, au milieu deux sphinx, au-dessus une urne, et à côté une couronne et quelques épis; autour

CER. QVI. ROM. COS. (Certamen Quinquennale Romæ Constitutum.) Cette pièce rappèle les concours quinquennaux pour la musique, la poésie et les exercices gymnastiques fondés à Rome par cet empereur.

(P. B.) Tête de Néron, à gauche; autour NERO. CLAVDIVS. AUG. GERMANICVS. — R. Homme assis, tenant une couronne; autour PONTIF. MAX. TR. POT.

Contremarques : | S. P. Q. R. | | SP. SF. | | S. P. |

GALBA.

Il ne fut trouvé qu'un très-petit nombre de pièces de Galba, et toutes de moyen bronze.

(M. B.) Tête laurée de Galba, tournée à droite; autour SERVIVS. GALBA. IMP. CAES. AVG. PONTIF. MAX. TR. POT. — R. Une couronne de chêne, et au milieu S. P. Q. R. OB. CIVES. SERVAT.

(M. B.) Tête laurée, à gauche; autour SERV. GALBA. IMP. AVG. — R. Femme debout, s'appuyant sur une lance, et tenant une bourse de la main droite; autour LIBERTAS. PUBLICA.

(M. B.) Même tête, et autour même épigraphe. — R. La Liberté, autour LIBERTAS.

VITELLIVS.

Il ne fut découvert que cinq à six Vitellius, qui n'offrirent que deux revers différens. Ces pièces étaient de moyen bronze.

(M. B.) Tête de Vitellius, tournée à gauche; autour A. VITELLIVS. IMP. GERMAN. — R. Deux mains se serrant, au-dessus FIDES.; au-dessous EXERCITVM.; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête laurée du même, à gauche. — R. Mars casqué, debout, tenant une lance de la main gauche et un javelot de la droite; de chaque côté S. C.; autour CONSENSVS. EXERCITVM.

VESPASIANVS.

Les pièces en moyen bronze de cet empereur furent rencontrées très-

abondamment, celles en argent bien plus rarement, et celles de grand module en proportion encore plus minime. En général leur conservation était admirable. Les dernières avaient été frappées en commémoration de la prise de la Judée.

(AR.) Tête laurée de Vespasien, à droite; autour IMP. CAESAR. VESP. AVG. — R. Un aigle, les ailes déployées, sur un autel; à côté COS.

(M. B.) Tête laurée du même, à droite; autour IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. P. M. TR. P. E. COS. III. — R. La Judée, sous les traits d'une femme plongée dans la tristesse, assise près d'un palmier, et ayant ou non une cuirasse, à côté; derrière elle, l'empereur, vêtu du paludamentum, appuie le pied sur un casque ou une cuirasse, et tient de la main droite une lance. Au-dessous S. C.; autour IVDAEA. CAPTA.

(M. B.) Tête à droite. — R. Une Victoire ailée, tenant à la main un globe, sur lequel on lit S. P. Q. R.; de chaque côté S. C.

(M. B.) Tête laurée de Vespasien, à droite; autour IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. VIIII. — R. La Justice s'appuyant sur une lance, et tenant de la main droite une balance; autour AEQVITAS. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. Une femme debout, voilée et coiffée de perles, tenant une fleur à la main; de chaque côté S. C.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. La Fortune debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite un gouvernail; dans le champ S. C.; autour FORTVNAE. REDVCI.

(M. B.) Même tête. — R. Femme debout, tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne d'abondance; autour FIDES. PVBLICA.

(M. B.) Même figure. — R. Autel de la Providence; à côté S. C.; au-dessous PROVIDENTIAE.

(M. B.) Tête laurée de Vespasien, à droite; autour IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. VII. P. P. — R. Un aigle les ailes déployées, tenant le globe dans ses serres; à droite S. et à gauche C.

(M. B.) Même type. — R. La Paix tenant une branche d'olivier d'une main, et un bâton court de l'autre; autour PAX. AVGVSTI.; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête à droite. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance; autour FORTVNAE AVGVSTI.

(M. B.) La même figure, à droite. — R. Femme debout; autour FELICITAS. PVBLICA.

(M. B.) La même tête, portant une couronne radiée; autour IMP. CAES. VESPAS. AVG. COS. VIII. P. P. ou COS. VI. CENSOR. — R. Femme debout, tenant une haste; autour ABVNDANTIA. AVGVSTI.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. La statue de Rome assise; au-dessous ROMA.

(M. B.) Même figure. — R. Victoire ailée, tenant une couronne et une palme; autour VICTORIA. AVGVSTI.; de chaque côté S. C.

DOMITILLA.

Il fut trouvé une seule Domitille en grand bronze ou médaille.

(G. B.) *Médaille.* Char traîné par deux mules; au-dessus S. P. Q. R. MEMORIAE. DOMITILLAE. — R. Dans le champ S. C.; autour IMP. T. CAES. DIVI. VESP. F. AVG. P. M. TR. P. P. P. COS. VIII. (1)

TITVS.

La quantité de monnaies de Titus découvertes fut considérable. Elles étaient toutes de moyen bronze, et en général parfaitement belles.

(AR.) Restituée par Gallien. Tête radiée de Titus, à droite; autour DIVO. TITO. — R. Un autel; autour CONSECRATIO.

(M. B.) Tête laurée de Titus, à gauche; autour T. CAESAR. IMP. AVG. F. TR. P. COS. VI. CENSOR. — R. Femme debout, tenant une fleur à la main; de chaque côté S. C.

(1) Cette médaille fut frappée à l'avènement de Titus par le sénat. Mionnet l'attribue à Domitille, fille de Vespasien et de Fl. Domitille. Mais M. Deville croit qu'elle doit l'être à cette dernière, femme de Vespasien, le mot *filia* étant toujours ajouté après, pour les filles d'empereurs, tandis que pour les femmes cela n'a pas lieu comme on le voit dans les exemples suivans : JVLIA. AVGVSTI. — PLAVTINA. AVG. IMP. TRAJANI., et tant d'autres. (T. 7 de la *Revue Numismatique*.)

(M. B.) Même tête. — R. Une Victoire ailée, tenant d'une main une palme et de l'autre une couronne; dans le champ S. C.; autour VICTORIA. NAVALIS.

(M. B.) Même figure. — R. L'empereur debout, tenant un sceptre; autour PAX. AVGVST.

(M. B.) Même type. — R. Prêtresse debout, tenant de la main gauche une branche d'olivier et un caducée, et de la droite une patère au-dessus d'un autel; de chaque côté S. C.; autour PAX. AVG.

(M. B.) Même tête. — R. Femme debout, s'appuyant sur une lance, et tenant une balance à la main; dans le champ S. C.; autour AEQVITAS. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. Femme drapée, debout, tenant une corne d'abondance; au milieu S. C.; autour FELICITAS. PVBLICA.

(M. B.) Tête de Titus, à droite; autour, même inscription. — R. Temple de la Providence; au-dessous PROVIDENTIA.

(M. B.) Même type. — R. Femme assise, se coiffant; autour SECVRITAS. PVBLICA.

(M. B.) Tête de Titus, avec couronne radiée, tournée à droite; autour IMP. CAES. DIVI. VESPAS. FIL. P. M. — R. Pallas casquée, ayant un bouclier à ses pieds, et tenant de la main droite un épi de blé; autour TR. P. COS. VIII. P. P.; de chaque côté S. C.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Femme assise au pied d'un palmier; autour JVDAEA. CAPTA.

(M. B.) Tête laurée de Titus, à droite; autour T. CAES. IMP. AVG. TR. P. COS. VI. CENSOR. — R. Rome assise sur un bouclier et tenant une couronne; dans le champ S. C.; au-dessous ROMA.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour T. CAES. IMP. AVG. F. TR. P. COS. V. CENSOR. — R. La Paix debout, faisant une libation au-dessus d'un autel; autour PAX. AVGVSTA.

JVLIA.

Je ne vis que deux pièces en moyen bronze de cette impératrice.

(M. B.) Tête en cheveux, à droite; autour JVLIA. IMP. T. FELIX. AVG. — R. Vesta assise tenant une statuette; à côté S. C.; au-dessous VESTA.

(M. B.) Même figure de Julia; autour JVLIA. AVG. F. AVGVSTA. — R. Vesta assise; au-dessous VESTA.

DOMITIANVS.

Le nombre des monnaies de cet empereur, trouvées dans les fouilles, fut considérable. Presque toutes, si l'on en excepte quelques médaillons, et quelques grands bronzes, étaient de moyen module, d'une conservation remarquable et de revers très-variés.

(G. B.) *Médaillon*. Tête laurée de Domitien, tournée à droite; autour IMP. CAES. DOMITIANUS. AVG. GERMANIC. COS. XIIII. CENSOR. PERP. P. P. — R. Jupiter assis, tenant une haste de la main gauche, et une Victoire de la droite; au-dessous S. C.; autour JOVI. VICTORI.

(G. B.) Même type. — R. Femme assise sur une estrade, ayant deux vases près d'elle, et présentant de l'argent à deux personnages drapés et debout; derrière elle, un temple à colonne; autour, inscription effacée, dont il ne reste que COS. XIII.

(G. B.) Tête laurée de Domitien. — R. L'empereur debout, en costume militaire; derrière, la Victoire le couronnant; au-dessous S. C.

(G. B.) Tête de Domitien, à droite; autour CAES. AVG. DOMIT. COS. V. — R. Temple à trois portiques, renfermant chacun une statue, surmonté d'un quadrige, et à chaque extrémité du fronton, d'un bige; de chaque côté S. C.

(G. B.) Même type. — R. L'empereur debout.

(M. B.) Tête laurée de Domitien, à droite; autour CAESAR. AVG. FIL. DOMITIANVS. COS. V. — R. Femme drapée, debout, tenant une fleur à la main; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête à droite; autour IMP. CAESAR. DIVI. VESP. F. DOMITIAN. AVG. P. M. — R. Un guerrier debout, tenant un bouclier de la main gauche, et brandissant de la droite une javeline; autour TR. P. COS. VIII. P. P.

(M. B.) Figure de Domitien, avec couronne radiée; autour IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. VIII. CENSOR. P. P. — R. La Fortune tenant une corne d'abondance d'une main et de l'autre un gouvernail; de chaque côté S. C.; autour FORTVNAE. AVGVSTI.

(M. B.) Tête laurée du même, à droite; autour IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XIIII. CENSOR. PERP. P. P. — R. Mars debout, s'appuyant sur une lance, et tenant un bâton de commandement de la main gauche; dans le champ S. C.; autour VIRTVTI. AVGVSTI.

(M. B.) Tête semblable. — R. Un guerrier debout, s'appuyant de la main gauche sur une haste, ayant à ses pieds un bouclier, et à la main droite un petit instrument; à côté S. C.; autour T. P. COS. VIII. DESIGN. VIII. P. P.

(M. B.) Même type. — R. Pallas s'appuyant sur sa lance; autour T. P. COS. VIII. DESIGN. VIII. P. P.

(M. B.) Tête laurée de Domitien, à droite; autour CAES. AVG. DOMIT. COS. V. — R. L'empereur à cheval, et au-dessous S. C.

(M. B.) Même figure. — R. Pallas debout, tenant une haste de la main gauche et un glaive de la droite; autour T. P. COS. VII. DESIGN. VIII. P. P.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. XII. CENS. PERP. — R. Jupiter s'appuyant de la main gauche sur une haste; dans le champ S. C.; autour JOVI. CONSERVATORI.

(M. B.) Tête laurée de Domitien, à droite; autour CAES. AVG. I. DOMIT. COS. V. — R. Une femme debout; au milieu S. C.

(M. B.) Même type. — R. Femme voilée, tenant une balance et une corne d'abondance; à côté S. C.; autour MONETA. AVGVSTA.

(M. B.) Même tête. — R. Autel de la Paix; au-dessus SALVS.; au-dessous AVGVSTI.

(M. B.) Tête de Domitien, à droite. — R. Victoire devant un trophée; autour VICTORIAE. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. Victoire ailée, tenant un globe; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Pallas debout, s'appuyant sur une haste, et un bouclier à ses pieds; autour TR. P. COS. VIII. DES. VIIII. P. P.

(M. B.) Même figure. — R. Femme debout, tenant une coupe de la main gauche, et une couronne de la droite; autour LIBERTAS. PVBLICA.

(M. B.) Tête laurée de Domitien, à droite; autour IMP. CAES. DOMITIAN. AVG. GERM. COS. XI. — R. Deux boucliers germains, un étendard et un arc en faisceaux; sur les côtés S. C.

(M. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. CAES. DIVI. VESP. DOMITIANVS. AVG. P. M. — R. Minerve debout, tenant un foudre de la main droite, et ayant un bouclier à ses pieds; autour TR. P. COS. VIII. DESIGN. VIII. P. P.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour CAES. DIVI. VESP. F. DOMITIAN. COS. VII. — R. Femme assise, tenant une corne d'abondance; autour CONCORDIA. AVGVSTA.

NERVA.

Les monnaies de cet empereur ne furent rencontrées qu'en très-petit nombre, et presque toute de moyen bronze, car je n'en notai que cinq de grand module.

(G. B.) Tête laurée de Nerva, à droite; autour IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. — R. Une femme tenant une corne d'abondance; autour FORTVNA. FELIX.

(G. B.) Tête laurée du même, à droite; autour IMP. NERVA. ARMENIACVS. — R. Rome assise.

(G. B.) Figure laurée, à droite; autour IMP. NERVA. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. — R. La Fortune debout; autour FORTVNA. AVGVSTA.

(G. B.) Tête de Nerva laurée, à droite; autour NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. — R. Deux mains jointes au-devant d'une enseigne militaire; autour CONCORDIAE. EXERCITVM.

(G. B.) Même type, à droite; autour IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. — R. Deux personnages debout, se donnant la main; autour CONCORDIA. AVGVSTA.

(M. B.) Tête de Nerva, ceinte d'une couronne radiée, à droite; autour IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. — R. Deux mains se joignant au-devant d'une enseigne militaire, au-dessus d'une proue; dans le champ S. C.; autour CONCORDIA. EXERCITVM.

(M. B.) Tête, à droite; autour IMP. NERVA. CAES. AVG. GERMANICVS. III. P P. — R. L'empereur debout; autour LIBERTAS. PVBLICA.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. NERVA. CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. — R. Cérès debout, tenant une corne d'abondance; à côté S. C.; autour FORTVNA. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. Statue de la Liberté; autour LIBERTAS. PVBLICA.

TRAJANVS.

Il ne fut trouvé qu'un certain nombre de monnaies de cet empereur. Celles en grand bronze étaient, en général, plus frustes que celles en moyen, quoique ces dernières laissassent beaucoup à désirer sous le rapport de leur conservation.

(AR.) Une couronne, et au milieu S. P. Q. R. — R. Victoire ailée, tenant une palme et une couronne; autour SALVS. GENERIS. HVMANI.

(G. B.) *Médaille*. Tête de Trajan laurée, tournée à droite; autour IMP. CAES. NERVA. et TRAJANO. AVGVSTO. GERM. DAC. P. M. TR. COS. V. P. P. — R. Cirque naval, avec colonne de chaque côté et petites galères sur l'eau; au-dessous S. C.; à gauche S. P. Q. R.; à droite OPTIMO. PRINCIPI.

(G. B.) Tête de Trajan, à droite; autour IMP CAES. NERV. TRAJANO. AVG. GER. DACI. PART. P. M. TR. P. COS. III. — R. L'empereur debout; autour OPTIMO. PRINCIPI.

(G. B.) Tête semblable. — R. Cérès debout, tenant une corne d'abondance; dans le champ S. C.; au-dessus S. P. Q. R.; autour OPTIMO. PRINCIPI.

(G. B.) Même type. — R. L'empereur à cheval, foulant un ennemi; autour S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI.

(G. B.) Tête de Trajan, tournée à droite; autour IMP. CAES. NERV. TRAJANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. — R. Femme drapée, debout; autour OPTIMO. PRINCIPI.

(G. B.) Même type de tête. — R. Victoire debout, devant un trophée, inscrivant des hauts faits; autour S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI.

(G. B.) Tête à droite, laurée; autour IMP. CAES. NERVAE. TRAJANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. POT. P. P. — R. Personnage assis sur un globe, au pied d'un trophée; au-dessous S. C.; à droite S. P. Q. R.

(M. B.) Tête de Trajan avec couronne radiée, à droite; autour IMP. NERVA. TRAJAN. AVG. GERM. P. M. — R. Femme assise sur une chaise en X; au-dessous S. C.; autour TR. POT. COS. II.

(M. B.) Même figure. — R. Victoire ailée, tenant un globe sur lequel on lit S. P. Q. R.; autour TR. POT. COS. III. P. P.

(M. B.) Figure de Trajan, à droite. — R. Femme assise, tenant une corne d'abondance; autour FORTVNAE. REDVCI.

(M. B.) Tête de Trajan, avec couronne radiée, à droite; autour IMP. CAES. NERVA. TRAJANO. DACICO. PARTHICO. P. M. TR. COS. III. P. P. — R. Figure militaire, marchant entre deux enseignes; au-dessous S. C.; autour SENATVS. POPVLVS. QVE. ROMANVS.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Guerrier debout, appuyé de la main droite sur une lance, et tenant de la gauche une Victoire; autour S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI.

(M. B.) Tête de Trajan, à droite. — R. Cheval Pégase.

(M. B.) Même figure, à droite. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance de la main gauche; un aigle à ses pieds; au-dessous ALIM. ITAL.

(M. B.) Tête de Trajan, à droite; autour TRAJANO. AVG. GERM. DACI. — R. L'empereur tenant une lance et passant sur le corps d'un ennemi.

(M. B.) Tête du même, avec couronne radiée, tournée à droite; autour IMP. TRAJANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. — R. Femme

debout, tenant de la main droite une corne d'abondance, et de la gauche une couronne; autour OPTIMO. PRINCIPI.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. CAES. NERVA. TRAJANVS. AVG. — R. Femme debout, sacrifiant au-dessus d'un autel; autour TR. POT. COS. III.

(M. B.) Même type. — R. Trophée d'armes; autour S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI.

(M. B.) Même tête. — R. Victoire assise, tournée à gauche; autour TR. POT. COS. III.

(M. B.) Même figure. — R. Pallas debout; autour IMP. COS. V.

(M. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. TRAJANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. POT. COS. V. P. P. — R. Cérès debout; autour S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. CAES. NERVA. TRAJAN. AVG. GERM. P. M. — R. Femme debout, s'appuyant sur un bouclier; autour TR. POT. COS.

(P. B.) Figure de Trajan, à droite; autour IMP. CAES. NER. TRAJANO. OPTIMO. PRINCIPI. — R. Une couronne; au milieu S. C.; autour P. M. TR. POT. XX. COS. VI. P. P.

(P. B.) Tête de l'empereur, avec couronne radiée, à droite; autour TRAJANO. OPTIMO. PRINCIPI. — R. Couronne de lierre; au milieu S. C.; autour DACICO. PARTHICO. TR. POT. XX. COS. XV.

HADRIANVS.

La plupart des pièces de cet empereur qui furent trouvées étaient frustes, surtout celles en grand bronze. Celles en moyen et en petit module étaient mieux conservées.

(G. B.) Tête laurée d'Hadrien, à droite; autour HADRIANVS. AVG. COS. — R. L'empereur élevé sur une estrade, et assis sur une chaise curule; à côté de lui la Libéralité, versant, d'une corne d'abondance, de la monnaie à un homme placé en bas, vêtu d'une toge, représentant le peuple romain; au-dessous S. C.; autour LIBERALITAS. AVGVSTI.

(G. B.) Même type. — R. Un roi, à genoux, offrant tribut à l'empereur, en toge.

(G. B.) Même tête. — R. Une femme debout.

(G. B.) Figure d'Hadrien, à droite. — R. Femme diadémée, assise sur une chaise ornée, et tenant à la main une patère au-dessus d'un autel.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour HADRIANVS. AVG. COS. III. P. P. — R. Vénus voilée; dans le champ S. C.

(G. B.) Même type. — R. Deux figures debout, l'une grande, l'autre petite.

(G. B.) Tête laurée, à droite. — R. Femme drapée, assise à terre, et tenant une branche d'olivier; autour HISPANIA.

(G. B.) Même effigie. — R. Femme drapée, debout, tenant de la main droite une palme appuyée à terre; de chaque côté S. P. Q. R.; au-dessous COS. III.

(G. B.) Tête laurée d'Hadrien, à droite. — R. Femme tenant une corne d'abondance entre deux enfans debout; au-dessous COS. III.; autour HILARITAS.

(G. B.) Même type. — R. Vénus debout; autour VENERI. GENETR.

(G. B.) Même tête. — R. Femme marchant.

(G. B.) Tête laurée, à droite. — R. Rome casquée, assise sur un trophée, tenant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre une petite Victoire, au-dessous S. C.

(G. B.) Même effigie. — R. L'empereur assis sur une estrade; au bas, deux à trois figures debout et de face; autour LIBERALITAS. AVGVSTI.

(G. B.) Tête laurée d'Hadrien, à droite. — R. Une galère et l'empereur à la poupe; de chaque côté S. C.; au-dessous COS. III. P. P.

(G. B.) Tête à droite. — R. L'Abondance s'appuyant sur un gouvernail; autour FORTVNAE. REDVCI.

(G. B.) Même type. — R. Rome couchée; autour AEQVITAS. AVGVSTI.

(G. B.) Tête laurée, à droite. — R. Guerrier casqué, assis, s'appuyant sur une haste, et tenant de la main droite une petite Victoire.

(G. B.) Tête laurée d'Hadrien, à droite; autour HADRIANVS. AVGVS. — R. Femme debout, s'appuyant sur une lance.

(G. B.) Même effigie. — R. L'empereur debout sur une estrade; devant, deux personnages distribuant des largesses à un troisième montant des degrés; de chaque côté S. C.; au-dessous LIBERALITAS.

(M. B.) Même figure, à droite; autour HADRIANVS. AVGVSTVS. — R. Une femme tenant un épi et un gouvernail; autour ANNONA. AVGVSTA.

(M. B.) Même tête. — R. Guerrier debout s'appuyant sur une lance, et tenant de la main droite une corne d'abondance; autour COS.; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête à droite. — R. Une couronne de chêne, et au milieu S. C.

(M. B.) Tête d'Hadrien, avec couronne radiée, à droite; autour IMP. CAES. TRAJANVS. HADRIANVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une balance de la main droite et une corne d'abondance de la gauche; autour MONETA. AVGVSTI.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Mars tenant un glaive à la main.

(M. B.) Même type. — R. Femme debout tenant un gouvernail et une corne d'abondance; autour FORTVNAE. REDVCI.

(M. B.) Même figure. — R. Fleuve couché, s'appuyant sur une corne d'abondance.

(P. B.) Tête laurée d'Hadrien, à droite; autour HADRIANVS. AVGVSTVS. — R. Modius avec des épis; autour ANNONA. AVG.

(P. B.) Même tête. — R. Femme assise, tenant une patère au-dessus d'un petit autel; autour SALVTI. AVGVSTI.

(P. B.) Même type. — R. Rome Nicéphore assise; au-dessous COS. III.

(P. B.) Tête laurée, à droite. — R. Femme tenant d'une main un serpent qu'elle fait boire dans une coupe.

(P. B.) Même figure. — R. Femme tenant une baguette d'une main et de l'autre un sceptre.

CONTREMARQUE : | NC. APR. |

SABINA.

Il fut trouvé un certain nombre de pièces à l'effigie de cette impératrice, dont quelques-unes de grand bronze et d'autres de petit module; souvent elles se présentèrent frustes.

(G. B.) Tête de Sabine, les cheveux ceints d'une bandelette; autour SABINA. AVGVSTA. HADRIANI. AVG. P. P. — R. Vénus debout, tenant la pomme; dans le champ S. C.; autour VENERI. GENITRICI.

(G. B.) Même type. — R. Vénus debout, nue, tenant la pomme; autour VENERI. VICTORI.

(G. B.) Tête de l'impératrice diadémée, tournée à droite; autour SABINA. AVGVSTA. HADRIANI. — R. Femme assise, tenant une corne d'abondance.

(G. B.) Tête de Sabine diadémée, à droite; autour SABINA. AVGVSTA. HADRIANI. — R. Femme assise, tenant un fuseau.

(M. B.) Tête de la même, à droite. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance; à côté S. C.

(M. B.) Même type. — R. Femme assise, tenant une patère.

(M. B.) Tête diadémée de Sabine, à droite; autour SABINA. AVGVSTA. HADRIANI. AVG. P. P. — R. La Concorde debout; autour CONCORDIA. AVG.

(P. B.) Même figure, à droite; autour SABINA. AVGVSTA. HADRIANI. — R. Femme debout avec un petit enfant, qu'elle montre de chaque côté; autour PIETAS. AVG.

AELIVS.

Quelques pièces seulement de cet empereur, en moyen et petit bronze, furent rencontrées.

(M. B.) Tête d'Aélius, à droite; autour L. AELIVS. CAESAR. — R. Victoire ailée, debout, écrivant sur un trophée.; VICT. IMP.

(P. B.) Tête frisée d'Aélius, à droite; autour AELIVS. CAESAR. — R. Femme assise, tenant une patère; autour CONCORDIA. TR. POT. COS. II.

(P. B.) Même type. — R. Figure debout, sacrifiant; autour TR. POT. COS. II.

ANTONINVS PIVS.

Il fut découvert un grand nombre de monnaies d'Antonin, de grand et et moyen bronze, la plupart d'une conservation imparfaite, et quelques-unes de petit module.

(AR.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. POT. XXI. — R. Un temple; autour TEMPLVM. DIVI. AVG. REST.; au-dessous COS. IIII.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite; autour DIVVS. ANTONINVS. — R. La colonne Antonine; autour DIVO. PIO.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. TR. POT. — R. Une femme assise, tenant de la main droite une patère.

(G. B.) Figure laurée, à gauche; autour M. ANTONINVS. AVG. PIVS. — R. Jupiter, debout; JOVI. STATORI.

(G. B.) Même tête, à droite. — R. Le Génie du sénat romain, sous les traits d'un homme vêtu de la toge, tenant de la main droite une corne d'abondance, et de la gauche le sceptre d'ivoire, marque distinctive des consuls.

(G. B.) Même type. — R. Une femme tenant une lance de la main gauche et une coupe de la droite; devant elle, un autel.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite. — R. Mars nu, tenant une lance de la main droite, et une autre sur l'épaule gauche.

(G. B.) Tête à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. TR. POT. XXII. — R. Femme debout, tenant de la main droite une couronne, et portant un enfant sur le bras gauche, tandis qu'on en voit un de chaque côté à ses pieds; dans le champ S. C.; autour PIETAS. AVG. COS. III.

(G. B.) Même type. — R. Rome assise, s'appuyant de la main gauche sur une lance, et tenant de la droite une statuette de la Victoire, ailée; à côté un bouclier; autour IMP. VI. COS. III.

(G. B.) Tête à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. COS. XVII. — R. Vénus debout, s'appuyant sur une lance, et présentant de la main droite une patère au-dessus d'un petit autel.

(G. B.) Même effigie. — R. L'empereur en toge, debout, portant le vexillum; autour FELICITAS. PVBLICA.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite. — R. Femme assise sur un globe, tenant une corne d'abondance et des épis; de chaque côté S. C.

(G. B.) Tête laurée et barbue, du même; autour M. ANTONINVS. AVG. GERM. SARM. TR. P. XXI. — R. Femme drapée, debout, tenant de la main droite une couronne, au-dessus d'un autel; autour VOT.

(G. B.) Tête à droite. — R. Apollon en habit de femme, tenant une lyre; autour APOLLINI. AVGVSTO.

(G. B.) Même type. — R. Bûcher; autour CONSECRATIO.

(G. B.) Tête laurée d'Antonin, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XII. — R. Deux cornes d'abondance, sur lesquelles sont deux têtes d'enfans; autour TEMPORVM. FELICITAS.

(G. B.) Même tête. — R. Femme debout, tenant d'une main un épi, et de l'autre un aviron; dans le champ S. C.; autour POT. XVI.

(G. B.) Même type. — R. Femme debout, tenant une couronne de la main gauche et un épi de la droite; de chaque côté S. C.

(G. B.) Même tête. — R. Femme debout, donnant à manger à un serpent.

(G. B.) Même figure. — R. Femme debout, s'appuyant de la main gauche sur une enseigne; dans le champ S. C.

(G. B.) Même tête. — R. Femme tenant une corne d'abondance; autour ABVNDANTIA.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite. — R. L'empereur assis, tenant un globe; derrière, une Victoire le couronne; autour TR. POT. XV.

(G. B.) Même type. — R. Victoire assise, tenant une palme; à côté S. C.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite. — R. Femme assise, tenant une balance et une corne d'abondance; autour T. POT. X. IMP. II. COS. III.

(G. B.) Même figure. — R. Femme tenant une corne d'abondance, et assise; au-dessous ANNONA. AVG.

(G. B.) Même tête. — R. Jupiter assis, tenant à la main une Victoire; autour JOVI. VICTORI.

(G. B.) Même type. — R. Mars debout; autour MARTI. VLT. IMP. II.

(G. B.) Même type. — R. L'empereur entre quatre enseignes, s'appuyant sur une haste.

(G. B.) Même figure. — R. Victoire ailée, debout; dans le champ S. C.

(G. B.) Même tête. — R. Victoire ailée, tenant une palme; à côté S. C.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite. — R. Victoire ailée, ou l'Histoire inscrivant sur un bouclier des hauts faits.

(G. B.) Même tête. — R. Femme assise sur un globe, tenant une corne d'abondance et un sceptre; dans le champ S. C.

(G. B.) Même type. — R. Rome assise, s'appuyant sur un bouclier.

(G. B.) *Idem*. — R. L'empereur debout, devant lui un captif à genoux.

(G. B.) Tête laurée d'Antonin, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. POT. TR. COS. — R. Une femme assise; autour OPI. AVG.

(G. B.) Même tête. — R. Femme debout, portant un enfant et un globe; à ses pieds deux autres enfans; autour PIETATI. AVG. COS. IIII.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XVI. — R. Femme assise, tenant d'une main une couronne et de l'autre un thyrse; autour INDVLGENTIA. AVG. COS. IIII.

(G. B.) Tête à droite. — R. L'empereur et une femme debout se donnant la main, l'un en toge, tenant le simulacre de la Concorde, et l'autre voilée et vêtue de la stola; à leurs pieds, deux autres figures plus petites se prenant la main au-dessus d'un petit autel; autour CONCORDIAE.

(G. B.) Tête d'Antonin, à droite. — R. Femme voilée, debout, étendant la main au-dessus d'un petit autel; dans le champ S. C.; autour VOTA. SVSCEPTA.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. IIII. — R. Femme debout; autour LIB. VI. COS. IIII.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. POT. — R. Cérès assise sur un globe; autour CERES. AVGVSTA.; au-dessous ITALIAE.

(G. B.) Tête à droite. — R. Cérès assise; autour TR. POT. XX. COS. IIII.

(G. B.) Tête laurée; à droite; autour ANTONINVS. AVG.....XXVII. — R. L'empereur debout, et, à genoux devant lui, une femme à tête tourrelée; autour..... COS. III.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. VIII. COS. — R. Femme debout, tenant une balance.

(G. B.) Même figure, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. COS. III. — R. L'empereur debout, en toge, tenant un sceptre; autour GENIO. SENATVS.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XVI. — R. Hygie debout, présentant une patère à un serpent qui se dresse au-dessus d'un petit autel; autour SALVS. AVG. COS. III.

(M. B.) Tête laurée d'Antonin, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. TR. P. XXVI. — R. Cérès debout; COS. VI.; dans le champ S. C.

(M. B.) Même tête. — R. Femme debout, s'appuyant sur un gouvernail; autour TR. P. X. AVG. COS. III.

(M. B.) Même type. — R. Femme tenant une balance, à droite, et une corne d'abondance, à gauche; autour TR. POT. XXI. COS. IIII.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. POT. COS. VII. — R. Hygie debout, présentant une patère à un serpent se dressant au-dessus d'un petit autel; autour SALVS. AVG.

(M. B.) Même figure. — R. Un aigle sur un socle; de chaque côté S. C.

(M. B.) Même type. — R. Vénus assise, tenant une pomme de la main droite.

(M. B.) Même tête. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance d'une main, et de l'autre un flambeau; autour PAX. AVG. PIO. II.

(M. B.) Même figure, à droite. — R. Femme assise; autour INDVLGENTIA. AVG. COS. IIII.

(M. B.) Tête laurée d'Antonin, à droite. — R. La Liberté tenant une haste de la main gauche, et un bonnet de l'autre; autour LIBERTAS. AVG. COS. IIII.

(M. B.) Même tête. — R. Femme debout; autour LIBERALITAS. COS. IIII.

(M. B.) Tête laurée d'Antonin, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XXII. — R. Deux figures dans un temple octostyle; au-dessous COS. XXII.; autour IMP. L. V. M. DIV. AVG. REST. (Imperator Lucius Verus Maximus Divus Augustus Restituit.)

(M. B.) Même tête. — R. La Liberté debout; autour LIBERTAS. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. L'Abondance s'appuyant sur un bouclier; au-dessous FORTVNAE. REDVCI.

(P. B.) Tête d'Antonin, avec couronne radiée, à droite; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XVII. — La Liberté, debout, tenant un bonnet; autour LIBERTAS. COS. IIII.

(P. B.) Tête radiée, à droite. — R. Femme debout, tenant une haste, et présentant de la main droite une patère à un serpent qui se dresse sur un autel; autour SALVTI. AVGVSTI. TR. POT. COS. III.

(P. B.) Même figure. — R. Guerrier armé d'un bouclier et brandissant un glaive; autour TR. POT. VIII. COS.

(P. B.) Même type. — R. Femme s'appuyant sur un gouvernail; autour TR. POT. XX.

(P. B.) *Idem*. — R. Rome s'appuyant sur une lance et un bouclier; dans le champ S. C.

(P. B.) Même figure. — R. Femme debout près d'un petit autel.

(P. B.) *Idem*. — R. Un foudre.

(P. B.) Même tête. — R. Guerrier tenant d'une main le vexillum, et de l'autre un globe ou disque; autour FELICITAS. AVG.

FAUSTINA *senior*.

On rencontra un certain nombre de pièces de cette impératrice, en grand et moyen bronze, mais en général assez frustes.

(AR.) Tête avec coiffure à perles, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. L'impératrice, debout; autour AVGVSTA.

(AR.) Tête à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Junon, debout, tenant un sceptre; autour AVGVSTA.

(G. B.) Tête de Faustine, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Femme debout, relevant un pan de sa robe; autour AETERNITAS; dans le champ S. C.

(G. B.) Même tête. — R. L'Equité, debout; autour AEQVITAS.

(G. B.) Même type, avec cheveux relevés. — R. Cérès, debout, autour AVGVSTA.

(G. B.) Tête de Faustine; autour FAVSTINA. AVG. ANTONINI. AVG. P. F. — R. Vénus, debout; autour VENERI. AVGVSTAE.

(G. B.) Même figure. — R. Femme debout, tenant le palladium et la haste; autour VESTA.

(G. B.) Même type. — R. Femme debout, tenant une patère d'une main et un sceptre de l'autre; autour AVG. VESTA.

(M. B.) Tête de Faustine, à droite; autour FAVSTINA. AVGVSTA. — R. Femme debout, tenant un enfant sur le bras gauche, et un bâton de la main droite; autour FECVNDITAS.

(M. B.) Même tête. — R. Femme assise, tenant un sceptre; autour AVGVSTA.

(M. B.) Même figure, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Femme voilée, debout, tenant d'une main un miroir, et de l'autre, un long bâton.

(M. B.) Même tête. — R. Femme assise, tenant un globe sur ses genoux, et s'appuyant le bras droit sur la chaise.

(M. B.) Tête à droite; autour FAVSTINA. AVG. — R. Femme debout, tenant d'une main un serpent, et de l'autre, une baguette; de chaque côté S. C.

(P. B.) Tête de Faustine, à droite. — R. Femme debout, tenant de la main droite une lampe, au-dessus d'un autel.

(P. B.) Même type. — R. Femme debout, tenant de la main droite une lampe, au-dessus d'un enfant.

M. AVRELIVS.

Il fut rencontré un nombre considérable de pièces de grand et moyen bronze à l'effigie de cet empereur. Elles étaient généralement assez frustes ; celles de petit module furent beaucoup plus rares.

(G. B.) Tête laurée et barbue, à droite ; autour M. ANTONINVS. AVG. GERM. TR. P. XXIX. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance ; autour LIBERAL. AVG. VI. IMP. VII. COS. III.

(G. B.) Tête de Marc-Aurèle, ceinte d'une bandelette, à droite ; autour M. ANTONINVS. AVG. TR. P. XXVI. — R. Victoire ailée, inscrivant sur un bouclier VIC. GER. ; autour TR. POT. COS.

(G. B.) Tête, à droite — R. Hygie debout, présentant une patère à un serpent qui se dresse au-dessus d'un petit autel ; autour LIB. AVGVSTOR. TR. P. XV. COS. III.

(G. B.) Même type, à droite. — R. Mars s'appuyant sur une lance et un bouclier ; autour COS. III.

(G. B.) Tête frisée de Marc-Aurèle, à droite. — R. Instrumens de sacrifice ; autour PIETAS. AVG.

(G. B.) Même figure, tournée à droite ; autour AVRELIVS. CAESAR. AVGVSTI. P. II. F. COS. — R. Un guerrier s'appuyant sur une lance.

(G. B.) Même tête laurée, à droite. — R. Femme debout, tenant une patère au-dessus d'un petit autel ; dans le champ S. C.

(G. B.) Tête de Marc-Aurèle, ornée de la couronne radiée, à droite ; autour IMP. CAES. M. AVR. ANTONINVS. AVG. P. M. — R. Un homme et une femme debout, se donnant la main ; autour CONCORDIA. AVGVST. TR. P. XV. P. M. ; au-dessous COS. III.

(G. B.) Tête à droite. — R. Un sacrificateur, tenant une patère au-dessus d'un autel ; au-dessous PIETAS.

(G. B.) Même type. — R. Trophée d'armes ; autour DE. SARMATIS. IMP. VIII. COS. III. P. P.

(G. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, tournée à droite, autour M. ANTONINVS. AVR. TR. P. COS. XXIV. — R. Esculape s'appuyant de la main gauche sur un bâton, et présentant une patère à un serpent se dressant sur un autel ; autour SALVTI. AVGVSTI. COS. III.

(G. B.) Même figure. — R. La Monnaie, debout; autour MONETA.

(G. B.) Tête de Marc-Aurèle, à droite, et laurée; autour M. AVR. ANTONINVS. AVG. ARMENIACVS. — R. Guerrier casqué, debout, s'appuyant sur un bouclier, et tenant une lance de la main droite; TR. POT. COS. III.

(G. B.) Tête frisée, à droite; autour M. AVRELIVS. CAES. AVG. — Femme debout, tenant de la main droite le vexillum, et de la gauche une lance; autour TR. POT.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour M. AVRE. ANTONINVS. PIVS. AVG. P. P. ITER. — R. Femme drapée, debout, tenant une lance de la main gauche, et de la droite une baguette dont elle touche un globe; autour PROVIDENTIAE. ANNONVM.

(G. B.) Même type. — R. Mars assis près d'un bouclier, et s'appuyant sur une lance; autour IMP. TR. P. VIII. COS.

(G. B.) Tête à droite. — R. Mars, marchant; autour TR. P. XXIV. COS. III.

(G. B.) Tête laurée, à droite; autour M. AVR. ANTONINVS. AVG. P. M. — R. L'empereur, debout, devant Rome assise; autour IMP. VIII. COS. III.

(G. B.) *Idem.*; autour M. AVREL. ANTONINVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une haste, et de l'autre main des épis; autour FELICITAS. AVG.

(M. B.) Tête à droite; autour DIVVS. M. ANTONINVS. PR. COS. — R. Aigle tenant un globe entre ses serres.

(M. B.) Même figure; autour M. AVRELIVS. ANTONINVS. — R. Statue de la Liberté s'appuyant sur une lance; autour FELICITAS. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. Deux personnages en face; CONCORDIA. FOR. TR. P. AVG.; au-dessous COS. III.

(M. B.) Tête frisée, à droite; autour AVRELIVS. CAES. AVG. PII. F. — R. Guerrier debout, tenant une lance de la main droite, et sur l'épaule un trophée; autour TR. POT. XIIII.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour M. ANTONINVS. AVG. TR. P.

XXVII. — R. Captif debout, et un autre assis près d'un trophée; autour GERMANICO. AVG. IMP. VI. COS. III.

(M. B.) Même type. — R. Rome assise sur un bouclier, tenant une petite Victoire de la main droite, et s'appuyant sur une lance; autour ROMA.; au-dessous COS. VI.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Femme debout, et à côté un arbre.

(M. B.) Même figure. — R. Femme drapée, s'appuyant sur une lance, et ayant devant elle un enfant debout.

(M. B.) Tête à droite. — R. Femme tenant une corne d'abondance.

(M. B.) *Idem*. — R. Femme debout, s'appuyant sur un bouclier; autour TR. POT. COS.

(M. B.) Tête à droite. — Mars s'appuyant sur une haste et un bouclier; autour TR. POT. COS. III.

(M. B.) Tête frisée, à droite; autour DIVVS. M. ANTONINVS. AVG. — R. L'empereur enlevé sur un aigle; autour CONSECRATIO.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. La Parthie debout, avec le costume oriental, des ailes au dos, et une guirlande dans les mains; autour XXX. IMP. COS.

(M. B.) Tête à droite. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance et une coupe; autour LIBERAL. AVG. VII. COS. III.

(M. B.) Tête à droite. — R. Victoire ailée, debout, inscrivant sur un trophée; autour TR. POT. XIX. IMP. II. COS. II.

(M. B.) Même type. — R. Hygie debout; autour SALVTI. AVGVSTORVM.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance; autour FEL. TEMP. XV. COS. III.

(P. B.) Tête à droite. — R. Statue debout, tenant une enseigne; au-dessus VICT. PARTHORVM.

(P. B.) Tête radiée, à droite. — R. Couronne de chêne, et au milieu de celle-ci VICT. GERMA. IMP. VI. COS. III. S. C.

(P. B.) Tête à droite. — R. Un bûcher; autour CONSECRATIO.

FAVSTINA *JUNIOR*.

Il fut rencontré un certain nombre de pièces de cette impératrice, en grand et en moyen bronze. Les premières, en plus grande quantité, étaient souvent très-frustes. Les revers en furent assez variés. On en nota quelques-unes en petit module.

(G. B.) Tête diadémée de Faustine, à droite; autour FAVSTINA. AVG. PII. AVG. FIL. — R. Vénus debout, tenant la pomme; autour VENERI. GENETRICI.

(G. B.) Tête coiffée en cheveux, à droite; autour FAVSTINA. AVGVSTA. ANTONINI. AVG. PII. F. AVG. — R. Femme voilée, debout; autour CONCORDIA.

(G. B.) Même tête et même épigraphe. — R. Femme assise, tenant une coupe à la main; autour CONCORDIA.

(G. B.) Même type. — R. Vénus assise, tenant une Victoire et la haste; autour VENVS. FELIX.

(G. B.) Tête coiffée en cheveux et à droite. — R. Vénus debout, s'appuyant sur un bouclier, et tenant une Victoire de la main droite; autour VENVS. VICTRIX.

(G. B.) Même figure. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance.

(G. B.) Même effigie. — Femme appuyée sur un pilastre, et à ses pieds un enfant debout.

(G. B.) Tête de Faustine, à droite. — R. Femme debout, tenant une haste de la main gauche et une couronne de la droite; à côté, un oiseau.

(G. B.) Tête à droite; autour DIVAE. FAVSTINAE. MATRI. CASTRORVM. — R. Deux éléphans traînant un char, dans lequel une figure voilée.

(G. B.) Tête de Faustine, à droite. — R. Femme debout, tenant un flambeau.

(G. B.) Même figure, à droite. — R. Femme debout, s'appuyant sur un bâton.

(G. B.) Tête de Faustine, avec cheveux tressés en natte, à droite;

autour FAVSTINA. AVGVSTA. — R. Femme debout, s'appuyant sur une lance.

(G. B.) Même type. — R. Vénus assise; autour VENERI. AVG.

(G. B.) Même figure. — R. Vénus debout; autour VENVS.

(G. B.) *Idem*. — R. Fortune debout, s'appuyant sur un gouvernail.

(G. B.) Tête de Faustine, en cheveux, à droite. — R. Cybèle debout, tenant un sistre de la main gauche, et de la droite une lampe; à ses pieds, une petite figure debout; dans le champ S. C.

(G. B.) Tête de Faustine, avec cheveux nattés, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. AVGVSTA. — R. Femme s'appuyant sur une haste, tenant une corne d'abondance de la main droite, et devant elle un oiseau marchant.

(G. B.) Tête à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Un paon enlevant Faustine; de chaque côté S. C.

(M. B.) Tête avec cheveux nattés, à droite. — R. Femme debout, tenant une lampe au-dessus d'un enfant; dans le champ S. C.

(M. B.) Tête de Faustine, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Vénus, debout, appuyant sur le bras droit un bâton terminé en phallus; autour SIDERIBVS. RECEPTA.

(M. B.) Tête avec cheveux nattés, tournée à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Porte d'un temple; sur les côtés S. C.

(M. B.) Même figure. — R. Un lit sur lequel deux enfans se regardent; autour CONSECRATIO.

(M. B.) Tête de Faustine, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. PII. AVG. — R. Diane Lucifère, marchant; autour SIDERIBVS. RECEPTA.

(M. B.) Tête à droite; autour FAVSTINA. AVGVSTA. — R. Femme debout, s'appuyant de la main droite sur un long bâton, et tenant de la gauche un enfant; autour FECVNDITATI. AVG.

(M. B.) Même type. — R. Un bûcher; autour CONSECRATIO.

(M. B.) Tête de Faustine, à droite; autour FAVSTINA. AVGVSTA. — R. Femme debout, tenant un enfant sur chaque bras, et un de chaque côté à ses pieds; autour FECVNDITATI. AVGVSTAE.

(M. B.) Tête à droite. — R. Femme assise, tenant un sceptre de la main gauche, et de la droite portant un phénix sur un globe, en face de deux enseignes militaires; autour MATRI. CASTRORVM.

(M. B.) Même effigie; autour FAVSTINA. AVG. — R. Deux enfans dans deux lits; autour SAECVLI. FELICITAS.

(P. B.) Tête de Faustine, coiffée en cheveux, à droite; autour DIVA. FAVSTINA. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance et une haste.

(P. B.) Même figure. — R. Femme debout, tenant une lampe de la main droite, au-dessus d'un petit autel; autour VENERI.

(P. B.) Même tête. — Vénus assise, tenant un flambeau; autour VENVS.

LVCIVS VERVS.

Il ne fut découvert qu'un très-petit nombre de pièces de cet empereur; elles étaient de grand bronze et assez frustes.

(G. B.) Tête laurée de Verus, barbue, tournée à droite; autour IMP. AVREL. VERVS. AVG. ARMENIACVS. — R. Un guerrier casqué, nu, portant une lance sur son épaule; autour TR. POT. VI. IMP. III. COS. II.

(G. B.) Tête frisée et barbue, à droite; autour IMP. AVREL. VERVS. CAES. AVG. — R. Mars, debout, s'appuyant sur une lance et un bouclier; autour TR. POT. IMP. II. COS. II.

(G. B.) Même figure; autour LVCIVS. VERVS. — R. Aigle sur un globe; dans le champ S. C.

(G. B.) Même type. — R. Rome debout, une lance d'une main, et portant un trophée d'armes sur son épaule; autour TR. POT. V. IMP. II. COS. II.

(G. B.) Même tête. — R. Aigle déployé sur un globe; autour CONSECRATIO.

(P. B.) Tête frisée de Vérus, avec couronne radiée; autour IMP. CAES. AVR. VERVS. AVG. — R. Deux femmes drapées, se donnant la main; autour CONCORDIA. AVGVSTOR. TR. P. IMP.

(P. B.) Tête à droite; autour IMP. AVREL. VERVS. AVG. — R. Cérès, debout; autour PROVIDENTIA. TR. P. II. COS. II.

LVCILLA.

Les pièces de cet impératrice furent trouvées en certain nombre, surtout en grand bronze. Cependant, il m'en fut présenté aussi en moyen et en petit module. Elles étaient, en général, d'une très-médiocre conservation.

(G. B.) Tête coiffée en cheveux, tournée à droite; autour LVCILLAE. AVG. M. ANTONINI. AVG. F. — R. Vénus, assise, s'appuyant sur une lance, et tenant de la main droite une statuette; autour VENVS.

(G. B.) Tête avec résille, enveloppant les cheveux, à droite; autour LVCILLA. F. AVGVSTI. ANTONINI. AVG. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance de la main gauche, et de la droite cueillant une branche à un olivier placé devant elle; dans le champ S. C.; autour HILARITAS.

(G. B.) Tête coiffée de la même manière, à droite; autour LVCILLA. F. AVG. ANTONINI. AVG. — R. Femme assise, tenant une quenouille; autour ANNONAE. AETERNAE.

(G. B.) Même figure, à droite. — R. Femme assise, tenant un enfant sur ses genoux, un autre à ses pieds; autour FECVNDITAS.

(G. B.) Même tête. — R. Femme assise, et deux enfans; autour FECVNDITAS.

(G. B.) Même type. — R. Femme assise, tenant d'une main une pomme, et s'appuyant de l'autre sur un bâton; au-dessous S. C.; autour JVNONI. LVCINAE.

(M. B.) Tête de Lucille, sans réseau, à droite; autour LVCILLA. F. AVG. ANTONINI. AVG. F. — R. Vénus tenant une pomme de la main droite, et de la gauche un thyrse; autour VENVS.

(M. B.) Même effigie. — R. Femme assise, tenant un bâton courbé de la main gauche, et de la droite un vase; autour JVNONI. LVCINAE.

(M. B.) Tête de Lucille, à droite; autour LVCILLAE. AVG. ANTONINI. AVG. — R. Femme debout, présentant une patère à un serpent au-dessus d'un petit autel, et tenant une statuette de la main gauche.

(P. B.) Tête coiffée en cheveux, à droite; autour LVCILLA. AVGVS-TA. — R. Femme assise, présentant le sein à un enfant; devant et derrière elle, un enfant debout; autour FECVNDITAS.

(P. B.) Tête de Lucille, à droite; autour LVCILLAE. AVGVST. ANTONI. F. — R. Femme drapée, debout; autour PVDICITIA.

COMMODVS.

Le nombre des pièces de cet empereur rencontré, dans les fouilles de la Vilaine, fut assez considérable, en grand et en moyen bronze; elles étaient généralement d'une assez belle conservation.

(G. B.) Tête laurée, tournée à droite; autour M. AVR. COMMODVS. AVG. GERM. — R. Trophée d'armes; au-dessous CAES. AVG.

(G. B.) Tête frisée de Commode, à droite; autour M. AVR. COMMODO. CAES. AVG. GERM. SARM. — R. Jupiter debout, tenant une haste de la main droite, un foudre de la gauche, et devant lui un enfant; dans le champ S. C.; autour JOVI. VICTORI.

(G. B.) Même type, à droite; autour COMMODVS. CAES. AVG. FIL. — R. Guerrier debout, s'appuyant sur une lance, auprès d'un globe surmonté d'un trophée d'armes; autour PRINCIPI. JVVENTVTIS.

(G. B.) Tête de Commode, à droite; autour COMMODVS. ANT. PIVS. FELIX. AVG. BRIT. P. P. — R. Apollon, en habits de femme, tenant une lyre appuyée sur une colonne; autour APOLLONI. PALATINO. P. M. TR. XVI. COS. VI.

(G. B.) Tête laurée et barbue, à droite. — R. La Libéralité debout; autour LIB. AVG. TR. P. XVII. IMP. VIII. COS. VII. P. P.

(G. B.) Tête frisée et barbue, ceinte d'une bandelette, à droite; autour M. COMMODVS. ANT. AVG. PIVS. BRIT. — R. Femme assise, tenant un globe; autour SECVRITAS. ORBIS. P. M. TR. P. XIII. IMP. VIII.; au-dessous COS. V. P. P.

(G. B.) Tête barbue et laurée, à droite; autour M. AVREL. COMMODVS. AVG. P. F. — R. Deux figures se donnant la main; autour PIETATI. SENATVS. C. V. P. P. (CONSUL QUINTUM PATER PATRIÆ.)

(G. B.) Même effigie, à droite; autour M. COMMODVS. ANTONINVS.

AVG. — R. Jupiter debout, s'appuyant sur une haste et l'aigle à ses pieds; autour TR. P. VIII. IMP. VI. COS. III.

(G. B.) Même figure laurée, à droite; autour IMP. COMMODVS. AVG. GERMANICVS. — R. Trophée d'armes; au-dessous SARMATA.

(M. B.) Tête de Commode, à droite; autour AVRELIVS. COMMODVS. ANTONINVS. AVG. — R. Femme s'appuyant de la main gauche sur une lance, et tenant une bourse de la droite.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. AVR. COMMODVS. P. M. AVG. P. P. — R. L'empereur debout, appuyé sur une lance, tenant la main d'un guerrier placé en face et armé d'une haste.

(M. B.) Même type; autour IMP. COMMODVS. ANTONINVS. — R. Femme tenant une lance de la main droite; autour TR. P. III. IMP.

(M. B.) Même figure. — R. Cérès debout, avec une corne d'abondance.

(M. B.) *Idem*. — R. Femme drapée, debout, tenant une haste; autour LIB. AVG. P. M. TR. P. XVII. COS. VII.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Mars casqué, debout, s'appuyant sur un bouclier; autour MARTI. VLTORI.

(M. B.) *Idem*. — R. Trophée d'armes; autour DE. GERM. TR. P. II. COS. P. P.

(M. B.) Tête laurée, à droite, même épigraphe. — R. Génie ailé, écrivant sur un bouclier; autour TR. POT. XI. IMP. COS. V. P. P.

(M. B.) Même figure. — R. Jupiter debout; à ses pieds une petite figure en toge portant la Victoire; autour JOVI. CONSERVATORI.

(M. B.) *Idem*. — R. Femme debout, s'appuyant sur une haste, et tenant une coupe à la main.

(M. B.) Même type. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance; autour LIB. AVG. TR. P. IMP. IIII. COS. II.

(M. B.) *Idem*. — R. Mars assis sur un bouclier, et tenant une lance sur laquelle il s'appuie.

(M. B.) Tête laurée de Commode, à droite. — R. Hygie debout, présentant une patère à un serpent dressé au-dessus d'un autel.

(M. B.) *Idem.* — R. Femme assise, tenant une corne d'abondance; au-dessous FORT. PVB.; autour TR. P. P. VIII. COS. VI.

(M. B.) Tête à droite. — R. La Liberté debout; autour LIBERTAS. AVG.

(M. B.) *Idem.* — R. Femme debout, sacrifiant au-dessus d'un autel; autour P. M. TR. P. XII. IMP. VIII. COS. V. P. P.

(M. B.) *Idem.* — R. Femme assise, tenant un globe; autour SECVRITAS. ORB. P. M. TR. P. XIII. IMP. VIII.

(P. B.) Tête laurée de Commode, à droite. — R. Cérès assise.

CRISPINA.

Il fut découvert un nombre très-peu considérable de pièces de cette impératrice. Elles étaient de grand et moyen bronze, quelques-unes de petit, et souvent assez frustes.

(G. B.) Tête de Crispine, coiffée en cheveux, et tournée à droite; autour CRISPINA. AVGVSTA. — R. La Concorde assise, tenant une corne d'abondance sur le bras gauche, appuyé sur une petite figure placée sur un cippe, et une patère dans la main droite; autour CONCORDIA.

(G. B.) Même figure. — R. Femme assise, tenant une couronne de la main droite, au-dessus d'un petit autel, et s'appuyant le coude sur le dossier de la chaise.

(G. B.) Tête à droite. — R. Vénus Nicéphore, assise; autour VENVS. FELIX.

(M. B.) Tête de Crispine, à droite. — R. Femme assise; autour PVDICITIA.

(M. B.) Même type; autour CRISPINA. AVG. — R. Hygie assise devant un petit autel, présentant une patère à un serpent qui se dresse au-dessus.

(P. B.) Même figure, à droite; autour CRISPINA. AVGVSTA. — R. Femme debout, tenant son voile; autour PVDICITIA.

(P. B.) *Idem.* — R. Rome Nicéphore, assise; autour ROMAE. AETERNAE.

(P. B.) Tête de Crispine, à droite; autour CRISPINA. AVGVSTA. — R. Cérès assise; autour CERES.

DIDIA CLARA.

Je n'ai pu noter que deux pièces de cette impératrice, et encore tellement frustes, qu'il est resté des doutes dans mon esprit.

(G. B.) Tête assez jeune, coiffée en cheveux, et tournée à droite. — R. Femme assise, tenant une fleur de la main droite, et s'appuyant sur un coussin; auprès, un chien.

CLODIVS ALBINVS.

Il ne fut rencontré qu'une pièce en argent et un seul grand bronze de cet empereur; il était un peu fruste.

(AR.) *Denier*. Tête laurée de l'empereur; autour IMP. CAE. DECIMUS CLODIUS ALBINVS. — R. Minerve, debout, tenant une branche d'olivier; autour MIN. PAC. COS. II.

(G. B.) Tête barbue d'Albinus, tournée à droite; autour D. CLOD. SEPT. ALBIN. CAES. — R. La Fortune, assise, tenant une corne d'abondance de la main gauche, et une patère de la droite; dans le champ S. C.; autour FORT. REDVCI. COS. II.

SEPTIMIVS SEVERVS.

Il ne fut trouvé qu'un petit nombre de monnaies de Septime Sévère, de moyen module, et une ou deux de grand bronze.

(M. B.) Tête laurée de Septime Sévère, tournée à droite; autour SEPT. SEV. P. P. TR. P. AVG. — R. Statue de la Liberté, tenant une lance de la main gauche; autour LIBERTAS. AVGVSTA.

JVLIA DOMNA.

Les pièces de cette impératrice, que les fouilles de la Vilaine mirent à découvert, étaient en très-petit nombre, frustes, et en moyen et petit bronze.

(AR.) Tête de femme, avec réseau, tournée à droite; autour JVLIA.

PIA. FELIX. AVG. — R. Vénus assise, tenant une pomme d'une main, de l'autre un phallus, et s'appuyant sur un bâton ; autour VENVS. GENETRIX.

(AR.) Figure à droite ; JVLIA. AVGVSTA. — R. Vénus debout, tenant la pomme ; autour VENVS. VICTRIX.

(P. B.) Tête avec frisures transversales, tournée à droite ; autour JVLIA. PIA. FELIX. AVG. — R. Femme debout ; s'appuyant sur une haste, et devant elle un oiseau marchant ; autour JVNO. ; dans le champ S. C.

CARACALLA.

Il fut trouvé un nombre très-peu considérable de pièces, en grand et moyen bronze, de cet empereur.

(AR.) Tête avec couronne radiée, à droite ; autour IMP. CAES. M. AVR. ANT. — R. Mars, chargé de dépouilles, tenant une lance ; autour MARS. VICTOR.

GETA.

Il ne fut découvert qu'un denier en argent de cet empereur.

(AR.) Tête très-jeune de Geta, à droite ; autour P. SEPTI. GETA. CAES. PONT. — R. Un des Dioscures debout, tenant un cheval ; au-dessus CASTOR.

ELAGABALVS.

On nota seulement quelques monnaies de moyen bronze de cet empereur.

(M. B.) Tête d'Elagabale, ceinte d'une couronne radiée, et tournée à droite ; autour IMP. M. AVR. ANTONINVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance ; autour FEL. TEMP. IMP. XV, COS. III.

JVLIA MAESA.

Il ne fut trouvé qu'une ou deux pièces à l'effigie de cette impératrice.

(AR.) Tête coiffée en cheveux nattés en arrière, à droite ; autour IVLIA. MAESA. AVG. — R. Femme debout, drapée, tenant une patère au-dessus d'un petit autel ; autour SAECVLI. FELICITAS.

SEVERVS ALEXANDER.

Les monnaies de cet empereur ne furent pas nombreuses. Quelques-unes de grand module furent vues, mais la majeure partie était de moyen bronze.

(G. B.) Tête ceinte d'une bandelette, tournée à droite; autour IMP. CAES. M. AVR. SEVER. ALEXANDER. AVG. P. P. — R. Femme debout, s'appuyant sur une colonne, tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre une tessère; autour LIBERALITAS.

(M. B.) Tête à droite et même épigraphe autour. — R. Mars debout, tenant une lance de la main droite et une seconde sur l'épaule; autour P. M. TR. P. V. COS. V. P. P.

(M. B.) Tête laurée, à droite. — R. Victoire ailée, tenant une couronne de la main droite et une palme de la gauche; autour VICTORIA. AVGVSTI.

(M. B.) Même figure. — R. Femme drapée, debout, s'appuyant sur un bâton, et présentant une patère à deux serpens s'élevant au-dessus d'un petit autel; autour P. M. TR. P. X. COS. III. P. P.

(M. B.) Tête de Sévère Alexandre, à droite; autour IMP. CAES. M. AVR. SEV. ALEX. — R. Femme drapée, s'appuyant sur des enseignes; autour FIDELITAS. MILITVM.

MAXIMINVS I.

Il ne fut trouvé que quelques pièces, en moyen et petit bronze, de cet empereur.

(P. B.) Tête laurée, à droite; autour MAXIMINVS. PIVS. AVG. GERM. — R. Guerrier debout; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.

MAXIMVS.

Je ne vis qu'un seul spécimen des pièces de cet empereur.

(AR.) Tête laurée, à droite; IMP. MAXIMINVS. PIVS. AVG. — R. L'empereur debout, entre deux enseignes; autour P. M. TR. P. II. COS. P. P.

GORDIANVS III.

Il fut rencontré quelques monnaies de moyen et de petit bronze de cet empereur.

(AR.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. GORDIANVS. PIVS. FELIX. AVG. — R. L'empereur debout, tenant un globe d'une main et un javelot de l'autre; autour P. M. TR. III. COS. P. P.

(M. B.) Tête avec couronne radiée, tournée à droite; autour IMP. CAES. GORDIANVS. PIVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance à gauche, et de la main droite un long bâton; autour FELICITAS. AVGVSTI.

(M. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. GORDIANVS. DIVVS. FELIX. AVGVST. — R. La Liberté tenant une haste; autour SALVTI. PERPETVO.

(P. B.) *Idem*. — R. Femme debout, avec corne d'abondance; autour AEQVITAS. AVG.

PHILIPPVS I.

Il ne fut trouvé qu'un très-petit nombre de pièces, en moyen bronze, de Philippe.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. PHILIPPVS. AVG. — R. Femme drapée, debout, tenant à gauche une corne d'abondance, et de la main droite un long bâton; autour T. POT. IIII. COS. IV. P. P.

TRAJANVS DECIVS.

Quelques monnaies seulement de cet empereur furent constatées.

(P. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. C. M. Q. TRAJANVS. DECIVS. AVG. — R. L'Abondance debout; autour ABVNDANTIA.

ETRVSCILLA.

On me signala quelques médailles frappées en l'honneur de cette impératrice; mais je ne les vis pas.

CORNELIA SVPERA.

Il fut rencontré quelques pièces de petit bronze de cette impératrice.

Mais n'ayant pas pu le vérifier par moi-même, je me borne à rapporter cet *on dit*, sans me rendre garant de la réalité de cette assertion.

VALERIANVS.

Le petit nombre de monnaies de Valérien qui fut découvert était d'argent et de petit bronze.

(AR.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. C. P. L. VALERIANVS. PI. AVG. — R. L'empereur debout, et un captif à genoux; autour RESTITVTOR. ORBIS.

(P. B.) Tête à droite; autour DIVO. CAES. VALERIANO. — R. Autel; autour CONSECRATIO.

GALLIENVS.

Les pièces de cet empereur furent assez nombreuses; elles étaient toutes de petit bronze.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour GALLIENVS. CAES. AVG. — R. Trophée d'armes, et de chaque côté un captif assis; autour GERMANICVS.

(P. B.) Même tête. — R. Un cerf; autour JOVI. CONSERVATORI.

(P. B.) *Idem*. — R. Femme tenant une lance de la main gauche et une couronne de la droite; autour PROBITAS. AVG.

(P. B.) Même figure. — R. Centaure tirant de l'arc; autour APOLLINI. CONS. AVG.

(P. B.) *Idem*. — R. Femme tenant une pomme de la main gauche et une haste de la droite; autour FELICITAS. AVG.

(P. B.) Tête à droite. — R. Femme debout, tenant un vase de ses deux mains; autour ABVNDANTIA. AVG.

(P. B.) Tête de Gallien, à droite. — R. Jupiter tenant un foudre de la main droite et un fouet de la gauche; autour JOVI. PRODVCTORI.

(P. B.) Même tête. — R. Cérès debout; autour FORTVNA. AVGVSTI.

(P. B.) Même type. — R. Pégase; autour SALVS. AVGVSTI.

(P. B.) Même figure. — R. Jupiter tenant une lance de la main droite et un foudre de la gauche; autour JOVI. STATORI.

(P. B.) Même effigie. — R. Un griffon ; autour APOLLINI. AVG.

(P. B.) *Idem.* — R. Un aigle ; autour CONSECRATIO.

(P. B.) Même type. — R. Un cerf ; autour DIANAE. CONS. AVG.

SALONINA.

Il fut trouvé trois pièces en argent à l'effigie de cette impératrice, et quelques autres en petit bronze.

(AR.) Tête de femme, avec résille sur la tête; autour SALONINA. AVGVSTA. — R. Femme assise tenant un bâton à la main; autour GALLIENVS. FELIX.

(AR.) Tête à droite. — R. Femme debout, tenant une couronne de la main droite, et s'appuyant de la gauche sur une haste; autour JVNO. REGINA.

(AR.) *Saucée.* Tête à droite. — R. Femme assise; autour PVDICITIA. AVG.

(P. B.) *Saucée.* Tête à droite; autour SALONINA. AVG. — R. Femme tenant une corne d'abondance à la main, et donnant l'autre à un enfant; autour AETERNITAS.

(P. B.) Tête avec réseau, tournée à droite; autour COR. SALONINA. AVG. — R. Une biche; autour JVNONI. CONS. AVG.

POSTVMVS.

On découvrit un assez grand nombre de monnaies en petit bronze de cet empereur.

(M. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, à droite; épigraphe effacée. — R. Deux guerriers se tenant la main.

(M. B.) Tête à droite, radiée; autour IMP. MARC. CASSI. LAT. POSTVM. AVG. — R. Hercule tenant une massue de la main droite, et de la gauche un lion en lesse ; autour HERCVLI. DENSONIENSI.

(P. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, tournée à droite ; autour IMP. POSTVMVS. AVG. — R. Femme debout, s'appuyant sur une ancre ; autour PIETAS. AVG.

(P. B.) Tête à droite; même épigraphe. — R. Un guerrier debout, tenant une haste; autour PAX. AVGVSTI.

(P. B.) Figure à droite; autour IMP. POSTVMVS. AVG. — R. Femme debout, tenant un sceptre de la main gauche et une bourse de la droite; autour PAX. AVG.

(P. B.) Même tête. — R. Victoire ailée tenant une palme; autour SALVS. AVGVSTI.

(M. B.) Même type. — R. Une galère; au-dessus LAETITIA. AVG.

(P. B.) *Saucée*. Tête à droite; autour IMP. POSTVMVS. PIVS. AVG. — R. L'empereur debout, tenant un globe et un javelot; autour SAECVLI. FELICITAS.

(P. B.) *Saucée*. Même figure; autour IMP. POSTVMVS. AVG. — R. L'empereur debout, tenant un globe d'une main; autour P. M. TR. P. COS. II. AVGVST.

(P. B.) *Saucée*. Tête à droite. — R. La Monnaie; autour MONETA.

VICTORINVS *SENIOR*.

Il fut noté un certain nombre de pièces, en petit bronze, à l'effigie de cet empereur.

(P. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, tournée à droite; autour IMP. VICTORINVS. P. F. AVG. — R. Hygie debout, tenant une patère et un serpent; autour SALVS. AVG.

(P. B.) Même figure. — R. Statue; autour SPES. AVGVSTA.

(P. B.) *Idem*. — R. Guerrier debout, tenant un fouet de la main gauche et levant la droite; autour INVICTVS.

(P. B.) Même type. — R. La Paix debout, élevant une couronne de la main droite au-dessus d'un autel, et tenant une corne d'abondance de la gauche; autour PAX. AVGVSTI.

(P. B.) Tête à droite, autour IMP. VICT. P. P. AVG. — R. Soldat debout; autour VIRTVS. AVGVSTI.

(P. B.) *Idem*. — R. La Paix debout; autour PAX. AVG.

(P. B.) Tête à droite. — R. Femme debout; autour SALVS. AVGVSTI.

(P. B.) *Idem*. — R. La Providence; autour PROVIDENTIA. AVG.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. VICTORINVS. P. F. AVG. — R. Femme tenant une corne d'abondance; autour ABVNDANTIA. AVG.

(P. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. C. VICTORINVS. D. N. AVG. — R. L'empereur debout; autour INVICTVS.

(P. B.) Figure de Postume radiée, à droite; autour IMP. POSTVMVS. P. F. AVG. — R. Mars debout, tenant une lance d'une main et un glaive de l'autre; autour P. M. TR. POT. COS. III. P. P.

TETRICVS *SENIOR*.

Il fut trouvé un grand nombre de pièces de Tétricus, toutes en petit bronze.

(P. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, tournée à droite; autour IMP. TETRICVS. P. F. AVG. — R. Femme debout, tenant une couronne et une haste; autour HILARITAS. AVG.

(P. B.) La même tête. — R. Femme debout; autour LAETITIA. AVG.

(P. B.) Même type. — R. Femme debout; autour SPES. AVG.

(P. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, à droite; même épigraphe. — R. Femme debout, tenant une palme; autour P. TETRICI.

(P. B.) *Idem*. — R. Femme debout, tenant une fleur d'une main ou un collier; autour LAETITIA. AVG.

(P. B.) Même type. — R. Femme tenant une corne d'abondance et une palme dans l'autre main; autour HILARITAS. AVG.

(P. B.) Le même. — R. Femme tenant une haste; autour PAX. AVG.

(P. B.) Même figure. — R. Femme debout, tenant de chaque main une enseigne; autour IMP. ITERUM XIII.

(P. B.) *Idem*. — R. Un aigle; autour CONSECRATIO.

(P. B.) Même tête. — R. La Félicité debout; autour FELICITAS. AVG.

(P. B.) *Idem*. — Femme ou Victoire debout, tenant une branche de laurier.

(P. B.) Même effigie. — R. Femme debout, tenant une palme et une corne d'abondance et s'appuyant sur une ancre; autour SPES. AVG.

(P. B.) *Idem*. — R. Mars debout, autour TETRICVS. AVG.

(P. B.) Même tête, à droite. — R. Le Soleil debout, avec ses attributs; autour INVICTVS.

(P. B.) *Idem*. — R. Vases pontificaux; autour HILARITAS. AVG.

(P. B.) Même tête; autour IMP. TETRICVS. AVG. — R. Un cerf.

(P. B.) *Idem*. — R. Instrumens de sacrifice.

TETRICVS *JUNIOR*.

Il fut noté, parmi les Tétricus trouvés dans la Vilaine, quelques pièces appartenant à ce dernier empereur : elles étaient toutes de petit bronze.

(P. B.) Tête imberbe, avec couronne radiée, tournée à droite; autour C. PES. TETRICVS. — R. L'Espérance marchant; autour SPES. AVG.

(P. B.) Même tête; autour C. PI. VESV. TETRICVS. CAES. — R. L'empereur debout; autour SPES. AVG.

MACRIANVS *JUNIOR*.

Je ne vis qu'une seule pièce de cet empereur.

(AR.) *De billon*. Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. C. F. MACRIANVS. — R. L'empereur debout; autour INVICTO.

CLAVDIVS GOTHICVS.

Il fut trouvé un assez grand nombre de monnaies, en petit bronze, de cet empereur.

(P. B.) Tête radiée, tournée à droite; autour IMP. C. CLAVDIVS. AVG. — R. L'Abondance debout; autour ANNONA. AVG.

(P. B.) Même tête. — R. Femme debout, tenant une balance et un flambeau; autour AEQVITAS. AVG.

(P. B.) Même type; autour DIVO. CLAVDIO. — R. Un autel; autour CONSECRATIO.

(P. B.) Même figure. — R. Génie debout.

(P. B.) *Idem*. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance; autour FORTVNA. AVGVSTI.

(P. B.) *Idem*. — R. Femme debout, tenant de la main droite une Victoire ailée; autour SPES. REI. PVBLICAE.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. C. CLAVDIVS. PI. AVG. — R. Jupiter assis, s'appuyant sur une haste de la main gauche, et de la droite sur un globe surmonté d'une petite Victoire ailée; autour JOVI. VICT. AVGG.

(P. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. CLAVDIVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une baguette; à côté XI. SECVRITAS.

(P. B.) *Idem*. — R. Guerrier debout, s'appuyant sur sa lance, et tenant un rameau d'olivier à la main; autour VIRTVS.

(P. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. CLAVDIVS. — R. Victoire ailée; autour VICTORIA. AVGVS.

(P. B.) *Idem*. — R. Aigle; autour CONSECRATIO.

QVINTILLVS.

Il ne fut noté que quelques pièces, en petit bronze, de cet empereur.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. QVINTILLVS. AVG. — R. Femme entre deux enseignes; autour FIDES. MILITVM.

AVRELIANVS.

Quelques monnaies de cet empereur furent rencontrées. Elles étaient en petit bronze.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, tournée à droite; autour IMP. L. C. AVRELIANVS. AVG. — R. Guerrier debout, tenant de la main droite un glaive recourbé, et de la gauche une haste; autour VIRTVS. AVGVSTI.

TACITVS.

Il fut découvert quelques pièces, en petit module, de Tacite.

(P. B.) Tête barbue, avec couronne radiée, tournée à droite; autour

IMP. C. M. CL. TACITVS. AVG. — R. Figure militaire, debout; autour VIRTVS. AVG.

PROBVS.

Il fut trouvé plusieurs monnaies en petit bronze de cet empereur.

(P. B.) Figure casquée, avec bouclier et une lance sur l'épaule; autour INVICTVS. PROBVS. AVG. — R. Femme debout, tenant une corne d'abondance et une haste; autour TEMPOR. FELICITAS.

(P. B.) Même tête. — R. Femme drapée, debout, tenant une corne d'abondance de la main gauche, et de la droite une enseigne; autour FELICITAS. AVGVSTI.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. C. M. AVR. PROBVS. P. AVG. — R. Le Soleil dans un quadrige, de face; autour SOLI. INVICTO.

(P. B.) Même tête, mais à gauche. — R. Hercule tenant sa massue d'une main et une branche d'olivier de l'autre; autour HERCVLI. PACIFERO.

(P. B.) Tête casquée, avec bouclier; autour VIRTVS. PROBI. — R. Femme debout, tenant deux enseignes; autour CONCORDIA. MILITVM.; au-dessous D. XXI.

CARVS.

Plusieurs pièces en petit bronze de cet empereur furent mises au jour dans les fouilles.

(P. B.) Tête à droite, avec couronne radiée; autour IMP. C. M. AVR. CARVS. AVG. — R. Femme debout, tenant de la main gauche un bâton obliquement, et de la droite une coupe (la Paix marchant); autour PAX. AVG.

CARINVS.

Il ne me fut montré que deux ou trois pièces de cet empereur.

(P. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. C. M. AVR. CARINVS. P. F. AVG. — R. Deux guerriers debout, se donnant la main, l'un s'appuyant sur une lance; entr'eux TR.; autour VIRTVS. AVG.

DIOCLETIANVS.

Il fut découvert un certain nombre de monnaies de cet empereur, presque toutes de petit bronze, si l'on en excepte deux ou trois de moyen module.

(M. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. DIOCLETIANVS. AVG. — R. Guerrier debout; tenant une corne d'abondance de la main gauche, et de la droite une couronne au-dessus d'un autel; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.

(M. B.) Buste avec couronne radiée et cotte-de-mailles, à droite; autour IMP. DIOCLETIANVS. AVG. — R. L'empereur assis, tenant une lance de la main gauche, et de la droite un globe surmonté d'une Victoire ailée; autour JOVI. AVGVSTO.

La même, en petit module.

(P. B.) Même type. — R. La Félicité debout; autour FELICITAS TEMPORUM.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour IMP. DIOCLETIANVS. AVG. — R. Jupiter debout, tenant un foudre; autour JOVI. CONSERVATORI. AVG.

MAXIMIANVS HERCVLES.

Il fut rencontré plusieurs pièces de cet empereur; elles étaient de moyen bronze, et quelques-unes de petit module.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. MAXIMIANVS. PIUS. AVG. — R. Guerrier drapé, debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite une patère; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.; au-dessous S. T. (SIGNATA TREVERIS.)

(M. B.) Figure à droite, laurée, et avec cotte-de-mailles; autour MAXIMIANVS. NOBILIS. CAES. — R. Génie debout; autour GENIO. AVGVSTI.

(P. B.) Même effigie, avec couronne radiée et la même armure sur la poitrine; autour IMP. C. MAXIMIANVS. P. F. AVG. — R. La Paix debout, tenant une lance et un globe surmonté d'une petite Victoire, autour PAX. AVGG.

ALLECTVS.

Il fut trouvé deux pièces, en petit bronze, de ce tyran.

(P. B.) Buste à droite, avec couronne radiée et cuirasse sur la poitrine; autour IMP. ALLECTVS. CAES. — R. Femme debout, tenant de la main droite une couronne, et s'appuyant de la gauche sur un javelot; dans le champ M. L. (Moneta Lugdunensis); autour LAETITIA. AVG.

(P. B.) Tête radiée, à droite; autour IMP. C. ALLECTVS. P. P. AVG. — R. La Paix debout; dans le champ S. A. (Salus Augusti) M. L.; autour PAX. AVG.

THEODORA.

Je notai une ou deux pièces, en petit bronze, de cette impératrice.

(P. B.) Tête à droite; autour THEODORAE. AVG. — R. Femme tenant des enfans; autour PIETAS.

GAL MAXIMIANVS.

Il ne fut trouvé que quelques monnaies de cet empereur.

(M. B.) Tête à droite; autour MAXIMIANVS. NOB. CAES. — R. Le Génie de Rome; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.

MAXIMINVS DAZA.

On ne découvrit, dans les fouilles de la Vilaine, qu'une seule pièce en petit bronze de cet empereur.

(P. B.) Tête ceinte d'une bandelette, tournée à droite; autour IMP. MAXIMINVS. P. F. AVG. — R. Guerrier debout; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.

MAXENTIVS.

Je ne vis que trois pièces de cet empereur.

(P. B.) Tête à droite; autour IMP. MAXENTIVS. P. F. AVG. — R. Rome assise dans un temple hexastyle; autour CONSERVATOR. VRBIS. SVAE.

(P. B.) Tête laurée, à droite; même épigraphe. — R. L'empereur à cheval, devant un soldat; autour AETERNITAS. AVG.

(P. B.) Figure casquée, à droite, avec la lance sur l'épaule et le bouclier; autour MAXENTIVS. P. N. AVG. — R. Victoire debout, devant un trophée, sur lequel on lit VOT. XX. FEL., et ayant à ses pieds un captif; au-dessous MOSTE. (Moneta Signata Treveris.)

LICINIVS *SENIOR*.

Les monnaies de Licinius, rencontrées dans la Vilaine, furent rares, et toutes de petit bronze.

(P. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. LICINIVS. P. P. AVG. — R. Un guerrier debout, tenant une couronne de la main droite, et une corne d'abondance de la gauche; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.; au-dessous P. L. N. (Percussa. Lugduni. Nona.); ou S. TR. (Signata. Treveris.); dans le champ T. F. (Treveris Faciundum.)

(P. B.) Même tête laurée, à droite; autour IMP. LICINIVS. AVG. — R. Génie de Rome sacrifiant; autour GENIO. POPVLI. ROMANI.

Monnaies Coloniales.

Il ne fut trouvé dans la Vilaine, comme monnaies de Colonies romaines, qu'un très-petit nombre de pièces frappées dans celles qu'ils avaient fondées en Espagne, tandis qu'il n'en fut pas ainsi pour les mêmes de la colonie de Nismes, qui y furent rencontrées avec une abondance extrême.

Peut-on s'expliquer cette particularité par la considération des rapports commerciaux qui avaient pu s'établir entre l'Armorique et les côtes de l'Espagne, au moyen d'une navigation pouvant se faire avec une sorte de sécurité le long de celles de la Gaule; ou bien, les Romains eux-mêmes avaient-ils établis des communications par mer avec cette partie de leurs possessions, pour correspondre avec des chefs militaires disposant de forces auxquelles ils pouvaient être obligés de faire appel; et peut-on admettre, en acceptant cette hypothèse, qu'alors ces pièces coloniales avaient été importées dans *Condate* par une légion venant d'Espagne, comme MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet l'ont avancé dans leur *Histoire de Rennes*, d'après les inductions numismatiques de M. le docteur J. Aussant (1)?

Je crois que le nombre de ces monnaies fut trop minime pour qu'on puisse adopter cette opinion. En effet, dans ce cas, cette légion n'eût apporté avec elle que des pièces d'une ou deux colonies tout au plus,

(1) Je me plais à reconnaître combien M. J. Aussant me seconda avec libéralité et zèle, par les recherches auxquelles il se livra sur ces pièces coloniales, et par les notes qu'il mit à ma disposition, en même temps qu'il ne laissait échapper aucune occasion de me faire connaître les médailles ou les objets intéressans qu'il avait pu noter ou recueillir.

et non de six à sept; et on les eût trouvées dans une certaine proportion, tandis que rien de semblable n'a été constaté. En outre, il est bien plus naturel de penser qu'il avait pu facilement se glisser dans la monnaie en circulation à cette époque dans l'Armorique, quelques pièces de certaines villes d'Espagne, rapportées par des individus isolément, comme nous avons vu et voyons encore de nos jours la même chose arriver pour nos sols coloniaux.

Tout au plus pourrait-on admettre leur assertion, pour les pièces de la colonie de Nismes rencontrées dans la Vilaine en si grand nombre, et encore, dans ce cas, manquerait-on d'élémens suffisans pour décider si elles auraient été importées dans *Condate* à la suite d'envois faits par l'Empire, ou bien par une légion venue de Nismes, soit par mer, soit par terre, en suivant la grande voie dirigée de Lugdunum (Lyon) à travers les provinces centrales de la Gaule jusqu'à l'extrémité de la péninsule armoricaine, dans laquelle elle pénétrait depuis *Juliomagus* (Angers), par une double ligne, l'une passant par *Condivicnum* (Nantes), et *Dariorigum* (Vannes), et l'autre par *Condate*, pour se réunir un peu avant *Vorganium* (Carhaix), et n'en plus former qu'une seule jusqu'à *Gesocribate* (port à la pointe du Finistère).

Toutes ces pièces coloniales, en en exceptant celles de *Nemausus* (Nismes), étaient remarquables par le peu de relief de leurs figures et de leurs lettres.

Elles provenaient, la plupart, de *Caesarea Augusta* (Sarragosse), de *Valentia*, de *Copia*, du *Municipium de Bilbilis*, de *Celsa*, de *Turasio* (Tarragon), de *Romulea*, ou de l'Espagne Tarragonaise, et de la Betique, dans celle ultérieure, et de la colonie de *Copia*, sur les côtes d'Italie, dans le golfe de Tarente. Mais à peine en compta-t-on huit à douze pour les plus communes, et deux à trois pour les autres.

Quant aux pièces de la colonie de Nismes, dont le nombre fut si considérable et si prépondérant, leur présence dans la Vilaine s'expliquerait par leur provenance de la métropole de Lyon, grand entrepôt ou hôtel des monnaies de l'Empire, de même que celle d'une quantité si extraordinaire de tant d'autres représentant l'autel de la même ville entre deux Victoires, proviendrait de la même source : le reste devrait être attribué à des envois faits de l'Italie même.

COLONIE NEMOSVS ou NEMANSENSIVM (Nismes). (1)

Ces pièces étaient, en général, d'une fabrique assez grossière. J'en observai quatre variétés.

La première (M. B.) représentait les têtes d'Auguste et d'Agrippa couronnées et opposées; au-dessus IMP.; au-dessous DIVI. F.; et de chaque côté un P. — R. Un palmier, auquel est enchaîné un crocodile; au-dessus et à gauche une couronne; et de chaque côté COL. NEM. (Colonia Nemosus.)

La seconde (M. B.), avec les deux mêmes têtes, sans couronnes et sans les deux P., mais avec le même revers.

La troisième (P. B.), représentant les deux mêmes figures, seulement l'une d'elles n'a pas de couronne et les deux P manquent; revers, le même.

Enfin la quatrième (P. P. B.), d'un module encore plus petit que la précédente, offrait le même type. Il n'en fut noté que quelques-unes.

Contremarques. (*V. la fig. 4 de la pl. I.*)

COLONIE JVLIA VALENTIA (Valence). (2)

(G. B.) Têtes de César et d'Auguste, non laurées, opposées; autour DIVI. JVLI. CAESAR. DIV. CAE.; au-dessus IMP. — R. Une galère prétorienne à proue élevée.

(G. B.) Les mêmes, opposées; au-dessous DIVI. F. — R. Galère prétorienne; au-dessus un cercle renfermant un fruit.

(G. B.) Têtes nues et opposées de Jules César et d'Auguste; autour DIVI. JVLI. CAES. DIVI. F. IMP. — R. Galère prétorienne; au-dessus C. I. V. (Colonia Julia Valentia.)

(M. B.) Mêmes effigies; autour JVLIA. VALENTIA. — R. Galère prétorienne.

(1) Nemausus Colonia Galliæ Braccatæ, apud Aremoricos (*hodie Nismes*), sic dicta a Nemanso deo. (Imperatorum Numismata, a Carolo Patino.)

(2) Valentia, au sud de Sagonte, chez les Edetani, qui s'étendaient sur la côte de la Méditerranée, depuis l'Ebre jusqu'au fleuve Sucro.

COLONIE COPIA (Sybaris). (1)

(G. B.) Les deux têtes opposées, de César et d'Auguste; autour DIVI. JVLI. IMP. CAESAR. DIVI. F. — R. Galère prétorienne; au-dessous COPIA.

(G. B.) Mêmes figures, dont une seule couronnée, et entr'elles une palme (2); autour DIVI. JVLI. CAESAR. DIVI. — R. Galère prétorienne, et au-dessus un rond saillant; au-dessous COPIA.

COLONIE CELSA. (3)

(G. B.) Tête laurée d'Auguste, tournée à droite; autour AVGVSTVS. DIV. F. — R. Un taureau; dans le champ II VIR.; au-dessus L. BACCIO.; au-dessous MV. FESTO.; derrière Colonia Victrix Iulia CELsa.

(G. B.) Même effigie; derrière DIVI. F.; devant AVGVSTVS. — R. Un taureau; au-dessus L. SVRA.; au-devant II VIR.; au-dessous I. BVCCO.; derrière C. V. I. CEL.

COLONIE CAESAR AVGVSTA (Sarragosse). (4)

(G. B.) Trois figures sur des cippes, la plus grande voilée entre Caius et Lucius, revêtus de la prétexte et présentant le simpulum à la première; autour IMP. CAESAR. AVG. C. CAES. COS. DES. — R. Trois enseignes militaires; autour CAESAR. AVGVSTA.

(M. B.) Tête d'Auguste, à droite; autour AVGVSTVS. IMP. CAES. COS. DES. XII. PONT. MAX. — R. Un colon tenant un fouet, et conduisant deux bœufs attelés; au-dessous II VIR.; au-dessus CAESAR.

(1) Copia, ancien nom de Sybaris, ville de la Lucanie, sur le sol de Tarente. Les Crotoniates la détruisirent. Thurium, fondée par les Athéniens, s'éleva ensuite près de ses ruines.

(2) Victoriam utrique et divo et divi filio communem unica palma. (*Thesaurus Brandeburgicus.*)

(3) Celsa ou Salsona, ville de l'Espagne Tarragonaise.

(4) Caesar Augusta ou Salduba (Sarragosse), ville considérable d'Espagne, sur l'Ebre, et capitale des Edetani. On sait que sous Auguste, cette province était divisée en Tarragonaise, qui comprenait le nord et le centre; en Betique; formée du sud, et en Lusitanie, qui embrassait la partie occidentale.

AVGVSTA.; autour CN. O. T. V. EP. RI. (Cneius O.... T... Valerius, Epuli Ripuarii) (1).

(M. B.) Tête de Germanicus, tournée à gauche; autour GERMANICVS. CAESAR. — R. Dans le champ C. C. A.; autour SCIPIONE. ET. MONTANO. II VIR.

(M. B.) Tête de Tibère, tournée à gauche; autour TI. CAESAR. DIVI. AVGVSTI. F. AVGVSTVS. — R. Un homme monté sur un char traîné par deux taureaux; au-dessus C. C. A.; au-dessous M. CATOLVETTIACVS.

(M. B.) Figure de Caligula, à gauche; autour C. CAESAR. AVG. GERMANICVS. IMP. — R. Un colon, conduisant deux bœufs attelés à une charrue; dans le champ C. C. A.; autour LICINIENO. ET. GERMANO; au-dessous II VIR.

(M. B.) Tête d'Auguste, avec le bâton augural; autour CAESAR. AVGVSTA. — R. Deux taureaux sous le joug.

(M. B.) Effigie d'Auguste. — R. Deux bœufs; autour MARCO. CANINIO. ITER. LVCIO. TITIO.

(M. B.) Tête de Tibère. — R. Femme assise; autour JULIA. AVGVSTA.; au-dessous CAESAREA. AVGVSTA.

Il fut rencontré un assez grand nombre d'autres pièces, indiquant les consulats et les puissances tribunitiennes d'Auguste, mais d'une conservation très-imparfaite.

COLONIE CASCANTVM (Cascante). (2)

On découvrit un certain nombre de monnaies de moyen bronze de la colonie de Cascantum.

(M. B.) Tête d'Auguste, de profil; devant, le nom du monétaire écrit verticalement; derrière III VIR; parfois, autour CAES. DIV. AVG. F. AVGVSTVS. ou TRIBVNITIA. POTESTATE. AVGVSTVS. — R. Un taureau, avec noms propres de monétaires triumvirs abrégés, au-dessus et

(1) Epuli Ripuarii, magistrats chargés de la navigation.

(2) Cascantum, Colonie d'Espagne.

au-dessous, ou par fois seulement au-dessus VNICI. (Municipium), et au-dessous ASCANTVM. avec ou sans le C devant.

Sur l'une de ces pièces, je remarquai une contremarque consistant dans le contour en creux d'une tête d'aigle.

(M. B.) Figure de Tibère, à droite; épigraphe effacée. — R. Deux taureaux; au-dessous ASCANT.

COLONIE MVNDA (Marbella). (1)

(M. B.) Tête d'Auguste, à droite; derrière II VIR.; devant MVND. — R. Un taureau, au-dessus Quinctus NONius; au-dessous Lucius FABius.

COLONIE ROMULA. (2)

(G. B.) Tête de Julie, à gauche, reposant sur un globe et ornée d'un croissant; autour IVLIA. AVGVSTA. GENETRIX. ORBIS. — R. Tête d'Auguste, à droite; avec un foudre devant; autour COL. ROM. PERM. DIVI. AVG. (Colonia Romula Permissa Divi Augusti.)

COLONIE BILBILIS (Calatayud). (3)

Il fut trouvé un certain nombre de pièces de cette colonie celtibérienne.

(M. B.) Tête d'Auguste, à droite; autour AVGVSTVS. DIVI. F. — R. Un cavalier à cheval, la lance en arrêt; au-dessous BILBILIS.

(M. B.) La même effigie; autour AVGVSTVS. DIVI. F. — R. Une couronne au milieu de laquelle on lit II VIR.; autour et dans la moitié supérieure, Municipium AVGVSTA. BILBILIS., et dans l'inférieure, Lucio CORdio. CALDO. Lucio SIMPronio. RVILO. (pour RVTILO.)

(1) Munda, ville d'Espagne, près du fleuve Guadiana, chez les Carpetani, ou près de Malaca, chez les Bastuli, presque sur les bords de la Méditerranée.

(2) Romula, ville d'Espagne dans la Bétique. Pièce frappée à Cordoue.

(3) Bilbilis, *Municipium* ou ville d'Espagne, au sud-ouest de Caesar Augusta, chez les Celtibères, renommée par la bonne trempe de ses armes et ses eaux minérales. Elle fut la patrie de Martial. Ses ruines portent aujourd'hui le nom de Bambola, près de Calatayud, dans l'Aragon.

(M. B.) Tête d'Auguste. — R. Une couronne de chêne, et au milieu III VIR.; autour AVGVSTVS. BIBILIS. DIMOC.

COLONIE SEGOBRIGA. (Ségorbe.) (1)

(M. B.) Tête d'Auguste, sans épigraphe; derrière, la contremarque représentée *fig.* 6 *de la pl.* I. — R. Un taureau.

COLONIE TVRASIO. (Tarazona.) (2)

(M. B.) Tête de Tibère, à droite; autour TI. CAESAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS. — R. Couronne de laurier; au milieu II VIR.; autour M. SVLP. LVCano Marco SEMPRonio FRONTone (3).

IRIPPO. (4)

(M. B.) Tête nue, à droite; autour et devant IRIPPO. — R. Femme assise tenant de la main droite une pomme de pin, et de la gauche une corne d'abondance.

(1) Segobriga (Ségorbe), chez les Suessetani.

(2) Turasio (Tarazona), ville chez les Celtibères, dont le territoire était situé au sud de l'Ebre, et s'étendait jusqu'au Tage. Il est représenté par la partie orientale de la Vieille et de la Nouvelle Castille, et par la partie occidentale de l'Aragon.

(3) Soldat du nom de Frontone, qui sauva la vie à Tibère, et reçut une couronne de laurier du Municipium ou ville de Turasio, aujourd'hui Tarasona, en Aragon.

(4) Médaille autonome d'Irippo, ville incertaine d'Espagne. (*Traité des Médailles* de Mionnet, 1re partie, page 56.)

Monnaies du Bas-Empire.

Les monnaies du Bas-Empire furent bien moins nombreuses dans la Vilaine, puisqu'elles ne comprirent que les règnes de dix-neuf empereurs seulement, et encore avec de nombreuses interruptions, savoir depuis Constantin I jusqu'à Valentinien II (375 ans après Jésus-Christ). On conçoit qu'il ne put en être autrement; les empereurs, dès la fin du Haut-Empire, s'étant succédés rapidement, comme on peut le constater après Gordien; dès-lors les monnaies de règnes aussi courts n'ayant dû parvenir qu'en petite quantité dans l'Armorique, si éloignée du centre de l'Empire, et la même chose ayant eu lieu pendant ceux de Philippe, de Postume, de Victorin, de Tétricus, de Probus, de Maximien, de Constance Chlore, de Galérius, de Constantin (303), de Gratien, et enfin de Valentinien II (371).

Dès cette époque, l'Empire commença à chanceler, et la Gaule armoricaine, secouant un peu plus tard le joug et rompant toute communication avec Rome, cessa de recevoir aucunes monnaies. C'est, en effet, ce qu'est venu confirmer leur interruption dans les fouilles de la Vilaine. Dès lors, le pays conserva encore pendant quelque temps les pièces romaines antérieures ayant cours, jusqu'à ce qu'il les eût remplacées par une monnaie nouvelle ou nationale. Mais cela n'arriva que dans les temps qui suivirent, et encore bien plus tard pour celles des rois et des ducs de Bretagne, dont on trouva les plus anciennes seulement au-dessus des sables de l'époque gallo-romaine, correspondans à plusieurs siècles postérieurs.

CONSTANTINVS MAGNVS.

Il fut découvert un certain nombre de monnaies de cet empereur, et toutes de petit bronze, excepté une qui était de moyen module.

(M. B.) Tête laurée, à droite; autour IMP. CONSTANTINVS. F. AVG. V. — R. Un guerrier, armé d'une lance et d'un bouclier, combattant; autour MARTI. PATRI. CONSERVATORI.

(P. B.) Même type, à droite; autour CONSTANTINVS. AVG. — R. La Victoire ailée, tenant une palme d'une main, et un trophée d'armes de l'autre; à ses pieds, un captif; autour SARMATIA. DEVICTA.

(P. B.) Même tête, à droite. — R. Victoire en face, tenant une couronne de la main gauche; autour MARIANA.

(P. B.) Tête casquée de l'empereur, à gauche; autour CONSTANTINOPOLIS. — R. Victoire ailée, s'appuyant sur un bouclier; au-dessous T. N. P. (Treveris Numus Percussus.)

(P. B.) Même figure; à droite; autour FLAV. VALER. CONSTANTINVS. NOB. — R. Femme drapée, tenant une haste; autour PROVIDENTIAE. DEORVM.

(P. B.) Tête laurée, à droite; autour CONSTANTINVS. P. F. AVG. — R. Tête radiée du Soleil; autour SOLI. INVICTO.

(P. B.) *Idem.* — R. Camps prétoriens; autour PROVIDENTIAE. AVGG.; au-dessous D. CONST. ou un croissant, et P. TR. (Percussa Treveris).

(P. B.) Tête laurée, à droite. — R. Deux figures debout et une à genoux; autour SOLI. AVGVSTO. COMITI.

(P. B.) Tête ceinte d'une couronne radiée; autour CONSTANTINVS. AVG. — R. L'empereur mettant le pied sur un captif; au-dessous, un croissant et TR. (Treveri).

CRISPVS.

Il fut rencontré plusieurs pièces, en petit bronze, de cet empereur.

(P. B.) Tête laurée, à droite, autour JVL. CRISPVS. NOB. CAES. — R. Une couronne; au milieu VOT. X.; autour CAESARVM. NOSTRO. DOMIN.; au-dessous S. TR. (Signata Treveri).

(P. B.) Même figure, à droite; autour JVL. CRISPVS. NOB. CAES. — R. Autel surmonté d'un globe; sur le devant VOTIS. XX.; au-dessous S. T. R.; autour GRATA. TRANQVILLITAS.

CONSTANTIVS II.

Il fut trouvé quelques-unes des monnaies, en petit bronze, de cet empereur, et une en argent.

(AR.) Tête laurée, à droite; autour D. N. CONSTANTIVS. — R. Un guerrier dont le cheval s'abbat par suite d'un coup de lance que lui porte un soldat par derrière.

(P. B.) Même figure; autour FL. JVL. CONSTANTIVS. NOB. C. — R. Enseigne entre deux soldats; autour GLORIA. EXERCITVS.

(P. B.) Tête avec couronne radiée, à droite; autour FLAV. JVL. CONSTANTIVS. AVG. — R. Deux soldats debout se donnant la main; autour CONCORDIA. EXERCITVM.

DECENTIVS.

Il ne fut rencontré que quelques pièces, en petit bronze, de cet empereur.

(P. B.) Tête à droite; autour D. N. DECENTIVS. NOBILIS. CAES. — R. Deux Victoires ailées, tenant un vote sur lequel on lit: VOTV. MVLT.; au-dessous F. S. L. C. (Faciundo Signata Lugduno); autour VICTORIAE. D. D. N. N. AVG. ET. CAE.

VALENTINIANVS I.

Quelques monnaies, en petit bronze, de cet empereur, furent découvertes.

(P. B.) Tête à droite, ceinte d'une bandelette; autour D. N. VALENTINIANVS. P. F. AVG. — R. Victoire ailée, tenant une palme d'une main et une couronne de l'autre; autour SECVRITAS. REIPVBLICAE.

(P. B.) Même type. — R. L'empereur debout, en habit militaire, foulant un captif à genoux, et tenant de la main droite le labarum orné du monogramme du Christ.

VALENTINIANVS II.

Il ne fut noté qu'une ou deux pièces de cet empereur; elles étaient de petit bronze.

(P. B.) Tête laurée de Valentinien, à gauche; autour D. N. VALENTINIANVS. JVN. P. F. AVG. — R. Deux captifs au pied du labarum; autour VIRTVS. EXERCITVM.

Les monnaies romaines trouvées dans le lit de la Vilaine, étudiées sous le rapport artistique, c'est-à-dire sous celui de la correction plus ou moins remarquable du dessin et des types, n'ont pas offert un moindre intérêt. En effet, on a pu suivre, dans le caractère et la pureté des effigies et des revers, deux périodes bien distinctes : l'une qui commence vers les derniers temps de la république, et semble se terminer au règne de l'empereur Commode; l'autre de décadence, qui suivit la dégradation insensible de l'Empire romain, épuisé par les attaques des Barbares, et succombant enfin sous leurs efforts multipliés. Les plus beaux types rencontrés, ont été ceux frappés sous les règnes d'Auguste, d'Agrippa, de Tibère, de Néron, de Vespasien, de Titus, de Domitien et de Trajan, dont un grand nombre était à fleur de coin.

Qu'on me permette ici quelques considérations relatives aux transformations successives des types monétaires, comme expression des idées religieuses, des institutions et des évènemens historiques qu'ils étaient destinés à représenter et rappeler.

Cette étude des types des médailles sera importante pour acquérir des notions précises sur l'histoire, la mythologie et les arts. En effet, elle intéresse vivement le savant, le littérateur et l'artiste. Elle nous transmet aussi la connaissance des mœurs, des usages civils et militaires, des divers emplois publics, et enfin celle de la géographie ancienne.

Ces monnaies, échappées aux ravages du temps qui a détruit tant d'ouvrages en apparence plus durables, sont en quelque sorte les pièces justificatives de l'histoire, puisqu'elles nous font connaître toutes les divinités qu'adoraient les Romains, les instrumens dont ils se servaient dans les sacrifices, leurs temples, leurs cirques, leurs arcs de triomphe, leurs

marchés, leurs ponts, leurs obélisques, leurs tombeaux, une foule d'autres monumens, les noms des magistrats qui surveillaient la fabrication des monnaies, et enfin une multitude d'évènemens historiques. J'ajouterai que l'iconographie, ou l'art de reconnaître les portraits des anciens, est née de la numismatique.

Le commerce, dans l'origine, ne se fit que par échange. C'est ainsi que, du temps d'Homère, un grand trépied d'airain valait six paires de bœufs; et une femme, capable d'exercer plusieurs genres de travaux manuels, en coûtait deux. Mais, comme pour se procurer les choses dont on avait besoin, ce mode n'était pas sans inconvénient, on ne tarda pas à imaginer quelque chose qui, à l'aide d'une marque apposée par l'autorité, pût représenter la valeur des denrées et des autres objets nécessaires à la vie.

De là l'invention des premières monnaies qui vinrent remplacer les échanges d'objets volumineux, incommodes ou difficiles à transporter, et faciliter les transactions commerciales par le prix conventionnel qu'elles acquirent en devenant ainsi un signe représentatif de la richesse.

Les métaux furent choisis de préférence, à cause de leur valeur intrinsèque, de leur poids, de leur dureté, de leur petit volume, de leur propriété de se conserver long-temps, et de leur facilité à pouvoir prendre toutes sortes de formes ou d'empreintes et à se diviser à l'infini.

Le premier signe monétaire légal qui y fut imprimé fut très-simple. Il consista en une empreinte, telle que celle d'un bœuf ou de la tête de Janus, etc., sur un seul côté d'un morceau de métal. On en diminua le poids à mesure que la civilisation fit des progrès, on en changea aussi la forme, on y représenta des types de dieux, ou des sujets religieux, ou enfin quelques traditions historiques propres à être communiquées ou répandues parmi le peuple ignorant.

Plus tard, les monnaies devinrent en quelque sorte des tablettes sur lesquelles on retraça les mythes particuliers à chaque contrée, ses croyances et ses institutions. Par le caractère sacré qu'on imprima aux sujets qu'on y représentait, on en assura en quelque sorte la durée. Aussi ont-elles pu traverser une longue série de siècles, pendant tout le temps qu'ont subsisté les empires sous lesquels elles avaient été frappées; et si elles leur ont survécu, ce n'a été que parce qu'elles sont restées enfouies, soit dans la terre, soit au fond des fleuves.

Il résulta encore de la production des types consacrés à l'expression d'une idée religieuse, une sorte de devoir ou d'obligation de les reproduire sans y rien changer, sous peine d'amendes très-fortes à la moindre altération. Ces types, jusqu'à l'époque où Rome devint toute-puissante, ne furent, dans la totalité des monnaies, que religieux. Si l'on en changea parfois les symboles, ce ne fut que bien rarement (surtout en Grèce où les Athéniens, peuple si mobile, conservèrent cependant le même pendant dix-huit siècles), et seulement à Rome, qui cherchait à s'assimiler les divinités adoptées par une foule de ville, en créant de nouveaux dieux, parmi lesquels elle se plaça elle-même ainsi que son sénat.

On commença, vers la fin de la république, à représenter sur les monnaies et d'abord sur les consulaires, des dioscures, des biges, des quadriges, et enfin des trophées et des victoires faisant allusion à la gloire du peuple romain; ensuite, des sujets historiques, tels que la défaite d'Arétas, roi d'une partie de l'Egypte, par Æmilius Scaurus, sous Pompée; la mort de César, l'allaitement de Remus et de Romulus par une louve, l'enlèvement des Sabines, etc.

Puis on y adjoignit des sujets mythologiques ou emblématiques, tels que des représentations de Jupiter, de Vénus, de Flore, de Cybèle, de Mercure, de Junon, de Pan, de Némésis, etc.; ou des épisodes y ayant trait, comme l'image du sanglier d'Erymanthe, Hercule couvert de la peau du lion de la forêt de Némée, etc.

Parfois on y représenta des monumens, tels que des temples, des ponts seuls ou avec statues équestres, des arcs de triomphe, des murailles de villes, des cirques, des naumachies, etc. D'autres fois des types relatifs à des coutumes ou usages, comme divers chars, des trophées, des autels, des sacrifices, des instrumens destinés à ceux-ci, des enseignes militaires, des aigles légionnaires, des casques, des vexilla, des cornes d'abondance, des chaises curules, des caducées, des proues de vaisseaux, des instrumens de monnayage et une foule d'autres destinés à des usages variés qu'ils ont fait connaître.

Jules César obtint, le premier, de mettre son effigie sur les monnaies, avec le nom d'un duumvir monétaire au revers, et afin de se faire pardonner cette innovation ambitieuse, il permit, en même temps, à plusieurs familles patriciennes de faire graver des types relatifs aux hauts faits de

leurs ancêtres. Après lui, cet usage se conserva sous Lépide, Marc-Antoine, Brutus, et le sénat y donna son acquiescement, comme on peut le voir sur les pièces des familles Cordia, Sergia, Julia, sur lesquelles on lit : EX. S. C. (Ex Senatus Consulte.) (1)

Auguste suivit cet exemple, et de la sorte s'établirent les monnaies impériales. Dans ces dernières, le type de la famille régnante reçut une sorte de consécration en se substituant aux précédens. Ainsi ce fut le buste du souverain, entouré de tous les titres qu'il tenait de la puissance tribunitienne et du sénat. Il y fut adjoint des figures relatives aux évènemens historiques les plus remarquables de chaque règne, ou des types symboliques, tels que ceux de la Piété, de la Concorde, de la Fortune, de la Fidélité, de l'Hilarité, etc., propres à personnifier toutes les vertus.

Certains empereurs, en outre, semblèrent affectionner plus spécialement quelques divinités, et alors ils les représentèrent plus souvent sur leurs pièces. C'est ainsi qu'Auguste révérait par-dessus tout Jupiter tonnant ; Galba, la Fortune ; Domitien, Minerve ; Elagabale, le Soleil ; Dioclétien, Jupiter ; etc.

Enfin, vers le IIIe siècle, et pendant la durée du Bas-Empire, on vit sur les monnaies, des allégories de vertus ou de qualités qui n'existèrent souvent que sur celles-ci, telles que la Félicité ou Sécurité des temps, du siècle ou de l'Empire ; l'Espérance publique ou perpétuelle, la Libéralité ou l'Equité d'Auguste, la Fidélité et la Piété de l'armée, la Providence des dieux, etc. ; et enfin la Consécration ou Apothéose de l'empereur qui mourait.

Les Romains, afin de pouvoir renfermer d'assez longues inscriptions, dans un espace aussi limité que celui que leur offraient communément leurs monnaies, furent obligés d'y introduire des abréviations ou lettres monogrammatiques qui en rendent la lecture souvent très-difficile et même parfois incertaine.

Lorsque le Christianisme eut fait des progrès, eut ébranlé les croyances payennes et converti Constantin, le signe de la Foi parut sur les monnaies et fut pendant quelque temps placé dans la main de la Victoire, puis le monogramme du Christ surmonta le labarum. Ensuite, le Sauveur

(1) *Revue Numismatique*, Barthélemy, tome 5, page 194.

fut représenté vu de face, assis, la main droite levée, et une croix, ou le globe surmonté de celle-ci dans la gauche. Plus tard, la croix occupa seule le revers. Durant tout le Moyen-Age, elle devint un symbole politique et religieux, et revêtit sur les monnaies les formes les plus variées, en même temps que l'épigraphe qui l'accompagnait était toujours une sorte d'invocation ou d'appel à la bénédiction de Dieu.

Seulement, on affecta d'adopter la forme, la grandeur, et les types des monnaies qui étaient alors les plus répandues, afin d'en étendre le cours le plus possible. Ainsi l'on s'efforçait d'imiter le florin d'Italie, l'esterlin d'Angleterre, la piastre ou le quadruple d'Espagne, etc., dans le but de bénéfices à obtenir pour le potentat qui les faisait fabriquer.

Depuis deux siècles, on a cru devoir rendre les types des monnaies très-simples et fixes. Chaque règne a suivi cette marche, pendant toute sa durée, pour ceux qu'il avait adoptés, et souvent même ils ont continué sous celui qui a succédé, tandis que chez les Romains, la mort d'un prince n'envoyait pas, comme parmi nous, à la fonte, les pièces frappées à son coin; outre que les revers de ces dernières contenaient une variété infinie de sujets curieux et intéressans, différant ainsi beaucoup de la monotone uniformité des nôtres.

Enfin les médailles de la Vilaine, étudiées sous le rapport de la matière employée à leur fabrication, ont été, dans l'ordre du prix le plus élevé des métaux, les plus rares, celles en or, trouvées seulement au nombre de trois (1); ensuite, celles en argent impériales, mais surtout les consulaires, en assez grande quantité, et enfin celles en bronze ou cuivre qui constituaient la masse. On n'ignore pas que les Romains ne commencèrent à frapper des monnaies d'or que vers l'an 547 de Rome, et que ce métal était employé par eux sans aucun alliage.

Les pièces en argent pur ne furent fabriquées à Rome que pendant la république, et sous l'Empire, que depuis Auguste jusqu'à Septime-Sévère.

(1) On sait que Rome, jusqu'au temps des empereurs, n'offrit presque pas de pièces d'or, tandis que plus tard elle en mit une infinité en circulation, depuis Jules César jusqu'à la décadence de l'Empire; qu'elle commença par le bronze, puis remonta graduellement à l'argent, avec lequel elle frappa des deniers, des quinaires et des sesterces, peu d'années avant la première guerre punique, et qu'enfin elle émit des monnaies d'or, 62 ans après celle-ci.

Ce fut sous ce dernier prince que leur titre commença à être altéré d'une manière sensible avec de l'alliage, et continua de l'être de plus en plus sous ses successeurs, de manière à ce qu'il s'y trouve plus de cuivre que d'argent. De sorte que, depuis Gallien jusqu'à Quiétus, les monnaies ne furent plus que de billon, c'est-à-dire mêlées à beaucoup d'alliage, ou bien de cuivre recouvert d'une feuille d'étain ou frotté d'un peu d'argent (on les nomme alors *saucées*), ou enfin de fer enveloppé d'une feuille de ce dernier métal (*fourrées*).

Il en fut trouvé un certain nombre de telles, d'Auguste et de la colonie de Nismes, dans la Vilaine. Ces pièces étaient l'ouvrage de faux monnayeurs, qui se servaient de fer qu'ils recouvraient d'une feuille d'argent. Depuis Claude le Gothique jusqu'à Dioclétien, on ne voit plus que du petit bronze saucé. Ce ne fut que sous ce dernier empereur que l'argent pur reparut et continua à être mis en usage, sans interruption, jusqu'au dernier des Paléologues. Les pièces de la Vilaine étaient, pour celles en bronze, le plus fréquemment en cuivre rouge, mais parfois jaune, comme dans une partie de celles d'Auguste, de la colonie de Nismes, d'Antonia, de Néron, de Vespasien, de Trajan, d'Antonin, de Faustine, de Marc-Aurèle, de Lucille, de Commode. Il ne s'était point formé à leur surface cette patine verte ou brunâtre, espèce de vernis naturel qui les recouvre lorsqu'elles ont été enfouies dans un terrain peu humide, et qui les conserve. Elles étaient seulement enduites de terre qui s'enlevait par le frottement et le lavage, ou persistait, lorsque les petits grains fins de quarz en contact avec leur surface, avaient contracté une intime adhérence avec elle, par l'intermède d'un sel cuivreux qui s'y était formé.

D'autrefois, elles avaient acquis une coloration brune, ou elles s'étaient recouvertes de l'espèce de cristallisation analogue à celle du fer oligiste que j'ai précédemment signalée.

Quant aux pièces en argent, leur surface était constamment enveloppée d'une couche noirâtre de sulfure d'argent, en général, très-mince, mais ayant parfois une certaine épaisseur.

Objets Romains.

Il fut aussi trouvé, dans l'espace indiqué de la Vilaine, et avec les pièces romaines, un certain nombre d'objets en bronze de même origine, presque tous, moins quelques-uns, relatifs à la toilette.

Dès 1838, en creusant les fondations du pont de Berlin, on avait découvert un petit nécessaire évidemment romain, de la grandeur et de la forme indiquées dans les *fig.* 1 *et* 1 *bis de la pl.* II. Plus tard, on rencontra dans les fouilles nécessitées par la canalisation de la Vilaine, et dans les sables de l'époque romaine et ceux contigus ou gris, les objets suivans, outre un certain nombre de plus petits ou de portions d'autres.

1° Plusieurs bagues en bronze, dont l'une de la forme représentée dans la *fig.* 2 *de la pl.* II.

2° Un petit hameçon de même matière. (*Fig.* 3 *de la pl.* II.)

3° Un crochet en bronze. (*Fig.* 4 *de la pl.* II.)

4° Un assez grand nombre de fibules, de formes, de grandeurs et d'ornementations assez variées, la plupart entières ou parfois incomplètes, et ayant été dorées dans quelques cas. (*V. les fig.* 5 *et* 5 *bis*, 6, 7 *et* 7 *bis*, 10 *et* 10 *bis*, *de la pl.* II, *et* 12 *de la pl.* III.)

5° Des aiguilles en bronze. (*Fig.* 9 *de la pl.* II.)

6° Quelques instrumens de même matière et ayant la forme de petites haches, servant probablement à la toilette. (*Fig.* 15 *et* 16 *de la pl.* II.)

7° Un fragment d'ornement ayant fait partie d'une fibule. (*Fig.* 14 *de la pl.* II.)

8° Un certain nombre de petits flacons en verre blanc, de formes tantôt simples, mais élégantes (*fig.* 8 *de la pl.* II); tantôt ornées de figures et d'ornemens variés. (*Fig.* 2 *et* 3 *de la pl.* III.)

J'éprouve de vifs regrets de n'avoir pu obtenir les dessins de plusieurs d'entr'eux, remarquables par le fini de leur moulage, la grâce et le bon goût de leurs embellissemens. Tous ces vases, indubitablement destinés à renfermer des parfums pour la toilette (1), étaient magnifiquement irisés à leur surface et en partie dépolis par suite de leur long séjour dans des sables très-humides.

9° Une clef en bronze, d'une belle conservation et de la forme indiquée dans la *fig.* 11 *de la pl.* II.

10° Un ornement de même matière, ayant fait partie de quelque meuble. (*Fig.* 12 *et* 12 *bis de la pl.* II.)

11° Un crochet en bronze, avec quelques ciselures ou dessins grossiers sur l'une de ses faces, percé de trois trous propres à le fixer, et représenté de grandeur naturelle et de face, *fig.* 13, et de profil *fig.* 13 *bis de la pl.* II.

12° Une tessère *(tessera)* en plomb (2). (*Fig.* 7 *de la pl.* III.)

13° Une bague en cuivre jaune avec un chaton vide, grossièrement travaillée.

14° Quatre stylets, dont trois en bronze, de la forme et de la grandeur représentées dans les *fig.* 3, 5, 6 *et* 6 *bis de la pl.* IV, et un en fer du dessin indiqué dans la *fig.* 4 *de la pl.* IV.

15° Un instrument en bronze, dont la douille était brisée d'un côté,

(1) Vasa vitrea liquoribus (aqua, vinum, lac, sanguis, oleum, opobalsamum); vel fundendis, vel condendis usurpata, seu lacrymatoria. (Thesaurus Brandeburgicus, a Laurentio Begero.) Mais les derniers, dits *lacrymatoires*, étaient d'une forme différente de celle des premiers, et on n'en rencontra pas un seul de cette espèce dans la Vilaine.

(2) Marques de différentes matières et de formes variées, qui étaient distribuées au peuple romain, soit pour l'entrée du cirque ou du théâtre, soit pour aller recevoir les présens qu'on lui faisait en blé, en huile, etc.

et ayant la forme d'une serpe ou faucille, dessiné de grandeur naturelle dans la *fig.* 5 *de la pl.* III (1).

16° Une plaque en bronze portant l'inscription NAVCTICEL., et de la proportion indiquée dans la *fig.* 6 *de la pl.* III.

17° Un crampon en fer, de 14 centimètres de longueur sur 4 et demi de longueur, rencontré au milieu des pièces d'Auguste, dans le conglomérat argilo-quarzeux qui les renfermait. (*Fig.* 1 *de la pl.* III.)

18° Des anses de vases en bronze.

19° Un petit instrument de même métal, offrant quatre tiges inférieures, minces et rondes, se terminant supérieurement de la manière indiquée dans les *fig.* 9 *et* 9 *bis de la pl.* III.

20° Une agrafe en bronze, représentant un serpent. (*Fig.* 10 *de la pl.* III.)

21° Un petit instrument de toilette. (*Fig.* 8 *de la pl.* III.)

22° Une longue épingle pour retenir les cheveux, trouvée avec une seconde entièrement semblable, près le pont de Berlin, parmi les pièces romaines, et dessinée de grandeur naturelle. (*Fig.* 2 *de la pl.* IV.)

23° Un poids en porphyre vert poli, de 4 centimètres de diamètre, et de 3 millimètres d'épaisseur, d'une forme ronde et conique. (*Fig.* 8 *de la pl.* IV.)

24° Une bague ou anneau massif en bronze, sortant du moule, et offrant encore les bavures que ce dernier y avait laissées. (*Fig.* 11 *de la pl.* III.)

25° Un flacon en verre épais, coloré, admirablement irisé à sa surface, ayant 16 centimètres de largeur sur 10 de hauteur, en n'y comprenant pas son col brisé qui en avait 6 et demi, et représenté réduit, *fig.* 4 *de la pl.* III.

(3) Cet instrument, en la possession de M. le général d'artillerie, baron de Tournemine, ressemblait à une petite faux ou faucille, semblable à celle qu'on voit dans le spicilége de Beger, faisant suite au Trésor de Brandebourg, sur une pierre gravée qui représente un homme tenant d'une main une tête qu'il vient de couper, tandis que l'autre est armée d'un instrument tout-à-fait analogue à celui trouvé dans la Vilaine, et dont il s'est servi pour opérer cette séparation. (*V. Spicilegium Antiquitatis*, pag. 71. A Laurentio Begero, *Thesaurus Brandeburgicus*.)

En dehors de ces objets, on rencontra, en outre, une assez grande quantité de briques romaines à rebords, tantôt droites, tantôt courbes; une plaque en schiste maclifère de forme quadrangulaire allongée, polie sur l'une de ses faces, longue de 17 centimètres, large de 9, et épaisse de 2; des débris de vases ou de poteries rouges de même origine, ayant conservé leur couverte brillante; et enfin quelques os de crânes humains.

Il résulterait donc de ce qui précède,

1° Que la presque totalité des objets romains trouvés appartenait à la toilette;

2° Que la composition du verre était parfaitement connue des Romains, et parvenue, ainsi que son coulage, à une grande perfection.

3° Que le fer, du moins dans l'Armorique, l'était également, et déjà travaillé à l'époque de l'occupation romaine, puisqu'on l'employait à des usages grossiers, tels que fabrication de crampons, de haches, ce qui tendrait à prouver, de plus, qu'il devait être d'un prix bien peu élevé, tandis qu'il n'en était pas ainsi à Rome;

4° Qu'enfin, la nature même de ces objets, les seuls qui aient été rencontrés avec les pièces, vient confirmer la première opinion émise dans ce travail, que le lieu où elles ont été trouvées était consacré, et leur jet dans le fleuve, en si grande quantité et durant une période aussi longue, le résultat de rites religieux, lui imprimant le caractère d'offrandes ou d'*ex voto*.

Monnaies Gallo-Romaines.

Il fut aussi découvert, durant les travaux exécutés dans la Vilaine, et le plus souvent dans le gisement des médailles romaines, un certain nombre de pièces gallo-romaines.

Ces monnaies n'avaient pas de rapport avec les impériales, dont l'imitation fut sans doute interdite par les empereurs, quoique dans les explorations de cette rivière j'aie trouvé une preuve qu'on chercha à en fabriquer ou à en contrefaire, comme on peut le voir dans la *fig.* 7 *de la pl.* IV. Il est, en effet, facile de remarquer toute l'ignorance et l'impéritie de l'artiste, puisque les lettres du mot PROVIDENTIA ont été placées en sens inverse, ou omises du moins pour plusieurs d'entr'elles, et disposées ainsi qu'il suit : INDIVI, et que, dans la tête représentée, on ne reconnaîtrait jamais celle d'Auguste, sans le revers indiquant l'imitation d'une de ses pièces. J'en ai également vu une autre fourrée de la colonie de Nismes, dont la fabrication était des plus barbare. Peut-être, les Gaulois ne voulaient-ils pas les imiter servilement ou s'en servir, par antipathie contre leurs nouveaux maîtres, car leurs monnaies ressemblaient plutôt aux Consulaires ayant cours lors de l'invasion, et que les lieutenans de César et d'Auguste avaient plus spécialement répandues dans les Gaules. Elles étaient plus épaisses, à bas titre, en cuivre ou en potain avec des types altérés, des traits incohérens (et très-souvent fourrées). Elles étaient, en outre, coulées, le monnayage moulé ayant été pratiqué le premier et ayant précédé l'emploi des coins et du marteau usités par les Romains, même en campagne. Car on a, aujourd'hui, des preuves certaines que parfois des ateliers monétaires étaient organisés dans l'armée et la suivaient

dans ses campemens, où l'on y fabriquait très-promptement au marteau sur des flaons chauffés (1).

On conçoit que la Gaule, divisée avant et à l'époque de l'invasion romaine en une multitude de peuples formant autant de petites républiques qui frappaient leurs monnaies, ces dernières ont dû être très-variées, comme le démontrent les collections dans lesquelles on s'est plu à en réunir une certaine quantité, et qu'en outre, les rapports commerciaux aient souvent amené vers les cités des individus appartenant à plusieurs d'entr'eux, et apportant des monnaies qu'ils y auront laissées. C'est de cette manière qu'on peut s'expliquer la variété de celles rencontrées dans la Vilaine, lors des fouilles de cette rivière pratiquées dans le voisinage de *Condate*.

Les monnaies qui y furent notées sont les suivantes :

(AR.) Cinq de Tournay, DVRNACOS (2).

(AR.) Tête casquée, à droite; devant DVRNACOS. — R. Un homme tenant une lance en arrêt sur un cheval qui galoppe; au-dessous DONNVS ou par fois AVSCRO. (*Fig.* 13 *de la pl.* IV.)

Une autre gallo-romaine, représentant une figure grossière; et au revers l'empreinte très-informe d'un cheval. (*Fig.* 15 *de la pl.* IV.)

Une autre, avec un profil grossier de tête tournée à gauche, et le revers représentant également un cheval. (*Fig.* 19 *de la pl.* IV.)

Une autre offrant une tête semblable, et au revers un aigle. (*Fig.* 14 *de la pl.* IV.)

Une gallo-romaine. Tête à droite. — R. Un taureau; au-dessus GERMANVS; au-dessous INDVTILLI. Elle a été long-temps attribuée très-faussement à Indutiomar (3).

(1) Consulter une suite d'articles intéressans sur l'Histoire Monétaire de France, publiés par Cartier, dans le tome 1 de la *Revue Numismatique*.

(2) M. Pierquin croit que ces pièces ont été frappées à Durnac, chez les Éduens, et M. de la Saussaye, à Tournay, en Belgique. Je pencherais pour cette dernière opinion.

(3) Chef gaulois. INDVCIOMARVS, vel INDICIOMARVS, INDVTIOMARVS, Treverorum princeps, bellum contra romanos paravit (p. 79, *Julii Cæsaris Comment.*) — Eum ad se venire jussit Cæsar cum ducentis obsidibus, 80. — Treviros repetiit, 98. — Desti-

Une autre en bronze, bombée d'un côté. — R. Un cheval.

Une celtibérienne. (M. B.) Tête casquée; autour et à droite C. N. C. C. R. I. C. F. — R. Le cheval Pégase, et au-dessous des lettres effacées.

(M. B.) Tête tournée à droite, et couverte d'un casque sur lequel on voit l'empreinte d'une contremarque représentant un dauphin; sur le cou, un collier de perles rondes et une seconde avec les lettres D. D. — R. Cheval Pégase, avec grenetis autour, et au-dessous les lettres informes représentées dans la *fig.* 10 *de la pl.* IV.

(P. B.) Une pièce épaisse, avec une tête de femme, tournée à gauche; devant TIXTILO. — R. Un griffon, à gauche et à côté; en lettres renversées, VΓORILI, dessinées dans la *fig.* 17 *de la pl.* IV, dans la position qu'elles avaient.

(P. B.) Une autre également épaisse. Tête de femme, à droite, ceinte d'une bandelette; à gauche TIXTILO (1). — R. Une main tenant une branche chargée de baies becquetées par un oiseau perché sur le poignet; audessous NIT.

(P. B.) Pièce mince. Tête à droite; devant CONOVIOS (2). — R. Un

tutus a Germanis, consilium Galliæ totius indixit, bona Cingetorigis publicavit, 99. — Labieni castra aggressus est, 100. — Et in prælio interfectus est, 101. — (Catalogus memorabilium ex S. Celso, p. 13. *Collection des Classiques de Lemaire.*)

(1) Tixtilos ou Richtel, chef gaulois dont le nom n'a pas été conservé par les historiens, mais qui doit avoir eu une certaine puissance, puisqu'on trouve un grand nombre de ses médailles de types variés, sur lesquelles on lit TIXTILOS, ΓIXTHLOS, PIXTILOS, tandis qu'au revers, on voit un oiseau à gauche, déployé et becquetant un rameau chargé de baies, tenu par une main sur laquelle il est posé. (*Revue Numismatique*, t. 2, p. 88. De la Saussaye.) Cette assertion de M. de la Saussaye demanderait d'autres preuves que celles qu'il en donne, et jusques là elle doit rester contestable.

(2) Le baron Chaudruc de Crazannes, dit qu'au lieu de CONOVIOS, il faut lire CONTOVTOS, nom de quelque chef gaulois. M. Millin, qui a lu comme nous CONOVIOS, croit que ce mot indique le Conovium Britanniæ de Ptolémée. (*Revue Numismatique*, t. 3, p. 159.) Je suis porté à penser que l'attribution des mots précédens à des noms de chefs gaulois, n'a été qu'un moyen de tourner une difficulté, et qu'il eut été plus prudent de s'arrêter devant celle-ci, et de convenir qu'on ne sait rien de leur signification réelle.

arbre au-devant duquel est un loup, la queue entre les jambes, et les deux pattes de devant au-dessus d'une tête de taureau vue de face.

(P. B.) Une autre monnaie gallo-romaine. Figure aussi à droite. — R. Un arbre, et à côté une louve, tenant dans l'une de ses pattes de devant une petite branche portant deux fruits.

(P. B.) Une pièce gallo-romaine. Tête à droite; devant, les lettres représentées dans la *fig.* 18 *de la pl.* IV.) — R. Cheval libre, à droite; au-dessus une sorte de fouet; au-dessous, un astre (*inédite*).

(P. B.) Tête à droite, les cheveux dans un espèce de réseau très-orné; autour un grenetis. — R. Un oiseau debout en lutte contre un serpent; entr'eux une étoile; autour les lettres LA., fin d'un mot effacé (*rare*). (*Fig.* 20 *de la pl.* IV.)

(Potain.) Une monnaie gallo-armoricaine. Tête à droite. — R. Cheval à tête d'oiseau, guidé par une main qui tient les rênes; au-dessous une roue. (*Fig.* 11 *de la pl.* IV.)

On en trouva deux dans la Vilaine. La seconde avait pour revers le cheval à huit pieds.

Enfin, une contrefaçon grossière d'une pièce d'Auguste. (M. B.) Tête de cet empereur, d'imitation et de fabrication gallo-romaine. — R. Autel de la Providence; au-dessous INDIVI. (*Fig.* 7 *de la pl.* IV.)

Objets Gallo-Romains.

On ne rencontra que cinq objets gallo-romains dans les fouilles de la Vilaine, nécessitées par les travaux des quais, savoir :

1° Un fer de flèche, du IVe siècle, réduit de moitié, et dessiné dans la *fig*. 8 *de la pl*. IV.

2° Une hache gallo-romaine, qui fut trouvée avec les objets du moyen-âge. (*Fig*. 1 *de la pl*. IV.)

3° Une amulette en os, représentant un animal fantastique. (*Fig*. 16 *de la pl*. IV.)

4° Un fer de flèche très-acéré trouvé à la profondeur des monnaies romaines. (*Fig*. 12 *de la pl*. IV.)

5° Une agrafe ou fibule gallo-romaine, en plomb, travaillée à jour d'une manière très-curieuse, et faisant partie de la collection de M. Moët de la Forte-Maison, qui se réserve d'en publier plus tard le dessin, dans un ouvrage spécial qu'il prépare sur les monnaies, les instrumens et les monumens gaulois.

Le manque complet d'objets de cette dernière origine, et l'absence presque absolue de ceux gallo-romains dans la Vilaine, pendant l'époque de l'occupation de *Condate* par les Romains, doit faire présumer que ses primitifs habitans, après avoir inutilement cherché à défendre et sauver la ville, avaient succombé et que le petit nombre de ceux qui n'avaient pu s'échapper avait été mis à mort, ou pris et tenu éloigné de l'intérieur ou des environs de la cité par les vainqueurs, qui probablement l'occupaient seuls de leur camp retranché, duquel ils devaient faire d'incessantes incursions dans le pays.

On conçoit d'ailleurs que les Armoricains évitassent prudemment l'approche de pareilles citadelles, et que les combats, lorsqu'ils avaient lieu, se passaient le plus souvent loin de celles-ci et surtout en engagemens

partiels. C'est aussi ce que le hasard est venu confirmer, car lorsqu'il a fait et fait encore parfois découvrir dans le sol des armes gauloises ou gallo-romaines, entières ou brisées, indices de luttes soutenues, c'est ordinairement dans des lieux éloignés des oppida, quoiqu'il puisse y avoir des exceptions à cet égard.

Il s'était probablement écoulé un certain laps de temps avant que les Armoricains, après s'être soumis, fussent venus habiter les villes, en se pliant aux lois et aux coutumes des vainqueurs, puisque ce n'est, du moins pour Rennes, que probablement plusieurs siècles après qu'on a pu découvrir, dans la partie de la Vilaine qui en baignait ou en avoisinait les murs, quelques objets propres à prouver la présence des vaincus dans la cité romaine. De même que la rareté extrême de ces objets est un indice qu'ils étaient très-pauvres en ustensiles ou ornemens de fabrique gauloise, ces derniers ayant dû peu à peu disparaître et être remplacés par d'autres confectionnés par les Romains. L'absence de toute arme de semblable origine dans la même rivière doit aussi faire présumer qu'il ne leur en avait pas été laissé (ce qu'on fait toujours à l'égard des populations imparfaitement soumises), ou que, s'il en avait été autrement, et qu'ils fussent parvenus à en cacher, ils les avaient conservées très-précieusement, dans des lieux sûrs, en attendant l'occasion de s'en servir plus tard.

DEUXIÈME PARTIE.

PÉRIODE FRANÇAISE ET BRETONNE.

MONNAIES FRANÇAISES.

Les monnaies françaises qui furent trouvées dans le lit de la Vilaine, lorsqu'on en redressa le cours, dans la traverse de Rennes, appartenaient la plupart au moyen-âge et aux siècles suivans, bien qu'il en eût été découvert deux ou trois remontant à l'époque carlovingienne.

Dans cette seconde partie, je suivrai le même ordre que dans la première, c'est-à-dire, que je m'occuperai d'abord des monnaies, et ensuite des objets variés rencontrés en même temps que celles-ci.

Mais avant, je dois faire connaître dans quelles couches on commença à les découvrir. Ce fut au-dessus des dépôts argileux puissans, épais, qui avaient succédé à la période romaine, et qui semblaient s'être déposés d'abord très-lentement, et plus tard, c'est-à-dire au commencement du moyen-âge, bien plus promptement, lorsque François Ier eut fait établir des écluses pour rendre la rivière navigable, ou dans la couche de sable

terreux, noirâtre, mélangé de pierres et assez solide qui se déposait sur ces argiles et continua à s'y accumuler ainsi séculairement.

Ce fut surtout au voisinage des anciens ponts de Saint-Germain, de Berlin, de la rue d'Orléans, de l'Ile, de même qu'au pied des vieilles tours et dans les fossés des murs de fortification de la seconde enceinte de la ville longeant la rivière, qu'on en rencontra le plus. Il en fut encore ainsi, au-dessous de l'ancienne tour d'Apigné, dans toute la partie de la Vilaine qui venait en baigner la base, et dans celle qui l'avoisinait depuis le pont de l'Ile, (dont une seule arche fut fouillée, tandis que l'autre qui regarde le mur sur lequel étaient plantés des tilleuls, ne l'a pas été, en sorte qu'on pourrait découvrir plus tard, le long de ce dernier, bien d'autres monnaies précieuses), jusqu'à environ six à huit mètres au-dessous.

Dans cette étendue du fond de la rivière mise à nu et creusée, on nota, en outre, une quantité assez considérable de pièces étrangères, principalement de Portugal, et de monnaies bretonnes.

C'est ainsi que dans une fouille qui fut faite, en amont et en aval du pont de l'Ile et sous ce dernier, on trouva les monnaies de moyen-âge les plus intéressantes qui eussent été rencontrées jusqu'alors, des objets de la même époque les plus variés, et, en outre, plusieurs pièces romaines remarquables.

Il y eut encore cela de particulier, que dans la même couche noirâtre, pierreuse et sablonneuse, on vit quelques médailles romaines, entre autres, une de Constantin et une autre gallo-romaine, en même temps qu'une hache de cette dernière origine, au milieu de pièces nombreuses du moyen-âge.

J'ajouterai que plusieurs monnaies baronnales offrirent un grand intérêt, sous le rapport de leur rareté ou de leurs revers inédits, qu'il fut également découvert un certain nombre de pièces françaises, et que parmi ces dernières, on en compta quatre en or; savoir un Jean, un Franc à pied de Charles V, un Charles VIII et un Louis XI, tandis que dans les pièces étrangères, il n'y eut qu'un Philippe IV d'Espagne, en ce même métal. Il fut encore trouvé une assez grande quantité de jetons tant en cuivre qu'en plomb, qu'on peut évaluer à deux cents. Ceux de plomb portaient presque tous des légendes pieuses.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE

ou

Première Race.

Il ne fut rencontré, dans la Vilaine, aucune monnaie de cette époque.

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE

ou

Deuxième Race.

Il fut trouvé dans la même rivière une pièce en argent de Charles-le-Chauve, frappée à Melle, en Poitou.

(AR.) Croix au milieu, dans un cercle; autour CARLVS. REX. FR. — R. Monogramme de Charles; autour METVLLO (Melle).

MM. Combrouse et Fougères attribuent ces monnaies à Charlemagne. M. Fillon croit pouvoir les regarder comme appartenant à Charles-le-Chauve, et comme ayant été imitées long-temps après sa mort, par les comtes de Poitou.

Il est bien vrai, suivant lui, qu'elles rappellent par le relief et la forme de leurs lettres, celles de Charlemagne; mais leurs caractères sont un peu plus larges, moins nets, d'un style plus négligé ou plus barbare, et leurs poids nullement en rapport avec celui des deniers des premiers règnes de la seconde race; aussi devrait-on tout au plus les regarder comme des oboles fabriquées à l'ancien type de Charlemagne, vers le xe ou xie siècle dont elles accusent le faire, tandis qu'il attribue à Charles-le-Chauve, les deniers d'un travail assez correct, trouvés en Poitou, reportant à la seconde moitié du ixe siècle et à la première du xe, les variétés nombreuses des mêmes ornées de croisettes dans les légendes, ne réclamant pour pièces Melloises de Charlemagne, que celles du type n° 9 de la planche qui accompagne sa dissertation sur les monnaies royales inédites, publiée dans les numéros de septembre et octobre 1845 de la *Revue Numismatique*, et ajoutant enfin qu'à la dernière période seulement

du monnayage au monogramme, on remplaça sur celles-ci l'inscription CARLVS. REX. FR., par CARLVS. REX. R.

Je me range plus volontiers à l'opinion de ce numismate, d'après les preuves dont il l'a étayée, qu'à celle de Combrouse.

On rencontra trois autres pièces de Charles-le-Chauve, frappées à Rennes, dont l'une est en la possession de M. le comte de Kergariou, l'autre entre les mains de M. Ramé, et la troisième dans celles de M. Sauvage.

IXe SIÈCLE.

CHARLES II dit LE CHAUVE (840).

(AR.) Monogramme indéterminé; autour GRATIA DEI REX. — R. Une croix patée; autour REDONIS. C-TAS.

(AR.) Monogramme de Charles, composé des lettres K. R. L. S.; autour GRATIA D-I REX. — R. Une croix patée au milieu; autour VRBS REDONIS (*inédite*).

(AR.) Monogramme de Charles; autour ALA.. RIA. (dans cette légende barbare les lettres semblent avoir été transposées.) — R. Croix patée; autour REDONIS.. C-TAS (*très-rare*).

Ces monnaies frappées à Rennes, se reconnaissent : 1° à ce que le mot REDONIS est sans H, tandis que les monétaires francs l'écrivaient avec cette dernière aspirée, se conformant en cela à la manière gutturale dont ils prononçaient ce nom de ville; 2° surtout à leur barbarie bien plus grande que celle des mêmes pièces franques fabriquées dans le centre de la France ou à Melle, en Poitou.

ÉPOQUE CAPÉTIENNE ou CAPÉVINGIENNE

ou

Troisième Race.

Presque toutes les monnaies qui furent découvertes appartenaient à cette époque. Celles notées furent, d'après l'ordre de leur ancienneté, les suivantes :

XIIe SIÈCLE.

PHILIPPE AUGUSTE (1180).

Deniers parisis. Il fut trouvé un petit nombre des monnaies de ce roi dans les fossés de la seconde enceinte fortifiée de Rennes, et au-dessous du pont de l'Ile.

XIIIe SIÈCLE.

LOUIS IX DIT SAINT LOUIS (1226).

Quelques-unes des pièces de ce prince furent rencontrées dans les mêmes points.

PHILIPPE III DIT LE HARDI (1270).

Plusieurs deniers tournois frappés à Tours, furent notés et gisaient dans les mêmes fossés.

PHILIPPE IV DIT LE BEL (1285).

Il fut découvert un gros d'argent, un denier tournois et un parisis de ce roi.

XIVe SIÈCLE.

JEAN DIT LE BON (1350).

Il fut trouvé un Franc à cheval, en or, de ce prince, et plusieurs gros blancs.

CHARLES V DIT LE SAGE (1364).

Il ne fut vu qu'un seul specimen en or des monnaies de ce monarque.

CHARLES VI (1380).

Il fut rencontré un grand nombre de pièces en argent et en billon de ce prince.

XVe SIÈCLE.

CHARLES VII (1422).

Les pièces tant en argent qu'en billon de ce roi, ne furent pas rares dans les fouilles de la Vilaine.

LOUIS XI (1461).

Il fut trouvé beaucoup de monnaies de ce roi, dont un demi écu en or à la couronne.

(AR.) *Dauphin de Viennois.* Ecusson écartelé du premier et second à

trois fleurs-de-lys, du 3 au 4 à un dauphin; autour LVDOVICVS REX FRANCORVM. — R. Croix patée avec deux dauphins et deux fleurs-de-lys entre les branches; autour SIT NOMEN DEI BENEDICTV.

CHARLES VIII (1483).

Il fut noté un grand nombre de pièces de ce prince, dont un écu d'or au soleil et un hardi portant les hermines.

LOUIS XII (1498).

Je ne vis que deux petites monnaies de ce roi.

(*Billon*). Hermine; autour LVDOVICVS REX R. (Rennes). — R. Croix; autour MONETA BRITANIAE R.

Une autre variété avec des lettres modernes et une N. (Nantes).

XVIe SIÈCLE.

FRANÇOIS Ier (1515).

Plusieurs monnaies de ce roi furent découvertes; elles étaient en billon et en cuivre. Je notai un denier et une obole.

HENRI II (1547).

On trouva un très-grand nombre de douzains de ce monarque.

CHARLES IX (1560).

Les monnaies de ce roi ne furent pas rares dans les fouilles exécutées. Parmi elles, on remarqua un écu d'argent avec l'effigie de Charles IX.

HENRI III (1574).

Le nombre des pièces de ce prince mis à découvert, fut considérable.

HENRI IV (1589).

Les monnaies de ce roi, qu'on fut à même d'observer, furent assez nombreuses, tant en argent qu'en billon.

XVIIe SIÈCLE.

LOUIS XIII (1610).

Il fût trouvé une très-grande quantité de deniers tournois de ce monarque, surtout en petit billon.

LOUIS XIV (1643).

Les monnaies de ce roi furent très-nombreuses, tant écus que billon. Je notai surtout beaucoup de jetons ou médailles en cette dernière matière, frappés dans un but d'adulation à l'occasion de faits de son règne.

XVIIIe SIÈCLE.

LOUIS XV (1715).

Les pièces de ce monarque furent rencontrées assez souvent dans les travaux exécutés dans le lit de la Vilaine.

LOUIS XVI (1774).

Il en fut de même des monnaies, soit d'argent, soit de billon, de ce roi.

RÉPUBLIQUE (1789).

Il fut trouvé un assez grand nombre de sols de la République.

XIXe SIÈCLE.

NAPOLÉON.

Il ne fut découvert que peu de monnaies de cet empereur.

LOUIS XVIII (1816).

Il ne fut pas rencontré de pièces de ce roi.

CHARLES X (1824).

Il en fut de même pour celles de ce prince.

Il fut trouvé, en outre, dans les fouilles de la Vilaine, une grande quantité de monnaies modernes de la famille des Bourbons, telles que tournois de Gaston d'Orléans; de Maximilien de Bethune, prince d'Henrichemont; de François de Bourbon, prince de Conti; des ducs de Bouillon et de Sédan; de Frédéric d'Orange; de Charles I et de Charles II de Nevers, ducs de Mantoue; enfin, un nombre considérable de jetons en

cuivre, en plomb, et quelques-uns en argent, avec des inscriptions latines ou françaises, tantôt en l'honneur de rois, de princes ou de seigneurs, tantôt pour des communautés ou monastères, et que je vais faire connaître. Il fut découvert près du Pont-Neuf, au bas de la rue d'Orléans, une médaille en fer fondu, que je possède, ayant 3 centimètres, 7 millimètres de diamètre, représentant d'un côté, le buste de Fouquet, et de l'autre l'inscription suivante : CH. LOVIS AVG. FOVQVET DVC DE BELLE ISLE PAIR ET MARECHAL DE FRANCE. MINIS. ET SECR. D'ETAT ET DE LA GVERRE GOVV. GEN. DES EVECHÉS ET FONDATEVR DE LA SOCI. ROIALE DES SCIENCES ET DES ARTS. DE METZ 1760.

Une seconde en plomb, assez épaisse, offrait d'un côté un pape, dans une chaise gothique, ayant de chaque côté un cardinal et le peuple à genou, au-dessus PAVLVS. PP. II. et de l'autre, un personnage assis, tenant un livre; au-devant, un saint avec auréole, un genou en terre, appuyant sur l'autre un globe surmonté d'une croix; au-dessous, le haut d'une coupole terminée par une croix, et entr'eux, écrit : SS PP AF VT

Parmi les jetons en cuivre, on nota les suivans :

Un avec l'incription LEOPOLD II. D. G. R. IMP. Ce dernier était duc de Bourgogne.

Un autre, d'un roi de Bohême, offrant sur une face un monarque debout, tenant les insignes de la royauté; au-dessus REX BOHE.; et sur l'autre, un écusson avec un lion debout et une couronne au-dessus; autour REGIS BOHEMI INSIGNIA.

Un autre, avec les effigies de Louis XIII et d'Anne d'Autriche; autour LVDO. XIII. D. G. FR. ET. NA. ANNA. AVSTR. HISPAN. — R. Une couronne et au-dessous CARITAS.; autour SPES. FIDES. LA HANS LAVFER. HL.

Un autre, allemand et du moyen-âge, ayant pour légende MATER GRATIA PLENA, et au revers AVE MARIA GRATIA PLENA.

Un autre du XVI[e] siècle, avec l'épigraphe AVE REGINA COELORVM.

Un jeton d'Henri IV, de 1606, portant à l'exergue CAMERAE COMPVTORVM REGIORVM. — R. Concile de prélats; autour CONSESSVS. GENERALIS. CLERIC. GALLIAE.

Un autre, représentant un lion ailé, à tête d'aigle; autour SANCTVS MARCVS EVANGELISTVS — R. Trois fleurs-de-lis dans un rond circonscrit par deux cordons ornés.

Un autre, offrant d'un côté un porc, et au-dessus une main sortant d'un nuage et tenant une boule; autour FOEDERA PORCA CAESA FIRMANT. — R. Deux femmes se donnant la main et montrant le ciel; autour FIDE ET CONSTANTIA.

Un jeton en cuivre, avec un écusson, renfermant trois fleurs-de-lis; autour VIVE. VIVE. VIVE. VIVE. LE ROI. — R. Une croix patée, traversant quatre disques, et autour la même légende.

Un autre, en même métal. Ecusson aux trois fleurs-de-lis, surmonté d'une couronne fleurdelisée; autour le mot NOBLE, répété trois fois et demi. — R. Un écusson semblable à celui des pièces de Nuremberg, et autour le mot BEON, écrit cinq fois.

Un autre, ayant d'un côté quatre fleurs-de-lis. — R. Trefle quadrilobé, avec croix patée, surmonté de fleurs-de-lis; autour VIVE. VIVE. VIVE. VIVE LAMOVR.

Un autre en cuivre. Un soleil dardant ses rayons au-dessus d'une espèce de siége; autour VIVE. VIVE. BOVRGONGNE. — R. Croix fleurdelisée; autour GETES SEVRMENT.

Idem. L'écusson de France ou une fleur-de-lis au milieu d'un soleil; autour AVE MARIA PLENA. — R. Croix fleurdelisée; autour la même légende.

Idem. Type de l'Agnel; avec une inscription n'ayant pas de sens déterminable. — R. Croix fleurdelisée; autour PAR AMOVRS SVI DOMEGE.

Idem. Champ semé de fleurs-de-lis de France; autour GARDES. VOVS DE MESCOMPTES. — R. Parti de France et de Dauphiné; autour ENTENDEZ AV COMPTE RE...

Idem. Un écusson carré, avec quatre fleurs-de-lis; autour le mot RA toujours répété. — R. Une croix fleuronnée, et autour le mot MANS. plusieurs fois reproduit.

Idem. Un buste à droite, rappelant celui de Dioclétien; autour DOMI SANCTI. — R. Croix fleuronnée, et autour une légende effacée.

Idem. Un écusson à trois fleurs-de-lis, couronné et entouré de lauriers. — R. La Salamandre au milieu des flammes; nulle épigraphe.

Idem. Un F couronné au milieu de branches de lauriers; autour FRANCIA DVCTA EST PRVDENTIA. — R. Une statue, et de chaque côté un F couronné; autour FELICITAS PVBLICA. (Cette pièce a probablement été frappée sous François 1er.)

Un jeton en plomb. Un aigle à deux têtes, couronné; autour MANIFICAT ANIMA MEA DOMINVM. ET. — R. Croix ornée; autour ADJVTORIVM NOSTROM IN NOMINE DNI.

Un autre en plomb. Cinq feuilles de chêne; autour DOMINE LABIA MEA ASPERGE. — R. Croix fleurdelisée; autour MAGNIFICAT ANIMA MEA DOMINVM.

Idem. Un personnage sous un dais gothique, et deux fleurs-de-lis de chaque côté; autour TE DEOM LAVDAMVS TE DOMI. — R. Croix fleuronnée et fleurdelisée; autour une partie de légende ... NINVM ..... LVIT MISERI

Idem. Type de l'Agnel, du roi Jean; autour ADJVTORIVM NOSTROM IN NOMINE DNI. — R. Croix; autour MANIFICAT ANIMA MEA DOMINVM ET EXVL.

On trouva aussi des jetons en argent frappés à Nantes, à la date de 1657; d'autres à Rennes, avec les armes de cette dernière ville; enfin un autre en cuivre et du moyen-âge, représentant d'un côté un personnage ayant devant lui un castor, et au revers toutes les lettres de l'alphabet.

Monnaies Baronnales.

BRETAGNE.

Xe SIÈCLE. **CONAN** (987-992). Il ne fut noté que deux pièces de Conan.

(AR.) Monogramme de Conan au milieu; autour CONANVS COMES. — — R. Une croix, et autour une légende écrite avec transposition et altération des lettres, par suite de l'ignorance du graveur : ces dernières étaient ainsi disposées OIINSOIIISTAS.

(AR.) Monogramme de Conan, avec la même épigraphe. — R. Croix; autour REDONIS CIVIS (1).

XIe SIÈCLE. **ALAIN VI** (1084-1119). On ne vit qu'une seule pièce de ce duc.

ETIENNE I, comte de Guingamp (1093-1138). On trouva quelques monnaies de ce comte.

(1) M. Ramé ayant lu, au dernier congrès tenu à Nantes, un mémoire sur l'origine et les diverses transformations typiques des monnaies bretonnes, et fondé, sur cette étude, les bases d'une nouvelle classification numismatique de celles-ci, qu'il est à la veille de publier, et dans laquelle il comprendra toutes les pièces de même nature trouvées dans la Vilaine, je m'abstiendrai de les décrire avec les mêmes détails. Mais je ne lui en exprime pas moins ici toute ma gratitude pour ses communications bienveillantes.

M. Sauvage (Hippolyte) avait aussi noté utilement pour la science, ce qui avait rapport aux monnaies françaises et baronnales. Je l'en remercie également, au nom de celle-ci.

(AR). *Denier*. Croix patée; deux étoiles; autour STEPHANS COMES. — R. Tête barbare; autour GVINGAMPI.

XIIe SIÈCLE. **CONAN IV** (1156-1171). On ne rencontra qu'une seule monnaie de ce prince.

GEOFFROY II (1171-1186). *Oboles*. Il ne fut noté qu'une ou deux pièces de ce duc.

XIIIe SIÈCLE. **PIERRE MAUCLERC** (1213-1250). On découvrit quelques deniers de ce souverain.

JEAN II (1239-1305). Il fut remarqué cinq à six pièces de ce duc, dont une obole.

ARTHUR II (1262-1312). On ne compta que deux ou trois monnaies d'Arthur.

JEAN III (1286-1341). Il fut constaté un très-petit nombre de pièces de ce duc.

XIVe SIÈCLE. **CHARLES DE BLOIS** (1341-1364). Les monnaies de ce prince furent rares, parmi celles découvertes dans les fouilles de la Vilaine.

JEAN V (1364-1390). Les pièces de ce duc furent trouvées en assez grande quantité, relativement aux autres.

(Billon.) Trois hermines dans le champ; autour JOHANNES. DVX. BR. — R. Croix patée; autour MONETA BRITAN. V.

Denier. Hermine passante; autour JOHANNES. DVX. — R. Croix; autour MONETA BRITANIE.

Idem. Trois hermines dans un trêfle; autour JOHANNES. DVX. — R. Croix; autour MONETA BRITANIE.

Blanc. Quatre hermines dans une rose, à six lobes; autour JOHANNES. BRITON. DVX. — R. Croix; autour SIT. NOME. DNI. BENEDICTV.

Grand Blanc. Ecusson échancré à gauche, avec huit hermines ; autour JOHANNES. BRITON. DVX. — R. Une croix ; autour SIT. NOME. DNI. BENEDICTV.

(AR.) Ecusson à trois hermines ; autour JOHANNES. BRITON. DVX. — R. Croix patée, et entre les bras deux hermines et deux couronnes ; autour SIT. NOM. DOM. BENEDICT.

JEAN VI (1389-1442). Les monnaies appartenant à ce duc furent rares.

(AR.) Fleur-de-lis fleuronnée avec une couronne ; autour JOHANNES. DEI. GRAT. BRITON. DVX. — R. Croix patée, et entre les bras une fleur-de-lis ; autour BNDITV. SIT. NOME. DNI. NRI. DEI. JH. VX. BI (1).

XVe SIÈCLE.

FRANÇOIS I (1410-1450). Il ne fut noté qu'une seule pièce de ce prince.

PIERRE II (1450-1457). Les monnaies de ce duc furent bien peu communes, puisqu'on n'en compta que quatre ; savoir : trois deniers et un double denier.

ARTHUR III (1457-1458). Les pièces de ce souverain ne furent rencontrées qu'au nombre de trois.

FRANÇOIS II (1458-1488). La quantité des monnaies de ce duc, trouvées dans les fouilles de la Vilaine, fut considérable.

Denier. Hermine passante à gauche ; autour FRANCISCVS. DVX. — — R. Croix ; autour MONETA BRITANN.

(AR.) Ecusson échancré à gauche, chargé d'hermines. — R. Croix ; autour SIT. NO. DOM. BENEDICTVM.

Grand Blanc. Ecusson de face à six hermines ; autour FRANCISCVS. BRITON. DVX. — R. Croix ; autour SIT. NO. DN. BENEDICTVM.

(1) Cette monnaie est rangée par Duby parmi celles qu'il n'a pu déterminer.

XVe et XVIe SIÈCLES.

ANNE (1477-1514). Il ne fut découvert que trois pièces de cette duchesse.

(AR.) Ecusson échancré à huit hermines; autour ANNA. BRITON. DVCESSA. — R. Croix, et près de celle-ci R. (Rennes.); autour SIT. NOME. DNI. BENEDICTVM.

Grand Blanc. Ecu de face, avec six hermines; autour ANNA BRITON. DVCESSA. — R. Croix; autour SIT. NOM. DNI. BENEDICTVM.

Denier. Hermine passante; autour ANNA. BRITON. DVCESSA. — R. Croix et hermine; autour MONETA. BRITANNIE.

Il fut, en outre, trouvé un très-petit nombre de jetons bretons.

BOURGOGNE.

PHILIPPE LE HARDI (1342-1404). Je notai une pièce en billon de ce souverain.

JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne (1371-1479). Il fut rencontré une certaine quantité de deniers et billon de ce prince.

PHILIPPE LE BON (1396-1467). Plusieurs monnaies en cuivre de ce duc furent trouvées. On me fit remarquer, en outre, un gros d'argent d'une magnifique conservation.

CHARLES LE TÉMÉRAIRE. (1433-1477). On découvrit un certain nombre de pièces en argent de ce duc.

LORRAINE.

ROBERT, duc de Bar (1351-1414) (1). On trouva deux deniers de ce prince.

(AR.) Deux bars (poissons); autour ROBERTVS COMES. — R. Une croix; autour BARRI DVCIS.

(1) Il était le second fils de Henri IV, comte de Bar. Il commença à gouverner en 1351 et mourut en 1411.

(AR.) Deux bars; autour ROBERTVS DVX BARRensis. — R. Une croix cantonnée de quatre roses; autour DEI GRATIA ET MARCHIO PONTI. (Robert, par la grâce de Dieu, duc de Bar, et marquis de Pont-à-Mousson).

CHARLES III (1543-1618). Quelques monnaies appartenant au règne de ce duc de Lorraine, furent obtenues dans les fouilles.

(AR.) Ecusson couronné.

TOULOUSE.

ALPHONSE, comte de Toulouse, fils du roi Louis VIII (1249-1271). Une de ses monnaies me fut montrée.

ANJOU.

FOULQUES (1109-1142). Il fut découvert plusieurs pièces de ce comte.

Denier. Croix avec l'alpha et l'oméga; autour FVLCO COMES. — R. Monogramme de Foulques; autour VRBS ANDEGAV.

Une obole avec le même revers et la même épigraphe.

Je notai, en outre, plusieurs autres variétés consistant dans des différences de monogrammes.

GEOFFROY (1113-1115). Une seule pièce de ce prince fut rencontrée, durant les travaux de canalisation de la Vilaine.

Denier. Croix avec l'alpha et l'oméga; autour GOFRIDVS. — R. Monogramme de Foulques; autour VRBS ANDEGAV.

CHARLES III (1290-1325). On me fit voir une obole frappée sous ce comte d'Anjou.

HAINAUT.

GUILLAUME IV (1404-1417). Les pièces de ce comte de Hainaut furent trouvées en grande quantité.

MAINE.

HERBERT, comte du Mans (1015-1036). Des monnaies de ce comte furent découvertes en assez grand nombre dans la Vilaine.

(AR.) Monogramme d'Herbert; autour COMES CENOMANIS. — R. Croix avec deux fleurs-de-lis et deux annelets; autour SIGNVM DEI VIVI.

Toutes ces monnaies portant ce monogramme et la même légende, doivent être rapportées à deux périodes distinctes, par suite de la difference des types de leurs lettres.

NAMUR.

Des monnaies appartenant à un comte de Namur furent rencontrées en assez grand nombre.

ABBAYE DE SOUVIGNY.

Il me fut présenté une monnaie de cette abbaye.

EVREUX.

Une pièce de l'un des comtes de la maison d'Evreux fut aussi trouvée.

ARLES.

Une obole des archevêques d'Arles fut notée.

DAUPHINÉ.

LOUIS XI (1423-1483). Je vis une monnaie de ce prince

(AR.) Dauphin en pal, à gauche; autour LVDOVICVS. FRANCOR. REX. — R. Croix et deux couronnes de fleurs; autour SIT. NOME. DNI. BENEDICT.

POITOU.

ALFONSE, Comte de Poitiers & de Toulouse (1220-1271). Il fut trouvé une obole et un denier de ce comte

DOMBES.

LOUIS DE BOURBON, duc de Montpensier (1513-1582). Il fut trouvé plusieurs monnaies de ce prince de Dombes, qui fut gouverneur de la Bretagne en 1570.

MARIE (1605-1627). On découvrit plusieurs tournois de cette princesse de Dombes.

GASTON, duc d'Orléans & prince de Dombes (1608-1660). On me montra trois pièces de ce duc.

NEVERS.

CHARLES II (1580-1631). On vérifia deux monnaies de ce duc de Nevers.

On rencontra beaucoup de pièces des ducs de Bouillon.

Monnaies Étrangères.

ESPAGNE.

FERDINAND V, LE CATHOLIQUE, & ISABELLE (1452-1516). Il fut découvert plusieurs pièces en argent de ces souverains.

PHILIPPE II (1527-1598). On trouva une monnaie de ce roi.

PHILIPPE IV (1605-1665). On retira des fouilles de la Vilaine une pièce en or de ce roi, plusieurs autres en argent ou billon, et, en outre, des coins, des matrices et des contrepoinsons de monnaies du même règne, ayant été peut-être employés par des faux-monnayeurs (*Fig.* 11 *et* 11 *bis de la pl.* XII).

CASTILLE.

JEAN II (1406-1458). On rencontra une pièce de ce monarque.

NAVARRE.

CHARLES III (1361-1425). Il me fut montré une monnaie de ce roi de Navarre.

HENRI II (1503-1555) (1).

(AR.) Ecusson couronné avec armes de Béarn et de Navarre; autour HENRICVS. D. G. REX. NAV DOMINVS. BEARNII. — R. Croix fleuronnée ; autour GRATIA DEI. ou SVMVS ID QVOD SVMVS.

ANTOINE DE BOURBON (1518-1562). (BILLON.) Ecusson couronné

(1) Henri II, fils de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, né en 1503, succéda en 1516 et mourut en 1555.

avec armes de Béarn et de Navarre ; autour ANTONIVS ET JOHANNA. DEI GRAT. R. R. (REX ET REGINA.) NAVARRÆ. D. D. (DOMINUS ET DOMINA.) BEARNII. — R. Croix fleuronnée ; GRATIA DEI SVMVS QVOD SVMVS (1).

HENRI IV (1553-1610). Il fut trouvé plusieurs pièces de ce prince, frappées lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre.

(DEMI-BILLON.) Grand H couronné ; autour HENRI. DEI GRAT REX. NAVAR. — R. Croix ; autour GRATIA. DEI. SVMVS. ID. QVOD. SVM.

(AR.) Ecusson couronné, parti de France et de Navarre, avec le chiffre IIII ; autour GRA. DEI SVM. ID. QVOD. SVM. — R. Une croix ; autour HENRI. IIII. DEI. GRA. FR. ET. NAV. REX. 1582.

PORTUGAL.

JEAN III (1502-1557). Les monnaies de ce souverain furent assez communes.

HENRI Ier (1578-1580). Il fut découvert un très-grand nombre de pièces de ce roi de Portugal, parmi lesquelles je notai quatre variétés.

ANGLETERRE.

EDOUARD III (1312-1377). Il fut trouvé un esterlin de ce potentat.

HENRI V (1388-1422). On nota, aussi, une pièce de Henri V, roi d'Angleterre et de France.

JACQUES II (1633-1701). On découvrit plusieurs monnaies obsidionales de ce prince (2).

(1) Jeanne d'Albret, fille unique et héritière d'Henri II et de Marguerite, sœur de François Ier, épousa en 1548 Antoine de Bourbon, qui succomba en 1562 : elle-même mourut à Paris en 1572.

(2) Ces pièces furent frappées en 1689, lorsque Jacques II, qui s'était réfugié en France, descendit en Irlande sans avoir de quoi payer ses troupes. Elles sont de bronze et furent faites avec des débris de vieux canons crevés. Il promit de les échanger contre de bonnes pièces, lorsqu'il serait rétabli dans son royaume.

Après la révolution, Guillaume, prince d'Orange, d'abord Stathouder de Hollande et son gendre qui le détrôna, les ramena à leur valeur réelle.

(*Note communiquée par* M. J. AUSSANT.)

ECOSSE.

JEAN (1265-1314) (1). Je vis une pièce de ce monarque.

(AR.) Tête de profil couronnée, et devant un sceptre, autour JOANNES DEI G. — R. Croix de toute la largeur de la pièce avec une fleur entre les branches, autour SCOTORVM REX.

On nota encore une très-grande quantité de monnaies en billon des villes anséatiques et principalement de Nuremberg.

On voit combien le nombre des monnaies de princes étrangers découvertes dans les fouilles de la Vilaine fut minime. On en devine facilement la cause, en consultant l'histoire. En effet, on n'en rencontra que d'Angleterre et des règnes d'Édouard III, d'Henri V, ayant été laissées ou perdues, probablement durant les XIVe et XVe siècle, à l'époque des invasions de la Bretagne par les Anglais, en 1426, après qu'ils eurent ravagé le Normandie, et lorsqu'en 1442, le duc de Lancastre, envoyé par Edouard, vint investir Rennes, qui tenait pour Charles de Blois. Si elles furent en si petit nombre, c'est que les Anglais n'avaient pu remonter la Vilaine, barrée et défendue par la poterne Saint-Yves, qu'ils s'étaient dirigés par terre sur cette ville, qu'ils entouraient principalement des côtés sud-ouest, ouest, nord-ouest et nord, et dont ils ravageaient les environs. De même que plus tard, en 1443, ils vinrent encore assiéger La Guerche; et enfin, en 1449, surprendre Fougères.

Quant aux monnaies espagnoles, leur présence dans la Vilaine ne peut s'expliquer, qu'en admettant, qu'à l'époque des guerres de la Ligue, en Bretagne, par le duc de Mercœur, sous Henri III, un parti détaché des quatre mille Espagnols qui en 1590 étaient débarqués au Croisic et à Piriac pour contenir ces deux villes dans l'obéissance de ce duc, l'aurait rejoint, lorsqu'avec des troupes, il investit et occupa même temporairement la ville de Rennes, et aura en même temps apporté avec des monnaies espagnoles, un certain nombre de pièces du Portugal que Philippe II,

(1) Ce Jean de Bailleul ou Baillol qui vint mourir en France en 1314, eut pour compétiteur au trône d'Ecosse Robert Bruce. Il fut proclamé roi d'Ecosse en 1292, et ne régna que fort peu de temps.

d'Espagne, avait dix ans avant, en 1580, réuni à sa couronne. Ces pièces auront été laissées dans la ville en certain nombre, et jetées dans la rivière par accident, du moins pour celles en argent, dont la valeur intrinsèque devait en rendre la conservation plus précieuse.

Enfin, relativement aux monnaies en billon des villes anséatiques, et principalement de celles de Nuremberg, qui furent trouvées en si grande abondance dans la Vilaine, on s'en explique très-bien la présence, en se rappelant les nombreuses bandes de soudards ou reistres qui parcouraient la Bretagne et les provinces du centre de la France, pendant les guerres de la Ligue, et qui, après avoir été à la solde des chefs finirent par piller et rançonner le pays pour leur propre compte, lorsque ceux-ci, n'ayant plus besoin d'elles, cessèrent de les payer.

OBJETS D'ART FRANÇAIS.

DESCRIPTION

DES

DIVERSES FOUILLES DE LA VILAINE,

ET

Indication des Objets trouvés dans chacune d'elles.

Il fut également découvert dans la Vilaine un grand nombre d'objets d'art plus ou moins antiques, et sous ce rapport, le moyen-âge paya à l'ancien lit de cette rivière un assez large tribut.

Afin de mieux faire connaître la disposition relative de ces derniers et des monnaies qui les accompagnaient, je décrirai, successivement, chacune des fouilles qui furent faites au fur et à mesure des travaux, depuis le pont Saint-Georges jusqu'à l'extrémité du port Saint-Yves.

J'ai dû à l'obligeance et au zèle de M. Godefroy Jouault, qui a bien voulu me communiquer les notes exactes qu'il avait prises, et une foule d'objets qui auraient pu échapper à mes investigations et qu'il a également mis à ma disposition, les détails curieux dans lesquels je vais entrer.

La croyance populaire était qu'on découvrirait un trésor dans la tour d'Apigné (*Fig.* 1 *de la pl.* V). On y trouva dix-sept boulets de granit, arrondis avec assez peu de soin, dont le calibre était à peu près celui de projectiles de trente-six, et le poids de neuf à dix kilogrammes.

PREMIÈRE FOUILLE.

(*Fig.* 2 *de la pl.* V.) Lorsqu'on voulut joindre le nouveau canal creusé pour les quais à l'ancien lit de la rivière, afin de réunir les eaux au pont de l'Ile, on découvrit un mur épais qui s'avançait jusqu'au milieu du courant, et semblait rejoindre une des premières arches du pont. On rencontra dans sa démolition et dans les terrains environnans deux monnaies en en argent de Charles-le-Chauve, dont une frappée à Melle en Poitou (1).

On trouva également des pièces des rois de France, à dater de Philippe-Auguste; mais surtout depuis Henri II jusqu'à Louis XIII, et plusieurs agrafes en plomb, représentant des sujets de piété.

Ce mur, construit en larges pierres de schistes rougeâtres, était celui de la seconde enceinte qui avait été projetée et tracée par Alain Fergent, en 1086, commencée en 1422, et terminée par Jean V, vers le milieu du XVe siècle, ou après 1441.

DEUXIÈME FOUILLE.

Le sol dans lequel on avait creusé, dès les premiers travaux, était moitié sablonneux, moitié terreux, tel que celui d'une rivière dont le courant au milieu de son lit, aurait été assez lent. Dans cette seconde fouille, qu'on peut facilement reconnaître à son emplacement (*Fig.* 3 *de la pl.* V), on découvrit un terrain d'une toute autre nature. En effet, il était noirâtre et semblait le résultat des alluvions successives d'une rivière qui se serait retirée, après avoir recouvert plus ou moins long-temps un terrain assez plat, et y avoir laissé un dépôt qui se convertit plus tard en marécage. Tout cet espace, autrefois plus profond et occupé par la Vilaine qui ve-

(1) Charles-le-Chauve vint en 843 faire le siège de Rennes, mais il ne put y entrer. (*Dictionnaire de Bretagne d'Ogée*, *Rennes*.)

nait battre indubitablement la base de la primitive enceinte, dut constituer, en se transformant en fondrières, une excellente défense et servir comme de fossés aux murailles de la ville.

Dans l'étendue de 50 mètres qu'embrassa cette fouille, on trouva de nombreux débris d'animaux qui avaient communiqué à la terre un aspect gras et une odeur assez fétide. Les os qu'on y rencontra en très-grand nombre, provenaient, pour la plupart, de boucheries. Cependant il était facile de reconnaître parmi eux, plus d'un ossement humain. Ils étaient recouverts de fer phosphaté, de même que tous les objets métalliques qui les accompagnaient.

On découvrit une demi douzaine environ de clés de formes variées, dont j'ai donné les dessins (*Fig.* 8 *de la pl.* VIII, 3 *et* 25 *de la pl.* IX).

Deux éperons, dont la pointe qui servait de molette n'existait plus, et dont la simplicité indiquait qu'ils avaient appartenu à un simple homme d'armes. En effet, ils étaient formés d'une tige de fer courbée pour prendre la forme du talon, se terminant par deux boutons, d'où partaient quelques aiguillettes de cuir, et du milieu du demi cercle de laquelle sortait une longue tige droite terminée par une pointe (*Fig.* 1 *de la pl.* VIII).

Une dague en forme de flamme, dont il ne restait que la lame (*Fig.* 21 *de la pl.* IX). Une autre du XVIIe siècle, dessinée aussi (*Fig.* 22 *de la pl.* XI), à laquelle on pourrait peut-être constester un usage guerrier.

Un fer de lance également représenté (*Fig.* 15 *de la pl.* IX); la douille à pans en avait été brisée par un coup violent, et le bois pourri s'y reconnaissait encore à l'intérieur.

Quatre à cinq fers à cheval festonnés (*Fig.* 3 *de la pl.* VI), avec rainure pour les clous, dont la tête formant comme la branche supérieure d'un T se logeait dans cette cavité préparée pour la recevoir.

Un cadenas en forme de boule et de la grosseur d'un biscayen.

Une cinquantaine de fers de flèche carrés, ou carreaux destinés aux arbalètes, réunis en bloc, et dans la douille desquels on retrouvait des débris de bois très-alteré (*Fig.* 6 *de la pl.* VIII).

Une pince en fer.

Un hameçon double en cuivre (*Fig.* 14 *de la pl.* X).

TROISIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 4 *de la pl.* V.) On rencontra dans cet endroit absolument le même sol que dans la fouille précédente, ce qui amena à penser que la rivière baignait autrefois les murs de la ville primitive qui furent retrouvés dans ce point. Plus tard, cette présomption fut convertie en certitude par la mise au jour, au bas de la rue du Cartage, d'une partie de l'ancienne muraille gallo-romaine, voisine de sa base.

On découvrit une tour que le plan de la vieille cité n'indique pas. Elle était située aux trois-quarts de l'espace compris entre le bas de la rue du Cartage et le détour de l'ancienne rue de la Poissonnerie, cependant plus rapprochée de l'extrémité nord du pont de Nemours, dont elle n'était distante que de 25 mètres à partir de son centre et en aval de celui-ci. Sa base avait 9 mètres 50 centimètres de diamètre. Elle avait été indubitablement élevée au moyen-âge et ajoutée dans ce point à la muraille de la première enceinte avant qu'elle ne changeât de direction, pour se porter, depuis cet endroit, un peu obliquement à travers les maisons du côté gauche de la rue de la Poissonnerie vers l'Hôtel-de-Ville derrière lequel elle passait.

Comme il n'entrait pas dans les vues des ingénieurs des ponts-et-chaussées de s'occuper d'antiquités, ce mur, avec son massif de maçonnerie, fut considéré comme un excellent point d'appui pour la fondation des quais et l'on se garda bien de l'entamer.

Dans toute cette fouille, on retrouva le même terrain argileux ou marécageux, mais il avait moins de profondeur, et lorsqu'on eût dépassé la couche noirâtre, au lieu d'un dépôt assez épais de sable gris que l'on avait mis à nu dans la tranchée précédente, on arriva presqu'immédiatement au schiste. Cette couche était donc de l'époque romaine, c'est-à-dire contemporaine d'un âge durant lequel la rivière avait un large lit, un cours plus rapide, et pendant lequel furent jetées les médailles découvertes en si grande quantité au-dessus du pont de Berlin; car on y reconnut quelques-unes des pièces si communes de Tibère au revers de l'autel de Lyon, et d'autres de petit bronze qui avaient été entraînées jusques là par le courant.

On découvrit beaucoup au dessus de ces sables, une lame de dague profondément ébrechée, et brisée dans sa soie. Il est probable que, rompue en frappant sur quelque corps résistant tel qu'une armure, elle sera tombée dans les fossés. Elle pouvait avoir 66 centimètres et demie avec le manche. Elle était un peu arquée, avait le tranchant du côté concave comme celui des yataghans arabes et, comme eux, elle avait une forte arête sur le dos.

Des clefs des formes déjà représentées, si l'on en excepte une pouvant remonter au XVIIe siècle, et qui en offrait une particulière indiquée dans la *fig.* 15 *de la pl.* XI.

Un fer d'arbalette, peut-être de ceux qu'on nommait *viretons*, assez élégant et petit (*Fig.* 5 *de la pl.* IX).

Un moule de sonnettes en schiste ardoise.

Un autre de la même pierre, actuellement en la possession de M. Moet de la Forte-Maison, et qui peut remonter au XIVe siècle. Il était destiné à fabriquer un sujet de piété. Celui gravé sur cette pierre (*Fig.* 4 *de la pl.* VI) était le combat de saint Georges, le chevalier chrétien, contre le dragon. On y remarquait, en outre, plusieurs épisodes secondaires. Ainsi, un ange lançant un homme (une âme) vers le ciel; une balance où sont pesées deux têtes (deux âmes), l'une l'emporte sur l'autre et fait descendre le plateau qui la contient; le démon avec ses attributs ordinaires, les cornes, la queue, le pied fourchu, et armé d'un croc, s'efforce de faire redescendre l'âme qui lui échappe; il y est aidé par un coq. Etait-ce une allusion à saint Pierre? Tout porte à le croire, car aucune autre raison n'expliquerait la présence de cet oiseau; si ce n'est toutefois la croyance où l'on était alors, et où l'on est encore aujourd'hui, dans quelques parties de la Basse-Bretagne, que le coq est l'emblême du mal. Seulement il resterait à décider si elle aurait tiré son origine de cette figure, plaçant le coq dans le plateau de la balance du mal pour le faire pencher, ou si au contraire l'artiste aurait voulu représenter dans celle-ci une tradition qui avait déjà cours avant cette époque. Le dragon que saint Georges combat est d'un dessin et d'une verve d'exécution qui contrastent avec la raideur des poses et la barbarie de traits qu'on remarque dans le saint et les scènes secondaires. Le saint Georges est revêtu d'une armure complète, sa tête seule est nue; son écu triangulaire, porte une

croix sur un champ d'azur, qu'on voit aussi sur le pennon de la lance, qu'il tient à la main. On remarque le même emblème, comme ornement, sur sa poitrine.

La forme de ce moule était triangulaire. Il avait 22 à 25 centimètres de hauteur sur 11 à 14 de largeur. Le sujet était entouré d'une bordure assez barbare de losanges, au dessus desquels s'élevaient, comme des fleurons de couronne et des têtes humaines. Des évents nombreux avaient été préparés avec soin pour la facilité du moulage.

Une médaille en plomb, représentant un évêque avec un petit quadrupède à l'un de ses côtés, et dont la fabrication remonte au XVe siècle (*Fig.* 3 *de la pl.* VII).

Une paire de ciseaux en forme de pinces, du XVIe siècle (*Fig.* 18 *de la pl.* IX).

QUATRIÈME FOUILLE.

Elle comprit la démolition du pont de Saint-Georges. Dans ce point, le fond de la rivière était constitué par un sable mêlé de terre et nullement semblable à celui des fouilles précédentes. Toute cette première couche fut entamée assez profondément pour arriver aux sables de l'époque romaine, dans lesquels on ne trouva que deux pièces de Tibère, une de Claude, une de Dioclétien, de moyen bronze, et une de Gallien.

Dans la première épaisseur de terrain, sous le pont, on rencontra des jetons de Louis XIII, de Louis XIV et de Henri IV, mêlés à des monnaies allemandes, minces, en cuivre jaune, présentant souvent des légendes sans aucun sens et portant, la plupart du temps, un globe surmonté d'une croix.

Un couteau de table, dont le manche en ébène était incrusté de filets d'or légers, gràcieusement ondulés, imitant une tige avec des petits rameaux surmontés de glands et réunissant l'un à l'autre les clous dorés qui y fixaient la lame, en même temps que cette dernière y tenait supérieurement par une virole du même métal, tandis que le manche se terminait par un embout de cuivre doré, ciselé en damier (*Fig.* 12 *de la pl.* XI). Il pouvait remonter au XVIIe siècle.

Une paire de ciseaux très-petits, de forme ancienne, quoique du même système que ceux modernes.

Sous les arches, existait un chassis de très-gros madriers, s'emboîtant les uns dans les autres et destinés à servir au barrage des eaux et à la fermeture du pont, comme moyen de défense, ce que démontraient les profondes rainures pratiquées, dans ce but, dans les piliers et les voussures, et, en outre, les deux roues dentées en cuivre, pesant de 8 à 10 kilogrammes, retrouvées dans le voisinage, lesquelles servaient à lever ou abaisser les portes.

Les culées du pont lui-même avaient été établies sur des grillages semblables composés d'énormes poutres équarries.

CINQUIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 5 *de la pl.* V.) Les fouilles reprises au bas de la rue du Cartage (1), près des maisons de M. Fablet, furent plus riches en objets du moyen-âge qu'aucune des précédentes.

On découvrit les murs qui joignaient la tour d'Apigné à ceux de la ville. Ils renfermaient un espace d'environ 20 mètres, qui devait avoir servi de magasin d'armes ou de dépôt temporaire de munitions et d'objets de guerre. En effet, on n'y trouva point, comme dans les fossés, des armes offensives brisées, mais des boulets de pierre disposés avec la symétrie usitée dans un parc et de même calibre que ceux qui avaient été précédemment rencontrés dans la tour elle-même.

On nota encore dans le même espace, une sorte d'artifice de guerre en morceaux gros comme le poing. Le soufre qui formait la base de cette composition, contenait des fragmens de charbon grossièrement écrasés,

(1) Ce nom, suivant quelques personnes, tirerait son origine, de ce que dans le voisinage de la rue ainsi dénommée, se trouvait le marché des parchemins (*chata*) fabriqués dans la rue de la Parcheminerie, et devrait être écrit *Chartage*. Mais je crois que c'est une erreur; car ce nom de *cartage* n'est pas seulement propre à la Bretagne, mais se trouve reproduit en d'autres contrées, où il désignait le droit établi sur les charriots. Ainsi, on lit dans le glossaire de la langue romane, par Roquefort : « Carretage, droit sur les charriots; » et dans celui de Dom Carpentier qui fait suite au glossaire de Ducange : « Carreagium, tributum seu vectigal, quod ex carris exigitur...... Les proufis » et émolumens dou carroy, que on dist carretage. » (*V.* Dom Carpentier, *verbo* Carreagium.)

et les avait tellement pénétré, que ces derniers brûlaient avec beaucoup d'intensité. Ils étaient durs, noirs, brillans et compacts. On trouvait, par l'analyse, dans ce mélange, une quantité si minime de nitrate de potasse, que ce sel n'avait pas dû en faire partie primitivement, mais s'y être formé à la longue, par suite d'un séjour aussi prolongé dans une terre humide et souvent inondée.

Dans le même endroit on découvrit un casque en fer d'une très-mauvaise conservation, très-simple, sans cimier ni autre ornement (*Fig.* 4 *de la pl.* VII), et ayant beaucoup d'analogie avec ceux des arbalétriers français ou anglais, vers 1420 (1), dont l'un est représenté (*Fig.* 4 *bis de la même planche*).

Un fer de pique, d'environ 20 centimètres de longueur, à plusieurs pans, mais sans aucune gorge ni renflement (*Fig.* 17 *de la pl.* IX).

Dans la couche supérieure de cette fouille, on trouva des jetons français, allemands, des pièces de Louis XIII, etc., et en même temps des débris de boucherie, des couteaux de bouchers, des fragmens de faïence.

Au-dessous, on rencontra des objets de guerre entremêlés d'ossemens de bêtes à cornes et de quelques autres humains, mais très-rares. Enfin, on arrivait aux sables gris et au schiste.

En dehors des murs de fortification, on découvrit un poignard de miséricorde ou merci, du XVIIe siècle, dont la lame, en forme de losange, était longue de 11 centimètres, effilée, avec une arête en occupant le milieu dans presque toute sa longueur, excepté vers la poignée où elle venait former sur l'un des côtés un dos. La garde était composée d'un disque en feuille de fer, avec un rebord haut de 3 millimètres, au-dessus duquel s'étendait une rondelle de fer forgé. L'intervalle entre ces deux pièces était rempli par une semblable en bois, qu'elles cachaient. Il est dessiné réduit au cinquième *fig.* 18 *de la pl.* XI.

(1) Consulter Froissart et Gaignères, tome IV; et en outre, un mémoire de M. Alloue, dans lequel il a représenté un casque ayant la plus grande ressemblance avec celui trouvé dans la Vilaine et dont j'ai cru devoir reproduire la forme dans la *fig.* 4 *bis de la pl.* VII de mon travail afin qu'on put y comparer celle de l'armure à peu près identique rencontrée dans la même rivière, et que j'ai dessinée *fig.* 4 *de la même pl.* (*V. la* Dissertation sur les Antiquités natives et étrangères, *publiée par la Société royale des Antiquaires de France, nouvelle série, tome I*, 1835.)

Une agrafe en plomb à jour, représentant l'archange Saint-Michel avec des ailes, vêtu en chevalier, la tête couronnée, avec l'auréole, l'épée dans une main et l'écu orné de la croix dans l'autre. Le démon n'est plus sous la figure d'un dragon, mais sous celle d'un être bizarre, moitié humain, moitié animal, et tel qu'on représente les satyres, c'est-à-dire, avec des cornes, des pieds fourchus et le corps poilu (*Fig.* 8 *de la pl.* VII).

Plusieurs paires de ciseaux semblables à celle représentée *fig.* 18 *de la pl.* IX.

Des pièces en argent et en billon de Jean v, duc de Bretagne.

Une monnaie d'or, Franc à pied, de Charles v.

Trois éperons en fer blanchi, à molettes, soit mobiles, soit immobiles et rondes, offrant quelques variétés de formes.

Le plus grand avait une tige d'environ 15 centimètres, et des agrafes imitant des hermines, au nombre de trois. Deux d'entr'elles étaient destinées à tenir une courroie fixe qui passait sous le pied, et la troisième l'extrémité d'une autre qui en croisait le dessus et venait s'attacher de l'autre côté de l'éperon à une boucle qu'il portait (*Fig.* 1 *et* 13 *de la pl.* IX.)

Les deux autres plus simples, étaient identiques, l'un à celui de la *fig.* 2 *de la pl.* VIII, et l'autre à celui de la *fig.* 1 *de la même planche.*

Une épée du XVII[e] siècle, figurée *fig.* 9 *de la pl.* XII.

SIXIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 6 *de la pl.* V.) La tour d'Apigné appartenait à la fois, comme je l'ai déjà énoncé, aux deux enceintes de la ville, à celle de la cité proprement dite, et à celle du premier accroissement, appelé *Ville-Neuve*, qui venait s'y réunir dans cet endroit, pour de-là se porter parallèlement à l'hôpital Saint-Yves jusqu'à l'extrémité du port du même nom, où elle changeait brusquement de direction, et allait se relier à angle droit derrière le prieuré de Saint-Denis, à la primitive enceinte.

Cette tour était réunie à la première par deux murs qui en formaient comme une petite place d'armes; à la seconde, par un autre qui était accolé ou faisait partie de la muraille même constituant celle-ci. Il venait obliquement presque sous le pont de l'Ile, dont il coupait en partie la

culée nord, et dans son épaisseur existait, de même que dans cette dernière, un passage oblique voûté, de hauteur d'homme, allant aboutir à la rivière au-delà de cette culée. Ensuite ce même mur de la seconde enceinte traversait très-obliquement le fond de la Vilaine, ou plus loin il devait faire un coude (1) pour venir se relier à une tour voisine de l'ancien Pont-Neuf, dont on retrouva la base en creusant le nouveau bassin en face de la rue d'Orléans, et qui n'a été indiquée dans aucun des plans de la ville de Rennes, tandis que plus loin il se dirigeait très-obliquement vers l'abbaye de Saint-Georges (*V. les fig.* 6 *de la pl.* V, *et* 1 *de la pl.* VI).

Au-delà de la seconde arche sud du pont de l'Ile, on en découvrit une troisième; au-dessous de laquelle la rivière coulait autrefois; sur sa voûte se trouvait bâtie la dernière maison de la rue du même nom. Nulle part ailleurs, on ne rencontra autant de fers de flèches et d'arbaletes, que dans cette partie des travaux.

La tour d'Apigné formait à sa base un massif de maçonnerie de 10 mètres de diamètre, tellement dur, qu'on fut obligé d'employer constamment la mine, pour séparer les pierres qui ne faisaient qu'un avec le ciment.

Au pied de celle-ci et aux alentours, on trouva une lame analogue à celle du poignard représenté dans la *fig.* 18 *de la pl.* XI.

Deux épinglettes en plomb (*Fig.* 10 *et* 17 *de la pl.* XI) et plusieurs éperons.

Un fer de lance d'une forme presque romaine (*Fig.* 11 *de la pl.* IX).

Une plaque ronde en ivoire, sur laquelle était sculpté un animal caba-

(1) A l'endroit de ce coude, se trouvait une tour qu'on voit représentée dans le plan d'Hevin, mais dont il ne donne point le nom. De là, il fait se porter la muraille en droite ligne vers une autre tour située au bas de la rue Prolongée-Bourbon, et dont on retrouva la base en construisant la culée nord du pont de Berlin; tandis que les travaux de la Vilaine ont fait reconnaître que cette muraille n'avait point cette direction, mais qu'elle faisait au contraire un autre très-léger coude ou angle obtus (*Fig.* 1 *de la pl.* VI), dont le sommet venait se relier à une tour qui manque dans tous les plans, et qui était placée à peu près au milieu du bassin creusé en face de la rue d'Orléans, mais néanmoins un peu à gauche par rapport à la direction de cette dernière. C'était de ce point seulement que la muraille regagnait obliquement la tour dont on découvrit les fondations au bas de la rue Prolongée-Bourbon.

listique et représentée (*Fig. 16 de la pl.* IV). Elle constituait, selon toutes les probabilités, une amulette que M. Moet de la Forte-Maison croit être de fabrique gallo-romaine, à cause de la grossièreté du dessin et de sa ressemblance avec une semblable qu'il possède, et qui a été extraite d'un tombeau gaulois.

SEPTIÈME FOUILLE.

(*Fig. 7 de la pl.* V.) Dans cette fouille faite dans le voisinage du pont de l'Ile, on découvrit les objets suivans :

Une bague en cuivre, figurant une courroie avec sa boucle, dans laquelle est passée la partie la plus mince, et portant sur sa face externe écrit en beaux caractères gothiques de la fin du XV[e] siècle : MATER DEI MEMENTO.

Une autre en cuivre, avec un camée formé d'une pâte d'émail blanche, représentant un saint Michel (*Fig. 8 de la pl.* IX).

Plus de cinquante autres bagues en cuivre, en étain, ou en argent, avec des pierres fausses et, la plupart du temps, avec des chatons vides. Beaucoup d'entr'elles affectaient la forme massive et anguleuse des chevalières.

Des manches de couteaux en corne ou en bois d'ébène sculptés avec soin. L'un d'eux présentait une torsade élégante et portait pour embout un pied de biche en cuivre d'un travail délicat (*Fig. 5 de la pl.* X).

Des poinçons, dont les manches offraient des ornemens analogues.

Plus de vingt-cinq cure-oreilles en cuivre, très-simples (*Fig. 22 et 24 de la pl.* IX).

Des tire-bouchons en laiton, détrempés par leur séjour dans l'eau (*Fig. 4 de la pl.* IX *et 20 de la pl.* XI).

Des agrafes de toutes formes, quelques-unes d'un joli travail analogue à celui représenté dans la *fig. 6 de la pl.* IX.

Un fragment de cotte-de-maille d'une structure très-légère, et dont les anneaux étaient assemblés cinq à cinq (*Fig. 2 de la pl.* IX).

Des épingles en quantité extraordinaire.

Des médailles de sainteté en cuivre et en plomb, dont beaucoup représentaient des Saint-Michel.

Des cylindres en plomb, creux, et moulés, ayant dû servir à donner du poids aux fuseaux (*Fig.* 8 *de la pl.* XI).

Un petit vase en plomb, portant les armes de France et de Bretagne, et de la forme représentée *fig.* 10 *de la pl.* VII.

Un sceau de Marie de Rochefort, l'une des plus importantes baronnies de Bretagne (*Fig.* 2 *et* 2 *bis de la pl.* VII), portant pour inscription S : MARIE DE ROCHEFORT AVS. CONTRAS D'OVE ou D'OVRE. (1).

Un autre de William Levos (*Fig.* 7 *de la pl.* VII).

Un troisième de Pierre Cornu (*Fig.* 12 *de la pl.* VII).

Un quatrième sceau de Pierre de Beaucé (2) (*Fig.* 11 *de la pl.* VII).

Des clefs d'une forme assez remarquable, dont l'une représentée *fig.* 16 *de la pl.* IX.

Deux chandeliers en cuivre rouge, massifs, d'une forme très-surbaissée (*Fig.* 6 *de la pl.* XI).

Un très-grand nombre de masses métalliques formées par l'agglomération d'un métal en fusion, et hérissées d'épingles, de crochets, de clous réunis par ce dernier, qui était soit du plomb, soit de l'étain; les objets en laiton avaient perdu toute leur dureté, comme s'ils avaient été recuits. Tout porte à croire que ces masses de métal provenaient d'un incendie considérable ayant éclaté peu loin du pont de l'Ile, peut-être dans une boutique de quincaillerie, et qu'elles auront été jetées dans l'eau. En effet, ce qui rendrait à peu près probable cette explication, c'est que plusieurs d'entr'elles, à demi-fondues, brisées avec une grande diffi-

(1) Cette Marie de Rochefort était fille de Hubaut, sire de Rochefort (1332). (Voir un manuscrit de la bibliothèque de Rennes, intitulé : *De la Généalogie et des Alliances des seigneurs de la maison de Rieux*, et un second du XVIIIe siècle ayant pour titre : *Traité historique des Barons de Bretagne*, par le Bénédictin Guy Lobineau.

(2) Ce Pierre de Beaucé était conseiller de Jean IV, duc de Bretagne, de 1413 à 1426 (Voir le *Traité historique des Barons de Bretagne*, manuscrit du Bénédictin Guy Lobineau.)

culté, renfermaient des jetons, des deniers de Louis XIII, de Gaston, de Bourbon de Conti, etc.

Plusieurs cuillers et fourchettes en cuivre ou laiton tordu et en étain moulé, de l'époque d'Henri III, furent aussi trouvées (*Fig.* 10, 13, 17 *et* 18 *de la pl.* X).

HUITIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 8 *de la pl.* V.) On établit des barrages tendant à détourner les eaux qui passaient sous le pont de l'Ile, et ensuite commencèrent les travaux de démolition d'un ancien mur qui formait la seconde enceinte de la ville. On découvrit, adossé à ce dernier et en dedans, un puits qui par conséquent devait être dans l'intérieur de celle-ci, et qui avait été bouché à environ deux mètres au dessus du niveau de l'eau de la rivière. Sa maçonnerie était encore très-bien conservée, et le mur d'enceinte lui servait en parti de paroi : il était encore plein d'une eau verdâtre. Il est probable que la source qui l'avait entretenu s'était frayée une voie pour rejoindre la Vilaine, et que ce puits avait été primitivement creusé pour les habitans, placé qu'il était à peu de distance de la tour d'Apigné : à la surface du sol, on n'en voyait aucune trace.

Entre les arches du pont, au-dessous de ce dernier, dans tout le cours que suivait la Vilaine et presqu'à la surface de son fond, les ouvriers, après avoir enlevé quelques pelletées de terre, trouvèrent une grande quantité de doubles tournois de Louis XIII, quelques deniers du même roi, des monnaies de Gaston d'Orléans et de barons de la même époque. Puis, en creusant un peu plus avant, mais toujours assez superficiellement, ils rencontrèrent (environ à cinq décimètres de profondeur), et par douzaines, des petites pièces d'Henri I de Portugal et quelques autres espagnoles, mêlées à celles royales et baronnales de France. A quelle cause attribuer la présence d'un aussi grand nombre de monnaies portugaises trouvées dans cette partie de la rivière, dans la proportion de plus de cinq cents? Le passage suivant de l'article CROISIC, page 377, du dictionnaire de Bretagne d'Ogée, édition de 1779, pourra peut-être l'expliquer. « L'an 1590, » quatre mille cinq cents Espagnols arrivèrent à Saint-Nazaire, pour con- » tenir dans l'obéissance du duc de Mercœur, le Croisic et Piriac qui

» voulaient se rendre au roi. C'est, dit l'auteur, la première fois qu'on » vit des soldats espagnols en Bretagne. » Philippe II d'Espagne avait, comme on sait, dix ans avant cette époque, réuni le Portugal à sa couronne et la monnaie des deux peuples avait dû être confondue (1).

Souvent parmi ces pièces on trouvait des clés, des éperons, des petites images de piété en plomb, représentant presque toujours l'archange saint Michel terrassant le démon.

Ce fut dans le même endroit, au bas de la rue du Cartage, qu'on rencontra le moule à médailles, le petit vase en plomb déjà décrits, et, en outre, deux chandeliers en cuivre, du moyen-âge, ayant la forme de ceux d'église, mais beaucoup moins élevés (*Fig.* 11 *de la pl.* X), quelques lames de poignard, des fers de flèche, et enfin la hache gallo-romaine (*Fig.* 1 *de la pl.* IV), mêlés à des éperons, à des clés, à des Saint-Michel en plomb et à deux cachets ou sceaux, l'un de Pierre Cornu et l'autre de Pierre de Beaucé.

En outre, dans toute la longueur des quais, on retrouvait les couches d'argile ou de terre glaise, dans lesquelles on découvrait toujours des débris d'ossemens et quelquefois des bois de cerfs; enfin, à la profondeur accoutumée, la couche de sable qui a servie d'assise aux fondations des quais et dans laquelle fut encore rencontré çà et là un petit nombre de monnaies romaines très-frustres. Elles semblaient avoir été entraînées jusque là par le courant.

En général, les bijoux étaient presque toujours de matières peu riches, la plupart en cuivre et beaucoup en plomb, dont quelques-uns avec pierres, entr'autres une améthiste. Cependant, on nota parmi ceux-ci une bague en or, déjà signalée, de même que deux autres en argent.

NEUVIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 9 *de la pl.* V.) Cette fouille exécutée pour les travaux de construction de la cale, près le pont de Salle-Verte, et qui s'étendit sur tout

(1) Dès 1587, le jour de Pâques, une lettre du gouverneur de Bretagne parvint au capitaine de la ville de Rennes, Tierry du Bois-Orcan, datée de Lamballe, lui annonçant la présence des Espagnols sur les côtes de Vannes et d'Auray. (*Histoire de Rennes*, par MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, page 230.)

l'espace occupé par l'ancien débarcadère situé en face des magasins de l'Octroi, n'amena aucunes découvertes nouvelles. Seulement, on remarqua, vers l'extrémité de la culée nord du pont, et assez profondément, la base d'une tour qui devait être bien ancienne, puisqu'elle n'est marquée sur aucun des plans connus de la ville de Rennes. Il est probable qu'à l'époque où vivait Hevin il n'en était resté aucun souvenir, puisqu'il ne l'a nullement indiquée. On trouva d'abord en creusant, une première couche de terre mêlée de briques, de débris noircis, de cendres, qui paraissait provenir d'un remblai déjà ancien, opéré à l'époque de l'incendie de Rennes, en 1720. Au milieu de ces terres, on rencontra quelques pièces de monnaies, telles que doubles tournois de Henri IV, de Louis XIII, des liards de Louis XIV, de Louis XV, de divers princes des familles de Conti, de Bouillon, et une monnaie d'un autre de Rhetel (1612).

Depuis que les fossés de la ville avaient été comblés en cet endroit, une partie de ce terrain paraissait avoir été destiné à servir de sépulture à un nombre fort restreint de personnes, peut-être à quelques desservans de l'hôpital Saint-Yves. Car, cet hospice avait été desservi depuis sa fondation par un ordre religieux, et les membres de ce dernier avaient bien pu consacrer à leur inhumation une partie du terrain qui leur appartenait. Outre, que le chiffre des cadavres n'excédait pas celui de vingt à vingt-cinq, et que parmi eux on ne remarquait aucune différence de taille, ce qui aurait indubitablement eu lieu, si ces sépultures eussent appartenu à une paroisse. On peut ajouter, que dans les cimetières séculiers fouillés pour exécuter des travaux, on a presque toujours rencontré quelques monnaies plus ou moins précieuses, comme cela est arrivé dernièrement, en creusant au-devant de la nouvelle cathédrale de notre ville, où l'on a trouvé, dans la bouche d'un squelette, une pièce d'or de Jean le Bon, roi de France (1), tandis que rien de semblable ne fut observé au voisinage de Saint-Yves.

Cette assertion qui appartient à M. Godefroy Jouault, semblerait confirmée par ce que l'on voit sur un plan de la ville de Rennes, levé par Forestier l'aîné, après l'incendie de 1720. En effet, on y constate que l'emplacement occupé sur le port Saint-Yves par les anciens magasins de

(1) M. le général d'artillerie, baron de Tournemine, est possesseur de cette pièce.

l'Octroi, était un cimetière qui embrassait à peu près la moitié de l'étendue du terrain situé entr'eux et la rue des Dames; tandis qu'une petite portion débordait leur alignement du côté de la rivière et qui devait très-probablement être affecté aux religieux desservans de l'hôpital Saint-Yves, fondé en 1358 entre la porte de Vilaine et la herse qui fermait la Vilaine au point où se trouvait le pont des Murs. « Il y eut » d'abord, en effet, disent MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, à la » page 132 de leur *Histoire de Rennes*, suivant la volonté du fondateur, » des prêtres gardiens nommés primitivement par l'aumônier de Saint-» Melaine, et des notables bourgeois appelés par le capitaine gouverneur » à prendre part à l'administration, et plus tard ou vers la fin du xve » siècle, par la communauté de la ville, les religieuses hospitalières n'y » ayant été admises que long-temps après. » — « Le vendredi 3 janvier » 1542, ajoutent-ils encore, dans autre endroit, la population fut appelée » au *cimetière Saint-Yves*, au son des trompettes et tambours, pour voir, » assistée de la communauté de ville en robes de cérémonie, passer le » premier bateau qui, à l'aide des écluses qu'on venait de terminer, arri-» vait de Redon chargé de vins. »

Ce qui prouve bien, en outre, que ce cimetière n'était destiné qu'aux religieux, c'est qu'il est dit dans les registres du temps, que les mendians pestiférés qui mouraient à Saint-Yves, avant le xvie siècle, étaient inhumés dans une pièce de terre dépendant de cet hôpital, près de la Croix-Rocherand où l'on en avait fondé un nouveau, dit de la Santé (*Histoire de Rennes*, page 224).

J'ajouterai, qu'il serait encore possible que cette portion de cimetière eût été commune aux religieux de Saint-Yves et aux chanoines réguliers qui desservaient le prieuré de Saint-Denis, situé à l'extrémité ouest des anciens magasins de l'Octroi, tandis qu'à l'autre existait également une petite chapelle dite de l'*Ecce Homo*, qui sert actuellement de local pour les cours de Clinique.

Quoiqu'il en soit, les travaux exécutés en face du pont étroit, nommé communément *Pont des Murs*, amenèrent la découverte de deux arches anciennes enfouies dans le sable, du côté nord.

Le lit de la rivière avait donc été naguères plus large, et ce nouveau fait venait confirmer tout ce qu'on avait déjà avancé à cet égard. En ou-

tre, on découvrit, sous le massif de maçonnerie et de terre compris entre la seconde et la troisième arche, à l'endroit même où s'arrêtent les travaux des quais, la base d'une vaste tour, puisqu'elle avait 15 mètres de diamètre et qu'elle occupait tout le dessous du petit jardin qu'on avait établi dans ce point sur son emplacement, qui devait être celle dite de Saint-Yves, laquelle appartenait à la troisième enceinte et se rattachait au système de défense qui fut suivi dans la construction de cette dernière. Comme cette tour ne se rapporte pas aux fortifications qu'indique en cet endroit le plus ancien plan de la ville, qui la rejette un peu plus au sud, on serait peut-être porté à mettre en doute son existence dans ce point et à donner à cette fondation découverte une destination toute autre. Mais ce vaste fragment de maçonnerie circulaire était bien, d'après les observations comparatives les plus exactes, la base d'une vieille tour. Les recherches auxquelles je me suis livré sont venues confirmer cette dernière assertion de M. Godefroy Jouault, mais de plus elles m'ont démontré que cette tour n'était autre que celle dite de Saint-Yves qui défendait et interceptait même l'entrée de la rivière à l'aide d'une herse fermant, comme je l'ai déjà dit, le pont qui la traversait et qui servait à relier cette construction à la seconde enceinte.

Au-dessous des fondations du pont des Murs qui avait succedé au précédent, on rencontra quelques pièces romaines, telles qu'un Tibère (P. B.) avec l'autel de Lyon au revers, une monnaie de la colonie de Nismes, une d'Auguste (M. B.), une de Faustine jeune (M. B.) avec la figure de Junon au revers.

Dans les couches intermédiaires, mais au-dessus de la précédente, on trouva un denier de Jean II de Bourgogne et une pièce d'Herbert, comte du Mans.

DIXIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 10 *de la pl.* V.) Cette fouille, nécessitée par la pose des fondations du mur de continuation des quais, depuis la partie en amont du pont de Salle-Verte en dehors de la nouvelle cale, jusque vers la voûte de l'hôpital Saint-Yves, fut poussée au-delà des sables gris, jusqu'aux schistes. Elle entama successivement, comme dans tous les autres points de la lon-

gueur de la Vilaine, dans sa traverse de Rennes, les couches suivantes, en procédant de la surface du sol vers le fond de la rivière :

1° Une première de remblais ou de terre végétale, variant de 1 mètre 50 centimètres à 2 ou 3;

2° Une seconde d'argile, de 1 à 2 mètres de puissance;

3° Une troisième de tourbe de 30 à 90 centimètres d'épaisseur, dans laquelle on trouva des glands, des noisettes, des feuilles (1);

4° Au-dessous de la précédente, la couche des sables gris, plus ou moins noirâtres par endroits, ayant de 45 à 80 centimètres de hauteur, et mêlée, plus profondément, à ceux quarzeux, grossiers, et plus durs qui renfermaient communément les pièces romaines, dans laquelle on ne rencontra aucune de ces dernières, dans toute cette partie des travaux;

5° Enfin, des schistes argileux, tendres, fissiles, plongeant leurs tranches obliques dans le lit de la rivière, dont ils avaient dû constituer primitivement le fond.

Dans toute cette coupe, comprenant à peu près une hauteur de 8 à 9 mètres, depuis la crête des quais jusqu'à la couche schisteuse, il ne fut trouvé aucune pièce française ou objets d'art.

Vers les points les plus rapprochés de l'hôpital Saint-Yves, les couches se modifiaient. Ainsi, la masse de remblais y était très-épaisse, puisqu'elle s'étendait depuis la surface du sol presque jusqu'aux sables gris, dont elle n'était séparée que par une tranche très-mince de sable jaunâtre. On ne rencontra pas une seule monnaie dans ces derniers, mais des os d'animaux de boucherie qui y étaient çà et là disséminés.

ONZIÈME FOUILLE.

(*Fig.* 1 *de la pl.* VI.) Lors de la démolition du Pont-Neuf, on découvrit dans les couches supérieures des terrains environnans, et quelquefois dans la maçonnerie elle-même, des blancs, des deniers, des jetons des XVIIe et XVIIIe siècles et quelques débris insignifians.

(1) C'était dans une couche analogue, mais variable en épaisseur, qu'on avait rencontré, au-dessus de l'ancien pont Saint-Germain, de même qu'en amont de celui de Berlin, les énormes troncs d'arbres précédemment notés.

Mais au moment où l'on atteignit les premières pierres de fondation des piles bâties sur pilotis, on retrouva les sables gris qui dans toutes les fouilles précédentes annonçaient toujours le lit de la rivière contemporain de l'occupation romaine. Aussi y rencontra-t-on une cinquantaine de pièces de la même époque et de la même origine, et deux petits flacons en verre, probablement destinés à renfermer des parfums, et représentés *fig. 2 et 3 de la pl.* III.

Ces monnaies avaient-elles été jetées dans cet endroit même, ou y avaient-elles été charriées par le courant? Si l'on a égard à leur conservation, en général, assez mauvaise, et à leur aspect rugueux qui paraissait avoir été produit par les frottemens répétés d'un corps dur et anguleux, tel que le sable, on serait porté à adopter la seconde opinion. Mais d'un autre côté, ces médailles, sauf une seule à l'effigie de Néron, appartenaient toutes à des règnes renfermant un espace assez circonscrit, c'est-à-dire de 70 à 80 années, tels que ceux d'Hadrien, de Trajan, d'Antonin, de Faustine. En outre, elles étaient de moyen module, et même trois à quatre de grand ou assez lourdes, et dès-lors elles auraient été difficilement entraînées jusques-là par le courant. D'ailleurs, dans ce dernier cas, on n'aurait pas manqué de rencontrer avec elles des pièces plus légères et si nombreuses d'Auguste, de Claude, de Tibère, etc., et d'autres de petit bronze ou en argent. Si l'on ajoute, que la conservation des vases en verre annonçait qu'ils n'avaient pas dû être roulés avec le sable, on sera peut-être porté à penser que ces monnaies avaient bien pu être jetées exceptionnellement dans ce lieu, mais en très-petit nombre. De même que, lors de la fondation du nouveau pont de Berlin, j'en avais également noté une certaine quantité d'autres en moyen et grand bronze, assez frustes, de Trajan, de Sabine, d'Aelius, d'Antonin, de Faustine, de Marc-Aurèle, de Lucille, de Commode, etc.

A un mètre de la culée nord du Pont-Neuf, on découvrit un ancien mur en ayant environ deux d'épaisseur, qui avait appartenu à la seconde enceinte, et à son pied des fragmens de poteries romaines et deux monnaies de même origine, une de Lucille et une de Constantin : et ce qui prouve bien que ces dernières ne venaient pas du lit de la rivière, c'est qu'elles étaient recouvertes d'une patine verte. En outre, on trouva à une profondeur moindre que celle des deux pièces romaines, deux monnaies de Charles le Chauve, frappées à Rennes, et décrites à la page 126 de cet ouvrage.

Dans les terrains voisins du pont, on nota encore quelques pièces bretonnes sans importance : enfin, sous la culée nord-ouest de ce dernier, on retrouva une large médaille en cuivre, d'un diamètre de 12 centimètres, portant d'un côté l'effigie de Louis XIII enfant, et de Marie de Médicis, avec cette exergue : LVDOVIC XIII. REGNANT. MARIA. DE. MEDIC. REGENT., et de l'autre, les armes de la ville de Rennes, avec l'inscription suivante : CLAVD. DE BRIT. PRAEF. VRB. RHED. HAEC. FVND. IAC. SVNT. A CIVIB. 1612. (Claude de Bretagne, étant gouverneur de la ville de Rennes, ces fondemens furent jetés par les citoyens, en 1612.)

La connaissance des fouilles précédentes n'a pas été seulement un sujet de curiosité purement spéculatif, n'ayant rapport qu'aux objets si variés qu'on y a rencontrés, elle a encore servie à faire apprécier la constitution géologique du sol dans lequel la Vilaine s'est creusée un lit.

Ainsi, partout elle a fait voir : 1° une couche de terre végétale, variant de 1 mètre à 3 d'épaisseur ; 2° une autre d'argile, de 1 à 2 mètres de puissance ; 3° une troisième d'une espèce de tourbe, de 30 à 90 centimètres de hauteur, dans laquelle on rencontrait souvent des débris de végétaux ; 4° Une couche de sables gris, de 45 à 80 centimètres d'épaisseur ; 5° une semblable de sable quarzeux, plus grossier, plus dur, qui renfermait les pièces romaines, souvent caractérisée par la teinte brunâtre de sa surface, et dont l'épaisseur n'est pas connue, puisque dans les travaux on ne l'entama, du moins dans le milieu de la rivière, qu'à une profondeur de 50 centimètres, tout au plus.

Cette couche qui reposait ordinairement sur les schistes, était, auprès de l'hôpital Saint-Yves, très-mince, et en quelque sorte remplacée par ces derniers qu'on trouvait presqu'immédiatement au-dessous des sables gris, ce qui annonçait que le lit de la Vilaine était moins profond dans toute cette partie, par suite du relèvement de ces schistes du fond de la rivière vers sa surface, en même temps que leur crête s'affaissait graduellement, à mesure qu'elle se rapprochait du confluent de l'Ille et de la Vilaine, qu'elle cessait enfin de séparer l'une de l'autre.

Aussi, cette dernière, moins encaissée dans toute cette partie, avait-elle dû s'élargir, couler avec plus de lenteur et former les attérissemens ou marécages étendus, dont les diverses fouilles faites dans cette partie de son lit et sur ses rives, sont venues confirmer l'existence dans toute

cette zône, et par conséquent la largeur bien plus considérable de cette rivière à l'époque de l'occupation romaine, et dans les siècles qui la suivirent, qu'à la nôtre.

J'aurais désiré ne publier cet inventaire des richesses numismatiques et archéologiques trouvées dans le lit de la Vilaine, qu'après l'achèvement complet des travaux de sa canalisation dans la traverse de Rennes. Mais, outre qu'il en fut résulté un retard préjudiciable pour la science, en ce qu'il eût pu se prolonger indéfiniment, par suite de la contestation survenue entre la ville de Rennes et M. le ministre de l'intérieur, relativement à l'un de ses établissemens hospitaliers, ce qui a forcé à interrompre les travaux; il m'aurait fallu laisser échapper une opportunité de publication qu'il n'eût peut-être pas dépendu de moi de faire renaître plus tard.

C'est, en effet, au vote encourageant du conseil municipal, pour assurer cette dernière, que j'ai dû sacrifier ces scrupules, afin de répondre immédiatement à son désir de conserver à l'histoire de la ville de Rennes ces précieux documens.

Si par hasard il était fait de nouvelles découvertes (ce qui est peu probable) dans les travaux qu'il reste à exécuter dans la longueur de l'hospice Saint-Yves, pour achever l'édification des quais, je m'empresserais plus tard de les faire connaître dans un supplément qu'il serait toujours facile d'ajouter à cet ouvrage.

Par là, je le rendrais complet et pour la science et pour la curiosité bien naturelle des lecteurs bretons auxquels il est surtout consacré.

CLASSIFICATION

DES OBJETS D'ART,

PAR SIÈCLES.

J'ai cherché à classer par époques, non seulement les objets d'art rencontrés dans les fouilles que je viens de faire connaître, mais encore une multitude d'autres, qu'il n'était pas moins digne d'intérêt de noter. Ce sera de la sorte les inventorier d'un point de vue archéologique ou plus général, et en faire ressortir l'intérêt, pour l'étude des divers styles qui impriment souvent un cachet tout spécial aux siècles qu'ils sont appelés à caractériser.

XIVe SIÈCLE.

1° On rencontra près du pont de l'Ile, à la profondeur à laquelle on trouvait les monnaies de Jean v, duc de Bretagne, une épée de chevalier ayant une poignée en fer de la forme d'une croix, dont les branches étaient légèrement élargies à leurs extrémités, grossièrement creusées de légères rainures séparées par des intervalles faisant relief, et se perdant en mourant à l'endroit où cette partie, faiblement évasée, se rétrécissait : la lame de cette arme était très-longue.

On peut la voir représentée réduite à $0^m\ 965^m$, dans la planche 1re des 6e et 7e livraisons réunies de l'année 1841, de l'*Album Breton*, qui accompagne la lettre de M. Moet de la Forte-Maison, sur les monnaies gauloises des *Rhedones*.

2° Une autre épée en fer, d'une longueur totale de 68 centimètres, et de 57 pour la lame, dont la largeur vers la poignée était de 3 ; elle est dessinée réduite au huitième (*Fig.* 2 *de la pl.* VI).

3° Des fers de cheval, réduits de moitié (*Fig.* 3 *de la pl.* VI).

4° Un moule en schiste ardoise, destiné à faire des médaillons à jour de saint Georges, dont j'ai donné la description à la page 148 de cet ouvrage, et dont on voit le dessin (*Fig.* 4 *de la pl.* VI).

5° Un sceau en cuivre de quelque monastère, sur lequel on lit seulement S... MONASTERII.. S..., tandis que le reste des lettres était effacé. Il fut découvert peu loin du pont Saint-Germain. (*Fig.* 5 *et* 5 *bis de la pl.* VI).

6° Un christ en plomb d'une fabrique grossière, pouvant remonter du XIIIe au XIVe siècle (*Fig.* 5 *de la pl.* VII), que je crois avoir été imité par des fondeurs bretons, de modèles byzantins, ou en ayant retenu le style, comme on voit encore aujourd'hui nos joailliers conserver aux bagues qu'ils vendent aux paysans, une grossièreté de fabrication et une ancienneté d'ornementation qu'on retrouve dans celles de l'origine la plus gothique, et les ouvriers actuels reproduire traditionnellement les mêmes qualités dans une foule d'autres objets à l'usage des gens de la campagne, qui tenant religieusement aux usages de leurs pères repoussent toute innovation ou tout perfectionnement (1).

(1) Il est bien vrai que ce christ, par son style grossier, ses membres grêles, et sa pose, rappèle tout à fait la manière que continuèrent les artistes byzantins, non pas jusqu'au XIe siècle seulement, comme le dit le savant Visconti, mais jusqu'au XIIIe, ainsi que le prouvent les châsses bien classées qui sont du XIIe. Cependant je le crois moins ancien.

Je m'empresse, néanmoins, de mettre sous les yeux du lecteur, la note intéressante ci-après, relative à ce sujet, qu'a bien voulu me communiquer M. J. Aussant.

Le chevalier Joseph Bard, membre de la pontificale Académie d'archéologie, dans ses recherches sur les premières représentations du crucifix, dit : « que la croix ne » commença à être vénérée, comme symbole, qu'après qu'elle eût été arborée par » Constantin, et qu'elle fût adoptée, comme signe hiératique, mais nue, c'est-à-dire, » sans christ. Suivant lui, l'idée du Sauveur crucifié fixa peu les premiers Chrétiens, et » ne fut jamais représentée par l'artiste des primitifs jours de l'Eglise... A Rome, dans » les Catacombes, pas une trace de Jésus-Christ en croix. L'absence de crucifix dans

7° Un sceau en cuivre de Marie de Rochefort, déjà décrit page 155 de cet ouvrage, et représenté *fig. 2 et 2 bis de la pl.* VII.

XV° SIÈCLE.

8° Une tête d'épingle, dont une partie manquait, et autour de laquelle on lit VECI : LIENSAGNE : S : MOR. DES. FOS. (Voici l'Enseigne Saint-Moran des Fossés) (1) (*Fig. 1 de la pl.* VII.)

9° Une plaque en plomb, d'environ 0^{m}.07^{m} de longueur, sur 0^{m} 04^{m} de largeur, représentant un saint ayant à côté de lui un petit quadrupède, se dressant sur ses pattes, dont le dessin et les lettres rappèlent le xve siècle (*Fig. 3 de la pl.* VII).

10° Un casque en fer sans cimier, très-réduit (*Fig. 4 de la pl.* VII),

» les siècles primitifs de l'Eglise s'explique par les raisons suivantes : On voulait ménager la susceptibilité des Juifs et des Gentils qui avaient horreur du supplice de la croix » réservé alors aux esclaves. Le respect que les premiers Chrétiens avaient pour Dieu » fait homme, ne leur permettait pas de reproduire l'image du crime des Juifs. Il paraissait inutile de parler au cœur et de réveiller la foi des premiers fidèles, par la vue » des tortures auxquelles le Rédempteur était soumis, et un sentiment de pudeur dut » retenir les premiers pas des artistes pour cette représentation du Sauveur en l'état de » nudité et d'ignomonie dans lequel les Juifs l'avaient mis à mort. »

On peut fixer au ve siècle la première épreuve du crucifix. Le chevalier Pierre-Hercule Visconti, secrétaire perpétuel de la pontificale Académie romaine d'archéologie, partage cette opinion, ainsi que le savant père Ferrari. « Le plus ancien monument » de ce genre, dit-il, qui soit arrivé à ma connaissance, est le petit crucifix en bronze » qui existe dans le cabinet des bronzes de la galerie d'Egli Uffizi, à Florence. Le Christ » a la tête inclinée de gauche à droite. Cette tête porte une espèce de couronne murale » à trois compartimens ou créneaux. Le buste et les jambes sont nuds, le corps est vêtu » d'une demi tunique ou justaucorps ; les lineamens des côtes sont indiqués par des » lignes en creux, les cheveux par des points. La figure est longue, grossièrement profilée, conforme au type hiératique que continuèrent les artistes byzantins jusqu'au » xie siècle. L'on y remarque des moustaches ; le Christ est fixé sur la croix par quatre » clous, ce qui dura pendant toute la période romano-byzantine. Ce fut Cimabue, qui » le premier, réunit les deux pieds du Christ en les superposant. » (*Bulletin monumental, 10e volume, page* 130.)

(1) C'était un ancien prieuré qui existait à Rennes, et dont la vieille tour dite de ce nom, fut démolie pour faire la place de la Trinité.

ayant la plus grande analogie avec un autre représenté dans un mémoire de M. Alloue, et que j'ai reproduit à côté du précédent (*Fig.* 4 *bis de la pl.* VII).

11° Une clé (*Fig.* 6 *de la pl.* VII).

12° Un sceau de William Levos, avec une tige et une abeille dans le champ, et autour, en lettres gothiques, S. WILLI. LEVOS. (*Fig.* 7 *de la pl.* VII).

13° Une agrafe en plomb et à jour, représentant saint Georges terrassant le diable (*Fig.* 8 *de la pl.* VII).

14° Une clé de grandeur naturelle (*Fig.* 9 *de la pl.* VII).

15° Un vase en plomb, dont le pied était brisé, portant les armes de Bretagne d'un côté, et de l'autre celles de France, aux trois fleurs-de-lis, dessiné de grandeur naturelle (*Fig.* 10 *de la pl.* VII).

16° Un sceau de Pierre de Beaucé, offrant dans le champ, des rayons, et autour, en lettres gothiques, S : PETRI : BAVCE : P. (*Fig.* 11 *de la pl.* VII).

17° Un autre de Pierre Cornu, dont l'écu courbé et surmonté d'un casque, était chargé d'armes parlantes, c'est-à-dire, de cors de chasse (*Fig.* 12 *de la pl.* VII).

18° Une clé de grandeur naturelle (*Fig.* 13 *de la pl.* VII).

19° Un fragment de ceinturon en anneaux de fer très-serrés, sur cinq rangs, long de 35 à 36 centimètres (*Fig.* 14 *de la pl.* VII).

20° Un éperon en fer, à longue tige droite terminée par une pointe conique, et réduit des deux tiers (*Fig.* 1 *de la pl.* VIII).

21° Un autre en fer, réduit de moitié, également à longue tige ronde, finissant en pointe, mais carré dans la portion qui embrassait le talon (*Fig.* 2 *de la pl.* VIII).

22° Une épée réduite de moitié, à poignée formée en partie ou recouverte d'un mastic jaune, très-dur, ciselé, dont la portion subjacente B était en bois (buis), et dont la lame brisée devait être très-longue (*Fig.* 3 *de la pl.* VIII).

23° Un éperon en fer, réduit de moitié, trouvé près le pont Saint-Germain (*Fig.* 4 *de la pl.* VIII).

24° Un autre en même métal, également réduit de moitié (*Fig.* 5 *de la pl.* VIII).

25° Un carreau ou fer de flèche (*Fig.* 6 *de la pl.* VIII).

26° Une clé en fer à anneau rond, réduite de moitié (*Fig.* 7 *de la pl.* VIII).

27° Une autre en même métal, à anneau ouvragé, et de grandeur naturelle (*Fig.* 8 *de la pl.* VIII).

28° Un éperon à pointe quadrangulaire très-grosse, et à tige contournant le talon, ronde et légèrement relevée, réduit de moitié (*Fig.* 9 *de la pl.* VIII).

29° Une molette d'éperon à longues pointes, représentée de grandeur naturelle (*Fig.* 10 *de la pl.* VIII).

30° Un éperon à pointe quadrangulaire plus longue que celle des précédens, et à branches fortement relevées, plates en dedans, rondes et légèrement anguleuses en dehors, et réduit de moitié (*Fig.* 11 *de la pl.* VIII);

31° Il fut trouvé un certain nombre d'autres éperons, de formes analogues aux précédentes, mais le plus souvent moins riches et parfois dépareillés.

XVIe SIÈCLE.

32° Un fermoir de bourse, en fer, assez bien conservé, dont M. Moet de la Forte Maison a donné le dessin, réduit à 0m 105m, dans la planche 1re des 6e et 7e livraisons réunies de l'année 1841 de l'*Album Breton*, publié à Rennes.

33° Un éperon réduit au tiers (*Fig.* 1 *de la pl.* IX), ne différant de celui réduit à 0m 22m, représenté par cet antiquaire dans la même planche de l'Album précité, que par l'absence de festons à son bord supérieur, et un peu moins d'élégance dans la forme. Il fut découvert près le pont Saint-Germain, mais à une moindre profondeur que l'épée du XIVe siècle qu'il a également fait dessiner dans le même ouvrage.

34° Plusieurs fragmens de cottes de mailles à anneaux entrelacés, tantôt en cuivre, tantôt en fer. (*Fig.* 2 *de la pl.* IX).

35° Une clé en fer, réduite au tiers (*Fig.* 3 *de la pl.* IX).

36° Un tire-bouchon en cuivre (*Fig.* 4 *de la pl.* IX).

37° Un fer d'arbalète, peut-être de ceux qu'on nommait *viretons* et d'une forme assez élégante (*Fig.* 5 *de la pl.* IX).

38° Des agrafes de toutes sortes, dont quelques-unes d'un joli travail, comme on le voit pour celle représentée (*Fig.* 6 *de la pl.* IX).

39° Une agrafe brisée, très-riche d'ornementation (*Fig.* 7 *de la pl.* IX).

40° Une bague en cuivre, avec un camée d'une pâte d'émail blanc, sur laquelle était peint un saint Michel (*Fig.* 8 *de la pl.* IX).

41° Un éperon en fer, réduit de moitié, qui fut trouvé près de la tour d'Apigné, dans les anciens fossés de la ville (*Fig.* 9 *de la pl.* IX).

42° Un grand nombre de bagues en cuivre, en étain ou en argent, avec des pierres fausses ou des chatons vides; beaucoup affectant la forme massive et anguleuse des chevalières de ce siècle.

43° Un fer de lance assez large et à pointe acérée, de grandeur naturelle (*Fig.* 10 *de la pl.* IX).

44° Un fer de flèche se rapprochant de la forme romaine, renflé vers le milieu de la lame, et long d'un centimètre et demie (*Fig.* 11 *de la pl.* IX).

45° Un autre beaucoup plus long et très-acéré, représenté de grandeur naturelle (*Fig.* 12 *de la pl.* IX).

46° Un éperon de forme assez élégante, coudé dans sa portion répondant au talon, à tige assez longue et à molettes ordinaires, réduit de moitié (*Fig.* 13 *de la pl.* IX).

47° Une clé en fer, de grandeur naturelle (*Fig.* 14 *de la pl.* IX).

48° Un fer de lance aigu, à douille à pans, réduit à 0m 26m (*Fig.* 15 *de la pl.* IX).

49° Une clé en fer, à anneau, en forme de cœur (*Fig.* 16 *de la pl.* IX).

50° Un fer de pique, à plusieurs pans, réduit (*Fig.* 17 *de la pl.* IX).

51° Une paire de ciseaux (*Fig.* 18 *de la pl.* IX).

52° Une épingle de coiffure en laiton tourné (*Fig.* 19 *de la pl.* IX).

53° Une autre à double crochet en laiton tressé (*Fig.* 20 *de la pl.* IX).

54° Une lame de poignard, ressemblant à celle des crics malais (*Fig.* 21 *de la pl.* IX).

55° Des cure-oreilles en cuivre, de la forme indiquée *fig.* 22 *de la pl.* IX.

56° Une épingle de coiffure en laiton, à double crochet (*Fig.* 23 *de la pl.* IX).

57° Un cure-oreille (*Fig.* 24 *de la pl.* IX).

58° Une clé à anneau rond (*Fig.* 25 *de la pl.* IX).

59° Un fer de flèche à pointe écourtée, de 2 centimètres et demi de longueur, avec une douille d'à-peu-près la même dimension (*Fig.* 1 *de la pl.* X).

60° Un instrument en fer, réduit au tiers, que je crois être un mord fait pour quelque cheval vicieux (*Fig.* 2 *de la pl.* X).

61° Un étrier en fer, de 14 centimètres et demi de hauteur sur 11 de largeur, et de 4 pour celle de chacun de ses côtés, qui fut découvert près du Pont-Neuf, au bas de la rue d'Orléans, avec l'objet précédent, et qui est représenté réduit au tiers (*Fig.* 3 *de la pl.* X).

62° Une tête de belier, en plomb recouvert d'une feuille d'or (*Fig.* 4 *de la pl.* X).

63° Un couteau élégant, réduit au cinquième, dont le manche orné de filigranes en spirales, se terminait par un pied de biche (*Fig.* 5 *de la pl.* X).

64° Une chaîne en cuivre ou laiton cordonné, assez courte, terminée par un crochet à l'une de ses extrémités (*Fig.* 6 *de la pl.* X).

65° Un fer de javelot, mince et assez acéré, long de 4 centimètres, terminé inférieurement par une tige en fer en ayant 14, et destinée à entrer dans le bois de ce genre d'arme (*Fig.* 7 *de la pl.* X).

66° Un poignard à lame longue de 31 centimètres, extrêmement forte, quadrangulaire, avec arêtes saillantes, la rendant lozangique, et à poignée garnie en cuivre, longue de 15 et demi, sur laquelle se trouvaient gravés des sujets saints (*Fig.* 8 *de la pl.* X).

67° Un petit médaillon en plomb, de 5 centimètres de haut sur 3 de

large, représentant d'un côté (*Fig.* 9 *de la pl.* X), un saint debout, tenant un livre et écrasant sous ses pieds la tête du démon; de chaque côté un roi et une reine agenouillés; autour, une inscription en lettres gothiques en majeure partie détruite, dont on ne lit plus que S. MATEL..R; à droite et au bas, DELARO; de l'autre (*Fig.* 9 *bis de la pl.* X), la Vierge assise, portant une couronne fleurdelisée sur sa tête, et tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux.

68° Une cuiller en cuivre, à long manche, réduite de moitié (*Fig.* 10 *de la pl.* X).

69° Un chandelier en cuivre, réduit de moitié (*Fig.* 11 *de la pl.* X).

70° Une chaîne en laiton tressé, réduite de moitié, et terminée à l'une de ses extrémités par un crochet, et à l'autre par une barette (*Fig.* 12 *de la pl.* X).

71° Une cuiller en étain, réduite de moitié (*Fig.* 13 *de la pl.* X.)

Il en fut trouvé un certain nombre d'autres dont l'ornementation des manches était identique ou en différait.

72° Une épingle de coiffure, double et articulée par un petit anneau, en laiton cordonné (*Fig.* 14 *de la pl.* X).

73° Un poignard entièrement en fer, réduit au cinquième, long de 45 centimètres, et large de 4 à la base de sa lame (*Fig.* 15 *de la pl.* X).

74° Une plaque en cuivre ayant la forme d'un cœur, et pouvant remonter à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe, représentant en relief, saint Georges, vêtu en chevalier, et terrassant le démon sous la forme du serpent (*Fig.* 16 *de la pl.* X).

75° Une fourchette en laiton cordonné, de l'époque de Henri III (*Fig.* 17 *de la pl.* X).

76° Le manche d'une cuiller en plomb ou en étain (*Fig.* 18 *de la pl.* X).

J'en vis plusieurs autres, dont les ornemens différens auraient pu également être représentés.

77° Une chaîne en plomb, longue de 75 centimètres, à anneaux serrés, tressés, et à agrafes ou griffes ouvragées, élégantes, avec doubles boucles (*Fig.* 19 *de la pl.* X).

78° De longues lames d'épées de l'époque de Henri III, dont toutes les poignées manquaient.

79° Un certain nombre de boulets en pierre ou en terre cuite, qui furent trouvés au pied des vieilles tours de la seconde enceinte.

On rencontra, en outre, dans les fossés de cette dernière, une multitude d'os recouverts, les uns de fer phosphaté bleu, les autres ayant déjà acquis dans toute leur épaisseur une dureté extrême avec une belle couleur bleue uniforme qui leur donnait l'aspect de turquoise.

80° Un petit reliquaire en argent, avec la figure découpée de sainte Catherine.

81° Une lame de poignard rappelant la forme des yatagans arabes.

82° Un grand nombre de bagues en cuivre, en étain ou en argent, avec des pierres fausses ou des chatons vides, dont beaucoup affectaient la forme massive et anguleuse des chevalières.

XVIIe SIÈCLE.

83° Un poignard à manche d'ébène, réduit de moitié (*Fig.* 1 *de la pl.* XI).

84° Un fragment ouvragé de fonte massive, de forme quadrangulaire légèrement aplatie, de 44 centimètres de longueur sur 8 de largeur, vis-à-vis la tête de la statuette, et de 10 inférieurement, réduit au cinquième (*Fig.* 2 *de la pl.* XI), représentant en ronde bosse une colonne élégante, avec arêtes en spirales, surmontée d'une figure d'enfant qu'on voit dessinée de grandeur naturelle (*Fig.* 2 *bis de la pl.* XI), et au-dessus de laquelle on aperçoit sur une moulure en saillie, un écusson dont les armoiries étaient trop frustes pour qu'on put en distinguer la forme précise.

85° Un petit instrument tranchant, à lame en acier, ayant la forme d'une lancette, dont le manche était en argent et en forme de trèfle, et dont l'étui était en corne avec de petits dessins d'ornement assez nets. (*Fig.* 3 *et* 3 *bis de la pl.* XI).

86° Un poignard dit miséricorde, à lame ayant 32 centimètres de longueur; dont le dos était très-fort et la pointe acérée. Le manche long

de 8 centimètres, terminé par un embout en cuivre à facettes mousses, était formé de quatorze rondelles de bois, garnies extérieurement de cuivre, et séparées par de semblables, en même métal, qui lui donnaient une forme octogonale, tandis que les angles arrondis et en relief formaient des lignes saillantes longitudinales, séparées par des canelures résultant de la réunion des faces (*Fig.* 4 *de la pl.* XI).

87° Un instrument en fer de la forme d'une spatule, et réduit de moitié (*Fig.* 5 *de la pl.* XI).

88° Deux chandeliers en cuivre rouge, massifs, réduits, et de la forme indiquée (*Fig.* 6 *de la pl.* XI).

89° Une hache en fer (*Fig.* 7 *de la pl.* XI).

90° Des petits cylindres en plomb, creux et moulés, ayant dû servir à donner du poids aux fuseaux (*Fig.* 8 *de la pl.* XI).

91° Une bague en filigranes d'argent parallèles, à quatre rangs de nœuds ou lacs du côté opposé au cœur gravé sur son chaton (*Fig.* 9 *de la pl.* XI).

92° Une épinglette en plomb (*Fig.* 10 *de la pl.* XI).

93° Une faucille en fer avec longue douille, réduite de moitié (*Fig.* 11 *de la pl.* XI).

94° Un couteau, à manche d'ébène, incrusté de légers filets d'or ondulés, avec clous dorés leur faisant imiter une tige fleurie, terminé par un embout en cuivre doré, ciselé en damier, et se joignant à la lame par une virole en or (*Fig.* 12 *de la pl.* XI).

95° Il en fut trouvé plusieurs autres de formes, et d'ornementations différentes.

96° Une bague en argent, du dessin indiqué *fig.* 13 *de la pl.* XI.

97° Une autre en or, représentant deux mains entrelacées.

98° Un sceau des actes de la cour de Gosnés (1) (*Fig.* 14 *de la pl.* XI).

99° Une clé en fer, d'une forme assez remarquable (*Fig.* 15 *de la pl.* XI).

(1) Gosné, paroisse située à 4 l. 3/4 au N. E. de Rennes, au N. et E. de Saint-Aubin-du-Cormier, S. de Liffré, O. d'Ercée, qui possédait plusieurs manoirs et surtout celui du Bout-Clerès, moyenne justice. (*Dictionnaire de Bretagne d'Ogée.*)

100° Une bague en argent (*Fig*. 16 *de la pl*. XI).

101° Une épinglette en cuivre (*Fig*. 17 *de la pl*. XI).

102° Un poignard de miséricorde ou merci, réduit au cinquième, à lame effilée, avec une arête, à manche de corne, dont la garde était composée d'un disque en feuille de fer, à rebord, au-dessus duquel existait une rondelle en fer forgé, qu'une seconde en bois séparait de la première destinée à recouvrir cette dernière (*Fig*. 18 *de la pl*. XI).

103° Une bague en argent, avec l'ornementation représentée *fig*. 19 *et* 19 *bis de la pl*. XI.

104° Un tire-bouchon à manche d'une forme assez élégante (*Fig*. 20 *de la pl*. XI).

105° Une plaque de cuivre en bosse, ornementée, ayant probablement appartenue au harnais d'un cheval (*Fig*. 21 *de la pl*. XI).

106° Une lame de poignard, très-large, épaisse, réduite à 0^m 28^m (*Fig*. 22 *de la pl*. XI).

107° Un fer de hallebarde.

108° De grands chandeliers en fer à accrocher aux murailles, et de la fin du XVI° siècle ou du commencement du XVII°.

109° Un fragment d'une plaque en cuivre, dont l'ornementation en relief était très-riche (*Fig*. 1 *de la pl*. XII).

110° Une espèce de balance en fer, réduite au tiers, ayant une tige horizontale, longue de 33 centimètres et large de 1 et demi vers son extrémité pointue, tandis que l'autre se terminait par un plateau qui en avait 10 (*Fig*. 2 *de la pl*. XII).

111° Un fermoir de livre en cuivre, de grandeur naturelle, représentant trois petites arcades à plein ceintre (*Fig*. 3 *de la pl*. XII).

112° Un instrument en fer réduit de moitié, et de la forme dessinée *fig*. 4 *de la pl*. XII, offrant une tige centrale triangulaire de 19 centimètres de longueur, dont chaque face présentait un long crochet recourbé, les inférieurs offrant un anneau dans lequel entraient ceux de tiges articulées se terminant par une longue pince, dont les deux branches se courbaient à angle droit un peu avant leur terminaison. Il avait quelqu'analogie avec une espèce de chenêt dont on se sert dans le Midi.

113° Une épée entière, représentée réduite de moitié, dont la lame offrait une arête sur le milieu de ses faces, avait 33 centimètres de longueur, et la poignée 12. Cette dernière en corne blanchâtre très-dense, était terminée par un embout en cuivre épais, et par une garde en même métal, ouvragée, et de la forme indiquée *fig.* 5 *de la pl.* XII. Elle avait une forme quadrangulaire à bords mousses, et elle était évidée sur les deux côtés, qui répondaient aux extrémités de la garde.

114°. Une plaque en cuivre représentant un lion entre les deux tours d'un château (*Fig.* 6 *de la pl.* XII).

115° Un robinet en cuivre assez élégant, réduit de moitié (*Fig.* 7 *de la pl.* XII).

116° Un couteau à manche en bois arrondi, et à lame d'une forme gracieuse, réduit au tiers (*Fig.* 8 *de la pl.* XII).

117° Une épée avec une poignée en fer, et une lame de 1 mètre 5 centimètres de longueur, creusée sur son plat d'une rainure surmontée d'une double vive arête, et réduite aux trois cinquièmes (*Fig.* 9 *de la pl.* XII).

118° Une poignée d'épée en fer, réduite de moitié, et d'une forme très-élégante (*Fig.* 10 *de la pl.* XII).

119° Un grand nombre de contrepoinsons, de matrices et de coins en acier des monnaies de Philippe IV d'Espagne (1621-1665) (*Fig.* 11 *et* 11 *bis de la pl.* XII).

120° Un réchaud en bronze, réduit de moitié (*Fig.* 12 *de la pl.* XII).

121° Une bague en argent, dont la partie ornementée avait été dorée et émaillée (*Fig.* 13 *et* 13 *bis de la pl.* XII).

122° Une plaque en bronze, assez épaisse, de 22 centimètres de longueur sur 17 et demi de largeur, trouvée peu loin du pont Saint-Germain, et représentant en relief saint Martin, à cheval, dans un costume de guerrier romain, coupant avec son glaive son manteau, pour le partager avec un mendiant estropié qui s'appuie sur un long bâton, et porte sur son dos une gourde suspendue à une corde. Le dessin en était mauvais et pouvait remonter à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe.

XVIIIe SIÈCLE.

123° Un instrument en fer ayant la forme et probablement l'usage des couteaux à forte lame, fixés par l'une de leurs extrémités, et à l'aide desquels on coupe des corps résistans. Il avait 40 centimètres de long, 6 de large à la base de sa lame, et 2 et demi à son autre extrémité (*Fig. 14 de la pl. XII*).

124° Deux crochets en fil de laiton tressé.

125° Il fut encore trouvé d'autres objets soit analogues, soit différens, appartenant aux XVIIe et XVIIIe siècles, que je vis, mais dont je ne pus me procurer les dessins.

126° Enfin, je notai aussi un grand nombre de médailles représentant des saints sans ou avec inscriptions, soit latines, soit portugaises, les unes en bronze ou en cuivre, et les autres en étain ou en plomb; et en outre, beaucoup de chapelets.

TROISIÈME PARTIE.

APPENDICE

OU

COUP-D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR

L'Époque Gallo-Romaine de la Ville de Rennes.

J'aurais pu terminer ici le travail que j'ai entrepris sur les antiquités romaines trouvées dans la Vilaine. Mais j'ai pensé qu'une appendice, dans laquelle je ferais connaître celles étrangères à cette rivière, mais de même origine, que l'on a découvertes dans certaines parties de la ville de Rennes, propres à démontrer son occupation par les Romains, devenait en quelque sorte le complément de cet ouvrage.

J'ai donc cherché à réunir le plus grand nombre de matériaux qu'il m'a été possible de me procurer, dans le but surtout de conserver à la science une certaine quantité d'objets plus ou moins intéressans, disséminés entre les mains de personnes qui auraient pu les laisser perdre ou les échanger.

J'ai, en conséquence, décrit et fait représenter dans des planches annexées à ce travail, les fragmens de poteries romaines historiées ou non les plus remarquables parmi ceux trouvés, dans le but de faire voir à quel degré de perfection était parvenu l'art du potier, et combien encore, aujourd'hui, nous en sommes réduits dans l'art céramique à n'être bien souvent, sous le rapport de la forme et de l'ornementation, que des copistes.

Je me suis également efforcé de faire connaître les inscriptions, les statuettes, les monnaies et les autres objets d'origine gallo-romaine rencontrés dans la même ville, propres à étayer l'opinion que j'émettrai sur l'emplacement de l'ancienne Condate, et à m'aider dans les tentatives que je vais faire pour en reconstituer l'histoire à cette époque reculée.

Cette cité encore désignée par Ptolémée sous le nom d'oppidum des Rhedones (1), et qui occupa d'abord une étendue très-circonscrite, vers l'extrémité du triangle formé au sud par la Vilaine, et au nord par la rivière d'Ille, qui devaient lui servir de défense, ainsi que les marécages impraticables qu'elles formaient au-delà et vers leur point de jonction, fut primitivement possédée par les vainqueurs dans les conditions d'une enceinte assez mal fortifiée, mais dans une excellente position stratégique. Ils durent donc ne pas négliger cette dernière et s'y retrancher, mais en rendre les abords plus difficiles, en y élevant de plus fortes murailles, à l'aide de briques et de pierres, pour y établir un camp (2).

Cette ville, avant son occupation par les Romains, fut connue sous le

(1) Les oppida gaulois constituaient tantôt des villes, tantôt de simples lieux de refuge.

(2) Les camps romains (castra) étaient de véritables villes, fortifiées de murailles et de tours, dont l'une beaucoup plus vaste, ordinairement carrée, renfermée dans l'intérieur, et habitée par le commandant, a servie de type aux donjons du moyen-âge, communément appelés la *Tour du Comte*. Ces camps affectaient la forme d'un carré long plus ou moins irrégulier, et contenaient un prétoire, des marchés, des boutiques, etc. Pour les asseoir, ces conquérans cherchaient toujours la proximité des rivières, un ter-

nom de *Kendatt*, que ces derniers avaient transformé en *Condate Rhedonum* (1). Une fois qu'ils s'en furent emparé, ils s'en firent un boulevard contre les agressions des Armoricains. Ce ne fut du reste qu'après avoir employé dix années à la conquête de la Gaule et à celle de l'Armorique, qui fut attaquée la dernière, l'an 57 avant Jésus-Christ, par Publius Crassus, l'un des lieutenans de César, que ce dernier put s'emparer de *Condate*. Mais avant, il lui fallut vaincre les *Vénètes* qui, de même que le reste

rain en pente douce, exposé au midi, ou des points élevés d'où la vue put dominer l'horizon. Dans ces enceintes fortifiées ou villes, ils faisaient passer à leurs troupes leurs quartiers d'hiver. (*Cours d'Antiquités de M. de Caumont, Ère Gallo-Romaine.*)

Outré ces *castra*, il y avait encore 1° les *castella*, qui n'étaient pas, comme on l'a dit jusqu'ici, des places d'un ordre inférieur, très-multipliées au ve siècle, analogues aux châteaux baronnaux du moyen-âge, occupant un espace carré de 66 pieds en tous sens, ressemblant aux donjons des XIe et XIIe siècles, d'après les fondations encore visibles de plusieurs d'entr'eux qu'on a découvert en 1521; mais bien des villes, comme vient de le prouver M. Moet de la Forte-Maison, dans une note annexée à son *Histoire de Noyon*, et que je citerai plus bas; 2° des *burgi* beaucoup plus petits que ces places; 3° des *tours* (turres) formant un carré de 4 mètres; 4° enfin des *stations* (mansio) ou gîtes militaires, à une journée de distance les uns des autres, dans lesquels il y avait certains lieux publics, granges, magasins nommés *horrea*, contenant des provisions pour les hommes et les chevaux, et, en outre, des mesures de pierre et de cuivre. (*V. Bergier, Histoire des Grands Chemins Romains, page 681, et la Table Théodosienne, conservée par Conrad Peutinger.*)

(1) *Kendaith, Kendatt* ou *Condate*, selon la forme latine que les Romains ont donnée à ce nom, dit M. Moet de la Forte-Maison, dans la savante lettre publiée page 7 de l'*Histoire de Rennes*, par MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, est un mot gaulois qui répond parfaitement au *confluens* des Latins, et composé de *can* ou *ken*, préposition gallo-kimrique, équivalant au *cum* de ceux-ci, qui se rendait par *con*, dans les mots composés, et du verbe *taithiaw*, en construction *daithiaw, itinerare, ambulare*, d'ou *ym daith* (avec le préfixe pronominal si fréquent en gallois) *itinerare et ymddattod fluescere*.

Les Bretons, en se réfugiant en Armorique, ajoute-t-il, apportèrent bien avec eux le nom de Kemper, qui dans leur dialecte signifiait également confluent, et qu'ils donnèrent à plusieurs villes de la Petite-Bretagne, situées à des confluens de rivière, comme Quimper, Quimperlé ou Kemper-Ellé, etc. Mais *Condate* est plus ancien, et incontestablement gaulois et armoricain, puisqu'on le trouve répandu en Gaule, et même dans toutes les contrées comprises sous le nom d'Armorique : témoin *Condivicnum* (Nantes), en gaulois *Condiwic'hen*, c'est-à-dire ville, ou bourg du confluent, la finale du mot, *wic'hen*, étant un suffixe explétif équivalant au *ens* des Latins, *Condate super Itonam* (Condé sur Iton); *Condate turonum* (Condé), etc.

des Armoricains, s'étaient révoltés, ce qu'il effectua, comme il le raconte dans le troisième livre de ses commentaires, après avoir construit une flotte sur les bords de la Loire, et leur avoir livré un combat naval l'an 56 de Jésus-Christ.

Les Romains, lorsque leur domination fut mieux assise, cherchant à se créer des habitations de campagne ou villas (1) sur les bords des rivières, et le peuple de simples maisons dans le voisinage de ces dernières, durent se porter de préférence le long de ceux de l'Ille, dont les côteaux plus pittoresques et plus élevés, les mettaient à l'abri des inondations, leur permettaient de découvrir au loin la moindre tentative de surprise, en même temps que cette petite rivière moins rapide et moins profonde que la Vilaine, les exposait peu à des descentes armées, parce qu'elle ne pouvait porter des embarcations assez grandes pour transporter des troupes de débarquement et compromettre leurs possessions.

Mais plus tard, ne regardant pas les diverses villas et maisons de faubourg, qui s'étaient établies sur ces collines, comme suffisamment protégées, songèrent-ils à les défendre en les entourant d'une muraille, comme le prétend M. le président de Robien, dans son manuscrit que possède la bibliothèque de Rennes; et, en second lieu, la présence de nombreux débris de tuiles rouges disseminés dans tous les terrains voisins, prouverait-elle, comme il l'avance, que là était la cité gallo-romaine qui aurait été détruite, lorsque les vainqueurs furent obligés d'abandonner leur conquête? Je discuterai d'abord cette dernière question, comme étant la plus importante, et ensuite j'aborderai l'autre.

MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, probablement d'après l'autorité du même magistrat, fixent, dans leur *Histoire de Rennes*, « exclusivement » la station ou ville romaine sur le côteau qui borde l'Ille (2), vers le » côté nord, » et admettent que « le mur de clôture s'étendait, comme la

(1) Au IVe siècle, les villas ou maisons de campagne gallo-romaines, étaient des bâtimens bordant des cours plus ou moins vastes, suivant l'importance de l'exploitation, entourées de murs, de palissades, de fossés, et quelques-unes seulement fortifiées. C'étaient donc de riches fermes environnées de basses-cours, pour nourrir des volailles et enclore des troupeaux.

(2) Cette petite rivière est désignée par le nom d'*Isola*, dans les lettres d'Hamelin, évêque de Rennes.

» corde d'un arc, entre les points extrêmes du pont Saint-Martin et du » Bourg-l'Evêque. »

Je n'adopte pas leur opinion, d'abord, parce que ce dernier, incontestablement, n'existait pas à cette époque, puisque, d'après eux, ce faubourg, bien plus tard, ne consistait encore qu'en quelques amas irréguliers de maisons qui peu à peu devinrent plus nombreuses, et de jardins situés entre les fossés de la ville et le Pré-Raoul jusqu'au carrefour Jouault, espace qui s'appelait encore *Terroir de Mordelaise;* ensuite, parce que, suivant toutes les probabilités, cette partie des côteaux de l'Ille ne fut occupée que successivement, par un certain nombre de villas ou maisons élevées par les Gallo-Romains les plus riches et par d'autres plus humbles, appartenant ou louées aux habitans eux-mêmes, et qu'eussent-elles été entourées un peu plus tard par la muraille dont parle M. de Robien, elles n'auraient pas davantage constitué la véritable ville romaine qui occupait l'emplacement même de l'ancienne *Condate,* située plus au sud, au confluent des deux rivières, comme du reste son nom qui signifie *confluent,* ainsi que les mêmes auteurs le disent eux-mêmes dans leur ouvrage, aurait dû le leur prouver péremptoirement.

M. de Robien aura pris quelques murs de terrassement ou d'enceinte de villas ou d'enclos de maisons formant peut-être un faubourg, et élevés comme clôture ou même comme moyens partiels de défense (1) pour une muraille de ville. Car, ce qui doit porter à croire que celle de la première enceinte de notre cité représente seule la véritable circonscription de l'oppidum gallo-romain, c'est d'abord sa situation au confluent des deux rivières, ce qu'indique, comme je viens de le dire, son nom de *Condate;* son exiguité analogue à celle de toutes les villes gallo-romaines (2) et le

(1) M. de Caumont fait remarquer, dans son *Cours d'Antiquités monumentales,* que le système de défense des Romains s'étendait jusqu'aux habitations privées ou villas, et que plusieurs des enceintes qui nous restent furent destinées à les protéger et à pouvoir servir de retraite aux habitans du voisinage.

M. le baron Huart dit aussi, que les empereurs distribuèrent des terres aux légionnaires vétérans chargés de la garde de la frontière, leur permirent de fortifier leurs demeures, et que plus tard, ils étendirent cette concession à tous les citoyens possesseurs de domaines. (*Baron Huart, Bulletin monumental, IIe volume, n° 5.*)

(2) La plupart des enceintes militaires n'étaient pas d'une grande étendue; le plus

nom d'*Aquaria* conservé à une porte qui est bien encore de même origine, témoin une semblable retrouvée à Saintes, ville dont la construction gallo-romaine ne peut être mise en doute, et encore bien d'autres considérations que je ferai valoir plus bas.

Quant aux bords de la Vilaine, auxquels une pente douce conduisait, tout porte à croire que les Romains y avaient établis seulement quelques temples ou plutôt quelques lieux consacrés, et encore en très-petit nombre. Car les restes de ceux rencontrés au XIVe siècle, le furent surtout dans l'intérieur de l'ancienne cité qui était alors très-circonscrite, puisque, même plus tard, elle ne renferma que très-peu d'édifices saints dans son enceinte si petite (1) (*V. la pl.* XV).

souvent elles n'entouraient qu'une partie des villes et n'étaient, pour ainsi dire, que les châteaux ou citadelles des cités. Et, lorsqu'aux XIIe et XIIIe siècles on construisit assez généralement des enceintes beaucoup plus vastes, les fortifications gallo-romaines restèrent souvent intactes au milieu de la cité. De là, le nom de *Castrum* ou *Castellum* qu'on leur donnait ordinairement. (*Cours d'Antiquités monumentales de M. de Caumont, ère Gallo-Romaine, page* 345.)

(1) Les neuf églises et l'un des cinq prieurés étaient en dehors des murs de la cité. Il y avait, en outre, dans le diocèse de Rennes, cinq abbayes : 1° celle de Saint-Melaine, de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, fondée au VIe siècle, et dont le cartulaire, manuscrit du XIVe, contient des titres de 1121 à 1352; 2° celle de Saint-Pierre-de-Rillé, à Fougères, qui fut dans l'origine une collégiale de chanoines séculiers, élevée en 1030, par Auffroi, seigneur de cette ville, et transformée par ceux réguliers qui s'en étaient emparés 118 ans après, en une abbaye de leur ordre; vers l'an 1150; 3° celle de Saint-Georges-aux-Nonnains; fondée au XIe siècle, et appartenant à l'ordre de Saint-Benoît; 4° celle de Saint-Sulpice-aux-Nonnains, ou de bénédictines, située dans la forêt de Rennes, autrefois appelée forêt de Nid-de-Merle, à trois lieues nord-ouest de cette ville, comme l'indique un cartulaire manuscrit du XVIe siècle, de notre bibliothèque, commençant par le *tiltre du don que Conan, duc de Bretaigne, fist à sa sœur Ennoguent, abbesse de Sainct-Sulpice, de touttes les terres d'allentour du couvent*, contenant, en outre, trente autres titres de Pierre de Mauclerc, de Charles de Bretagne, vicomte de Limoges, de Jehan, comte de Montfort, de la duchesse Anne, depuis l'an 1215 à 1516, et terminée par une bulle de l'an 1660 du pape Clément VIII, et de la neuvième année de son pontificat, qui confirme tous les droits et priviléges de de l'abbaye (*V. la Description des Notices et Extraits des Manuscrits de la bibliothèque publique de Rennes, par Maillet, page* 822 *et suivantes*); 5° enfin, celle de Saint-Pierre-de-Marcheil : « *Monasterium Sancti-Petri-de-Marcheil, quod est situm in suburbio Rhedonis ant' portam civitatis magnam, anno* 1031. » (*Dom Lobineau, T. II, page* 109.)

En outre, les rives de cette rivière, trop souvent inondées et couvertes de forêts séculaires, et la profondeur de ses eaux qui permettait à de fortes barques, propres aux débarquemens, d'en descendre ou remonter le cours, durent éloigner les Romains de chercher à accroître leur ville de ce côté. C'est aussi ce qui eût lieu, car, dans les diverses fouilles faites le long et dans le voisinage de ce fleuve, on n'a jamais rencontré, au-delà des limites de la primitive enceinte gallo-romaine, des vestiges de fondemens d'édifices et que très-rarement des objets romains, si l'on en excepte la dernière découverte dans une étendue si bornée de celui-ci, mais déjà à une certaine distance de la muraille, tandis que l'inverse s'est fait et se fait encore remarquer pour les terrains qui avoisinent la rivière d'Ille.

Malheureusement on ne trouve d'autres documens dans la bibliothèque de Rennes, propres à faire connaître la circonscription de la primitive cité, que ceux si incomplets renfermés dans le manuscrit de M. de Robien.

« La Bretagne, dit-il, faisait partie de l'ancienne Gaule Celtique. Elle

Je n'ai pu retrouver, malgré mes recherches dans la bibliothèque de Rennes, aucunes traces de l'endroit précis où avait dû se trouver ce monastère, fondé au XIe siècle, mais que je crois avoir été compris dans les terrains en face de la porte Mordelaise, alors la grande porte de la ville.

On comptait de plus, dans cette dernière, quatre prieurés : 1° celui de Saint-Morand (7 *de la pl.* XV), qui s'éleva sur le terrain occupé plus tard par le couvent de la Trinité, et qui était renfermé dans la première enceinte; 2° celui de Saint-Denis (25 *de la pl.* XV) qui était dans le même cas; 3° celui de Saint-Michel-du-Viel-Chastel (11 *de la pl.* XV) qui avait été bâti vis-à-vis le château ducal, sur une partie de l'emplacement de la prison Saint-Michel et compris aussi dans l'enceinte; 4° celui de Saint-Martin (32 *de la pl.* XV) qui se trouvait également dans l'intérieur de cette dernière; le cinquième celui de Saint-Cyr, qui existait en dehors de celle-ci, en 1037, n'est pas indiqué dans le pouillé général de l'archevêché de Tours, imprimé en 1748.

Enfin le nombre des paroisses était de neuf, savoir : 1° celle de Saint-Etienne (78 *de la pl.* XV); 2° celle de Toussaint (61 *de la pl.* XV) et de Saint-Sauveur-Feilleté (17 *de la pl.* XV) qui n'en était alors qu'une succursale et qui ne fut convertie que plus tard en paroisse; 3° celle de Saint-Germain (47 *de la pl.* XV); 4° celle de Saint-Pierre-en-Saint-Georges (l'Abbaye) (43 *de la pl.* XV); 5° celle de Saint-Aubin; 6° celle de Saint-Jean-en-Saint-Melaine qui occupait alors une partie de l'emplacement de l'entrée actuelle du Thabor; 7° celle de Saint-Martin; 8° celle de Saint-Hellier; 9° enfin celle de Saint-Laurent-des-Vignes.

» était connue sous le nom d'Armorique, nom commun à tous les pays
» voisins de la mer. Elle fut conquise par Jules César, l'an 696 de Rome.

» Suivant Ptolemée, la Vilaine était le *flumen herius* et *Condate* la ca-
» pitale des Rhedones, encore appelée *Civitas rubra* (1) et dont il ne
» reste plus aucunes traces. »

Il faut en excepter celles découvertes tout récemment au bas de la rue du Cartage, par suite des fouilles profondes qu'a rendu nécessaires la reconstruction de la maison de M. Fablet, en partie démolie pour rentrer dans l'alignement des nouveaux quais, dont je parlerai plus bas, et qu'il ne faut pas confondre avec la muraille qui se voit encore aux environs de la porte Mordelaise, offrant vers le haut un ou plusieurs cordons de briques et qui est d'un temps bien postérieur; d'autres fragmens, que des coupures profondes pratiquées dans plusieurs points du mur élevé sur les anciennes substructions gallo-romaines, ont permis de relever, comme je le ferai connaître également ci-après, les nombreuses tuiles de même origine employées à leur construction; et enfin quelques portions d'autels ou des matériaux ayant fait partie d'édifices très-anciens.

Tandis qu'il ne faut considérer les nombreux débris de briques rouges, de vases, de statuettes, de cercueils et de petits autels en granit qu'on a retrouvés le long des côteaux de l'Ille et dans tous les terrains de la rue Haute, et la prétendue muraille qui s'étendait depuis les côteaux voisins du pont Saint-Martin, en passant derrière les Jacobins, jusque vers le Bourg-l'Evêque, dont M. de Robien put encore retrouver les traces, et que j'ai représentée, d'après son manuscrit, dans la *pl.* XV de mon livre, par une ligne irrégulière et en zig-zags des plus bizarres, que comme de simples indices de l'existence de nombreuses villas ou d'un faubourg dans cette partie voisine de l'oppidum gallo-romain.

(1) On a prétendu que *Rennes* voulait dire *ville rouge*. Mais je suis convaincu que cette interprétation provient d'une fausse étymologie du mot *Rhedones*, dont les Bretons ont fait *Rouazon*, dans lequel la première syllabe leur a paru signifier *rose* ou *rouge*, *Rhos* en gallois voulant dire *rose* et *Red* en écossais où gaélique *rouge*. Il serait possible, cependant, que cette idée fut venue à l'étymologiste, en voyant tant de tuiles rouges employées à la contruction des murailles d'enceinte de la cité. Mais il ignorait que le nom donné alors à Rennes était celui du peuple *Rhedones*, et non celui qui lui appartenait primitivement, lequel était, comme on sait, *Condate*.

« La ville romaine, en outre, ajoute-t-il encore, était plus au Nord
» qu'aujourd'hui. Elle s'étendait sur le côteau et la hauteur de la rivière
» de l'Ille, et elle était renfermée par un mur qui se prolongeait entre
» l'église Saint-Martin et le pont du même nom jusqu'à la rivière, sans
» aucun doute. Ensuite il prenait à travers le terrain des Petites-Ursu-
» lines et de l'étoile des Capucins où je pus encore en revoir un reste
» en 1770. Puis il s'avançait dans les jardins et les champs qui sont der-
» rière, où je rencontrai un massif de tour arrondi : de là, il traversait
» les jardins et les maisons de la rue Haute en se dirigeant vers le Bourg-
» l'Evêque, entre l'ancienne église Saint-Etienne (1) et le primitif bâti-
» ment du Séminaire. Ces murs étaient composés de pierres et de grandes
» briques (2). »

Je crois que M. de Robien se trompe, lorsqu'il place le long de la rivière d'Ille, l'ancienne ville gallo-romaine, tandis que toute cette partie ne fut occupée que par des villas ou des maisons constituant un faubourg et que la première cité n'était point située vers la paroisse Saint-Martin, comme il le dit, quand les Romains s'en rendirent les maîtres et y jetèrent une garnison, sous le commandement de Crassus. Lorsqu'il ajoute qu' « ils la transportèrent plus près de la rivière où est actuellement la
» vieille ville, c'est-à-dire vers les portes Mordelaises, près desquelles
» ils bâtirent un temple à Minerve, » on peut affirmer que ce fut l'inverse qui eut lieu et que la cité romaine devait au contraire occuper ce

(1) A l'époque où écrivait M. de Robien, cette église était celle abandonnée et transformée aujourd'hui en magasins de l'artillerie, qu'on voit dans la rue Basse, à l'extrémité Nord-Ouest d'un terrain vague, autrefois un cimetière, qui existe au bas de la rue de Change.

(2) On lit dans le *Dictionnaire d'Ogée*, relativement à la position de la ville gallo-romaine, ce qui suit : « Quelques historiens prétendent qu'elle était anciennement située
» sur la rivière d'Ille, et que son enceinte s'étendait depuis la paroisse Saint-Martin jus-
» qu'à celle de Saint-Laurent (cette dernière touchait à la précédente vers la Visitation).
» On a remarqué une longue suite de murs qui commencent au bas de la rue Saint-
» Dominique (Saint-Malo), dans le champ de la Cochardière. On y aperçoit l'emplace-
» ment d'une grande tour, qui se connaît à la couleur du gazon qui est bien moins frais
» qu'aux environs. » (*Dictionnaire d'Ogée*, art. Rennes, page 19.)

Il est facile de voir que cet auteur qui publiait son ouvrage en 1778, a copié le manuscrit du président de Robien qui était mort dès 1755.

point, bien mieux défendu par sa position au confluent de deux rivières, comme je crois l'avoir démontré.

Quant au mur qu'il regarde comme gallo-romain, sans en fournir la moindre preuve, et qu'il fait se diriger de la manière la plus inusitée vers le Bourg-l'Evêque, entre l'église du vieux Saint-Etienne et l'ancien bâtiment du Séminaire, il est évident qu'il erre également, et qu'il n'en exista jamais qui ait eu cette direction, car il serait allé se perdre dans les marécages qui devaient se trouver, au moins dans une certaine partie de son étendue, du côté du confluent des deux rivières; aussi, l'abandonne-t-il dans cet endroit et laisse-t-il la difficulté pleine et entière, sans pouvoir indiquer ce qu'il devenait au delà. Ce mur, en effet (en supposant qu'il ait jamais existé), allait-il aboutir à la petite rivière d'Ille avant qu'elle ne se réunit à la Vilaine, ou, au contraire, continuait-il à se diriger parallèlement à la première vers le Sud-Ouest, pour venir, en passant au-dessous du point qu'occupait l'ancien couvent de la Trinité, remplacé aujourd'hui par le nouveau marché compris entre le bas des Lices, la rue de la Monnaie et celle des Trois-Journées récemment percée, gagner la Vilaine au-dessus de son confluent avec l'Ille? Il n'émet aucune opinion à cet égard et abandonne vaguement cette muraille peu loin de l'extrémité Sud de la rue de Change, entre l'ancienne église de Saint-Etienne et les terrains voisins, appartenant à l'Hôpital militaire.

Dans tous les cas, pour que cette enceinte eût répondu au but protecteur que les Gallo-Romains se seraient proposés en l'élevant, il aurait fallu que du côté regardant l'espace de terre occupé actuellement par le Bourg-l'Evêque, un large fossé eût été creusé par eux depuis la rivière d'Ille jusqu'à ce prétendu mur; ou bien, que ce dernier cours d'eau lui-même, ayant à cette époque une direction de A en C (*V. la pl. XIV*), eût rendu inutile le précédent moyen de défense et suffi pour enfermer et protéger de ce côté les villas ou maisons élevées le long de ses côteaux.

Mais alors, quelle disposition inusitée, quel développement singulier, quelle absence de résultats stratégiques, cette muraille n'aurait-elle pas offert, contrairement à ce que se proposaient constamment les Romains! J'ajouterai, qu'en admettant son existence, il resterait toujours plus que des doutes sur son origine bien décidément gallo-romaine. Car M. de Robien n'en décrit aucunement le caractère de construction, et

de nos jours on ne se contente guères en archéologie de spéculations ingénieuses et d'assertions dépourvues de preuves. Or, à l'époque où il écrivait, les études étaient bien moins avancées dans cette science qu'elles ne le sont aujourd'hui. En outre, on s'étonnera à juste droit de l'étendue qu'aurait eu cette muraille, laquelle en eût rendu la défense très-difficile ou à peu près impossible. On sait, en effet, qu'en général les villes gallo-romaines sont toujours d'un périmètre très-limité, et qu'ici le développement de ce mur l'eût emporté de beaucoup sur celui de l'enceinte de *Condate*, puisque cette dernière n'avait depuis la porte *Chastelière* ou Saint-Michel (K *de la pl.* XIV) jusqu'à celle *Aivière* (Aquaria) supposée avoir existé peu loin de la rue du Cartage (M *de la pl.* XIV), que 276 à 280 mètres (828 à 840 pieds); de cette même partie à ladite porte, supposée avoir été élevée au point répondant à l'ancien abreuvoir de Saint-Yves (M' *de la pl.* XIV), 304 mètres (912 pieds); et enfin, de la porte *Mordelaise* (I *de la pl.* XIV) à celle dite *Baudraëre* (L *de la pl.* XIV) que 350 mètres (1050 pieds).

Il est appris d'ailleurs, qu'en cas de danger, les propriétaires de villas ou maisons et les habitans de faubourgs (1) se réfugiaient promptement avec tout ce qu'ils pouvaient emporter de précieux dans l'oppidum protecteur (2) devenu indispensable, par suite des invasions plus fréquentes des Barbares, et qu'alors, l'ennemi pillait, ravageait ou brûlait les habitations momentanément abandonnées, si des sorties de la place, faites à propos, ne venaient le repousser ou même prévenir son agression.

Il est bien vrai que ce système de défense s'était étendu aux habitations privées qui s'entouraient d'une enceinte pouvant servir de retraite aux voisins; car dès le IVe siècle il y eut des bourgades et des maisons fortifiées comme au moyen-âge, les habitans pourvoyant eux-mêmes à leur défense, en circonscrivant leurs demeures de palissades et de fossés, ou en élevant une tour

(1) A l'époque gallo-romaine, les maisons formant alors des espèces de faubourgs venaient se grouper autour de l'oppidum ou dans un voisinage assez rapproché. (*V. Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont.*)

(2) En dehors des murs de chaque enceinte ou *castrum*, il y avait une bourgade habitée par des laboureurs, des artisans, et d'autres hommes tant romains que bretons, qui se plaçaient sous la protection de la forteresse. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont, page* 20, 5e *Partie, Architecture militaire.*)

en bois ou en pierre au milieu d'une petite cour flanquée de retranchemens.

C'est ainsi qu'à la fin du v[e] siècle la Haute-Auvergne s'était couverte de maisons de campagne et d'habitations fortifiées. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont, 5[e] Partie, pages* 29 *et* 35; *Architecture militaire.*)

Mais alors on ne devrait considérer, tout au plus, la muraille décrite par M. de Robien, que comme une suite de fragmens de semblables défenses; les directions irrégulières qu'elle affecte en se portant tantôt au Sud, tantôt au Nord, ici à l'Est, là à l'Ouest, ne pouvant se rapporter qu'à des portions de murs, soit d'habitations, soit d'enclos, qu'on aura découvert dans des points variés et assez multipliés, et qu'il aura relié arbitrairement entr'eux pour en constituer une muraille continue d'enceinte, préoccupé qu'il était que l'ancienne ville gallo-romaine devait occuper ce lieu (1).

M. de Robien ajoute que les Romains occupèrent l'Armorique (2) jus-

(1) On ne connaît pas au juste l'époque de la reconstruction des villes gallo-romaines. Il y a tout lieu de croire, cependant, que beaucoup d'entr'elles, du moins pour la Germanie, furent rebâties par Probus qui, au rapport de l'empereur Julien, releva et reconstruisit soixante-dix villes pendant son règne, ayant duré de 276 à 283.

Tous les savans, néanmoins, s'accordent à dire que les fortifications des villes gallo-romaines ont été généralement établies dans le III[e] et le IV[e] siècles, dans la crainte des invasions germaniques. (*M. de Caumont, Cours d'Antiquités Monumentales, ère Gallo-Romaine, page* 367, *et Revue Française*, 1837, *t.* 1, *p.* 76.)

(2) Après que Jules César eût soumis les Gaules aux Romains, Auguste, son successeur, les divisa en Belgique, en Celtique ou Lyonnaise et en Aquitanique. Hadrien rattacha l'Armorique à la 3[e] Lyonnaise, et l'un et l'autre y pratiquèrent des routes, y fondèrent des villes.

Cette dernière reçut le nom de Lyonnaise parce que Lyon fut établie métropole de cette province.

La 1[re] comprenait Lyon (métropole), Autun, Langres, Châlons, Mâcon.

La 2[e] renfermait Rouen (métropole), Bayeux, Avranches, Evreux, Lisieux, Séez, Coutances.

La 3[e], Tours (métropole), Angers, Le Mans, Rennes, Nantes, Vannes, le pays des Curiosolites, des Ossismiens, des Diablintes, et généralement toute la Bretagne.

Trois cohortes y tenaient garnison. La troisième était à Rennes. En effet, dans la notice des dignités de l'Empire, qui remonte au IV[e] siècle, on lit : *Præfectus lætorum francorum, Redonas, Lugdunensis tertiæ;* et dans celle des Gaules, qu'on croit avoir été

qu'à l'époque où le tyran Maxime l'envahit avec Conan, qu'il y créa duc des frontières, et qui gouverna pendant vingt-six ans sous leur dépendance; mais, qu'en 409, les Bretons, profitant de la faiblesse de l'empire, chassèrent leurs vainqueurs, et élurent Conan pour leur souverain, etc.

Ne voulant pas discuter ces assertions historiques de l'invasion du tyran Maxime aidé de Conan, et de l'établissement de la royauté de ce dernier, qui malheureusement n'ont pas été jusqu'ici prouvées assez clairement, je dirai seulement que la vieille cité resta soumise aux Romains et obéit aux lois de l'empire jusqu'à l'époque où les Armoricains, s'étant réunis aux Francs, s'en emparèrent en 497, la donnèrent à Clovis (1), y établirent

rédigée sous le règne d'Honorius, de 396 à 425, ou du IV[e] au V[e] siècle : *Provinciæ Lugdunensis tertiæ, civitas Rhedonum.*

Le duc d'Armorique avait sous ses ordres dix cohortes, dont la notice des dignités de l'Empire indique les principales garnisons. Il existait, en outre, probablement, des camps d'observation dans les lieux les plus exposés aux invasions, et dont les cohortes fournissaient les détachemens. Ils sont encore désignés, aujourd'hui, par les noms de *castels, castelets, casteliers, castillons, camps de César, camps des Romains.*

Charlemagne conserva, ajoute M. de Caumont, pour la garde des frontières, l'organisation romaine. Ainsi, des comtes étaient chargés de la défense d'une certaine étendue de pays, comme au temps où fut rédigée la notice des dignités de l'Empire.

Les peuples barbares qui avaient reçu des terres sur les frontières de ce dernier, avaient conservé une organisation militaire; tandis qu'au IX[e] siècle, à l'intérieur, il n'y avait que les villes et un très-petit nombre de bourgades qui pussent opposer une sérieuse résistance, les châteaux étant encore très-rares sur les frontières. (*Cours d'Antiquités Monumentales*, 5[e] *Partie, Architecture militaire, par M. de Caumont.*)

(1) « Les Armoricains s'unirent aux Francs, dit dom Morice dans son *Histoire de Bretagne, p.* 13, et Clovis fit alliance avec eux en 497. Les garnisons romaines enfermées » dans l'Armorique, et très-faibles, consentirent à se joindre à eux (ce qu'ils avaient » fait des 409 contre les Francs). Seulement, pour conserver encore quelques restes de » la dignité de l'Empire, ils voulurent qu'il leur fut permis de garder leurs armes, » leurs enseignes, leur discipline et leur manière de s'habiller et de combattre. » (*V. l'Histoire de Bretagne par Dom Morice, et l'Art de vérifier les Dates.*)

D'après plusieurs savans, Rennes, Vannes et Nantes auraient été temporairement soumises aux Francs sous la première race, mais le reste de la Bretagne leur aurait échappé. (*V. Vertot, Lobineau, Daru, Ducrest de Villeneuve, etc.*)

« L'histoire nous a conservé, dit M. de la Monneraye, dans un mémoire lu au congrès de l'Association bretonne, tenu à Nantes, au mois d'août 1845, le souvenir de l'époque où les Romains furent contraints d'abandonner l'Armorique. En effet, nous apprenons

un comte ou gouverneur; que, plus tard, en 811, Charlemagne soumit les premiers, mais que ceux-ci s'étant révoltés de nouveau et ayant entraîné la ville de Rennes, ses murailles, qui étaient gallo-romaines furent détruites et rasées vers 824, par l'armée de Louis le Débonnaire. Elles furent bientôt rétablies (en 829) par Nominoé qu'il avait nommé son lieutenant; qui les releva en les entourant de larges fossés dans lesquels coulait la Vilaine appelée alors *Vicenonia*, puisqu'en 845, lorsque, suivant Ogée, Charles le Chauve vint assiéger la ville, il ne put y entrer (1).

de Zozime, livre VI; qu'au commencement du v[e] siècle, les Bretons et quelques peuples des Gaules réussirent à se soustraire à l'obéissance de l'Empire, et à reprendre leur indépendance. « Les habitans de la Grande-Bretagne, continue Zozime, ayant pris les » armes, délivrèrent les villes de leur île des incursions des étrangers. Les Armoriques » et les peuples des Gaules, suivant leur exemple, chassèrent les magistrats romains et » établirent parmi eux un nouveau gouvernement. Ce soulèvement de la Grande-Bretagne et des Gaules arriva au temps même de l'usurpation de Constantin (407), qui » par sa lâcheté avait donné aux barbares la hardiesse de courir et de piller ces provinces. »

» Ainsi donc, durant quatre siècles, les Romains et leurs colonies ont occupé notre pays. Chaque jour vient nous apprendre la découverte de quelques vestiges de leurs antiques constructions. Sous la poussière de plus de quatorze siècles on retrouve la trace de leurs pas, depuis Rennes jusqu'au cap Saint-Mathieu, depuis Nantes jusqu'au-delà de Quimper. Les ruines de leurs habitations, les remparts de leurs camps, les traces de leurs voies, les restes de bains ou d'aqueducs témoignent de leur permanent et laborieux séjour au sein de la Bretagne.

» Le champ des découvertes est en partie défriché, mais il reste encore beaucoup à faire aux travailleurs. La création de sociétés d'archéologie départementales donnera plein essor à l'étude des antiquités de la Bretagne et doit faire espérer que dans peu d'années on aura moins à regretter le silence de l'histoire sur la période de l'occupation romaine, et qu'il sera peut-être possible de restituer la géographie ancienne de cette contrée. »

(1) Ogée commet ici une erreur manifeste, puisque Charles le Chauve, lors de sa première incursion en Bretagne, en 842, avait été vaincu, et qu'en 845 on ne trouve pas de preuves qu'il soit venu investir Rennes, mais qu'au contraire, comme les chroniques du temps, le font connaître, il livra plusieurs batailles à Nominoé hors du territoire breton, celui-ci étant allé à sa rencontre pour l'attaquer, après avoir passé la Loire, avoir pénétré en Aquitaine et marché contre les Angevins, comme on en a la certitude par le combat qu'il engagea contre lui à Ballon, à six lieues du Mans, et non auprès du prétendu monastère de Ballon, dont les ruines ne se retrouvent ni à Bains ni dans les environs de Redon, malgré que les historiens bretons, pour donner au fait quelque

Cette enceinte qui représentait l'ancienne *Condate* et qui était en majeure partie élevée sur les murailles gallo-romaines, dont elle peut en quelque sorte faire connaître l'étendue et l'emplacement, était, comme on peut le voir dans le vieux plan d'Hevin, bornée au midi par la Vilaine; au couchant, d'une part par la tour du Furgon (28 *de la pl.* XV) qui était située derrière le prieuré de Saint-Denis (25 *de la pl.* XV); et de l'autre par la tour du Chêne (1) (29 *de la pl.* XV) et par le pré appelé Raoul (du nom de Raoul de Fougères qui en avait fait don); puis vers l'hôpital Saint-Yves (23 *de la pl.* XV) par une autre tour avec poterne dite de Saint-Yves; au nord, par les Lices, depuis la porte Mordelaise (2) (1 *de la pl.* XV) et la tour Saint-Morand (3) (8 *de la pl.* XV) jusqu'à celle nommée anciennement Chastelière (4) (12 *de la*

vraisemblance, aient voulu établir une sorte d'analogie entre Ballon et Bréhon, lieu voisin de Bains, où il n'y a aucune trace d'anciennes constructions. Le *Chronicon Britannicum*, dans lequel on lit : « *Iis diebus pugnavit Nominoe contra Karolum regem* in villâ « *quæ dicitur Ballon* » (*Voir le Nouveau Dictionnaire de Bretagne d'Ogée, par MM. A. Marteville et P. Varin, page* 67), ne laisse aucun doute à cet égard. Ce ne fut que plus tard, et seulement en 840, qu'appelé par les habitans, Charles le Chauve pût entrer à Rennes, et qu'en 851 seulement qu'il rasa les murailles de cette ville. (*Histoire de Bretagne, par Dom Maurice.*)

(1) La tour du Chêne, vulgairement appelée *tour à Piron*, existait derrière l'ancien Hôtel-de-Ville, situé alors à peu près sur l'emplacement de l'Ecole actuelle d'artillerie; on voit encore ladite tour, rue Nantaise, dans la cour de M. Petit.

(2) Cette porte fut appelée Mordelaise, en latin *Moricella* dont on a fait en gallo-romain *Morzelle*, puis, plus tard, en changeant le *z* en *d*, *Mordelles*.

(3) Cette tour dût être nommée Saint-Morand, par altération de Saint-Modéran, l'un des premiers évêques de Rennes.

(4) Cette porte avait-elle été ainsi désignée, parce qu'entr'elle et la tour St-Morand était la Motte et l'ancien château flanqué de six grosses tours avec donjon qu'on prétend avoir été bâti en 829 par Nominoé, qui fut la demeure de plusieurs des ducs de Bretagne et qui fût remplacé plus tard par l'hôtel des Monnaies rebâti après l'incendie de 1720? Je crois que son nom doit remonter à une époque beaucoup plus reculée et probablement gallo-romaine. En effet, le mot *Castellum*, chez les Romains, signifiait *forteresse*, *oppidum*, et non un *simple château*. Cette porte *Chastelière* était donc celle de la forteresse. Quant au nom de Saint-Michel qu'elle prit plus tard, il vient de ce qu'au XII[e] siècle un prieuré de ce nom (11 *de la pl.* XV) fut fondé par Ermangarde, veuve d'A-

pl. XV), actuellement Saint-Michel; à l'est, par la forêt de Rennes qui venait jusqu'à la place du Champ-Jacquet, dont elle était séparée par un mur que défendait la tour Neuve (1) (16 *de la pl.* XV), puis ce dernier continuait jusqu'à la porte Baudraëre (2) (18 *de la pl.* XV) qui était aussi flanquée d'une tour; il allait de là à la rivière qu'il côtoyait jusqu'à la porte *Aivière* (porta Aquaria) (22 *et* 22 *bis de la pl.* XV), ainsi nommée à cause de la proximité de l'eau (3), et enfin il se rendait à la tour du Furgon. On voit combien la ville était limitée ou bornée à cette époque, bien qu'elle eût été, dit-on, un peu agrandie.

L'ancienne cité que les Romains occupèrent d'abord et dans laquelle ils se retranchèrent ne suivait pas, au moins dans un point que j'indiquerai, ce périmètre. J'essaierai donc de reconstituer ce dernier à peu près ce qu'il fut.

Il est à désirer, dit M. de Caumont, dans la 3e Partie de son *Cours d'Antiquités*, qu'on dresse des cartes des anciennes villes gallo-romaines,

lain III, et sa chapelle construite sur la tour au comte, vis-à-vis le château ducal. (*Histoire de Rennes, par MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, page* 75.)

La ville de Paris elle-même, dit M. Moet de la Forte-Maison, dans la note de la page 75 de son ouvrage sur les *Antiquités de Noyon*, la capitale des *Parisii*, est appelée *Castellum Parisiorum*, et cela au IVe siècle par Ammien Marcellin qui avait fait la guerre en Gaule sous l'empereur Julien, lequel, comme on sait, faisait sa résidence à Paris, au palais des Thermes à quelques pas de la ville, « et la Seine et la Marne, écrit-il, après » avoir enclo en une île la forteresse des Parisiens qu'on appelle *Lutèce*, achèvent en- » semble leurs cours et se dirigent vers la mer. .... *Post circum clausum ambitu insu- » lari Parisiorum castellum Lutetiam nominé, consociatim meant....* » (*Rer. Gest., lib. XV, c. II, Ap. D. Bouquet, rer. Gall., t. I, p.* 545.)

(1) C'est là qu'était la vieille horloge ou tour de Saint-James, peu loin de la porte Jacquet (36 *bis de la pl.* XV). Cette dernière donnait sur l'ancienne rue du Puy-du-Mesnil, et devait se trouver un peu au delà du côté Est du bas de la rue actuelle dite Châteaurenault.

(2) La porte Baudraëre correspondait à l'angle du magasin de M. Leveillé, à peu près au milieu du carrefour situé entre la rue de Volvire et celle de Beaumanoir; et la tour qui la défendait, à l'angle Sud-Ouest de l'Hôtel-de-Ville, seulement elle avançait à la fois dans la rue de l'Horloge et celle de Volvire.

(3) A Saintes, ville fortifiée par une ceinture de murailles gallo-romaines, il existait, comme à Rennes, une porte appelée *Aiguière* ou *Aivière* (Porta Aquaria) donnant sur les prairies de la Charente formées par les attérissemens de cette rivière. (*Cours d'Antiquités, de M. de Caumont, 2e Partie, Ère Gallo-Romaine, page* 355.)

quelques incomplets que puissent être à présent les renseignemens au moyen desquels on le fera, quelques nombreuses que soient les lacunes qu'on y laissera; elles seront toujours d'un immense intérêt pour la topographie comparée de nos villes gallo-romaines.

J'ajouterai que, dans les recherches sur des sujets aussi obscurs, se perdant dans un lointain trop éloigné de nous, il faut se résigner à y trouver beaucoup de *peut-être* et des *à peu près*, en compensation des vues neuves et vraies qui peuvent s'y rencontrer. Il faut de la défiance et de la sagacité à de tels travaux et savoir substituer un doute raisonné à des assertions trop pleines d'assurance et de superficialité.

« L'étude de l'histoire, dit M. de la Monneraye, jette une vive lumière » sur les monumens du passé; les monumens à leur tour complètent l'his- » toire, la contrôlent, la suppléent dans son silence. Si leur langage est » plus mystérieux, plus limité dans son expression, il a pour lui la vérité, » à laquelle ni les passions individuelles, ni l'intérêt de système n'ont pu » porter atteinte. En effet, outre l'idée spéciale qui s'attache à chaque » monument, ne les voyons-nous pas s'enchaîner selon les règles du dé- » veloppement de l'esprit humain, se grouper selon les lois de temps et » de lieu. Le génie d'un peuple et d'un siècle plane sur tous les monu- » mens que ce peuple a élevé, que ce siècle a vu naître. Envisagée comme » un puissant auxiliaire de l'histoire, il nous semble que l'archéologie » est une belle et noble étude.

» La Bretagne offre une mine féconde aux archéologues, dont les patiens » et laborieux travaux seront sans doute un jour couronnés par des ré- » sultats importans. C'est, en effet, par l'investigation seule des monu- » mens, qu'ils pourront arriver à connaître les commencemens, la force » et la durée de l'occupation romaine dans notre pays. »

En fait d'histoire et d'archéologie, avance encore M. Moet de la Forte-Maison, page 179 de son *Histoire de Noyon*, rien n'est à dédaigner; les preuves morales viennent se joindre aux preuves physiques, et réunies à mille observations, en apparence futiles au premier aperçu, elles forment un tout respectable et imposant.

J'ai cherché autant que je l'ai pu à ne pas trop m'écarter de cette méthode prudente d'investigation, et à ne m'avancer que pas à pas en m'appuyant sur l'analogie de ce que je voyais avec ce que d'autres avaient ob-

servé, sur les inductions historiques et morales que j'en pouvais tirer, sur l'espèce de lumière qui jaillissait du rapprochement d'une foule de remarques et de faits notés sur les lieux mêmes. Aurai-je réussi, le lecteur en jugera.

Des travaux exécutés depuis un certain nombre d'années, dans quelques points de la ville de Rennes, et qui ont entamé assez profondément des fragmens de la muraille de sa première enceinte, ont permis de reconstruire à peu près tout l'ancien circuit de la ville gallo-romaine.

En effet, en partant de cette observation, que dans les points de la première enceinte, dont on a pu fouiller les murs profondément, on a toujours trouvé, comme dans la coupure faite pour la place de la Trinité, des fragmens d'anciens monumens, tels que le petit autel en granite actuellement déposé dans la cour du Musée, et dessiné par M. de Penhouet dans un manuscrit qu'il a laissé, des fûts de colonnes, d'autres pierres taillées, ou enfin d'énormes blocs de granite avec mortaises pour recevoir des liens en fer ou des gonds, et une multitude de grandes briques droites ou à crochets, comme le même antiquaire l'observa encore au nouveau percé aboutissant au bas des Lices, et comme tout récemment je les ai encore retrouvées à la base du mur découvert à l'extrémité sud de la rue du Cartage, on ne peut douter que cette première enceinte n'ait été bâtie sur l'ancienne muraille de construction gallo-romaine, et qu'elle n'en représente parfaitement la forme et la grandeur. Seulement, en mesurant (*fig.* 3 *de la pl.* XIII) la hauteur à laquelle se trouvait la première assise des blocs de granite de cette partie de mur mise au jour au bas de cette rue, dont l'élévation depuis ce point jusqu'à la partie supérieure était de 5 mètres 28 centimètres, et jusqu'à la tablette des quais (*fig.* 3 *et* 4 *de la pl.* XIII) de 3 mètres 8 centimètres, et en constatant qu'elle était encore à 3 mètres 70 centimètres (*fig.* 3 *de la pl.* XIII) (1) au dessus de la couche

(1) Une faute de typographie nous a fait, à la troisième ligne de la page 7 de ce livre, évaluer l'épaisseur des sables gris à 24 *ou* 30 *décimètres*, c'est de 45 à 80 centimètres qu'il faut lire; de même qu'à la dixième ligne de la même page, au lieu de 2 mètres au plus de puissance, c'est 1 à 2 mètres qu'il faut également lire; et enfin à la septième de la 5e, au lieu de 5 à 6 mètres, 2 mètres et demi à 3. Nous tenons à relever ces erreurs qui tendraient peut-être à jeter des doutes sur la précision des mesures précédentes et sur celle des autres qui vont suivre et que j'ai indiquées *fig.* 1, 3 *et* 4 *de la pl.* XIII.

des sables de l'époque romaine, il est rationel de penser qu'elle doit avoir encore de 2 à 3 mètres de hauteur avant de parvenir à l'assise la plus profonde ou de première fondation, et être enfouie dans toute cette élévation. Effectivement les pilotis qu'on fut obligé d'enfoncer dans la couche argileuse pour bâtir au-dessus (*fig.* 2 *de la pl.* XIII), furent arrêtés au ras de la muraille à 1 mètre 50 centimètres, un peu plus loin à 1 mètre 60 centimètres, puis, à mesure qu'ils se rapprochaient de la rivière, à 1 mètre 80 centimètres, et enfin, à la distance de 1 mètre 70 centimètres de la même fondation, à 2 mètres 80 centimètres, ce qui indiquait que la déclivité des schistes sur lesquels cette dernière dût être assise, était assez rapide dans ce point, et que le fleuve devait en battre, ou à peu près, la base.

Si l'on ajoute, qu'on mesurait encore 2 mètres de hauteur de mur (*fig.* 1 *de la pl.* XIII) depuis la première assise en granit jusqu'à la septième en briques et en schistes au-dessus, on sera autorisé à conclure que par le fait il n'en aurait été mis au jour que 3 mètres 60 centimètres en hauteur, tandis qu'il en resterait encore 2 mètres 10 centimètres d'enfouis (*fig.* 3 *et* 4 *de la pl.* XIII).

Enfin, en considérant 1° la forme de cette première enceinte semblable à celle de toutes les cités gallo-romaines, 2° son étendue des plus limitées, 3° la quantité si considérable de grandes briques qui entraient dans sa construction, 4° le nom d'*Aquaria* (Aivière) conservé traditionnellement à l'une de ses portes, comme à Saintes, dont les murs ont été reconnus de structure gallo-romaine, 5° l'inscription de la porte Mordelaise remontant à la même époque, la patère trouvée au côté oriental de la place de la Monnaie s'y rapportant également, on devra conserver peu de doutes sur l'origine identique de la base ou substruction sur laquelle a été fondé le mur de la première enceinte.

Devons-nous au contraire envisager les constructions analogues à celle découverte au bas de la rue du Cartage, que je décrirai plus bas, et qui se sont élevées sur elle, comme ayant été érigées au moyen-âge seulement, par des ouvriers continuant à imiter un des appareils qu'ils avaient vu employer par les Romains? La chose serait à la rigueur possible, si l'on considère combien les traditions se perpétuaient avec ténacité dans l'Armorique, et combien encore aujourd'hui elles sont vivaces. Cependant, des raisons puissantes doivent en faire reporter la date à une épo-

que plus rapprochée de celle de l'ère gallo-romaine, malgré que M. de Caumont observe que ce mode de construction, en arêtes de poisson, se soit perpétué jusqu'au XIe siècle, et qu'en Bretagne, ce qu'il ne dit pas, il a dû s'y continuer bien plus long-temps, puisqu'on en trouve des exemples dans des églises remontant aux XIIIe et XIVe siècles, et qu'on découvre encore une disposition, presqu'analogue, dans le fond des cheminées des manoirs du XVe (1).

Quoiqu'il en soit, ces murailles n'en permettent pas moins de retrouver et de suivre la trace de la primitive enceinte gallo-romaine, et d'après cela d'en reconstruire, en quelque sorte, le circuit dont la forme était à peu près celle d'un carré long, très-irrégulier, à angles arrondis (2) (*V. la pl.* XIV).

(1) Au Ve siècle, dit M. de Caumont, la masse des populations restait romaine et les Barbares eux-mêmes subirent l'empire des conquérans. L'architecture de cette époque offre donc tous les caractères de celle romaine mais dégénérée, abâtardie, altération que les Goths, en s'emparant de l'Italie à la même époque, avaient déjà commencée, et qui s'étendit avec le style roman jusqu'aux XIe et XIIe siècles, au moins dans la Normandie et l'Angleterre.

D'ailleurs, les armées romaines ne renfermaient pas des architectes de premier ordre, elles n'avaient que des ingénieurs et des ouvriers qui accompagnaient et précédaient les troupes, pour aplanir les routes, jeter des ponts sur les rivières, préparer les campemens, élever des retranchemens, des forteresses, sorte de corps du génie militaire qui dépendait du maître des offices.

Dans l'église de Savenières, sur la rive droite de la Loire, on voit sur une partie de muraille qui, suivant M. de Caumont, remonte aux VIe et VIIe siècles, une construction analogue à celle du petit appareil, mais à différentes hauteurs, de larges bandes de briques disposées en feuilles de fougère, avec trois petits cordons composés seulement d'un double rang de briques posées à plat. (*Pl.* XLVI *de l'Atlas de l'ouvrage de M. de Caumont.*)

Dans l'architecture romaine et romane primitive, ajoute le même archéologue, lorsque, dans les édifices construits en moëllon, on s'est servi de pierres plates, elles ont presque toujours été rangées sur le côté et inclinées alternativement à droite et à gauche, ou formé une maçonnerie en feuilles de fougère et en arêtes de poisson. (*Fig.* 9 *de la pl.* XLVIII *de l'Atlas du Cours de M. de Caumont.*) Enfin, dans les constructions des VIIe, VIIIe et IXe siècles, on a quelquefois employé dans les murailles des briques semblables à celles des constructions romaines. (*Page* 163 *du même ouvrage, Ère Gallo-Rom.*)

(2) Les camps romains, véritables villes fortifiées, dans l'enceinte desquels les troupes passaient leurs quartiers d'hiver, étaient carrés ou oblongs, à angles arrondis; mais les

Trouvant, en effet, dans les murailles rasées de cette époque d'excellentes fondations, on ne se sera pas amusé à les enlever péniblement et avec les plus grandes difficultés pour en fonder de nouvelles, mais on s'en sera servi, après en avoir distrait toutes les tuiles qu'on aura pu obtenir entières, quoique je pense que le plus grand nombre de celles qu'on y rencontre n'aura été pris qu'en partie dans celles-ci, et en bien plus grande quantité dans les anciennes villas ou maisons des faubourgs, détruites à la même époque par les guerres intestines et celles des Bretons contre les Francs, ou mêmes par les Gallo-Romains eux-mêmes, qui auront renversé les monumens restés en dehors des enceintes militaires, soit parce qu'il fallait des matériaux tout préparés, soit pour éviter qu'ils ne servissent de retraite aux ennemis. Tout annonce, effectivement, que ces fortifications furent faites rapidement, dans l'attente de nouvelles invasions de la part des Barbares.

Quant à l'objection que l'autel qu'on y a trouvé viendrait infirmer l'origine gallo-romaine de la muraille, en ce que c'eût été une sorte de sacrilége ou de profanation, elle est de peu de valeur (1), parce qu'on l'a rencontré à une hauteur qui était celle des constructions des VIIIe et IXe

difficultés du terrain obligeaient souvent à déroger à la règle. (*V. Cours d'Antiquités de M. de Caumont, Ère Gallo-Rom.*) L'enceinte gallo-romaine de la ville de Rheims avait la forme presqu'ovale de nos cités gallo-romaine, et était adossée à la petite rivière la Vesle, sur un terrain en pente. La même forme a été retrouvée, par M. Moet de la Forte-Maison, dans l'enceinte de Noyon, laquelle diffère peu de celle de Rennes. Le circuit de la muraille d'Auxerre forme également, comme dans la dernière, une espèce de polygone irrégulier commandé par les localités. Enfin, l'enceinte gallo-romaine de Beauvais se rapproche aussi beaucoup de la forme de celle de Rennes, puisqu'elle offre un pentagone irrégulier, ou plutôt un parallélogramme, dont un des grands côtés serait remplacé par une ligne brisée, comme dans les côtés Nord et Ouest de *Condate*.

(1) Les populations malheureuses de cette époque, dit M. de Caumont, employèrent pour conjurer les nouveaux malheurs qui les menaçaient et se défendre, les débris de monumens somptueux et la pierre même des tombeaux, parce qu'aux termes de la loi romaine, la ville une fois prise par l'ennemi, les monumens sacrés cessaient de l'être, et que l'on pouvait en employer la pierre à toute espèce d'usage, parce qu'en outre l'enceinte murale était, d'ailleurs, un objet sacré et qu'elle pouvait recevoir des monumens funéraires. « *Cum loca ab hostibus capta sunt, desinunt omnia religiosa esse....... » Ideoque lapides indè sublatos in quemlibet usum convertere possumus.* ». (*Jac. de Gutherii, de Jure manium, lib. III.*)

siècles, puisque déjà à ce niveau on se trouve à 1 mètre 60 centimètres (*V. les fig.* 3 *et* 4 *de la pl.* XIII) au-dessus du fond de l'ancienne rivière, qui lui-même était encore à 2 mètres 10 centimètres au-dessus de celui de l'époque de l'occupation romaine (*fig.* 4 *de la pl.* XIII).

On doit donc préjuger que la base elle-même de la muraille se rencontrerait beaucoup plus profondément, et que dès lors la partie mise au jour serait encore bien au-dessus de celle-ci ; enfin, si l'on ajoute toutes les autres raisons que j'ai précédemment déduites, on devra ne conserver aucuns doutes sur la nature gallo-romaine de la base sur laquelle fut construit le mur de la première enceinte.

Les murailles gallo-romaines, élevées presque toutes aux IIIe et IVe siècles, avaient, en général, la forme indiquée par celles de la première enceinte, représentée dans la *pl.* XV ; je chercherai donc à en retracer le périmètre ou contour, en me servant de ce qui reste de cette dernière, indubitablement édifiée, comme je crois l'avoir démontré, sur les anciennes et très-fortes substructions gallo-romaines. C'est la carte d'Hevin à la main, et après avoir vérifié pas à pas sur le terrain ses moindres indications, que je vais décrire ce que j'ai vu.

Ce mur de la première enceinte partait de la porte Mordelaise (1 *de la pl.* XV), se dirigeait vers le Sud, le long du côté Est de la rue actuelle dite Nantaise, dont les maisons ont été bâties dans les fossés en majeure partie comblés, et appuyées sur lui (1). On peut l'étudier parfaitement encore dans les cours de MM. Chapedelaine et Petit, où l'on aperçoit sa base formée de blocs de granite faisant saillie, dont quelques-uns offrent des mortaises dénotant qu'ils ont dû appartenir à d'anciens monumens, en même temps que derrière les revêtemens, on rencontre dans la maçonnerie, une multitude de grandes briques ayant probablement été enlevées à la muraille primitive ou à des constructions gallo-romaines. Dans la cour de M. Petit on voit ce mur se réunir à la tour du Chêne ou à Piron (29 *de la pl.* XV) ; ensuite il se porte obliquement vers l'École d'artillerie élevée aussi

(1) En général à Rennes, comme à Noyon, toutes ces maisons, de même que celles autour du périmètre de l'enceinte gallo-romaine, sont de 12 à 15 pieds plus basses que le sol de la ville de cette époque. Elles se trouvent presque toutes sur les fossés qui ont été comblés et adossées à la muraille, en en conservant en quelque sorte la forme, mais d'une manière très-irrégulière.

en partie sur lui, comme on peut le vérifier aisément à son angle Sud-Ouest; puis à travers la rue de la Croix-de-la-Mission, qu'on n'a même pu ouvrir qu'en le coupant obliquement dans toute son épaisseur (1), tandis que de l'autre côté, les jardins du petit hôtel de Coniac, autrefois celui du premier président, sont disposés en terrasse sur lui. Dans toute cette partie, l'ancienne enceinte gallo-romaine devait être défendue par la petite rivière d'Ille, qui du point A (*V. la pl.* XIV) se dirigeait vers elle et venait en baigner les murailles depuis la porte Mordelaise I jusqu'en C, où elle se jetait dans la Vilaine (2). Il continuait ensuite à se diriger vers le Sud; l'on ne tarde pas, en effet, à le retrouver au fond d'un chantier appartenant à la ville et renfermant le vieux matériel et les appareils gymnastiques du corps des pompiers; on y remarque toujours de grandes tuiles employées à sa construction et probablement empruntées à l'ancienne muraille gallo-romaine; puis il passait derrière la tour du Furgon (28 *de la pl.* XV), se portait à l'Est par une courbe arrondie, représentée dans les *pl.* XIV *et* XV, et remplacée dans le plan d'Hevin par un mur droit dirigé jusqu'à l'angle du prieuré de Saint-Denis (25 *de la pl.* XV), qu'on voit encore parfaitement au fond du jardin de M. Moreau, et il tournait là brusquement, à angle droit, pour se diriger perpendiculairement vers la Vilaine, et offrir dans le premier tiers de la longueur de cette partie, une poterne qui servait de sortie en 1356, et vers celui des deux autres, une seconde porte dite de Chaulnes qui y fut pratiquée en 1677.

Après la courbe précédente, il courait parallèlement à la rivière dans

(1) La muraille dans ce point bornait, vers le Nord-Ouest, l'ancien placis Conan ou de la Vieille-Monnaie (31 *de la pl.* XV), qui occupait tout l'espace compris entre l'hôtel Coniac, le point sur lequel s'éleva l'École d'artillerie, et au Sud, une faible partie des jardins du petit hôtel de Coniac.

(2) J'ai trouvé depuis, dans une carte de Sanson, gravée en 1641 et intitulée *Gallia Antiqua descriptio Geographica*, la confirmation de la direction et de la disposition que par induction j'avais été amené à donner à la rivière d'Ille, par rapport à *Condate*; et, en outre, celle du point précis de la Vilaine ou le même cours d'eau venait se jeter et que j'avais également assigné, comme celui où devait se trouver le confluent de ces deux rivières. Il est, en effet, facile de se convaincre, en jetant les yeux sur cette carte, que *Condate* est absolument situé à ce dernier, et qu'il y est représenté d'une manière identique, seulement la Vilaine y est désigné sous le nom de *Vicenonia fluvius*.

toute la longueur du port Saint-Yves, passait à travers les anciens bâtimens de l'Octroi, où l'on peut encore, dans un petit fragment à découvert, y reconnaître la même disposition de construction, en arêtes de poisson, remarquée dans le mur du bas de la rue du Cartage (1).

De là, il s'avançait à travers la petite rue du Port-Saint-Yves, dans les terrains occupés par l'hôpital du même nom, à peu près dans la direction d'une ligne qui viendrait couper la seconde cheminée de l'aile correspondante de ce bâtiment, puis il passait au-dessous de celle-ci et de la cour qui y fait suite; alors il coupait l'aile opposée regardant l'Est, continuait le long du côté Nord de la cour actuelle de la division des enfans, dans laquelle on le voit à découvert auprès et au dessous de la petite chapelle gothique élevée sur lui, ce qu'on peut aisément vérifier en entrant sous une voûte contigue à cette dernière et qui a été pratiquée dans l'épaisseur même du mur.

Ensuite, il se dirigeait sous les salles des enfans malades, le long du côté Sud du roulage Aubry établi au-dessus, puis à travers les maisons de M. Fablet, bâties elles-mêmes en partie sur lui ou sur d'anciens bâtimens ayant appartenu au couvent des Filles du Calvaire, ensuite il passait au bas de la rue du Cartage où on a pu l'entamer jusqu'au dessus de sa base bien évidemment gallo-romaine.

Il continuait à se porter à l'Est, parallèlement à la Vilaine, et l'on peut de nouveau y reconnaître, par endroits, le même mode de construction en *opus spicatum*, que je décrirai en parlant du fragment de ce mur mis à nu au bas de la rue du Cartage.

La Vilaine devait, à cette époque, baigner immédiatement la muraille dans toute cette longueur, comme l'a prouvé le sédiment argilo-terreux rencontré à sa base, ayant succédé partout à l'époque romaine, et se diriger à peu près en ligne droite du point B au point C, où elle venait se réunir à l'Ille (*V. la pl.* XIV).

A l'endroit correspondant aux dernières barraques du côté gauche de la rue de la Poissonnerie, où il changeait de direction pour se porter au nord, à travers le massif de toutes celles-ci, on avait construit, au moyen-

(1) M. de Kerdrel m'a dit avoir retiré, avec M. Paul de Villeneuve, de ce petit fragment de muraille, une grande brique à crochet.

âge, une tour qu'on ne trouve représentée sur aucun plan, pas même sur celui d'Hevin, et qui n'était pas celle que le peuple appelait Tour-d'Argent de date bien plus moderne, et que je me rappelle avoir vu dans l'ancienne rue de la Poissonnerie, laquelle a été détruite pour l'édification des nouveaux quais, mais bien une autre dont on découvrit la vaste base à 25 mètres de la culée Nord du pont de Nemours et représentée 19 *de la pl.* XV.

Le mur arrivé à la maison de M. de Lorgeril, la traversait du Sud au Nord, puis l'intervalle situé entre l'extrémité Nord-Ouest de la rue de Volvire et l'entrée Est de la rue de Beaumanoir, endroit où devait se trouver la porte Baudraëre, tandis que la tour qui la flanquait devait répondre à l'angle de l'Hôtel-de-Ville, formant l'encoignure des rues de l'Horloge et de Volvire.

De là, la muraille se portait à travers une partie de la façade Nord-Ouest de l'Hôtel-de-Ville qui forme le côté Est de la rue de l'Horloge, et, dans une direction presque parallèle, coupait une petite partie du Présidial (1); ensuite elle se dirigeait vers le Nord en passant à travers le pâté de maisons formant le côté Est de la rue Châteaurenault pour gagner la chapelle Saint-James (16 *de la pl.* XV), en dehors de laquelle elle passait; tandis que l'ancienne tour qui y avait été ajoutée et sur laquelle on avait établie la vieille horloge, devait se trouver, à peu près à l'endroit répondant à la partie Sud-Est de la maison actuelle de M. Pontallié.

Puis elle changeait de direction, s'avançait obliquement dans le Nord-Ouest, à travers le bas de la rue du Champ-Jacquet, le pâté de maisons formant l'angle de celle-ci et de la rue de Toulouse, laissant en dehors tout le Champ-Jacquet et la petite rue du même nom; ensuite elle traversait la Feillée, depuis prison Saint-Michel (2) (13 *de la pl.* XV), pour aboutir

(1) L'Hôtel-de-Ville actuel fut construit en 1695 et augmenté d'un pavillon (Présidial), vers le fossé de la ville (*Dictionnaire d'Ogée,* RENNES, *page* 62). C'était un peu au-dessus de ce point, que se trouvait l'ancienne rue de Change pratiquée à travers une coupure faite à la muraille de la première enceinte élevée sur celle gallo-romaine, lorsqu'elle fut devenue inutile par suite de la construction d'une seconde, laquelle rue se continuait en dehors de celle-ci, sous le nom du Puy-du-Mesnil, répondant à l'endroit où se trouve aujourd'hui la rue de l'Hermine.

(1) La Cohue ou Halle, dans l'ancienne ville (14 *la pl.* XV), occupait tout l'espace sur

à la porte Chastelière (12 *de la pl.* XV). Tout ce côté de l'enceinte devait être protégé par un vaste et profond fossé indiqué par un pointillé dans la *pl.* XIV, et rempli d'eau provenant soit de pluie, soit de ruisseaux, retenue par des moineaux, soit enfin de la Vilaine elle-même, ce qui est moins probable.

Depuis la porte Chastelière, la muraille se portait au Nord-Ouest, comme on peut encore le vérifier parfaitement au côté Nord de la cour de l'hôtel la Rivière, puis elle décrivait une courbe qui contournait une motte ou château (10 *de la pl* XV) qui devait se trouver dans le terrain occupé actuellement par le même hôtel et les maisons voisines. Alors elle changeait de direction, descendait le long du côté Sud des Lices, en se dirigeant vers le Sud-Ouest, à peu près derrière les Messageries actuelles, où l'on avait élevé la tour Saint-Morand (8 *de la pl.* XV).

De là elle continuait, en suivant la même ligne, jusqu'à la porte Mordelaise. Dans tout ce côté de l'enceinte, un large et profond fossé faisait suite à celui dont je viens de parler, entourait la porte Mordelaise et venait rejoindre la petite rivière d'Ille qui défendait, comme l'on sait, toute la partie de l'oppidum regardant le couchant. L'eau qui le remplissait lui était peut-être en partie empruntée, ou provenait de sources des terrains supérieurs et était retenue à l'aide de moineaux ou de certains barrages. De cette sorte, la ville gallo-romaine se trouvait entourée de tous côtés, savoir, d'une part, par les rivières d'Ille et de Vilaine, et, de l'autre, par des fossés infranchissables, qu'ils continssent de l'eau, ou qu'ils ne tirassent leur efficacité protectrice que de leur profondeur et de leur largeur.

On peut encore voir debout et aboutissant au nouveau percé (rue des Trois-Journées), un fragment de la muraille bien plus moderne, qui fut élevée sur la base de l'ancien mur gallo-romain, comme M. de Penhouet put s'en assurer, lorsqu'on poussa les travaux à une certaine profondeur, pour la construction de maisons voisines et pour l'établissement de la nou-

lequel on a bâti, depuis, les maisons du côté Est de la rue Rallier, et toutes celles qui forment le pâté ou grand carré borné par les rues de Toulouse, de Châteaurenault, de Clisson, de Duguesclin et par le côté Nord de la petite place Saint-Sauveur.

Le grand bout de Cohue répondait à l'extrémité Nord de cette dernière et à l'emplacement occupé par les maisons constituant tout le côté Est de la rue de Clisson.

velle place de la Trinité; outre qu'on reconnaît encore, dans la maçonnerie de ce mur, les anciennes briques empruntées évidemment à des constructions bien plus antiques.

« Celles qui nous restent de l'époque romaine, dit M. de Caumont, ne » consistent ordinairement que dans des débris de murailles enfoncées » sous terre, ruinées qu'elles ont été par les Barbares et par les maté- » riaux qu'on en a retirés pour d'autres constructions (1). »

En étudiant avec le plus grand soin la coupure faite au bas de la rue du Cartage, dans toute la hauteur du mur qu'on vient d'y découvrir, on sera peut-être porté à croire que la porte *Aivière* (Aquaria) devait se trouver dans la direction de la tour d'Apigné, peu loin du pont de l'Ile (2), et non point vers l'extrémité ouest de l'hôpital Saint-Yves, comme l'a indiqué Hevih dans son plan qui est le plus ancien de la ville.

Ce mur qu'on voit se diriger d'un côté vers ce dernier établissement, et de l'autre vers la rue actuelle de la Poissonnerie, autrefois dite de Rohan (3), où, peu loin du pont de Nemours, il change de direction, et

(1) Les constructions romaines, dit le même auteur, détruites la plupart par les Barbares, aux IVe et Ve siècles, n'ont cessé d'être exploitées depuis cette époque et de fournir des matériaux pour d'autres, et l'on se figure à peine quelle prodigieuse quantité de monumens antiques ont été renversés dans les siècles suivans, surtout dans les XIIe, XIIIe et XIVe où l'on bâtit tant d'églises, et plus tard aux XVIe et XVIIe siècles, où les villes sacrifièrent leurs monumens les plus précieux pour se procurer des places plus vastes et des rues plus larges et mieux alignées.

C'est ainsi que même, dès le VIIIe siècle, Charlemagne avait permis d'abattre les murs gallo-romains pour y prendre des matériaux pour la construction des oratoires, des chapelles et des églises; qu'au IXe, Louis le Débonnaire avait également accordé à Ebborn, évêque de Rheims, les murs de la cité, pour l'agrandissement et la réparation de l'église cathédrale de Notre-Dame, et fait d'autres concessions analogues, comme de permettre aux moines de Saint-Martial de Limoges, d'employer les pierres de l'amphithéâtre de cette ville à construire leur église. (*Cours d'Antiquités Mon.*, 5e *Partie*, *page* 57.)

(2) Ce pont était nommé de l'Ile, à cause de l'îlot auquel il donnait passage. Il avait également été appelé pont de la Porte-de-Vilaine, à laquelle il aboutissait à peu près vers le bas de la rue du Cartage. Cette porte avait remplacé celle dite *Aivière*. (*V. Histoire de Rennes, par MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, page* 161.)

(3) L'ancienne rue de la Poissonnerie comprenait tout le bout parallèle à la rivière qui faisait suite à la rue des Juifs, et s'étendait, depuis le côté Est de l'extrémité du pont de l'Ile regardant la rue du Cartage jusqu'au bas de la rue de Rohan, tandis que la rue

sur lequel, du côté de la ville, le couvent des religieuses du Calvaire et l'hôtel de Claie avaient appuyé quelques-uns de leurs bâtimens et leurs terrasses, tandis qu'en dehors, on y avait laissé attacher une quantité de barraques, parce qu'il était devenu tout à fait inutile lors de la construction de la seconde enceinte (1), a encore 6 mètres 42 centimètres à 88 de hauteur, depuis la deuxième assise des blocs de granite, et 8 mètres 98 centimètres au dessus des sables de l'époque romaine. La coupe qu'on y a faite dans ce sens, et que j'ai représentée *fig.* 1 *de la pl.* XIII, permet facilement d'en suivre et d'en étudier le mode de construction. Sa base, en effet, est constituée par des assises (1 *Fig.* 1 *de la même pl.*) de grands blocs carrés et parfois parallépipèdes, en granite et en calcaire très-dur, ayant au delà d'un mètre de longueur sur 62 centimètres et le plus souvent 80 centimètres d'épaisseur, offrant vers leurs extrémités des mortaises à peu près carrées, dans lesquelles étaient probablement tenus des tenons ou liens (2). L'épaisseur et le nombre de ces assises

des Juifs commençait vis-à-vis la maison de M. Fablet, un peu avant la tour d'Apigné, et continuait jusqu'au point qui était occupé par le vieux moulin de la Poissonnerie.

(1) Ce ne fut qu'après que Louis le Débonnaire eut, en 824, nommé, comme son lieutenant en Bretagne, Nominoé, et que ce dernier eût relevé les murailles de l'ancienne ville gallo-romaine ruinées et rasées par lui, et qu'il se fut révolté contre son fils Charles le Chauve qui lui succéda, que ce dernier se décida à marcher contre lui une première fois, en 842, où il fut repoussé et vaincu; et une seconde, en 845, où son adversaire vint au-devant de lui, et lui livra la fameuse bataille de Ballon dans le Maine; qu'enfin, en 849, comme je l'ai déjà fait connaître, il entra dans Rennes, et plus tard, en 851, il en rasa les murs.

Malgré que Geoffroy le Bâtard, fils d'Alain, et comte de Rennes, les eût relevés et un peu augmentés, la ville n'en tomba pas moins au pouvoir d'Alain Fergent. Ce dernier, en reconstruisant de nouveau en partie ces remparts, forma, en 1084, une nouvelle enceinte à l'est de la première, qui devait enfermer dans le cordon de murs crénelés et de tours qu'il se proposait d'élever, le Champ-Jacquet et l'abbaye de Saint-Georges. Mais commencée par lui, elle ne put empêcher Henri II d'Angleterre de prendre Rennes en 1183, et de mettre la ville à feu et à sang. En 1237, Pierre de Dreux fit creuser autour de celle-ci de nouveaux fossés, dits *fossés Gohier*, qui s'étendaient d'un côté jusqu'aux moulins du Bourg-l'Evêque, et de l'autre jusqu'au puits ou fontaine de Beaumont.

Cette seconde enceinte ne fut exécutée qu'au XIVe siècle par Jean V, et à peu près terminée par lui qu'en 1442 ou plutôt qu'en 1458, sous François II.

(2) Il est constant, dit M. de Caumont, que toutes les villes gallo-romaines ont été en-

doit être assez considérable, puisqu'en sondant au dessous de la dernière, à plus d'un mètre et demi de profondeur, on était loin d'être arrivé à la base et qu'on pénétrait dans le banc des argiles ayant succédé aux sables gris de l'époque gallo-romaine retrouvés, comme on se le rappelle, dans presque tous les points de la Vilaine et dans lequel on rencontra des crânes de taureaux à cornes très-courtes et très-pointues.

En outre, cette assise était de 70 à 80 centimètres plus saillante que le reste du mur, en sorte que son épaisseur totale dans ce point était de 4 mètres et demi (1). Plus profondément, elle était encore plus considé-

tourées de remparts. Les murs étaient construits en pierres, avec des cordons de briques, et n'étaient pas d'une grande étendue. Elles étaient liées avec un ciment dans lequel on remarquait des assises de briques placées à des distances inégales au nombre de 2 à 3, ou de 5 à 7, séparées les unes des autres par des couches de ciment d'épaisseur à peu près égale à la leur.

La base était formée de pierres taillées et posées sans ciment, ayant appartenu à des monumens autres et offrant des mortaises qui avaient servi à les lier les unes aux autres par des coins de bois de chêne à double queue d'aronde, ou par des crampons de fer. Dans les gros blocs, à Orléans, on remarque sur presque tous les mêmes traces, et on trouve fréquemment, en outre, des débris de fûts de colonnes, d'entablemens, de pilastres, de chapiteaux, de pierres tumulaires, de bas-reliefs et même des statues plus ou moins mutilées.

On peut, dans ceux de la muraille du bas de la rue du Cartage, reconnaître les mêmes mortaises qu'on voit représentées avec crampons dans la *fig. 6 de la pl. XVII de l'Atlas du Cours d'Antiquités monumentales de M. de Caumont.*

M. Moet de la Forte-Maison, en étudiant le mur gallo-romain de Noyon, a retrouvé à peu près les mêmes dimensions dans ces blocs, toutefois un peu plus considérables : ainsi, 4 à 5 pieds de longueur sur 2 d'épaisseur. On a également reconnu que ceux-ci, débris en partie de grands édifices déjà ruinés ou détruits aux Ier et IIe siècles pour reconstruire ces enceintes gallo-romaines, font également partie de celles antiques de Saintes, de Tours, d'Orléans, d'Auxerre, de Sens, du Mans, etc.

Dans la muraille gallo-romaine de Beauvais, ces fondations étaient également composées d'énormes cubes équarris, rapprochés sans ciment ni liaison, et apparaissant au niveau de l'eau.

(1) Cette muraille serait donc un peu moins épaisse que celle de Noyon, qui, d'après M. Moet de la Forte-Maison, avait dans la partie haute de l'enceinte de la ville 5 mètres à 5 mètres 33 centimètres (15 à 16 pieds) d'épaisseur, et dans la partie la plus basse de la même, de 7 mètres 67 centimètres à 8 mètres (23 à 24 pieds) (*Antiquités de Noyon, note de la page* 77), et que celle de Beauvais, dont l'épaisseur était de 6 mètres 67 centimètres (20 pieds).

rable, puisqu'immédiatement au dessous de celle-ci, elle mesurait 4 mètres 70 centimètres ; enfin, au dessous de la couche argileuse, elle devait l'être encore davantage, la troisième faisant, comme les précédentes, une saillie ou gradin analogue, comme on peut le voir dans la *fig.* 2 *de la pl* XIII, en même temps que le mur qui s'élevait au dessus était en talus.

C'est toute cette partie qui doit être considérée comme gallo-romaine. Quant à celle qui supérieurement faisait suite, elle pourrait bien avoir été postérieure et une imitation grossière du mode de construction de cette même époque, quoique la quantité prédominante des briques, leur disposition, la qualité du ciment au dessus de ces assises granitiques, et le plus de soin dans le mode d'exécution de cette construction en *opus spicatum*, dans toute cette première portion, me fassent pencher davantage pour la même origine, au moins pour toute la partie qui s'étendait jusqu'à la sixième assise, à partir des premiers blocs de granit.

Si l'on considère, en outre, qu'au temps de l'occupation romaine, le fond du lit de la Vilaine était à 2 mètres 10 centimètres (6 pieds 3 pouces 6 lignes) au-dessous de celui actuel dans ce point, et que déjà la partie de la muraille gallo-romaine à découvert est, à partir de la sixième assise, de plus de 5 mètres 24 centimètres plus haute que le niveau des sables romains, on concevra quelle élévation elle devait avoir alors, et et que ces blocs carrés de granit n'en sont qu'une partie encore, élevée d'au moins 2 mètres 10 centimètres, ou plus, au-dessus de la première assise de fondation.

Ce qui semblerait confirmer, du reste, cette assertion, c'est l'existence de la construction en ciment et en briques, derrière et surtout au-dessus de ceux-ci, sur laquelle on rebâtit plus tard dans le même style, mais d'une manière plus grossière (1), comme on peut le voir dans la *fig.* 1 *de*

(1) Au ve siècle, lors des invasions des Barbares, après la domination des Romains, c'est-à-dire dans les VIe, VIIe, VIIIe, IXe siècles et les suivans, on se servit des forteresses que ces derniers avaient établies et on en construisit peu de nouvelles.

Les édifices militaires élevés au VIe siècle et au suivant ne consistèrent, pour la plupart, que dans quelques réparations faites, aux enceintes ou murailles de presque toutes les villes, par les soins des comtes ou des évêques qui les gouvernaient et les habitaient.

L'influence romaine se continuait dans les arts, les mœurs et les institutions des pre-

la pl. XIII, depuis le n° 8 jusqu'au n° 15, lorsqu'on reconstruisit sur la muraille rasée.

La succession des couches dans cette dernière fut la suivante :

1° Lorsqu'on eut enlevé les blocs supérieurs si volumineux de granite, je remarquai derrière eux et au-dessous d'une première couche mince de briques posées à plat (1 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII), trois autres superposées, formées presqu'entièrement de briques noyées dans le ciment et disposées en arêtes de poisson, et que je n'ai pu représenter dans la planche, cachées qu'elles étaient d'abord par ceux-ci.

2° Au dessus de ces dernières, une assise mince de briques (2 *Fig.* 1 *de*

miers siècles du moyen-âge, et non seulement les rois mérovingiens faisaient réparer les forteresses des Romains, mais encore ils bâtissaient des cirques, construisaient et disposaient leurs ouvrages militaires suivant le système romain. C'est ainsi que Charlemagne adopta ce dernier, pour tout ce qui avait rapport à l'art de la guerre. Ainsi, il plaça des vaisseaux dans les ports et aux embouchures des fleuves de la Gaule, comme au IVe siècle le faisaient les Romains contre les Saxons et autres Barbares, et c'étaient des préfets des flottes, comme on le voit par la notice des dignités de l'empire, qui les commandaient, ou des redoutes, des petits forts ou des châteaux, le long des côtes ou des frontières (*fines*); dans les derniers temps de la domination romaine *limites*, et dans le moyen-âge *marches*. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont, Moyen-Age,* 5e *Partie.*)

La *limite* était une lisière, la *marche* un pays, un territoire tout entier, ou une zône inoccupée qui servait de garantie contre les incursions des voisins; c'était de coutume ou d'institution féodale commune aux Gaulois et aux Germains. De là, les noms conservés en Bretagne de *Borderies*, et en Angleterre de *Borders*. Du temps de Charles le Chauve, les comtés de Rennes, de Nantes et même celui de Vannes étaient *marches* de Bretagne et de France, entre les mains de comtes investis par les Francs.

Ce qui le pronve bien, c'est que Nominoé, comte de Vannes, comme lieutenant de Charles le Chauve, et depuis quelque temps en révolte contre lui, profitant de la mort du comte de Rennes, de l'insurrection de Lambert, comte de Nantes, contre le roi de France, et de l'absence de ce dernier qui était en Italie, se jetta sur les comtés Nantais et Rennais, s'en empara et les traita en pays ennemi. « Nomenoius Rhedonas et Namnetas capiens, partem murorum portasque earum destruxit....... » (*Breve chronicon Normannicum, anno* 850.) « ...... Et dextruxit eas et Britanniam repedat..... » (*Chron. Ingol, anno* 848.)

Outre ces deux textes, les reproches adressés à Nominoé par les évêques (*Vignier, page* 204), démontrent que Nantes et Rennes appartenaient aux Francs et étaient gardées par eux. C'était donc bien positivement depuis le commencement de la domination franque que des *marches* ou *limites* avaient été reglées.

la pl. XIII), posées à plat dans le ciment rougeâtre ou grisâtre par endroits, et d'une dureté extrême (1) dont je viens de parler.

3° Une couche (3 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) composée de briques associées à une très-petite quantité de schistes gris, et jetées très-obliquement dans le même béton sur deux rangs superposés.

4° Une autre (4 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) formée de briques seulement, sur un seul, mais en sens inverse des précédentes, et au milieu desquelles on en trouva quelques-unes à crochets ou rebords (2).

5° Une assise (5 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) plus épaisse que la dernière, constituée par un double rang de briques (3) et de pierres schisteuses disposées en imitation de feuilles de fougères ou en arêtes de poissons (*opus spicatum*) (4), et noyées dans le ciment.

(1) Le ciment romain était composé de chaux, de briques pilées et de quarz ou sable. On en a trouvé aussi, dit M. de Caumont, mais rarement à la vérité, qui n'en contient aucunes parcelles. On remarque souvent, dans les murs de cette époque, des assises horizontales de grandes briques séparées par des couches de ciment d'une épaisseur égale à la leur. Le mortier est aussi très-épais entre les pierres qui y sont en quelque sorte noyées. Dans les murs très-larges ou de fortifications il n'y a, en général, qu'un rang de briques. Les ornemens en briques incrustées, formant une sorte de marqueterie, appartiennent aux ve et vi^e siècles. (*Cours d'Antiquités de M. de Caumont, Ère Gallo-Romaine.*)

(2) Les grandes briques à rebords, quoique destinées aux toits, ont été parfois employées dans les murs par les Gallo-Romains, lorsqu'ils n'en avaient pas d'autres. (*Note de la page* 182 *du Cours d'Antiquités monumentales de M. de Caumont, Ère Gallo-Romaine.*)

(3) Ces briques, évidemment gallo-romaines, larges de 28 centimètres sur 38 de longueur et 6 d'épaisseur, portant un X sur la tranche et une entaille caractéristique à l'une de leurs extrémités, étaient complétement identiques à celles représentées *fig.* 11 *de la pl. XVII de l'ouvrage de M. de Caumont*, et formées de grains de sable quarzeux introduits à dessein dans la pâte pour lui donner plus de dureté.

(4) On sait que les Romains bâtissaient beaucoup en briques, à cause de la solidité qu'elles prenaient dans le mortier, qu'ils employaient toujours très-abondant, et que leur appareil, dit *opus spicatum*, était, dit Vitruve (lib. VII, ch. I), *ex laterculis in modum spicæ dispositis, a spina de pesce*. Dans la villa de Thesée, représentée *fig.* 4 *de l'Atlas de l'Ouvrage de M. de Caumont*, on voit, en A, un fragment de mur offrant en même temps, l'*opus spicatum* associé au petit appareil et aux rangs de briques.

6° Une couche (6 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) formée des mêmes élémens rangés comme dans la précédente.

7° Un cordon de briques (7 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) posées à plat sur un lit de ciment.

8° Une assise (8 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) assez épaisse de schistes du pays (1) remplaçant la brique et en imitant à peu près la forme, disposés obliquement les uns au dessus des autres et noyés dans le mortier. En outre, on distinguait çà et là, dans cette couche et les suivantes, des fragmens irréguliers et de grosseurs variables de granite, de quarzite (grès), de schistes rougeâtres et de silex ou cailloux.

9° Une autre (9 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) identique, reposant sur un lit du même beton.

10° Une autre semblable (10 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII).

11° Une assise (11 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) ayant aussi la même disposition.

12° Une couche beaucoup plus mince (12 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) de pierres schisteuses disposées très-obliquement dans le ciment, mais en sens inverse des précédentes.

13° Une assise bien plus large (13 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) dont les pierres, sur deux rangs superposés, étaient placées en sens contraire de celles antécédentes.

14° Enfin, deux dernières (14 *et* 15 *Fig.* 1 *de la pl.* XIII) dans lesquelles elles reprenaient la disposition observée dans l'*opus spicatum*. Les briques rencontrées au milieu de ces sept dernières assises n'étaient qu'en très-petit nombre.

On voit, à la *pl.* XX *du Cours d'Antiquités monumentales* de M. de Caumont, un mur gallo-romain de l'enceinte du Mans, présentant à sa base les grands blocs de granit, surmontés d'une rangée de briques, puis le petit appareil avec assises minces de briques; au dessus, l'*opus spicatum* et ensuite le petit appareil reprenant le dessus.

(1) Les architectes romains tiraient en grande partie leurs matériaux de ceux que fournissait le pays. C'est ainsi qu'on rencontre dans le Calvados, dans leurs constructions, le grès schisteux et les schistes argileux rougeâtres, comme on a trouvé ceux grisâtres ou rougeâtres de notre département dans la muraille dont il est ici question.

Dans le mur de Rennes, on ne retrouve point ce dernier, mais une grossière imitation de la disposition en arêtes de poisson prédominant entièrement.

En outre, dans la *fig.* 9 *de la pl.* XLVIII du même ouvrage, on voit représenté un appareil ressemblant tout-à-fait à celui du mur découvert à l'extrémité de la rue du Cartage dont je parle, et qui, suivant le même auteur, aurait été usité au moyen-âge jusqu'au XIIe siècle. « Mais on sait, ajoute- » t-il plus loin, que si le gouvernement romain transmit les principes de » ses diverses constructions, il laissa les architectes gaulois libres de » suivre leurs inspirations, de même que ceux qui accompagnèrent ses » légions qui ne pouvaient, faute de temps et souvent de matériaux con- » venables, et dans des pays défendant leur nationalité, construire avec » le même soin que dans ceux soumis depuis long-temps ou dans l'Italie. » Il est, au surplus, difficile d'obtenir à ce sujet des documens complets » et précis. Cependant, il existe encore tant de débris épars sur le sol » de nos cités antiques, qu'un inventaire de ces précieux restes condui- » rait à des données du plus haut intérêt. Cette étude n'a encore été faite » par aucun architecte français. Ceux gaulois n'imitèrent pas servilement » les modèles romains. » (*Ère Gallo-Romaine, 3e Partie du Cours d'Antiquités Monumentales.*)

Si, dans la muraille de Rennes on ne trouva pas, comme dans celles des autres enceintes gallo-romaines, et par exemple dans celle de Noyon, immédiatement au-dessus des gros blocs, une construction composée de rocailles, de moëllons et de grès jetés ensemble sans ordre et noyés en quelque sorte dans le mortier, revêtue de pierres en petit appareil et présentant, à des intervalles variant de 5 à 7 pieds, des assises de tuiles ordinaires sur trois rangs, c'est que la difficulté de trouver des pierres faciles à tailler en cubes carrés pour ce genre d'appareil, et, au contraire, la grande abondance des schistes, força à en choisir un plus approprié à la constitution de ces derniers, ou celui dit *opus spicatum*.

Quant aux rangs de briques posées à plat, on peut facilement en reconnaître un premier immédiatement au dessus de l'assise supérieure des gros blocs, et un second à 2 mètres 50 centimètres (7 pieds et demi) au dessus, endroit où finit ce qui resta probablement de la muraille gallo-romaine, laquelle doit encore avoir de 2 à 3 mètres de profondeur au dessous de la première assise des cubes de granite.

Le même fragment de mur, mis au jour au bas de la rue du Cartage, présenta, en outre, au dessus de la rangée supérieure des grosses pierres en granite, et, dans un point répondant à peu près au milieu de ladite rue, une espèce de poterne voûtée en grandes briques romaines (*V. les fig.* 1 *et* 3 *de la pl.* XIII), ayant 2 mètres 50 centimètres depuis le sol jusqu'au ceintre ou à la clef, et en largeur, 1 mètre 50 centimètres; elle était comblée par des remblais jusqu'à cette dernière. Après avoir obtenu de l'administration municipale des ouvriers pour les enlever, on y pénétra jusqu'à 3 mètres de profondeur; car le fond, à cette distance, en avait été fermé par un mur assez moderne, qui n'avait que 33 centimètres d'épaisseur. Lorsqu'on l'eût percé de part en part, dans plusieurs points, on ne rencontra, au delà, que des terres accumulées. C'était probablement un passage pour communiquer avec la rivière qui venait battre ou approchait beaucoup de la muraille.

Si l'on ajoute que ce fut aussi près de cet endroit qu'on découvrit, dans les fouilles de la Vilaine, quelques fragmens de poteries romaines, un certain nombre de pièces et, qu'en outre, à un mètre de la culée du pont neuf de Nemours, du côté de la rue d'Orléans, on retrouva au pied de l'ancien mur de la seconde enceinte, des tessons de vases en terre d'origine semblable, et, au même point, deux monnaies, l'une de Lucille et l'autre de Constantin, couvertes d'une patine verte qui prouvait bien qu'elles ne provenaient pas du lit de la Vilaine, on ne pourra douter que les Gallo-Romains n'aient eu leur oppidum dans cette partie de la ville.

C'est donc à l'aide des documens précédens que j'ai pu en quelque sorte en reconstruire l'ancienne enceinte, en retrouver la configuration, l'étendue, et m'expliquer l'importance de la cité qu'elle renfermait, avant et surtout sous Auguste, ce que le nombre de voies ou routes qui y aboutissaient vient encore confirmer.

« C'est après avoir vainement cherché des documens historiques précis,
» relatifs à l'occupation de l'Armorique par les Romains, dit M. Bizeul
» (de Blain), après avoir lu les vieux historiens, n'y avoir rencontré que
» la répétition des mêmes légendes, des mêmes faits vagues, que j'ai
» cherché à retrouver dans les débris de notre sol, les traces des routes
» de ce peuple conquérant et civilisateur et les établissemens importans
» auxquels elles conduisaient.

» Les Romains, dit-il, ont occupé la Gaule et l'Armorique, qui en faisait » partie, pendant plus de quatre siècles. Ils ont eu, dès lors, le temps de » convertir les rustiques capitales des Armoricains en cités, de les relier » par des routes nombreuses, servant à la fois à des relations commer- » ciales et au maintien de leur conquête; de créer, dans leur voisinage ou » dans des points plus éloignés, des villas dans les restes desquelles on » retrouve des indices d'un certain degré de luxe, tels que salles de bain, » fragmens de mosaïques, véritables importations du confortable de l'Ita- » lie; le long de leurs routes, un certain nombre de colonnes milliaires; » dans leur voisinage, des camps de toutes grandeurs et de toutes for- » mes, vestiges des difficultés qu'ils rencontraient dans leur conquête et » dans les moyens de l'affermir. »

Après s'être assuré combien l'itinéraire d'Antonin, qui date de la seconde moitié du IVe siècle, était imparfait, combien la carte de Peutinger, qui est un monument de la même époque, dressé sous le règne de Théodose, d'où son nom de *Table Théodosienne*, et dont la copie qui en est restée doit être rapportée au XIIe siècle, était incomplète, et enfin la notice de Danville sur les Gaules, pleine de fautes (1), il s'est décidé, la carte de Cassini et le crayon à la main, à étudier par lui-même.

C'est ainsi qu'il est parvenu, ajoute-t-il, à retrouver plusieurs villes gallo-romaines, telles que Corseul, Jublains, Carhaix, aujourd'hui entièrement déchues de leur grandeur passée.

Les voies qui, suivant lui, rayonnaient autour de Rennes, étaient très-nombreuses. Ainsi, l'une d'elles, se rendait à Blain (Loire-Inférieure); Je crois qu'elle ne faisait qu'y passer, et même dans son voisinage seulement; c'était celle de *Condate* à *Condivicnum* (Nantes), dernière ville dont il partait également une autre voie qui se portait directement d'abord à *Dariorigum* (Vannes), puis à *Vorganium* (Carhaix), et de là à l'extrémité de la presqu'île armoricaine, tandis qu'une troisième se dirigeait en sens inverse de la précédente vers *Juliomagus* (Angers); une quatrième vers Bourges pour aboutir à Marseille, et une cinquième vers

(1) Il est difficile de partager l'opinion de M. Bizeul sur Danville, dont la science ne peut être mise en doute, et dont les travaux sur l'ancienne Gaule révèlent autant de connaissances géographiques profondes que de perspicacité et de génie.

Poitiers et Bordeaux pour se terminer à Narbonne; en sorte que tout ce que cet archéologue dit du point probable d'entrée de cette voie de Blain dans *Condate*, doit se rapporter à celle de *Condivicnum* dont on a retrouvé, en effet, des fragmens dans les communes de Fougeray, de Bain, de Bourg-des-Comptes, de Laillé, et de Bruz (1).

Je ferai connaître plus bas, une autre grande voie qui se rendait directement de *Juliomagus* (Angers) à *Vorganium* (Carhaix), en traversant le Sud du département d'Ille-et-Vilaine, croisant la précédente peu loin de Bain, et dont on n'a point expliqué jusqu'ici l'origine, le trajet, la terminaison et l'importance capitale.

Le même observateur ne peut préciser par quel point la voie de Nantes entrait dans l'étroite enceinte du *Condate* romain. Cependant, il incline à croire que ce devait être par la porte *Aivière* (Aquaria) qu'il pense avoir été probablement située peu loin de la rue de l'Ile et sur la rive droite de la Vilaine. Il est, en effet, possible qu'elle se trouvât dans ce point, puisque, suivant MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, il est avéré par des documens anciens, que le mur de la seconde enceinte, après s'être replié vers la porte Saint-Germain, courait le long de la rivière, vers *la porte Aivière, qui s'ouvrait près de la tour d'Apigné qui la protégeait*. En outre, en démolissant la dernière pile du vieux pont de l'Ile, durant les travaux de canalisation de la Vilaine, on découvrit peu loin de l'entrée de la rue du même nom, la base d'une très-ancienne tour, qui doit avoir été celle de la porte fortifiée dite de *Vilaine,* laquelle avait remplacé celle appelée *Aivière;* tandis qu'un peu plus à l'Est, dans l'épaisseur actuelle des quais de la rive droite, à 25 mètres du pont de Nemours qu'on vient de construire, on rencontra les fondations d'une autre tour qui probablement avait été élevée à la même époque, à l'angle Sud-Est du mur de la première enceinte, et que le plus ancien plan de la ville n'indique aucunement, ce qui ferait croire qu'à l'époque où Hevin le dressa, elle avait déjà été rasée. « La porte *Aivière*, ajoutent les mêmes auteurs, page 161 de leur

(1) Ce gros bourg n'est éloigné de la route actuelle de Rennes à Nantes par Bain, que de 2 kilomètres. M. de Penhouet, qui avait beaucoup parcouru la commune dans laquelle il est situé, avait découvert, dans la partie de celle-ci la plus rapprochée de la route de Nantes, un fragment de voie romaine appartenant à celle de *Condate* à *Condivicnum* (Nantes).

» *Histoire de Rennes*, avait été remplacée par celle de Vilaine plus voisine
» de la rivière et s'ouvrant sur l'îlot de Joculé, de même que celles dites
» Jacquet et Baudraëre devenues inutiles, avaient été supprimées. »

Je ferai connaître plus bas les raisons qui me feraient pencher à en admettre l'emplacement plutôt à l'ancien abreuvoir contigu à l'hôpital Saint-Yves, que dans ce point.

M. Bizeul pense que la voie devait arriver dans *Condate* en passant près de la chapelle du Lazare, dite depuis de la Magdeleine (1) (*pl.* XV), bien antérieure à celle qu'on voit aujourd'hui, qui après avoir été transformée un moment en une manufacture de plomb à giboyer, a fini par être entièrement abandonnée; que, laissant la rue du faubourg de Nantes et prenant à gauche aux maisons nommées *la Teillais*, elle suivait un chemin passant à l'Est, près de l'Arsenal qu'elle rasait, et arrivait vis-à-vis le Champ-Dolent, où les fortifications élevées en 1422 par Jean v de Bretagne et le bras de rivière détourné *des Murs* destiné à leur servir de fossé, qui n'existaient pas alors (2), ont entièrement changé l'état de ce terrain, sur lequel se sont entassées tant de barraques; et que de là, elle se dirigeait, pour franchir la Vilaine, vers un pont qui devait avoisiner l'emplacement de celui de l'Ile (3).

Une seconde voie, suivant lui, se dirigeait vers Corseul (*Fanum martis*).

Une troisième, au mont Saint-Michel (*Mont Jovis*). Ce n'était point à celui-ci qu'elle se rendait, elle passait seulement à l'Ouest de ce dernier, à travers la baie du même nom, qui n'avait pas encore été envahie par la

(1) Cette chapelle fut bâtie en 1140, dans le faubourg de la Magdeleine, qui ne fut appelé ainsi que depuis 1400, car, avant, il se nommait faubourg du Lazare.

(2) La ville de Rennes fut accrue pendant les années 1425, 1428, 1430, 1431 et 1464. On fit avec des terres rapportées les boulevards des portes Blanche, Toussaint et Mordelaise, par commission, en 1476, 1477, 1480 et 1487.

(3) Lorsque les Romains avaient à traverser des cours d'eau considérables, ils y construisaient des ponts tantôt en pierres, ce qui était rare, et le plus souvent ils les passaient en bac ou sur des ponts en bois appelés *tumultuarii*. C'est ainsi que César en construisit un sur la Saône en un jour. Lorsque les cours d'eau étaient, au contraire, de médiocre importance, ils en effectuaient le passage, sur des poteaux en bois ou à l'aide de gués ou chaussées ménagés au fond, lorsqu'il y avait peu de profondeur. (*Bergier*, *Observations sur les ponts des rivières, chez les Romains.*)

mer, à l'époque gallo-romaine, pour atteindre en droite ligne *Alauna* (Alleaume près de Valognes), et au delà, *Coriallum* (Cherbourg).

Une quatrième, à Avranches (*Ingena*). Il est probable qu'elle a existé; mais, faute de preuves suffisantes, je n'ai osé la faire figurer sur ma carte (*Pl.* XVI) que par un pointillé.

Une cinquième à Fougères (*Filgerium*). C'était une voie qui de *Condate* se rendait à à *Noviomagus* (Lisieux) (1) en passant par cette localité.

Une sixième, à Ernée ou même peut-être à Jublains (*Noedunum?*), qu'il n'admet qu'avec doute. Cette route n'allait point à *Condate*, mais de Corseul au Mans, en passant près de Jublains, après avoir traversé obliquement le Nord du département d'Ille-et-Vilaine, dans la direction de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est.

Une septième, à Angers (*Juliomagus*) par La Guerche.

Une huitième, à Carhaix (*Vorganium* ou *Vorgium* de Ptolémée) par Castel-Noec. Elle ne passait point par ce lieu et les autres que lui assigne M. Bizeul, mais en droite ligne par Loudéac, parce que, dans le premier cas, elle aurait décrit une courbe exagérée et des plus étendues, et que d'ailleurs M. Moet de la Forte-Maison me semble avoir démontré à la page 332 du *Nouveau Dictionnaire d'Ogée*, que tout ce qu'il dit de cette prétendue voie de Rennes à Carhaix par Castel-Noec doit être attribué à celle de *Dariorigum* à *Vorganium* (2).

Une neuvième se dirigeait vers Ploermel; c'était, suivant moi, celle qui

(1) Cette ville était encore appelée *Civitas Lexoviorum*. Les Lexoviens n'étaient donc pas un peuple de la Petite-Bretagne, mais celui dont la ville principale était *Noviomagus* (Lisieux), et ils occupaient la rive gauche de la Seine.

(2) M. Moet de la Forte-Maison établit, en effet, que le lieu marqué dans la carte théodosienne sous le nom de *Sulis*, se retrouve précisément dans le point d'union d'une petite rivière nommée Suel avec celle du Blavet; que ce nom de Suel concourt avec la distance à nous faire connaître *Sulis*, et que Samson, n'ayant pour guide que son génie et la voie de Vannes au Nord, et voulant que *Sulis* fut dans les environs de Baud et non à Pontivy, s'est beaucoup approché de la vérité. « Je me suis rappelé, ajoute-t-il, ce camp remarquable ou station militaire romaine, au prieuré de la *Couarde*, commune de Bieuzy, sur un mamelon contourné par le Blavet, qu'a décrit M. de Penhouet, et j'ai été frappé tout d'abord de l'idée que ce camp devait être sur la voie conduisant de *Dariorigum* à *Vorganium;* et, pensais-je, si ce n'est pas *Sulis* elle-même, c'est du moins dans un endroit fort près de ce lieu qu'était vraisembla-

de *Condate* se rendait à *Dariorigum*, coupant entre cette localité et Guer la grande voie de *Juliomagus* à *Vorganium*.

Enfin, une dixième vers *Duretie* (Rieux sur la Vilaine). C'est celle que M. Bizeul conduit de *Dariorigum* (Vannes) à Blain, et de là à *Juliomagus* (Angers), malgré qu'il soit appris que les trois grandes voies qui partaient de cette dernière ville se rendaient à Nantes et de là à *Dariorigum* (Vannes), puis à Rennes, à Tours, et une quatrième, indépendante des précédentes, en droite ligne, à *Vorganium* (Carhaix), comme je le ferai connaître plus loin.

Il est bien reconnu aujourd'hui, que les villes romaines ne présentaient ordinairement que quatre portes et même parfois que deux, quoiqu'on en ait observé six ou plus dans des cités très-considérables, et que de celles-ci partaient des routes conduisant aux établissemens les plus importans, et venant se croiser à peu près vers le milieu de ces *oppida*.

Il est certain qu'une grande ligne (N *de la pl.* XIV), sortait de *Condate* pour se rendre à *Juliomagus* (Angers) en passant par La Guerche; qu'une seconde (Q *de la pl.* XIV) se dirigeait vers *Vorganium* ou *Vorgium* (Carhaix) (1) et de là à l'extrémité de la péninsule armoricaine où se

blement *Castel-Noec;* car *sewl* en breton cornique et gallois, paraît avoir signifié *statio* du verbe *sevel, stare;* d'où sera venu par la suite le nom de la *Couarde* ou de la *Garde.* »

M. Moet de la Forte-Maison traduit *Castel-Noec*, qui désigne le hameau de Castennec, par *Château de la Noue* ou *Castel-Noyal*. En outre, suivant lui, la distance de *Dariorigum* à cette station ne laisse aucun doute à cet égard, les vingt lieues gauloises se retrouvant avec une exactitude frappante, de même que les vingt-quatre autres qui la séparent de *Vorganium*. (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, page* 334, *T. II.*)

Quant au tracé indiqué par M. Bizeul, comme l'ancienne voie de Rennes à Carhaix, et que M. Moet de la Forte-Maison croit n'avoir été qu'un tronçon de celle de *Dariorigum* à *Vorganium*, je serais assez disposé à partager cette opinion ou à admettre qu'il devrait peut-être se rapporter à une autre qui allait de Carhaix à Blain.

(1) Carhaix, en latin *Caretum*, était, par sa position au centre de la presqu'île armoricaine, habilement choisie par les Romains, comme un point duquel ils pouvaient faire partir toutes leurs voies en forme de rayons aboutissant à sa circonférence; tandis qu'à sa base se trouvaient Vannes (*Dariorigum*) et Corseul (*Fanum Martis*), et plus vers l'Est, Nantes (*Condivicnum*) et Avranches (*Ingena*). M. Moet de la Forte-Maison, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Ogée, page* 332 *du tome II*, s'est livré à de curieuses recherches étymologiques sur cette cité, auxquelles je ne puis que renvoyer.

Carhez ou Carhaix, dit-il, n'a pas d'autre nom dans l'acte de fondation du prieuré

trouvait *Gæsocribate* (1) situé probablement vers le Conquet et non à Brest où l'on a placé tout aussi à tort le *Brivatus portus* (2); qu'une troisième (*O de la pl.* XIV) se portait à *Condivicnum* (Nantes); et

de Saint-Nicolas-de-Carhaix, fait en 1108, par Tanguy 1er, que celui de *Castellum* qui est, en effet, la signification du mot *Caeres* ou *Carhez*. Cette cité est indubitablement *Vorganium*, capitale des Ossismiens; tout concourt à le prouver, ses débris de colonnes, de statues, de pavés en mosaïque, d'aqueducs, les bronzes antiques et les nombreuses monnaies qu'on y rencontre, le grand nombre de voies qui y aboutissaient, l'exactitude des distances données par la table théodosienne.

« A Carhaix, dit M. de la Monneraye (*Mémoire déjà cité*), M. de Fréminville n'a reconnu *que quelques faibles vestiges de constructions romaines*, et ajoute que les Romains y sont venus, mais n'y ont établi *que temporairement une station* ou *poste militaire*. Or, à Carhaix, que nous visitions il y a quelques mois à peine, c'est toute une ville romaine ensevelie sous la ville moderne. Car, nulle part au dessous des maisons, des rues actuelles, et même dans les champs qui s'étendent jusqu'à l'antique église de Plouguer, on ne creuse sans rencontrer à 15 ou 20 pieds des constructions, des monnaies et des tessons de poteries romaines. »

(1) M. de la Monneraye, d'après les investigation auxquelles il s'est livré, serait porté à rechercher *Gæsocribate*, sur le prolongement d'une voie romaine qui se dirigeait de Carhaix vers Plouguerneau, aux environs du fort Cesôn. Tandis qu'il lui semble certain que *Staliocanus portus* était Porsliogan, petite rade entre le Conquet et le cap Saint-Mathieu, et que là, par conséquent, ne pouvait pas être *Gæsocribate*.

M. Moet de la Forte-Maison, au contraire, croit que cette dernière se trouvait à l'extrémité de la péninsule; se fondant sur ce que ce nom rappèle celui de *Gæsoriacum* (Boulogne) sur la côte de la Manche, sur ce que *gæso* qui vient de *goes* ou *goez* écrit *giozo* dans la langue franque et tudesque, interpreté *fretum* par Tatien et dans le même sens en celtique (témoin *Goezien*, le nom breton d'Audierne, qui signifie *bras de mer*), veut dire un port ou bassin, et *cribate*, l'extrémité du monde, de *crib* en gallois, *la pointe de toute chose*, de *crioch* ou *criche* en gaëlique et en irlandais, *end*, *extremity*, et de *bet* ou *bed*, *le monde;* d'où *Gæsocribate*, qui signifie littéralement *port* ou *baie du bout du monde*, et enfin sur ce que le lieu qu'il assigne à *Gæsocribate* se trouve à quarante-cinq lieues gauloises de *Vorganium*.

(3) Ptolémée appelle *Brivates portus* un port situé à l'embouchure de la Loire, et c'est par erreur qu'on a confondu ce lieu avec *Gæsocribate*, puisque les mesures fournies par lui le font retrouver près du Croisic, dans un lieu nommé *Brivain*, autrefois situé sur les bords de la mer. (*V. Geogr. ancienne des Gaules, t. I, p. 377, par le baron Walkenaer.*) D'autres antiquaires le placent au contraire plus dans l'intérieur des terres et vers le Sud-Est, dans un point intermédiaire entre Saint-Nazaire, le Croisic et Pontchâteau, envahi autrefois par la mer et converti, aujourd'hui, en marais et en tourbières.

qu'enfin, une quatrième (S *de la pl.* XIV), parvenait à *Alauna* (Alleaume, près de Valognes). S'il existait d'autres voies rayonnant de la même cité, elles étaient bien moins nombreuses que celles admises par M. Bizeul qui, en effet, ajoute encore aux précédentes :

Une onzième se dirigeant vers *Cosedia* (Coutances), tandis que c'était la même que celle qui allait à *Alauna*.

Une douzième, vers *Reginea* ou Erquy (petit port entre Saint-Brieuc et Saint-Malo) qui ne partait point de *Condate* mais de Corseul.

Une treizième, vers *Sipia* (Visseiche, dans l'Ille-et-Vilaine). C'était celle qui de *Condate* se rendait par La Guerche à *Juliomagus*.

Une quatorzième, vers Redon (1), qu'il n'a point décrite, et sur laquelle le manque de documens me force à rester dans le doute.

Enfin une quinzième, à *Aletum* (Saint-Malo), dont l'existence est encore problématique pour moi, parce qu'on n'en a découvert jusqu'ici aucunes traces.

On verra plus bas que je n'admets qu'un nombre beaucoup plus limité de voies, et que plusieurs d'entr'elles ne devaient être que secondaires ou de simples embranchemens, venant se relier aux précédentes déjà indiquées, soit aux quatre entrées même ou portes principales de *Condate*, soit à une certaine distance de celles-ci, se comportant en quelque sorte avec ces quatre voies principales, comme le font nos grandes routes actuelles sortant de nos villes, par rapport à d'autres secondaires ou de même importance venant s'y joindre ou s'y embrancher à des distances variables, ce qui les fait paraître de la sorte bifurquées ou trifurquées.

C'était donc avec ces quatre grandes artères que venaient se réunir ou

(1) Il y aurait à rechercher s'il n'aurait pas existé une voie se dirigeant de Rennes sur Redon, traversant la Vilaine à Pont-Réan, où lorsqu'on refit, en 1767, son pont bâti en piles de pierres avec des travées de bois, on trouva sur la tête des pieux qui soutenaient les pierres, un grand nombre de pièces en cuivre frappés au coin de Jules César (*Nouv. Dictionnaire d'Ogée, page* 128), se portant ensuite à travers les communes de Guichen, Guignen, Lohéac, Guipry, Pipriac, Saint-Just, Bains, la petite ville de Redon, franchissant la Vilaine à Rieux (*Duretie*) et au delà, s'avançant à travers les communes de Theillac, de Doley, passant au N.-O. de Muzillac, pour aboutir à Guerande et au *Brivates portus* (Brivain), qu'il ait existé près du Croisic ou plus dans l'intérieur des terres.

s'anastomoser plusieurs des voies secondaires dont parle M. Bizeul, tandis que d'autres, au contraire, devaient partir presqu'immédiatement et directement de la cité, conjointement avec les premières.

Je crois qu'il ne sortait de *Condate* que huit ou tout au plus neuf voies, savoir; comme je le ferai connaître, du reste, un peu plus loin et avec détails :

Au Sud, une première, déjà citée, qui passait par la porte *Aquaria* et se rendait à *Condivicnum* (Nantes).

Au Nord, une seconde, également indiquée, qui partait de la porte *Chastelière* pour atteindre par *Cosedia* (Coutances), *Alauna* (Alléaume, près de Valognes).

Une troisième, au moins probable, d'après certains indices, qui sortait par le même point, pour se rendre à *Ingena* (Avranches).

Les deux premières voies n'en constituaient, en quelque sorte, qu'une même, traversant du Sud au Nord toute la largeur de la base de la presqu'île armoricaine, et, dans une direction semblable, *Condate* qui se trouvait à peu près au centre sur cette ligne, en sorte que les Romains pouvaient, à l'aide de cette dernière presque droite, communiquer promptement de l'Océan à la Manche, éviter de la sorte d'être obligés à faire le tour de cette vaste langue de terre, à travers une mer toujours dangereuse, et s'affranchir ainsi des longs retards d'une navigation difficile.

A l'Est, on comptait trois voies qui partaient de la porte *Baudraëre*.

L'une d'elles, formant la quatrième et dont j'ai déjà parlé, allait de *Condate*, par La Guerche, à *Juliomagus* (Angers).

Une autre, constituant la cinquième, se rendait de la même cité à *Subdinum* (Le Mans).

Une sixième, sortant également de celle-ci, communiquait, en passant par *Filgerium* (Fougères), avec *Noviomagus* (Lisieux).

Toutes ces voies étaient destinées à relier la cité gallo-romaine, ou plutôt l'Armorique, avec les provinces limitrophes au Nord-Est, à l'Est et au Sud-Est du reste de la Gaule.

Enfin à l'Ouest il existait encore trois autres voies sortant par la porte *Mordelaise*, savoir :

Une d'elles, constituant la septième, qui allait à *Fanum martis* (Corseul).

Une autre, la huitième, se rendant de *Condate* à *Vorganium* (Carhaix).

Et une dernière, la neuvième, qui de la même ville se dirigeait sur *Dariorigum* (Vannes).

Ces voies étaient admirablement disposées pour mettre l'*oppidum* en communication, d'une part avec le littoral septentrional et celui méridional de la presqu'île armoricaine, et de l'autre avec son centre et même son extrémité.

Quant à la détermination des points de l'enceinte où pouvaient se trouver les quatre portes d'entrée, je n'ai pu me guider pour l'établir, que sur les connaissances historiques de la disposition que les Romains leur donnaient communément, que sur l'analogie de dénominations de celles de plusieurs autres villes gallo-romaines, et, enfin, que sur une étude patiente du plan d'Hevin.

On trouve dans un manuscrit du XV[e] siècle, qui existe à la bibliothèque de Rennes, qu'il n'y avait que quatre portes à la première enceinte, désignées sous les noms de *Morlaise* (1), de *Chastelière*, de *Baudraëre*, et d'*Aquaria*. Il est probable que dans *Condate*, celle dite *Chastelière* (K *de la pl.* XIV) devait correspondre à la porte prétorienne des camps romains retranchés, du moins, si l'on a égard à la disposition du terrain et à celle des portes à droite et à gauche qui étaient les principales (2). C'est en faisant des rapprochemens, que j'ai été amené à pouvoir indiquer d'une manière à peu près certaine la position de trois d'entr'elles, savoir 1° de celle qui répondait aux voies de *Juliomagus* (Angers), de *Subdinum* (Le Mans), et de *Noviomagus* (Lisieux); 2° de celle qui donnait issue aux voies de *Fanum martis* (Corseul), de *Vorganium* (Carhaix), et de *Dariorigum* Vannes); 3° de celle qui regardait les voies d'*Alauna* et d'*Ingena* (Avranches) et, avec plus de doutes, 4° de celle qui donnait entrée dans la cité, à la voie de *Condivicnum* (Nantes). Aussi ai-je cru devoir présenter deux hypothèses sur le point réel que pouvait occuper cette der-

(1) *Morlaise* par altération de *Mordelaise*, nom qui avait été donné, comme je l'ai établi précédemment, à cette porte, parce qu'elle répondait à la route qui conduisait à Mordelles, gros bourg qui existait dès avant le X[e] siècle, et qui, à cette époque, dépendait des moines de Saint-Melaine.

(2) Dans les villes gallo-romaines de Rheims, de Noyon, il n'y avait également que quatre portes; dans celle de Beauvais que deux seulement, une seule voie la traversant; tandis que dans des cités plus considérables, il pouvait y en avoir six ou plus.

nière, afin que le lecteur put se décider en faveur de celle pour laquelle je lui offrirais le plus de preuves ou de probabilités.

1° La voie de *Juliomagus* (Angers), après avoir traversé la Vilaine, un peu au-dessus du lieu où est actuellement le pont de Berlin (endroit en amont duquel on trouva une si grande quantité de monnaies romaines), puis l'extrémité des rues de la Basse-Baudrairie, toute la longueur de celle de la Haute-Baudrairie, devait entrer dans *Condate* par la porte *Baudraëre* (18 *de la pl.* XV) qui aurait été l'une des quatre, située au côté Est de l'oppidum gallo-romain et dont l'importance semblerait avoir été considérable, puisqu'au moyen-âge on avait cru devoir la flanquer d'une forte tour de défense, comme on peut le voir dans le plan d'Hevin.

Peut-être en avait-il existé, avant, dans ce point, une autre d'origine gallo-romaine, sur l'emplacement de laquelle on aura élevé la seconde. M. de Caumont observe, en effet, que les enceintes militaires de cette époque étaient flanquées de tours rondes, irrégulièrement espacées.

Ensuite, la voie devait suivre la rue de Beaumanoir, le côté nord de la place de la Grande-Pompe, aujourd'hui dite du Calvaire, une grande partie de la rue du Four-du-Chapitre où elle devait couper obliquement la chapelle du Petit-Saint-Melaine (5 *de la pl.* XV) desservie par les Bénédictins, un peu après, croiser la voie de *Condivicnum* et se joindre à celle de *Vorganium* qui devait traverser le pâté de maisons se trouvant au delà, la rue de la Psalette, puis les habitations au Sud de la cathédrale, en se dirigeant vers l'angle correspondant Sud-Ouest de sa façade (1), d'où elle arri-

(1) A l'époque de l'établissement des premières églises, elles étaient presque toujours dans la cité, sur l'une des principales voies qui la traversaient, de même qu'un très-grand nombre des abbayes bâties antérieurement au XVe siècle étaient placées dans leur voisinage. Leur forme était allongée ou celle des basiliques qui n'avaient pas de transepts.

Les premières églises furent des baptistères de forme octogonale et le plus souvent ronde, avec colonnes, telles que celle du Saint-Sépulcre, celle élevée par Constantin sur la tombe de sa mère Hélène, celle de Sainte-Constance ayant servi de sépulture à sa fille Constantia, celle de San-Stefano-Rotundo, dont l'époque de la dédicace par Simplicius, date de 467-483, celle des Templiers, d'autres dans le Jutland et dans l'île de Bornholm au Groenland, celle de l'île de Corfou fondée par Jovinien en 364. Dans quelques auteurs chrétiens primitifs, ces églises sont seulement appelées oratoires et propres surtout à l'Italie.

Plus tard, ces édifices devenant insuffisans ou impropres à l'exercice et à la célébra

vait, après avoir traversé la place Saint-Pierre, à la porte Mordelaise (1 *de la pl.* XV) par laquelle elle sortait pour se rendre à *Vorganium*

tion de la lithurgie, et ne permettant pas d'y réunir les fidèles, les architectes bysantins y introduisirent une forme toute nouvelle, en y ajoutant un carré, et les Romains en y substituant d'abord un rectangle oblong, comme on l'a reconnu à Pompéia et à Herculanum, et postérieurement en terminant l'une de leurs extrémités par un hémicycle, ce que M. Bumsen a vérifié dans les basiliques Argentaria, Ulpia, Fulvia, Aemilia dessinées dans l'ancien plan de Rome. Ces basiliques furent couvertes dans l'oririne d'une toiture en bois et ce ne fut, que plus tard, qu'on remplaça cette dernière par un dôme ou des voûtes.

Il y en eut, avant elles, de séculières, dans lesquelles l'archonte, paré des vêtemens royaux, remplissait les fonctions de juge, dans toutes les matières ayant rapport à la religion. La *stoa* y devint l'origine des premières basiliques. Leur forme était un carré oblong, terminé par un hémicycle au centre duquel s'élevait une plate-forme exhaussée, sur laquelle était placé le siége du prêteur; autour, ceux des centumvirs, des officiers civils, et plus bas la place assignée aux notaires et aux avocats. Les trois autres quarts formaient la grande salle, semblable à la nef centrale d'une église, dont la forme, suivant les constitutions apostoliques, devait être celle d'un vaisseau ou de l'arche de Noé. Ainsi, la disposition générale du corps principal de l'édifice devint la nef; la place exhaussée du prêteur, l'abside dans laquelle s'assit l'évêque et son clergé; les caveaux au-dessous de la tribune donnèrent l'idée de la chapelle souterraine ou de la crypte destinée à recevoir les restes d'un saint ou d'un martyr; les clôtures ou *cancelli* des notaires et avocats reçurent les chantres du chœur; les côtés s'allongèrent et devinrent les transepts destinés à contenir les fidèles; les galeries supérieures dérobèrent les femmes à la vue du public, d'après les traditions juives qui forment la base du rituel et de la lithurgie romaines; et, de plus, une place particulière fut affectée à séparer celles mariées ou veuves des vierges, de même que parmi les hommes le pénitent resta isolé des membres auxquels il avait été permis de participer à la communion, et le catéchumène privé de l'enseignement donné à ceux qui avaient reçu la confirmation. Le porche en avant ou la portion découverte détachée de l'édifice, appelé *atrium*, *narthex*, *pronaos*, devint un lieu affecté à ceux qui étaient séparés du reste de la communauté, à cause de leurs péchés, ou qui n'avaient pas encore la permission de participer aux saints sacremens, et il fut dans l'origine orné d'un simple portique surmonté de trois fenêtres à plein ceintre couronnées par un œil-de-bœuf.

De chaque côté du chœur s'élevèrent les *ambons* ou chaires, d'où le sous-diacre et le diacre lisaient alternativement les épîtres et les évangiles, les censures et les commandemens épiscopaux, les prières ordonnées, et les prêtres prêchaient; tandis que l'évêque le faisait assis sur un pliant placé devant l'autel. Enfin, au milieu, furent placés les chantres qui étaient tous prêtres, dans les temps primitifs de la foi.

La seule table de la communion ou maître-autel, car l'église primitive était étran

(Carhaix) et de là à *Gæsocribate*. Mais avant de pénétrer dans l'oppidum par la porte Baudraëre, peut-être se réunissait-elle à deux autres voies venant l'une de *Subdinum* (Le Mans) et l'autre de *Noviomagus* (Lisieux).

Quant à la voie qui de *Condivicnum* (Nantes) se rendait à *Condate*, elle entrait dans cette dernière par la porte *Aquaria*. Seulement celle-ci ayant pu exister dans deux points (22 *et* 22 *bis de la pl.* XV) controversés de la portion de la muraille regardant le Sud, je hasarderai deux hypothèses

gère à la multiplicité des objets sacrés du rituel de celle romaine moderne, était toujours isolé de la muraille, et placé dans le sanctuaire qui était séparé de la nef, dans les grandes basiliques, par l'arc-de-triomphe et se terminait par l'abside fermée ainsi que le chœur par des clôtures. Aucun laïque n'osait y pénétrer, et ses secrets profonds étaient dérobés, par de riches draperies, à la vue de la communauté, jusqu'à la consécration de l'Eucharistie.

Les parois des murs latéraux furent revêtues de mosaïques simples ou historiées, lesquelles depuis le ve siècle jusqu'au XIIIe leur servirent d'ornement, tandis que les sculptures étaient bannies des monumens de l'ancienne église catholique et n'apparaissaient que sur les sarcophages et encore grossièrement esquissées au trait sur la pierre.

Dans les basiliques du Bas-Empire, les voûtes remplacèrent la couverture en charpente apparente, formée de poutres transversales. L'art de voûter avait été porté à un haut degré de perfection par les Romains, dans leurs constructions de bains, de villas, d'amphithéâtres; en outre, elles furent presque toujours bâties de matériaux antiques. Quant aux basiliques romanes-germaniques, elles proviennent de la greffe de la basilique impériale sur celle du Bas-Empire.

L'église primitive s'abstint des cloches pour appeler les fidèles à la prière. Ce n'est que dans la vie de saint Colomb, mort en 598, qu'on trouve le plus ancien document de leur consécration première, tandis qu'en Bretagne, c'est au VIIIe siècle seulement qu'il faut rapporter l'usage des cloches dans les principales églises de cette province, quoique plusieurs autres en fussent probablement fournies, puisqu'elles avaient des clochers.

Les églises romanes succédèrent et, plus tard, dans le gothique du continent, l'idée principale de la basilique fut encore maintenue, seulement les voûtes s'élevèrent avec plus de hardiesse, se firent jour à travers les ogives, se modifiant suivant les contrées et à mesure que les chapelles s'y multipliaient. En même temps, les transepts s'y ajoutèrent et leur donnèrent la forme d'une croix, et l'abside se termina tantôt d'une manière demi-circulaire ou polygonale, tantôt carrément comme en Angleterre. (*Documens tirés d'un ouvrage intitulé* L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE D'ITALIE, *par M. Henri Gally Knight, publié à Londres en* 1842 *et* 1844, *avec planches lithochromatiques par Owen Jones, et puisés dans la Revue Britannique, année* 1845.)

entre lesquelles le lecteur choisira pour asseoir son jugement sur la place réelle que cette entrée devait occuper.

Dans la première, la voie de *Condivicnum* après avoir traversé la Vilaine au-dessous du pont de l'Ile, devait entrer dans l'oppidum par la porte *Aquaria* (*M de la pl.* XIV), située un peu au-dessous de la tour d'Apigné et dans sa direction, passer à travers la portion à l'Ouest de l'emplacement occupé par le roulage de M. Aubry (1) (ancien jardin de la communauté des filles du Calvaire) (2), ensuite la ligne sur laquelle s'élève la façade Est de la maison formant le côté occidental de la

(1) Il ne faut pas croire que les terres amoncelées presque jusqu'au faîte de la muraille, lorsque cette première enceinte fut devenue inutile, par suite de la construction de la seconde, et sur laquelle s'élevèrent le couvent des filles du Calvaire et plus tard les bâtimens de cet établissement de roulage, existassent à cette hauteur, à l'époque gallo-romaine, si la porte *Aquaria* répondait à ce point. Une pente, au contraire assez douce, devait indubitablement conduire de celle-ci dans l'oppidum. Ce n'est pas que dès ce temps, comme au moyen-âge, on n'eût établi tout autour et au dedans des murailles, des espèces de plates-formes pour la facilité de la défense; mais, alors, elles étaient toujours interrompues aux diverses entrées. Ainsi, dans la coupe faite à l'ancien mur près de l'Ecole d'artillerie, pour y ouvrir la rue de la Croix-de-la-Mission, on peut encore voir, le long de la base de l'hôtel Coniac, la hauteur à laquelle, à l'aide d'une maçonnerie, on avait maintenu les terres ou remblais destinés à y former une sorte de plate-forme ou terre-plein.

« Chez les Romains, dit Vegèce, derrière les murs de fortification des villes, se » trouvaient parfois des terrasses formées avec des terres battues, maintenues par » deux murs distans l'un de l'autre de 22 pieds, et s'abaissant en pente douce du côté » de la cité, pour faciliter l'accès du rempart aux hommes chargés de le défendre. En » outre, l'entrée des portes était protégée par deux tours, et surmontée d'ouvrages en » pierre, d'où l'on pouvait assaillir ceux qui auraient essayé de les briser ou de les » brûler. » (*Vegèce, de l'Art Militaire, livre IV.*)

(2) Le monastère de Saint-Cyr, situé au haut du faubourg de Brest, était le premier des deux couvens de Bénédictines que Rennes possédait. A la tête de cette congrégation était une générale élective qui faisait régulièrement ses visites dans les maisons qui lui étaient soumises.

Ce fut le 12 juillet 1630 que la ville de Rennes accorda à ces religieuses pour leur établissement la maison de Saint-Cyr, qui était un prieuré en 1057, et qui fut ensuite nommée le Grand-Calvaire. Cette maison n'avait plus en 1764 que quinze religieuses.

Ces Calvairiennes firent un second établissement en 1671, en l'hôtel de Cucé, situé alors près la place de la Grande-Pompe (aujourd'hui celle du Calvaire).

Saint-Cyr servit pendant la Révolution de caserne et ne redevint maison religieuse

place de la Pompe, et l'espace correspondant de cette dernière, où, en face de la rue du Four-du-Chapitre, elle coupait la voie de *Juliomagus*, et débouchait dans celle d'*Alauna* (Alleaume, près de Valognes), laquelle devait suivre ensuite la rue de la Miterie appelée actuellement de Montfort, couper longitudinalement l'extrémité Sud du grand bout de Cohue (14 *bis de la pl.* XV) dont la place moderne de Saint-Sauveur occupe une petite partie, parcourir le reste de sa longueur sur laquelle on a bâti, depuis, tout le côté Est de la rue de Clisson, puis la rue Saint-Michel aujourd'hui Rallier, et enfin sortir par la porte Chastelière (1) dite Saint-Michel (12 *de la pl.* XV); peut-être, alors, cette dernière était-elle appelée du nom d'*Alauna*.

Dans la seconde, la voie de *Condivicnum* (Nantes), après avoir passé à Laillé, dans la partie de la commune de Bruz peu éloignée de la route actuelle de Nantes par Bain, ensuite à l'Est de l'Arsenal, traversé au Sud une portion des terrains occupés par les maisons du Champ-Dolent, devait arriver en face de l'ancien abreuvoir de Saint-Yves où Hevin place, dans son plan, la porte Aivière (*Aquaria*) (22 *bis de la pl.* XV). Après avoir franchi la rivière, elle devait pénétrer par cette entrée dans *Condate*, passer devant le portail de l'hôpital et celui de la chapelle Saint-Yves (23 *de la pl.* XV), suivre la rue des Lauriers, en empiétant vers le haut sur les maisons de son côté Est, continuer à travers celles répondant aux n°s 20 et 18 de la rue du Four-du-Chapitre, où elle venait croiser les voies de *Juliomagus* et de *Vorganium* et rencontrer celle d'*Alauna*. Cette der-

qu'en 1810 ou 1811, par suite des sollicitations de la mère Eugénie. (*Note communiquée par M. Maillet, bibliothécaire de la ville de Rennes.*)

(1) Porte Chastelière (de *castellum*, cité ou place fortifiée). Elle avait été ainsi nommée, parce qu'elle avoisinait ou faisait partie d'un endroit défendu, que les Romains, comme je le prouverai un peu plus tard, désignaient par *castellum*.

« Aussi, ces noms de *chastel*, *chastelet*, *chastelier*, dit M. Bizeul, annoncent-ils » toujours des enceintes fortifiées, et les voies en étaient souvent avoisinées. Ces » dernières, dans l'Armorique, province si éloignée de la capitale de l'empire, se » construisaient, dit-il, comme nos routes actuelles avec le système de Mac-Adam, » qui n'est qu'une imitation de la manière de faire des Romains, avec l'exception, » toutefois, que ces derniers, sauf quelques courbes très-douces et très-savamment » ménagées, suivaient presque toujours la ligne droite. » (*Mémoire sur quelques Voies Romaines du Poitou, par M. Bizeul*, 1844.)

nière devait passer derrière l'hémicycle de la cathédrale nouvelle (1), se porter à travers une partie du terrain occupé par l'hôtel du Saint-Esprit, traverser obliquement la rue Saint-Sauveur, passer à l'Ouest de l'ancienne église du même nom (17 *de la pl.* XV) qui occupait une bien plus grande longueur de cette partie de la rue que celle actuelle, continuer diagonalement à travers le pâté de maisons intermédiaire entre la rue Saint-Sauveur et celle de la Monnaie qu'elle traversait obliquement et en suivant la même direction que les maisons faisant l'angle et le côté Ouest de la rue Rallier, enfin la porte Chastelière, dite aujourd'hui Saint-Michel (12 *de la pl.* XV) par laquelle elle sortait de la cité pour se rendre à *Alauna* (Alleaume, près de Valognes).

C'est cette seconde hypothèse que je suis plus porté à adopter, et je m'appuie, pour justifier la probabilité que la porte Aivière existait plutôt à l'endroit répondant à l'ancien abreuvoir de Saint-Yves, sur ce qu'elle est désignée dans le titre de fondation de cet hôpital, sous le nom d'*Aquaria, à cause de la proximité de la rivière ;* sur ce qu'elle se trouve correspondre davantage que l'autre au milieu du côté méridional de l'oppidum ou vis-à-vis la porte Chastelière, ce qui permettait à la voie de *Condivicnum* de le traverser plus à son centre que si elle avait été située vis-à-vis ou dans le voisinage du pont de l'Ile, dans lequel cas elle se serait trouvée beaucoup trop rapprochée de son côté oriental et aurait imprimé à la même voie une déviation des plus anormales, comme on peut s'en assurer en jettant les yeux sur la *pl.* XIV ; et enfin, sur ce que cette porte, admise comme ayant occupé le lieu de l'abreuvoir de Saint-Yves, la laissait arriver en droite ligne dans *Condate*, ce qui n'aurait pu se faire si elle eut été réellement placée en face du pont de l'Ile.

Ainsi donc, les principaux établissemens, sous l'occupation romaine, étaient, suivant M. Bizeul, Nantes (*Condivicnum*) chez les *Namnetes*, Blain, Rennes (*Condate*) chez les *Rhedones*, Corseul (*Fanum martis*) chez les

(1) On voit encore derrière cet hémicycle, dans la rue de la Psalette, une petite maison à pignon, très-ancienne, ou les enfans de chœur apprenaient à chanter, tandis que l'ancien évêché occupait à l'est de la cathédrale tout le terrain compris, depuis la maison Duchêne et la partie de la rue de la Monnaie qui y fait suite au sud-ouest, jusqu'à l'impasse ou cul-de-sac de la petite rue Saint-Sauveur et de celle de Saint-Guillaume, où l'on voit encore l'ancienne chapelainerie et à côté la pénitencerie.

Curiosolites, Vannes (*Dariorigum*) chez les *Venètes*, Carhaix (*Vorganium*) chez les *Osismii*.

Mais il en est une foule d'autres, dans l'Armorique, qui avaient une importance réelle et qui sont encore ignorées; ainsi Quimper (*Corisopitum*) chez les *Corisopiti* (1) dont aucun auteur ne fait mention avant la notice des provinces, lesquels, suivant Danville (*Notice de l'ancienne Gaule, page* 249), n'étaient primitivement qu'une portion des *Osismii*; *Gæsocribate* au Conquet, où, d'après M. de la Monneraye, à Plouguerneau aux environs du fort Cesôn, tandis qu'il met à la place de la première *Portus Staliocanus* aujourd'hui Porsliogan, petite rade entre le Conquet et le cap Saint-Mathieu; *Brivates portus* qu'on regarde comme se rapportant à Brest (2), etc.

Combien d'autres lieux ont pu avoir quelque spendeur qui, aujourd'hui, recouverts de couches de terre accumulées par les siècles, restent encore ignorés!

Ainsi au village de Kerilien, près de Lesneven, les substructions qu'on y a découvertes, les tessons de briques à rebord (*tegulæ*) et de briques

(1) Les habitans étaient appelés *Corisopites* ou *Corisolites* (*Notice des Gaules*). Les Curiosolites n'ont rien de commun avec la population qui habitait le pays de Quimper. (*De Blois. — Dictionnaire d'Ogée*, *page* 395, *t. II.*) Les Romains, après leur conquête, envoyèrent un préfet dans chaque cité et un consul dans la capitale : chaque citoyen resta maître de ses propriétés.

(2) On place sous l'empereur Gratien (vers 275), la création de la troisième et de la quatrième Lyonnaise. La deuxième comprenait une partie de la Normandie, la troisième *Cæsarodunum* (Tours), *Juliomagus* (Angers), *Condivicnum* (Nantes), villes habitées par les *Turones*, les *Andegaves*, les *Namnetes*, et dans la presqu'île bretonne *Condate* (Rennes), *Fanum Martis* (Corseul), *Vorganium* (Carhaix), *Dariorigum* (Vannes) *Corisopitum* (Quimper), *Aletum* (Saint-Malo), habitées par les *Rhedones*, les *Curiosolites*, les *Ossismiens*, les *Venètes*, les *Corisopites*, les *Diablintes*. Les côtes de Bretagne et celles de la Normandie étaient appelées *tractus armoricani*, et les îles de Gersey, de Guernesey, d'Aurigny, d'Ouessant, de Sein, d'Houat, de Belle-Isle, *Cæsarea*, *Sarmia*, *Ridua*, *Uxantis*, *Sena*, *Siata* et *Vindelis*.

L'Armorique s'étendait jusqu'au-delà de la Loire, entre elle et la Seine, comme l'indique l'*Itinéraire* d'Antonin.

En outre, dès la première moitié du IIIe siècle, les villes furent désignées par les noms des peuples dont elles étaient les capitales, de même que la lieue gauloise remplaça le mille romain qui avait seul été employé pendant le Ier et le IIe de l'ère chrétienne.

courbes (*imbrices*) qui jonchent le sol, un assez grand nombre de pièces romaines en or, du Haut et du Moyen-Empire, que les travaux des champs y ont fait découvrir, et que M. de Kerdanet a eu l'obligeance de me montrer, et parmi lesquelles une de Vitellius représentait d'un côté la tête de cet empereur avec l'inscription VITELLIVS. GERMANICVS IMP. TR. P.; au revers un dauphin surmontant un trépied, au dessous duquel se voit encore un dauphin; et autour XV VIR. SACR. FAC.*, ne permettent pas de douter qu'il ait existé en ce lieu une importante station romaine.

« Il en dut être ainsi, dit M. de la Monneraye, à la pointe du Raz, à l'extrémité occidentale de la Bretagne, où ont été signalés d'importans vestiges. (*Moreau, Histoire de la Ligue en Bretagne, page* 6 *et suivantes.*) Il est vrai que M. de Fréminville nous apprend (*Antiquités du Finistère,* 2e *Partie, page* 93, *année* 1835) qu'il n'a pu réussir, après une journée entière de recherches, à découvrir les débris signalés par le chanoine Moreau. Mais un de nos amis qui visitait les mêmes lieux, il y a deux années, a été plus heureux. Il a vu, au village de Troguer, près et au Nord de la baie des Trépassés, des pans de murs de construction romaine qui, par endroits, s'élèvent encore de plusieurs pieds au dessus du sol, en même temps qu'il a reconnu également, de distance en distance, les restes du chemin pavé dont parle le chanoine, lequel conduisait de la pointe du Raz à Pouldavy près Douarnenez, et de là à Carhaix; les habitans le désignent sous le nom de *Hent-Ahès*. Un homme très-versé dans la connaissance de nos antiquités, M. Lebastard de Mesmeur, a vu aussi une partie des vestiges signalés par Moreau. Un autre chemin pavé, dit encore le chanoine, se dirigeait du même village de Troguer « jusque en la ville de Quimper, si entier, sauf quelques inter» ruptions, que s'il était moderne. »

Des Voies Romaines qui partaient de Condate, & de leur Parcours dans le Département.

Amené par les études auxquelles je viens de me livrer sur l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, et sur la disposition des

voies romaines par rapport à celle-ci, à en étudier les fragmens que le hasard avait pu faire découvrir dans son voisinage et dans le département, les directions qu'elles prenaient en sortant de la cité, la manière dont elles se reliaient entr'elles, j'ai dû chercher à en donner un aperçu et à mettre sur la voie de leur parcours dans notre contrée. Les documens que je vais faire connaître, puisés en partie à des sources certaines, et l'indication positive de quelques-unes de ces routes qui existent encore d'une manière reconnaissable, pourront devenir de bons matériaux, et permettre à d'autres observateurs de combler les nombreuses lacunes que cet essai imparfait pourra présenter.

Mais avant d'offrir, comme lignes d'études ou simples indications, d'après les notions si rares que j'ai pu me procurer et le très-petit nombre de relevés que j'ai pu faire par moi-même, la disposition que j'ai cru devoir donner aux voies qui arrivaient à Rennes ou en partaient, et la direction que je leur ai fait suivre à travers le département d'Ille-et-Vilaine, qu'on me permette d'emprunter au savant mémoire de M. de la Monneraye, ancien capitaine d'état-major, membre du conseil général du Morbihan, lu à la section d'archéologie du congrès de l'Association bretonne, à Nantes, au mois d'août 1845, et dont une partie a déjà été publiée, page 132 et suivantes, dans l'*Histoire du Morbihan et de ses Monumens*, par M. Cayot de Landre, les détails si intéressans sur les voies romaines qu'il y a donnés. J'aurai de la sorte un appui pour la tâche difficile que j'entreprends et une excuse pour les résultats si imparfaits auxquels je suis arrivé, et que le seul but d'être utile m'engage à publier.

« Il existe dans nos annales bretonnes, dit cet observateur, une lacune que les travaux historiques modernes n'ont pu combler : Quel fut l'état de notre pays pendant l'occupation de la Gaule par les Romains? Tel est le problème que les historiens anciens n'ont tenté d'éclairer que par des spéculations dénuées de preuves et que les modernes ont résolu de façons souvent contradictoires. Il importe donc d'opposer des investigations méthodiques aux difficultés très-grandes qui environnent l'étude de la période d'occupation de la Bretagne par ces conquérans, et de forcer l'archéologie à nous dire le mot que nous refuse l'histoire.

» Après que César eut soumis la Gaule, la politique des premiers empereurs dut tendre à consolider à jamais cette conquête. Pour atteindre

ce but, le premier et le plus efficace de tous les moyens était d'ouvrir des communications faciles et directes, du centre de l'empire jusqu'à ses limites nouvelles.

» Aussi apprenons-nous de Strabon (*Géogr., liv. III*), que dès le règne d'Auguste, Agrippa fut chargé de faire construire des routes qui rayonnèrent de Lyon dans quatre directions principales. Les empereurs qui lui succédèrent entretinrent et multiplièrent ces voies qui, en facilitant la marche des légions et leurs communications entr'elles, permirent de tenir en respect les peuples des cités; de rompre leurs intelligences, et, ce qui n'était pas moins important pour la métropole, de faire rentrer le tribut annuel que César avait imposé à la Gaule (*Suet. in Cæs., cap.* 25).

» Les médailles du Haut-Empire trouvées en abondance à Rennes, à Corseul, à Carhaix, etc., témoignent que dès le Iᵉʳ siècle, notre pays fut occupé par les Romains et par leurs colonies.

» Une borne milliaire découverte aux environs de Carhaix et qui porte inscrit le nom de Septime-Sévère, prouve qu'à la fin du IIᵉ siècle au plus tard, les conquérans avaient déjà sillonné de leurs voies la presqu'île armoricaine; enfin la prodigieuse quantité de monnaies impériales du IIIᵉ siècle trouvées sur tous les points de la Bretagne, ne permet pas de douter, qu'à cette époque, l'occupation romaine de cette partie de la Gaule fut complète et permanente.

» Plusieurs monumens ou bornes milliaires nous présentent les noms de Gordien-Pie, Trébonien-Galle, Piavonius-Victorinus, Pivesuvius-Tetricus, Aurélien, etc. Vers le milieu du IIIᵉ siècle, les établissemens et les voies existaient déjà en grand nombre; mais l'effort des empereurs pour percer la Gaule à jour n'a pas dû se ralentir, et il leur reste encore près d'un siècle et demi jusqu'au moment où l'invasion des Barbares, en les forçant à se replier vers le cœur de l'empire, interrompit pour jamais leurs immenses travaux. »

Depuis le président de Robien qui écrivait vers le milieu du XVIIIᵉ siècle, personne n'a rien publié sur ces voies antiques, du moins pour le département d'Ille-et-Vilaine.

Quelques observateurs, il est vrai, avaient bien de temps à autre, hasardé des communications sur des fragmens de routes romaines reconnus dans certaines localités, mais il n'était rien resté de ces causeries

ou de ces simples renseignemens ; aucun archéologue ne s'en était emparé pour les coordonner et reconstituer les lignes.

Il est bien vrai que M. Bizeul (de Blain) a parcouru quelques parties de notre département, et qu'il a eu l'obligeance de mettre à ma disposition les observations qu'il a été à même d'y faire, mais il n'a encore rien publié à ce sujet, et d'ailleurs sa manière diffère trop, d'après ce que j'ai vu des lignes qu'il a tracées pour les voies romaines du Morbihan, de celle que j'ai adopté, pour qu'il me soit permis de le suivre, relativement à certaines d'entr'elles, dans la méthode d'investigations qu'il a cru devoir adopter, sans doute comme la meilleure.

Il n'en a pas moins des droits incontestables à la reconnaissance des archéologues, pour le dévoûment et le zèle avec lesquels il s'est livré à des recherches difficiles, et pour la direction d'ensemble qu'il leur a donné, imprimant de la sorte aux études sur les voies romaines, un caractère d'ensemble propre à créer de nouveaux horizons et à rendre plus importantes les découvertes anciennes et celles à faire ultérieurement.

« Les voies romaines, dit M. de la Monneraye, étaient avant tout des routes militaires, stratégiques ; aussi sont-elles souvent nommées *militares*, *consulares*.

» Elles furent construites d'abord par les soldats des légions et par les troupes lœtiques. Plus tard, on y employa pour les occuper, les peuples des provinces conquises (*Isid. de Séville, Origines, lib. XII, cap.* 16).

» Sur leurs directions, on échelonna des petits camps (*exploratoria*) qui recevaient des détachemens pour en assurer le parcours, pour protéger le passage des convois.

» De distance en distance, séparées par une journée de marche, on construisit ces *mansions* ou étapes, où le soldat se reposait en allant ou en revenant de la guerre, et trouvait des magasins de vivres et de fourrages.

» Les Romains ne faisaient que peu ou point usage de voitures pour transporter les équipages de guerre ; c'étaient des bêtes de somme ou le soldat lui-même qui portaient armes, tentes, palissades, vivres, etc.

» Leurs armées étaient composées d'infanterie pour la plus grande partie ; leur marche ne pouvait donc pas être rapide ; aussi la distance parcourue dans une journée est indiquée dans les itinéraires anciens par celle qui sépare entre eux les lieux de séjour, *civitates* et *mansiones*, et elle

paraît être en moyenne de dix-huit à vingt lieues gauloises ou neuf à dix françaises, de vingt-cinq au degré. Mais moins était grande la rapidité du parcours, plus les Romains avaient intérêt à rapprocher, dans la construction de leurs voies, la longueur itinéraire de la distance à vol d'oiseau. C'est, par dessus tout, la rapidité des moyens de transport qui exige l'augmentation des distances itinéraires pour diminuer les pentes ou les éluder; nous en avons la preuve au XIXe siècle, où, par suite de l'adoption des voies de fer, nos ingénieurs achètent l'horizontalité par une énorme augmentation de la distance itinéraire.

» Notre opinion est que les Romains traçaient leurs routes *le plus près possible* de la ligne droite; nous allons d'ailleurs en fournir des preuves puisées dans les travaux de savans antiquaires.

« Les Gallo-Romains, dit M. de Gerville, avaient comme nous leurs » voies principales, qui répondent assez bien à nos routes royales et dé» partementales. Comme nous, ils avaient des chemins vicinaux et des » voies d'accession; nous ne nous occuperons de celles-ci que pour dire » qu'elles étaient nombreuses.

» Toutes étaient droites, quand elles ne rencontraient pas des obstacles » insurmontables, tels que des collines escarpées, des montagnes, des » marais et des fondrières..... On les faisait monter ou descendre beau» coup plus que ne font aujourd'hui nos routes royales ou départemen» tales; mais indépendamment de ces sinuosités indispensables, l'ensem» ble était droit. » (*Des Villes et Voies Romaines en Basse-Normandie, Introduction, page* X*, Valognes,* 1838.)

Le même auteur conclut : « Que la règle entre deux stations reconnues » pour romaines, suffit parfaitement pour tracer une direction d'étude.... » dont les tracés de la voie, quand on opère sur une bonne carte, s'écar» teront rarement, sauf des obstacles insurmontables, ou à moins que la » ligne entre deux villes ne se mette en communication avec une station » appartenant à une autre direction peu éloignée de la ligne sur laquelle » on opère. »

Dans le même mémoire, M. de la Monneraye rapproche de l'opinion précédente celle de M. de Caumont qui s'exprime ainsi dans son *Cours d'Antiquités* : « Elles suivaient ordinairement des lignes droites, excepté lorsque des obstacles naturels, tels que des montagnes, des ravins pro-

fonds, des marais...., s'opposaient à cette direction. » Seulement il ajoute, en parlant des routes d'une moindre importance : « Elles n'étaient pas alignées comme les premières. »

M. de la Monneraye reproduit l'opinion non moins explicite du docteur Batissier qui, dans ses *Elémens d'Archéologie Nationale*, dit : que les voies romaines suivaient presque toujours une direction rectiligne »; celle analogue de M. le baron Chaudruc de Crazanne (*Mémoire des Antiquaires de France, tome X, pages* 120 *et* 121), celle d'un autre auteur relatée dans le même ouvrage, *tome X, pages* 78 *et* 79; enfin une observation de M. Croister, développée dans l'*Annuaire du Morbihan, pour* 1843, *page* 156, qui vient à l'appui des précédentes.

« Après ces témoignages contemporains, continue-t-il, qu'on nous permette d'invoquer encore celui plein d'intérêt et d'originalité d'un vieux jurisconsulte du XIIIe siècle, dont l'affirmation a d'autant plus de poids, qu'en son temps les voies romaines étaient dans un état de conservation très-supérieur à celui où nous les voyons six siècles plus tard.

» Philippe de Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis* (Nouvelle édition publiée par le comte Beugnot, Paris, 1842), parle à sa façon des voies romaines : « Li cemin, dit-il, que Julien Cesar fit fere; et cil quemin furent fet *à droite lingne*, es liex ou lingne se pooit porter sans empecquement de très-grant montaignes, de rivières ou de mares....... »

Enfin M. de la Monneraye tire une dernière preuve, du peu de différence que fournit la comparaison des mesures des anciens itinéraires avec les distances directes, entre des points bien reconnus et dont l'assiette moderne est identique à leur position ancienne.

« Nous pensons donc, continue-t-il, que des lignes droites tracées sur une bonne carte entre les villes ou les établissemens romains bien reconnus de notre Bretagne, comme Rennes, Corseul, Erquy, Iffiniac près Saint-Brieuc, Cos-Yaudet près Lannion, Tréguier, Plouguerneau à l'Ouest-Nord-Ouest de Lesneyen, Carhaix, Troguer à la pointe du Raz, Quimper, la pointe de Penmarc'h, l'embouchure du Blavet, Vannes, Rieux, Blain, Nantes, etc., fourniraient des lignes d'études sur lesquelles les investigations des archéologues bretons s'exerceraient avec succès (1). Nous

(1) « Pour éviter, toutefois, qu'on ne tire de notre système une conclusion trop ri-

croyons d'après l'état de nos études, qu'on serait amené à reconnaître que les établissemens intermédiaires sur la ligne qui joint deux villes importantes, ont été plus souvent créés pour la voie et après elle, qu'ils n'ont, par une existence antérieure, déterminé son tracé; enfin que l'intersection de deux ou de plusieurs de ces voies a donné postérieurement naissance à plus d'un établissement important qui subsiste encore de nos jours à l'état de bourg ou de ville.

» On commettrait une erreur, si on pensait que les voies romaines ont toujours été construites dans notre pays avec le luxe qu'on déployait dans l'établissement de celles d'Italie ou du midi de la France.

» Outre l'état de dégradation où nous les voyons après tant de siècles, les conditions locales, ou des raisons d'économie en ont fait simplifier la construction; souvent on y chercherait en vain les parties nommées *stratumen, ruderatio, nucleus, summa crusta.*

» Ici ces vieux chemins sont construits en chaussées, c'est-à-dire élevés de plusieurs pieds au dessus du terrain qui les borde. Ailleurs, ce sont simplement des voies; alors ils sont au niveau du terrain adjacent; d'autres fois encore ces deux modes de construction ont été employés alternativement sur la même direction : *voies* dans le trajet des lieux solides et secs; *chaussées* dans les bas-fonds et les lieux humides.

» Leur largeur varie depuis 15 jusqu'à 70 pieds, selon leur importance; mais elles ne se sont conservées à peu près intactes que sur les sommets de nos collines couvertes de landes, à travers les terrains incultes et les forêts; presque partout ailleurs les envahissemens successifs faits par les propriétaires riverains, lorsqu'ils restaurent leurs fossés, ont altéré leurs dimensions et leur direction.

» Souvent ils sont pavés de blocs de pierres, bordés de chaque côté, d'autre blocs formant accottemens (*margines*). On en trouve construits en chaussées qui ne se composent que d'un apport de sable ou de cailloux reposant sur un lit de pierres irrégulières et de petites dimensions, posées à plat et de manière à ne point laisser d'intervalle entre elles.

goureuse, nous dirons que nous n'avons jamais prétendu que les voies romaines suivent, sur le terrain, une ligne mathématiquement droite, mais bien que l'ensemble de leur direction et leurs rares flexions réduites à l'échelle de nos cartes, ne s'écartent guères de la ligne droite. »

» Lorsque ces voies rencontrent une rivière, on y trouve ordinairement un gué naturel ou artificiel. On a pu reconnaître que ces gués supportaient souvent des ponts de bois, comme à Rieux, à Kerantré près d'Auray, au passage de la rivière d'Er-Goz-Ster, au levant de Carhaix.

» On a signalé aussi en Bretagne les vestiges de quelques ponts en maçonnerie, dont on croit pouvoir faire remonter la construction à l'époque gallo-romaine. Tels sont ceux de Port-Neuf sur la Vilaine, à environ 4 kilomètres au Nord du bourg de Messac; de Saint-Conegon, près de la chapelle de ce nom, au Midi de Glomel; de la Ville-Hellec sur la Claye, à l'Ouest de Callac; du pont de Marsac, au Nord-Est de Carentoir, etc.

» On tirera un grand avantage pour l'étude des voies romaines de la remarque d'un certain nombre de noms topographiques qui se retrouvent invariablement sur leurs directions.

» Il y a, dit M. de Gerville (*Notice déjà citée, page* 81), sur les directions d'études, des noms qui peuvent tenir lieu de monumens.

» Les noms qui doivent fixer l'attention sur les chemins ou vestiges de chemins qu'ils désignent, sont les suivans : *Chemin haussé* ou *chaussé*, *Haut-Chemin*, *voie*, *chaussée*, *Chemin ferré*, *perré* ou *pavé*, *Chemin-Conan* dans le pays de Vannes, *Chemin de la duchesse Anne* dans presque toute la Bretagne.

» De vieilles routes, importantes autrefois, aujourd'hui abandonnées, sont désignées dans le pays de Vannes sous le nom de *Ar-Hoh-Hent-Bras*, le Vieux-Grand-Chemin, et dans les environs de Lannion et de Carhaix sous celui de *Ar-Hent-Bras-Coz*, qui veut dire la même chose, et de *Hent-Ahès;* ce sont presque toujours d'anciennes voies romaines.

» Le nom de *chaussée* porté par un bourg, un village ou une habitation, doit appeler les investigations. Le nom de *Chauchix*, fort commun en Bretagne, ne serait-il pas le même que *Cauchie* que Danville traduit par *Calceia*? (*Danville*, *Notice de la Gaule*, *page* 138). Le nom de *gué* ou *vé* (*vadum*) signifie un passage de rivière, selon Danville. (*Ibid.*, *page* 609).

» Celui de *trait* et *port* (*trajectus* et *portus*) indique le trajet d'une rivière par bac. (*V. Danville et Ducange au mot* Trajectus.)

» *La Chasse*, *la Chasse-Ferrée*, *Estrée*, *Estrellé*, *Estrac* ou *l'Estrac*, et tous mots qui contiennent en composition le mot *stratum* sont une bonne indication, ainsi que les noms de le *Pas-aux-Bœufs*, le *Pas-ès-Biches*, ou

simplement le *Pas*, *Maupas*, *Maurepas*. Les lieux nommés *Planche*, rappellent presque toujours ces petits ponceaux qu'on construisait à l'époque gallo-romaine sur les ruisseaux et les cours d'eaux de peu d'importance.

» Les mots où *fines* entre en composition et qu'on trouve souvent sur les voies romaines, indiquent les lieux où ces voies franchissaient la limite entre deux cités ou *pagi*. Nous avons en Bretagne *Iffiniac* près Saint-Brieuc, *Lanfains* près Quintin, *Iffendic* près Montfort, *Castelfinans* dans la forêt de Quénécan, *Saint-Michel-de-Feins*, à trois lieues Sud-Est de Châteaugontier, *La Roche-Tréfineu* entre Lohéac et Guipry, *Feins* entre Rennes et le Mont-Saint-Michel, etc.

» Dans nos vieux actes et dans les anciens cartulaires, on doit remarquer pour être de bons indices, les noms de *Queminum* ou *Cheminum calciatum* et de *Via publica*. Les *Millières*, les *Milleries* viennent de *Milliare* ou *Milliarium;* ils rappellent les bornes que les Romains plaçaient de de distance en distance le long de leurs voies.

» Bien que sous la domination romaine les *ponts* fussent rares chez nous, et que le trajet des cours d'eau de médiocre importance s'effectuât sur des planches fixées à des poteaux en bois, et par *bac* sur les grandes rivières, il en existait, ainsi que nous l'avons dit plus haut. On devra remarquer les noms de le *Pont*, le *Vieux-Pont*, *Pont-du-Château*, *Pout-ar-C'hastel* en breton; et ici encore, on pourra interroger utilement les vieux actes et les cartulaires. En effet, durant toute la période mérovingienne et même sous les Carolingiens, on ne fit guère que restaurer les ponts aux lieux où il en existait de toute antiquité, comme en témoignent les deux cartulaires suivans, le premier de Pépin, l'autre de Charles-le-Chauve.

» *Pippini regis capitulare Papiense a.* 789-9. Consideravimus ut *vias* et *portoras* vel *pontes* infra regnum nostrum; in omnibus pleniter emendatæ debeant per illa loca ubi *antea semper* fuerunt. Nam per alia loca super ipsa flumina nullatenus *portoras* esse debeant.

» *Karoli II conventus Attiniaciens a.* 853-4. De pontibus restaurandis, videlicet, ut secundum capitularia avi et patris, ubi *antiquitus* fuerunt, reficiantur......

» La circulation sur les grandes voies était protégée par des vigies (*exploratoria*) dont les mots *Châtel*, *Castel*, *Chastelier*, *Châtillon*, et en

breton *Ar-C'hastel*, *Coz-Castel*, rappellent l'existence. Ces petits camps dominaient ou surveillaient quelquefois plusieurs routes, surtout aux approches des villes ou convergaient celles-ci.

» Les camps romains plus importans portent également le nom de *castel*, ou d'autres noms dans lesquels le mot *castrum* entre en composition.

» Les noms de *haise*, *chaise*, *salle* (*casa*, *cella*), indiquent souvent une origine romaine.

» Enfin les fragmens de briques à rebords ou de briques courbes, les tessons de cette poterie couleur de cire d'Espagne et souvent ornée de dessins en relief, les trouvailles de monnaies impériales, décèlent le voisinage d'une habitation ou d'un établissement gallo-romains.

» Un examen attentif du terrain environnant fera souvent découvrir les murs de ces vieux édifices, construits en petites pierres carrées et bien appareillées, formant un parement régulier. L'intérieur du mur est fait d'un blocage de pierres noyées dans le ciment. Enfin la carte de Cassini et les lieux-dits si détaillés dans les travaux du cadastre, offriront aussi de grandes ressources aux observateurs.

» L'importance comparative des voies romaines est aussi un caractère intéressant à déterminer; on en pourra déduire celle des lieux où elles tendaient, et l'on sera plus d'une fois amené à constater que des villes, des bourgades et des villages dont le nom est à peine connu de nos jours, jouaient un assez grand rôle parmi les établissemens de l'époque gallo-romaine. Les deux élémens principaux de cette étude sont : la largeur qu'elles ont encore dans les endroits où elles sont bien conservées, et le plus ou moins de luxe dans leur construction.

» Nous ne saurions nous empêcher de prémunir encore les hommes qui s'adonnent à la même étude que nous, contre deux sources d'erreur. Il faut éviter soigneusement de confondre les différentes voies aux approches des villes, en liant entr'eux des vestiges qui n'appartiennent pas aux mêmes directions; il ne faut tracer sur la carte, avec leur orientation prise à la boussole, autant que possible, que les tronçons dont l'état de conservation est assez bon pour que leur authenticité ne puisse être révoqué en doute, et noter les autres seulement à titre de renseignement. »

Les voies romaines qui de Rennes rayonnaient vers les villes ou points importans qu'elles étaient destinées à relier entr'eux, n'ont été jusqu'ici

étudiées, dans le département d'Ille-et-Vilaine, que d'une manière bien imparfaite ou même fautive, le plus souvent parce qu'on a trop oublié que les Romains traçaient ordinairement leurs routes *le plus près possible* de la ligne droite.

Ce sera donc un essai de lignes d'étude de ces voies que je vais tenter de donner, laissant à d'autres observateurs le soin de confirmer ou d'infirmer ultérieurement les données que j'aurai avancées, de découvrir de de nouveaux fragmens propres à devenir des jalons, et de rendre plus complète ou même d'achever une œuvre qui demanderait tant de temps, de patience et de sacrifices, et qu'un seul homme ne peut se promettre d'exécuter entièrement. Néanmoins, ce sera quelque chose que d'avoir le premier ébauché un ensemble qui permette d'éviter des écueils ou des tâtonnemens coûteux.

C'est principalement en comparant la disposition des grandes voies de la Gaule, mieux connues et plus entières, que j'ai été amené par induction à rechercher si dans celles de l'Armorique elle n'était pas la même, moins peut-être le luxe des matériaux et la largeur.

En consultant l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, on trouve que les voies romaines qui sillonnaient la Bretagne étaient peu nombreuses, ce qui dépend de ce que l'un et l'autre ne contiennent que les lignes principales, ou, suivant Bergier, que les chemins ou *pavés militaires* (1), ou plutôt de ce que ces ouvrages n'étaient que des espèces de livres de poste les indiquant, tandis qu'il existait un bien plus grand nombre de voies, comme des recherches ultérieures l'ont démontré. En effet, l'on sait que les Romains avaient trois espèces de routes, les *voies publiques* (viæ publicæ), celles *privées* (agrariæ, domesticæ); les unes particulières (domesticæ), les

(1) Les chemins militaires étaient divisés en *grands* (*via*), qui avaient 8 pieds de largeur ou plus, mais jamais moins, et pouvaient laisser passer deux chars se croisant en même temps; en *moyens* (*actus*), qui n'en avaient que 4, destinés au passage d'un simple chariot; en *petits* (*iter*), n'en ayant que 2 et destinés seulement à un homme à pied ou à cheval; et enfin en *semita* ou sentier ordinaire d'un pied et pour un piéton seul. (*Bergier*, *Histoire des Grands Chemins romains*.)

Je crois que cet auteur a beaucoup trop subdivisé ces voies. Celles françaises, qui sans doute ont une largeur conservée des routes romaines, étaient, selon la coutume de plusieurs contrées de France, de 16 pieds de largeur.

autres publiques divisées en *vicinales* (vicinales) allant à un vicus ou hameau, ou à une grande rue de village, et en *cantonnales* (paganicæ) traversant un pagus ou canton; et enfin les *urbaines* (urbicæ) dans une ville. (*Bergier, Histoire des Grands Chemins de l'Empire romain, page* 592.)

Ces conquérans attachaient une importance capitale à leur bonne direction, à leur solide construction, à leur multiplication partout où elles leur semblait nécessaire, et surtout à leur entretien. Aussi, les empereurs y apportaient-ils tous leurs soins, et Jules César lui-même avait-il pris le titre de commissaire des voies. Il existait, en effet, sous le nom de *curatores viarum* et *vicorum*, une classe nombreuse de fonctionnaires chargés spécialement d'inspecter, les premiers, les grandes voies; et les seconds, celles des quartiers dans les villes.

On conçoit de quelle valeur devait être la bonne confection de ces routes et la préférence donnée à la ligne droite pour abréger les distances, chez un peuple dont les soldats portaient, *chacun et toujours*, un pic et deux pieux (*vallum*), outre leurs armes (*Bergier, page* 183), et qui en cinq heures, l'été, faisaient au pas militaire (1) XX milles italiques (dix lieues), et au *pas plein* ou *pleine marche*, plus habile que le précédent, XXIV milles (douze lieues). (*Ibid., page* 680.)

Les voies romaines principales qui partaient de *Condate* étaient au nombre de neuf. Une dixième ne s'y rendait point, mais traversait seulement, de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest, la partie méridionale du département d'Ille-et-Vilaine, pour se porter à travers le centre de la Bretagne jusqu'à Carhaix (*Vorganium*); elle était la continuation de l'une des quatre grandes voies des Gaules qui partaient de Lyon pour se rendre dans les diverses provinces; et enfin, une onzième traversait également sa partie septentrionale, à peu près dans la même direction que la précédente et sans davantage se diriger vers *Condate*.

(1) Une *palme* était de 3 pieds ou quatre travers de doigt; — quatre *palmes* formaient un *pied*; — Le *pas* était de cinq pieds. Dès-lors le pas romain devait compter de la pose à terre du pied droit à la pose suivante du même pied sur le sol, tandis que le nôtre compte de la pose d'un pied à celle de l'autre; — Le *stade* était de 125 pas; — Le *mille* (*milliarium*) était d'environ 8 stades ou d'une demi-lieue française; — Deux *milliaires* formaient la lieue française de 2,000 pas géométriques; — La *lieue* antique gauloise avait 1,500 pas.

J'essaierai de faire connaître d'abord les premières. Malheureusement, toujours au voisinage des villes, les tracés s'en perdent à cause du remuement du sol, nécessité par les cultures, dans un rayon de plusieurs lieues. C'est ce qu'on observe aussi autour de Rennes, et au-delà, où l'on n'en a découvert encore que quelques rares tronçons pour plusieurs d'entr'elles, ou même on est réduit à de vagues indications, tandis que pour quelques autres, les observations deviennent plus nombreuses et plus complètes. Cette pénurie devra donc désarmer la critique à l'égard du peu de preuves qui se fera remarquer dans plusieurs des lignes que j'indiquerai, plutôt en me fondant sur des analogies ou des nécessités, et sur l'observation de ce que les Romains ont fait dans d'autres contrées, que sur des faits bien avérés; car les documens ont manqué jusqu'ici et feront encore long-temps défaut avant qu'on puisse connaître le réseau complet des voies romaines et leurs directions. Il faudra encore de laborieuses investigations, néanmoins je dirai le peu que j'en sais.

Voie de Condate à Condivicnum (Nantes).

Une première voie (1 *de la pl.* XVI), sortant de *Condate* par la porte *Aivière* (Aquaria) se rendait à *Condivicnum* (Nantes). J'ai décrit son trajet aux abords de la cité et dans son intérieur; je ne reviendrai donc pas sur ces détails. On a, en effet, découvert des fragmens de cette voie dans la partie Est de la commune de Bruz voisine de la route actuelle, dans celle de Laillé, à l'Est de celle de Bourg-des-Comptes (1). En sortant de cette dernière, elle entrait dans le territoire de Pléchâtel, en franchissant la petite rivière du Semnon, à environ 300 mètres à l'Est du Grand-Moulin; elle se dirigeait au Sud, en passant à peu près à 800 mètres à l'Est du bourg de Pléchâtel, traversait les villages du Peray, de la

(1) L'annotateur du *Dictionnaire d'Ogée*, en parlant des pièces en bronze à l'effigie de Jules César, trouvées en assez grand nombre sur la tête des pieux qui soutenaient les culées du pont jeté à Pont-Réan sur la Vilaine, lorsqu'on le refit en 1767, ajoute, *p.* 128, que ce passage de la rivière se trouvait peu loin de la voie de *Condivicnum*, traversant dans l'Est la commune de Laillé. Je serais porté à croire que s'il a existé une voie allant directement de *Condate* (Rennes) à Redon et au *Portus Namnetum*, c'était dans ce point qu'elle devait traverser la Vilaine.

Grée, de la Faroulais, de la Laubaudais, rangeait à l'Est le bois du Plessis-Bardoult, la lande de Bagaron, dans laquelle on en retrouve des fragmens parfaitement conservés, particulièrement sur le Tertre aux Blosses, où, à 485 mètres Nord-quart-Nord-Ouest de son croisement avec la voie de *Juliomagus*, je l'ai fait couper transversalement et fouiller dans toute son épaisseur, pour en étudier la structure.

Sa largeur totale, dans ce point, était de 20 mètres, chaque contre-fossé en avait 2 de largeur, les banquettes 5, la chaussée (*agger*) 6, avec une pente latérale encore sensible dans quelques parties. L'empierrement avait 1 mètre de profondeur pour la chaussée, et 60 centimètres pour les banquettes. Il était composé d'un macadamisage grossier formé de cailloux plongeant dans une terre argileuse et mêlés à un certain nombre de grosses pierres dont quelques-unes atteignaient le poids de 50 kilogrammes.

Il est impossible de ne pas reconnaître à cette voie une origine romaine; car, depuis cette époque, aucune domination n'a été assez importante pour permettre d'établir des routes ayant nécessité des travaux aussi gigantesques et qui n'ont pu être exécutés par ces conquérans, que parce qu'ils restèrent fidèles au système adopté par eux, d'employer les peuples à de grands travaux d'utilité publique, pour les détourner des séditions, et pour satisfaire en même temps leur goût habituel d'entreprises grandes et durables.

La voie se prolongeait ensuite au Sud, côtoyait le champ du Trobuan (limite Ouest de la commune de Bain), et venait se croiser à la hauteur du chemin de la Vieille-Rue, avec la voie de *Juliomagus* à *Vorganium*. De là, elle se prolongeait au Sud sur le chemin désigné encore aujourd'hui par le nom de *Chemin Renais*, dans une longueur d'environ 1,100 mètres, côtoyant les champs du Frêne situés à l'Ouest du village de ce nom, puis ceux de l'Erablet; ensuite elle entrait dans le Nord de la lande du Poiré qu'elle traversait longitudinalement, se dirigeant au Sud un quart Sud-Est jusqu'au village de la Liais. De là, elle reprenait le Sud, en passant sur le ruisseau du Pont-au-Roux, puis successivement par les villages de la Brosse-Robert, de Merhaulé, de Lingeniac, de la Chapelle-de-Noë-Blanche, par l'Est de Coët-Grannet et de la Bénerais, enfin elle traversait le ruisseau des *Doués* de la Vallée, en se dirigeant en droite ligne sur le Calvaire situé à l'entrée de Fougeray.

Partout, les riverains ne connaissent cette voie que sous le nom de *Chemin Renais*. Partout, aussi, elle suivait fidèlement la ligne droite, et si elle s'en écartait quelquefois, ce qui était rare, la déviation était peu sensible (1).

Dans ce gros bourg de Fougeray, situé à peu de distance de la route actuelle de Nantes, et dans la commune à laquelle il donne son nom, le docteur Gaudin l'a reconnue parfaitement; elle y est désignée par les habitans sous le nom de *Chemin de la duchesse Anne*, et est presque partout en bon état; en beaucoup d'endroits, elle a 6 mètres de largeur et son pavé est bien conservé. Il l'a suivie, depuis le Don jusqu'à Brandemeuf, sur les limites de la paroisse de Messac (2). Il n'a jamais parcouru 100 mètres sans la rencontrer.

A quelques lieues de la commune de Fougeray, la voie traversait les plaines de Conquereuil, en se dirigeant vers le Sud, et toutes les habitations féodales de la contrée, telles que Ponveix, Loray, la Cochinais, Cahan, Guenouvrie, le Souchaix, le Plessis, etc., sont placées à peu de distance de sa direction.

De là, elle s'avançait, suivant M. Bizeul, vers la commune du Gavre, pour se porter sur la petite ville de Blain, à travers laquelle il la fait passer. Il croit que cette dernière localité avait, sous les Romains, une

(1) Au XIIIe siècle, suivant la remarque du jurisconsulte Beaumanoir, au chapitre XXV de ses *Coutumes de Beauvoisis*, ainsi conçue : « La quinte manière de Quemins qui furent » fet, ce furent li cemin que Julien Cesar fit fere ; et cel quemin furent fet à droite lingne, » es liex ou ligne se pooit sans empecquement de très grant montaignes, de rivières ou de » mares, etc. »; passage dont M. de la Monneraye a reproduit un fragment, comme on peut le voir à la page 235 de mon ouvrage.

Les voies de construction romaine se distinguaient encore par la rectitude de leur tracé. M. de Kerdrel, auquel est due cette note, est porté à croire que si l'on consultait le cartulaire de Redon, nombre de textes rendraient plus facile et plus sûre la reconnaissance des voies romaines de la Bretagne, et qu'on ne saurait trop appeler l'attention des antiquaires sur les monumens écrits, et engager ceux qui s'occupent de recherches historiques à venir en aide à l'archéologie. (*V.* Compte-Rendu, par M. de Kerdrel, de la séance du 4 août de la Classe d'Archéologie du Congrès Breton, tenu à Nantes, en 1845).

(2) La chronique de Saint-Brieuc porte que la paroisse de Messac, actuellement dépendante de Rennes, faisait encore partie du territoire de Nantes, au IXe siècle. (*Déric, Introduction à l'Histoire Ecclésiastique de Bretagne, page 11.*)

grande importance, car il a remarqué qu'on rencontre dans une étendue de plus de 100 hectares, tout autour, une quantité prodigieuse de briques et il la considère même comme ayant été le siége de la ville des *Namnetes*, dont Nantes n'aurait été que le port (*Portus Namnetum* de la carte de Peutinger). (Lettre adressée à M. Cayot de Landre, et publiée page 125 de l'ouvrage de ce dernier : *Du Morbihan et de ses Monumens.*)

Cependant, il est à remarquer qu'il n'en est question, ni dans l'itinéraire d'Antonin, ni dans la carte de Peutinger, ni dans aucun auteur ancien, ce qui pourrait jeter au moins des doutes sur son importance.

Au delà de Blain, voici, suivant le même archéologue, le trajet qu'elle suivait : elle passait au bout septentrional de la chaussée de l'étang du Roch, de là elle se portait à 3 kilomètres à l'Ouest (1) du clocher de la paroisse de Fay; ensuite elle se rapprochait de celle d'Heric, sous le nom de *Chaussée de la Vieille-Forêt* où elle est des mieux conservée, elle inclinait donc, dans cette partie, vers le Sud-Est; elle passait plus loin près d'une borne commune aux trois paroisses de Fay, de Grand-Champ et de Vigneux, et séparant ces deux dernières, puis à 300 mètres à l'Est du village de la Bouexière et de là, au bourg de Treilières (2); alors elle se dirigeait vers le pont de la Magdelaine au ruisseau de Gesvres, vers le village de la Bernardais et celui des Breillas; elle arrivait en face du télégraphe, à la maison de *Pierre-Plate*, sur le bord occidental de la grande route de Nantes à Rennes qu'elle côtoyait; ensuite, elle passait à l'entrée de l'avenue du château d'Orvault et venait aboutir à la grande route qu'elle suivait pendant plus de 2 kilomètres, bord à bord et à l'Ouest, jusque vis-à-vis le moulin à vent de *la Rochette* où elle la coupait à angle très-aigu; de là, elle se rendait, suivant quelques observateurs, vers le ruisseau de Gesvres, puis au château de Verrière, dit de *Barbe-Bleue*, situé à l'endroit où ce petit cours d'eau se jette dans l'Erdre qui, à cette époque, n'avait pas été convertie en une sorte d'étang par la chaussée de Barbin; là, d'après eux, elle traversait cette rivière, dans ce temps très-

(1) Je pense que c'est à trois kilomètres à l'Est et non à l'Ouest du clocher de la paroisse de Fay que devait passer la voie, car autrement, elle aurait fait un coude des plus prononcé et tout-à-fait inutile pour se rapprocher ensuite de la paroisse d'Héric.

(2) Il est probable que la voie ne se portait point au bourg même de Treilières, mais qu'elle en traversait seulement, à l'Ouest, le territoire.

petite, sous la forme d'une chaussée large de 10 pieds, où, si l'on en croit Richer, devait passer la route de Rennes, avant qu'on l'eût dirigée par les vallées marécageuses du Pont-du-Cens, ce que n'admet pas M. Bizeul qui la fait se porter au Sud-Est, en ligne presque droite dont elle s'écarte rarement, et encore par des courbes insensibles. Ainsi, suivant lui, elle arrivait au village du Petit-Port situé sur le ruisseau d'*Aulxence*, dont on a fait depuis *du Cense*, et de là à Barbin, en passant près de Loquidic; ensuite elle franchissait l'Erdre, peu large dans ce point, par une chaussée submersible ou un gué qu'on a successivement exhaussé pour faire de cette faible rivière un long étang. Puis, la voie venait par le chemin de la Poudrière, continuation de cette chaussée, jusqu'à la porte gallo-romaine de *Condivicnum* qui répondait à la tour du Trepied abattue lors de la construction de l'hôtel nº 7 de la rue Royale, où elle la séparait d'une seconde dont le nom n'a pas été conservé.

Je pense que, de Blain à Nantes, la voie devait assez généralement suivre la direction que M. Bizeul indique, moins le double crochet qu'il lui fait faire sur Fay à l'Ouest, et sur Treilières à l'Est. Seulement, il ne m'est pas prouvé que toute cette portion fût la continuation de celle de *Condate* à *Condivicnum*, et ne fût pas plutôt uniquement une voie particulière à Blain, se rendant dans la dernière de ces deux villes. Il faudrait, pour lever les doutes à cet égard, rechercher si la voie au delà de Fougeray, au lieu de se diriger vers Blain, ne se portait pas à l'Ouest de Derval (1) sur le bourg de Marsac, les communes de Bout-de-Bois, de Grand-

(1) On trouve dans cette localité un vieux chemin dit de *la Ville-Bourg*, empierré, ayant encore actuellement quatre mètres de largeur. Puis, dans la commune de Lusangé, à l'Est-Nord-Est de Derval, une autre voie, peut-être romaine, qui la traversait de l'Est à l'Ouest, en coupant la forêt de Domneche et se dirigeant sur Saint-Aubin-des-Châteaux. Elle porte, dans le pays, le nom de *Chaussée-à-la-Joyance*, bizarre appellation sur l'origine de laquelle on ne peut bâtir que des hypothèses plus ou moins erronées. De plus, l'un des villages qui la touche conserve le nom très-significatif de *la Chaussée*, et les restes d'anciens retranchemens que l'on voit sur une lande située au Nord de la terre dite Le Verger, semblent encore se lier à son existence. (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, page* 534.) Cette voie étrangère à celle de *Condivicnum*, se dirige sur Châteaubriant, et lorsqu'on la prolonge à l'Est et au-delà, elle semble se rendre au Mans, tandis que si on la continue à l'Ouest, elle arrive à *Durerie* (Rieux, sur la Vilaine), et plus loin elle paraît tendre vers Musillac, où elle venait sans doute s'embrancher, dans ce point, avec la voie de *Condivicnum* à *Dariorigum*.

Champ, dernier lieu où, dans d'anciens titres, il est question d'une voie (*via publica*), puis dans celle de Treilières, ensuite dans celle de la Chapelle-Orvault et de là à *Condivicnum*.

Voie de Condate à Juliomagus (Angers).

Une seconde voie (2 *de la pl.* XVI) se rendait de *Condate* à *Juliomagus*. Des fragmens qu'on en a retrouvés dans le département d'Ille-et-Vilaine, ont été notés dans la commune de Châteaugiron, où M. Corbe, agent-voyer en chef, m'a dit en avoir reconnu les traces, près d'un petit ruisseau, à Veneffles, qui se trouve au sud de cette localité, et M. Reigner, ancien maire de cette petite ville, de semblables dans ses champs, avec des pièces romaines du Haut-Empire. J'en possède une qu'il a bien voulu me donner et qui est d'Antonin le Pieux. (G. B.)

Dans la commune de Piré, il existe un camp romain, à la butte du Châtelier, tout près de la rivière de la Seiche. Ensuite, la voie traversait *Sipia* (Visseiche), à 8 kilomètres de La Guerche, où M. Ducrest de Villeneuve m'a affirmé l'avoir retrouvée.

On voit encore à Marcillé-Robert, qui devait être à peine éloigné de 2 kilomètres et un quart de cette voie, et sur une hauteur, les ruines d'un très-vieux château fort, avec douves du côté de terre, tandis qu'au Sud-Sud-Ouest il a pour défense naturelle un vaste étang. Ce château pourrait bien avoir succédé à un petit camp romain.

Enfin elle traversait diagonalement l'arrondissement et la forêt de La Guerche et au delà atteignait *Juliomagus*. Cette voie était partagée en trois parties égales, par les deux points de *Sipia* et de *Combaristum*, dernier établissement dont l'assiette n'est pas irrévocablement étudiée.

Je crois qu'il resterait des recherches intéressantes à faire dans les points intermédiaires; ainsi, dans les communes de Chantepie, de Domloup, de Veneffles, de Moulins, et au delà, dans la direction d'une ligne courant du Nord-Ouest au Sud-Est et passant par le milieu de l'intervalle qui sépare l'une de l'autre les communes de Domalain et de Marcillé.

Cette voie (N *pl.* XIV) devait entrer dans *Condate* par la porte Baudraëre (L *pl.* XIV).

Voie de Condate à Subdinum (Le Mans).

Une troisième voie (3 *de la pl.* XVI) sortait de la même ville et se dirigeait à l'Est, par Châteaubourg (*via publica de Castelburg* du cartulaire de Redon), passait aux environs de Vitré, de Laval, pour aboutir à *Subdinum* (1). Des explorations faites dans cette direction, en confirmeront indubitablement l'existence. Déjà, il y a quatre à cinq ans, en démolissant à Domagné une petite chapelle, on reconnut qu'elle présentait, dans quelques parties, des constructions romaines de plein-cintre et du petit appareil. Or, cette commune se trouve peu éloignée du point qu'aurait traversé cette voie.

Le nom de *via publica*, donné à toute la portion de route qui longeait le nord de l'abbaye de Saint-Georges, doit avoir été conservé de l'ancien chemin public gallo-romain.

Une autre voie du Mans passait, suivant le baron Walkenaer, par Jublains (*Noedunum*) (2), Vieux (*Viducasses*), Bayeux (*Augustudurus*) et rejoignait dans ce dernier point les routes qui pénétraient à l'Ouest à *Alauna* (Alleaume, près de Valognes), à *Coriallum* (Cherbourg), etc.; à l'Est, à *Nœomagus* (Lisieux) et *Rotomagus* (Rouen). Elle a été très-bien étudiée par M. de Caumont, depuis Cesny dans le Calvados; c'était celle qui du Mans se rendait dans le territoire de ce département.

Les recherches à faire dans le nôtre, devraient être conduites toujours dans une direction de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est un quart Sud-Est, et dans les communes de Cesson, de Noyal, de Brecé, de Châteaubourg, de Saint-Jean, de Pocé au Sud de Vitré, dans celles d'Erbrée, de Bréal, de la Brulatte, en se dirigeant vers le Nord de Laval et de là, au Mans.

Comme le sol de toute cette partie de l'Ille-et-Vilaine a été fortement

(1) *Subdinum*, ville des *Cennomani*. Dans la notice des provinces de la Gaule, elle est appelée *Civitas Cennomanorum*, et dans Ptolemée *Vindinum*. Elle suivait immédiatement la métropole de la 3e Lyonnaise. (*Notice de l'ancienne Gaule, par Danville, page* 621.)

(2) *Jublains*, l'ancienne ville, suivant le baron Walkenaer, des *Diablintes*, qui faisaient partie ou étaient voisins des *Cennomani*, était dans la direction de la voie qui conduisait à *Ingena* (Avranches), à *Subdinum* (Le Mans) et à *Cæsarodunum* (Tours). (*Géographie ancienne des Gaules, page* 389, *Tome I, par le baron Walkenaer*.) Il y a peut-être autant de raisons de croire que ce point n'était qu'un vaste camp *statif* destiné à protéger plusieurs voies.

remanié par les nécessités de la culture, et que la route actuelle de Paris, qui dans plusieurs points avait dû être, en majeure partie, établie sur une ancienne voie romaine, a été refaite en entier et rectifiée, il est probable que ces travaux auront amené la destruction de cette voie, et qu'on aura beaucoup de peine à en retrouver même des fragmens; cependant il serait important de se livrer à des investigations nouvelles et de ne pas se décourager.

Cette voie (V *pl.* XIV) devait sortir de *Condate* par la porte Baudraëre (L *pl.* XIV).

Voie de Condate à Noviomagus (Lisieux).

Une quatrième voie (4 *de la pl.* XVI) partait du même point de la cité que la précédente, se dirigeait au Nord-Est vers Fougères (*Filgerium*), qu'il faut regarder comme le lieu désigné dans les itinéraires romains par *Ad fines*, du moins d'après Déric et Dom Morice, pour de là gagner *Noviomagus*. Seulement, il est possible que cette voie qui devait être parfaitement droite depuis Rennes jusqu'à Saint-Aubin-du-Cormier, se soit portée vers le Sud-Est de la commune de Saint-Jean-sur-Couesnon, puis à l'Ouest de celle de Vendel, pour atteindre Fougères et, au delà, traverser la forêt de ce nom, ensuite, dans une direction du Sud-Ouest au Nord-Est, la partie septentrionale du même arrondissement, et enfin le département de la Manche, où sa prolongation semble indiquer *Noviomagus*, point important de la seconde Lyonnaise.

Il faudrait entreprendre des recherches dans toute cette ligne, où, jusqu'à ce jour, on n'a pu recueillir de renseignemens propres à la faire connaître, puisque ceux donnés par MM. Amédée Bertin et Léon Maupillé (*Notice historique et statistique sur la Baronnie, la Ville et l'Arrondissement de Fougères*, 1846), sur la voie romaine connue sous le nom de *Chemin Chasles* qui traversait ce territoire, appartiennent à celle du Mans (*Subdinum*) à Corseul (*Fanum Martis*), qui passait peu loin de Jublains et non à la voie de *Condate*. En effet, la ligne qui mettait en communication Fougères avec Rennes (si toutefois la première de ces villes avait une importance quelconque ou même existât durant l'époque gallo-romaine), devait se rendre directement de Saint-Aubin-du-Cormier à la Chapelle-Aubert, au Nord de Vendel, pour de là se porter à travers la commune de Fougères, sans faire un coude

à angle droit comme celui tracé par M. A. Bertin dans sa carte de cet arrondissement.

Malheureusement, les données manquent sur cette voie qui se rendait dans la seconde Lyonnaise, et j'ai appris bien peu de choses à cet égard. Dès lors, on voit de quelle importance il serait pour la science, que des archéologues portassent leurs investigations dans la direction qu'elle devait affecter et que j'ai tâché d'indiquer.

Il serait donc nécessaire, pour arriver à quelque résultat, de la rechercher dans le trajet qu'elle devait parcourir à travers la forêt de Rennes où porte directement le prolongement de cette ligne.

Voie de Condate à Ingena (Avranches).

Existait-il une voie allant directement de *Condate* à *Ingena* (5 *de la pl.* XVI), qui aurait alors été la cinquième? Les observations qui vont suivre répondront suffisamment à cette question.

Le président de Robien, dans son *Histoire ancienne de Bretagne*, t. I, p. 55, au chap. XVI, intitulé *Des Grands Chemins*, dit : « Le chemin qui » passe près de Romazy (voie romaine d'Avranches à Rennes, pour M. de » Gerville) se remarque encore dans les landes, d'environ deux lieues, où » on le reconnaît par une portion de pavé assez délabrée. Il se rendait, » ainsi que plusieurs autres, au bourg de Feins. »

Caylus parle dans le 6e volume de son Recueil, page 373, de « la voie » romaine qui passe (il y a un siècle) près de Romazy, se continue dans » les landes, dans une longueur de deux lieues, et se rendait, comme » plusieurs autres, au bourg de Feins. »

Je ne pense pas, ainsi que M. de Gerville, que le fragment de voie indiqué par ces auteurs, comme portant sur Feins, dût appartenir à celle d'Alleaume, mais qu'ils lui ont attribué à tort cette direction et qu'elle devait tendre vers Rennes. En effet, il ne peut avoir fait partie de la voie d'Alleaume qui passait bien plus à l'Ouest dans les communes de Feins, de Marcillé-Robert, et nullement dans celle de Romazy. Il faut donc le rapporter à celle d'*Ingena* qui servait surtout aux voyageurs, tandis que celle d'*Alauna*, par le Mont-Saint-Michel, avait été à peu près abandonnée aux pélerins : ce qui le prouverait d'ailleurs, c'est qu'on en a découvert d'autres traces dans les communes de Sens et de Gahard.

Si les mêmes observateurs ont rencontré une autre voie croisant la première dans cette localité, je pense, comme M. de Gerville, qu'elle doit être rapportée à celle qui de Corseul se rendait au Mans et que je décrirai plus bas.

M. Lesné, géomètre en chef du cadastre, a aussi reconnu dans la traverse de Saint-Aubin-d'Aubigné, de Sens et de Gahard, un tronçon de voie se dirigeant du Sud au Nord, qui doit être rapporté à celle d'*Ingena*.

« A Chasné, commune à 15 kilomètres au Nord-Est de Rennes, on remarque sur la rivière d'Islette, dit M. Marteville qui a visité les lieux, une triple motte féodale et une vieille route dite le *Chemin de la duchesse Anne*, qui est, pour lui, un fragment de la voie romaine qui allait de Rennes à Avranches, voie que, jusqu'à ce jour, les antiquaires avaient fait arriver à *Condate* par la rive droite de l'Ille, sans pouvoir indiquer son gisement. » A l'époque où il écrivait ces lignes, il ignorait sans doute les travaux de M. de Gerville, sur la voie d'*Alauna*, publiés en 1830. « Ensuite, la voie devait passer, suivant le même annotateur du *Dictionnaire d'Ogée*, la petite rivière de l'Islette, aux environs de la Gavouyère en Saint-Aubin, où on la retrouve au Nord-Est, et on la voit bien distinctement en Chasné, depuis le village qui porte le nom de *Chemin-Chaussée*, jusqu'à celui qui s'appelle le *Chêne-des-Plaids*. » (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, page* 165.)

M. Corbe, agent voyer en chef du département, a retrouvé cette ancienne voie, qui est très-large dans le territoire des communes de Chasné et d'Ercé, courant dans la même direction.

M. Marteville ajoute également à l'article Gahard (*Même Ouvrage, page* 302) : « que le territoire de cette commune a été traversé jadis par la même voie, dont il a signalé l'existence entre Chasné et Mouazé, dont on suit encore les traces en Saint-Aubin-d'Aubigné, qu'on y trouve deux camps évidemment romains (*stativa*) (1) dans la direction du Sud-Ouest au Nord-Est que devait suivre la voie, et qu'on y rencontre quelquefois des débris de même origine dans tous les environs. »

(1) M. Marteville appellerait à tort *statifs* (stativa) ces camps, s'ils sont construits en terre, parce qu'on ne désignait ordinairement sous ce nom, que ceux qui étaient bâtis en pierre et considérables.

Il est à désirer qu'on continue, dans la direction de Sens, de Tremblay et d'Antrain (1), les recherches entreprises, il y a quelques années, afin de bien constater sa direction.

J'ajouterai qu'avant d'arriver à Avranches, on a trouvé, il y a trois ans, au Pont-aux-Beaux, lorsqu'on en élargit les arches, à un endroit de la petite rivière la Celune probablement très-voisin du point où la voie romaine devait la traverser, une très-grande quantité de pièces romaines au dessous de ces arches, de même qu'en amont et en aval; elles étaient d'une très-belle conservation; M. Corbe en possède une de Néron (M. B.) qu'il m'a montrée et qui lui a été donnée par l'un des ouvriers qui les découvrirent. On y voit, au revers, un Génie sacrifiant sur un petit autel, et, autour, on lit GENIO. AVGVSTI.

Cette voie rejoignait-elle à Feins celle d'*Alauna*, comme l'ont prétendu le président de Robien et Caylus, ou continuait-elle à se diriger sur *Condate?* J'ai déjà répondu négativement à la première question. Quant à la seconde, je crois qu'elle doit être résolue d'une manière affirmative. Je me fonde pour cela, sur ce que le fragment qu'en a reconnu M. Bizeul, à l'Est de Betton, et qu'il attribue à tort à la voie d'*Alauna*, appartenait très-certainement à celle dont je parle, et sur ce que sa direction porte sur Rennes, ou tout me fait croire qu'elle arrivait, malgré qu'on n'en ait retrouvé aucunes traces dans son voisinage.

Lorsque j'écrivais ces lignes, et qu'à la page 221 j'admettais seulement la probabilité de cette voie, j'étais loin de penser que deux mois plus tard, cette présomption serait convertie en certitude, et que cette route

(1) Une voie désignée dans le cartulaire de Saint-Melaine, au XIII[e] siècle, sous le nom de *via publica*, que bornait un terrain donné par les religieux de Saint-Melaine aux moines de l'abbaye de Savigné située à vingt kilomètres au Nord-Est de Fougères, était sans doute celle romaine d'*Ingena*. En effet, elle passait près de *Ruharderia* qui, suivant Ogée, est Saint-Ouen-de-la-Roirie, à trois kilomètres à l'Est d'Antrain, où existe encore la terre et le château de la Roirie (*Dictionnaire d'Ogée, Tome IV, page* 352. — *V. Ducange*, ROHARIA, ROARIA, *page* 1466), point qui est bien dans la direction que cette voie devait suivre de Rennes à Avranches. Si l'on ajoute, comme une très-bonne indication, qu'un village qui porte le nom de *Bonne-Voie* se trouve dans le voisinage, on ne conservera guères de doutes à cet égard. Voici du reste ce passage du cartulaire : « *Quamdam peciam terre sitam juxtà* Roharderiam » *quam habitant* (les moines de Saint-Melaine) *ibidem et pratum cum riveria situm interdictam* » *terram et inter dictam* viam publicam. » (*Cartul. Sancti Meleni, fol.* 23, *anno* 1241.)

romaine d'*Ingena*, que dans la *pl.* XV je n'avais fait d'abord figurer que par un pointillé, et, par induction, passer obliquement à travers le jardin de Lancezeur, serait retrouvée telle que je l'indiquais. En effet, dans la partie de ce terrain, acquise par MM. Fresnel et de Neuville, dont ils font actuellement enlever les terres, pour y jeter les fondations d'un hôtel, on vient de découvrir, à un mètre ou un mètre et demi de profondeur, une voie romaine se dirigeant du Nord-Est à l'Ouest-Sud-Ouest, qui est bien celle d'*Ingena*. Elle a 5 mètres 10 centimètres de largeur, ne présente que trois couches, la plus profonde (*nucleus*) formée d'un lit de marne de 16 centimètres d'épaisseur; la seconde (*ruderatio*) composée d'une couche de schistes gris-bleuâtres, analogues à ceux des carrières de Saint-Cyr, et de 15 centimètres de hauteur; enfin la troisième (*summa crusta*), constituée par des cailloux roulés, noyés dans une terre argilo-sablonneuse et ayant 40 centimètres d'épaisseur. La quatrième couche (*statumen*) manquait, probablement parce que les pierres qui la composaient avaient été enlevées pour être employées à des constructions ou pour être remplacées par un mètre de terre végétale destinée à la culture, ou bien encore, parce que primitivement cette voie n'en aura eu que trois, ayant dû n'être que secondaire, si l'on en juge par sa largeur : on reconnaît encore parfaitement la forme de sa chaussée.

Quoiqu'il en soit, elle coupait la rue d'Antrain sous un angle d'à peu près 55 degrés; ensuite elle se dirigeait vers l'extrémité Sud-Est de la ruelle de Saint-Martin qu'elle croisait obliquement, ainsi qu'une partie de l'ancien enclos des Capucins, où probablement on la retrouva avant 1755, comme tendrait à le prouver le passage suivant du manuscrit du président de Robien : « On découvrit aussi derrière la maison des Capucins, une espèce » de pavé à deux revers avec une grande quantité de charbon, ce qui in- » diquait un vaste incendie. Ce pavé se dirigeait du Levant au Nord, et » sa pente inclinait vers la rue Haute, où l'on retrouva les mêmes lignes » d'incendie dans les jardins du haut de la même rue, vis-à-vis les Petites- » Ursulines et dans ceux voisins. » Ensuite, elle traversait les jardins du côté Est du haut de la rue Saint-Malo, puis cette dernière obliquement ainsi que l'extrémité Nord de l'enclos de l'ancien couvent des Jacobins, aujourd'hui la Manutention, où on l'a retrouvée, dernièrement, dans les jardins de M. Potier qui en faisaient partie, lorsque ce dernier a creusé

les fondations de la maison qu'il a élevée derrière le même établissement, dans un point un peu antérieur à celle de M. Fauconnier et au Sud de celle-ci, et par conséquent très-rapproché de la rue Saint-Malo. En effet, M. Lesbaupin y a constaté les trois couches identiques et de même épaisseur que celles de la voie découverte dans la rue d'Antrain, et en outre, la même largeur et une direction presque Nord; seulement, ce fragment n'a pas été découvert dans une étendue suffisante, pour qu'on puisse décider s'il appartenait à la voie d'*Alauna* ou à celle dont je parle. Je n'ose trancher la difficulté. Cependant, il est au moins probable que si ce tronçon ne faisait pas partie de la seconde, celle-ci devait au moins venir s'y relier peu loin de ce point et dans une direction assez oblique; car la voie d'*Alauna*, après être sortie de *Condate*, se dirigeait très-probablement à travers ces terrains, le long de l'espèce de côteau qui de la rue Haute s'abaisse par une pente douce vers l'Ille, et courait, presque paralèllement d'abord, à cette dernière pour s'en rapprocher ensuite à mesure que la déclivité du terrain diminuait, puis s'avancer vers le pont Saint-Martin où elle devait traverser cette petite rivière, à peu près à 140 mètres au Sud-Ouest de celui-ci, et de là se porter enfin presqu'en ligne droite sur le village de Saint-Gregoire. Déric, dans son introduction à l'*Histoire Ecclésiastique de Bretagne*, dit : « qu'une voie » sortait de Rennes, pour se rendre à *Ingena* (*Legedia* de la Notice des » dignités de l'Empire. » Cependant la carte de Peutinger n'en indique aucune allant vers ce point, ce qui provient de ce qu'il ne s'y trouve guères retracées que les voies militaires ou stratégiques les plus importantes.

Voie de Condate à Alauna (Alleaume, près de Valognes).

Une sixième voie (6 *de la pl.* XVI) sortait de *Condate* par la porte Chastelière, pour se rendre à *Alauna* (1) en passant par *Cosedia* (Coutances) (2).

(1) Il ne faut pas confondre *Alauna* (Alleaume), qui, suivant M. le baron Walkenaer, est un point à un quart de lieue de Valognes, ou existent les ruines d'une ville romaine, avec Valognes actuelle. M. de Gerville place *Grannonum* non pas à Granville, distant d'une lieue à l'Ouest de la voie romaine (*via publica*) de *Cosedia* (Coutances), mais à Port-Bail, et le *Fanum Martis* à Saint-Pair.

(2) M. de Gerville place *Cosedia* à Coutances, tandis que M. le baron Walkenaer recule

Elle se dirigeait, suivant M. de Gerville qui l'a parfaitement décrite, depuis ce lieu jusqu'à Feins, passant à l'Ouest du Mont-Saint-Michel et en droite ligne à travers la baie du même nom, qui n'a été envahie par la mer que postérieurement à l'époque gallo-romaine, ou en l'an 709 (1). Ainsi, elle sortait d'Alleaume, gagnait la Croix-Milleare, à 1,200 mètres plus loin, elle franchissait, toujours en ligne droite, le marais d'Etienville où l'on y retrouve 620 mètres de pilotis se terminant au radier d'un pont détruit sur la rivière d'Ouve, en même temps qu'on y a rencontré des médailles romaines. Ensuite, sous le nom de *Chemin-Perré* encore praticable, elle traversait les communes des Moitiers, de Vin-de-Fontaine, de Pretot, de Saint-Jores, du Plessis, de Saint-Germain-la-Campagne, de Gorges, de Gaufreville, de Saint-Patrice, de Periers et de *Millières*, de Vandremesnil, de Saint-Sauveur-Landelin et de Monthuchon. Au delà de Periers, elle prenait la route royale actuelle de Coutances (*Cosedia*), de là elle se prolongeait en droite ligne à Saint-Pair. Ensuite elle passait par la mare de Bouillon, laissait à gauche la pointe de Carolles, traversait l'espace vide des grèves, à l'Ouest du Mont-Saint-Michel, venait aborder la côte de Bretagne, au point appelé Paluel (2). Cette route qui, au XIIe siècle, s'y retrouvait encore allant à Rennes, avait été abandonnée au moyen-âge par suite d'irruption de la mer, ce qui avait peut-être obligé à suivre une

cette station à six lieues gauloises vers le Nord, où il la fixe près du bourg de Periers, au pont Tardif ou au hameau de la Cousinière.

(1) L'abbaye du Mont-Saint-Michel fut fondée en 708. Il paraît que la mer en était bien éloignée, comme le prouve un ancien registre du XIIe siècle (*Man. n° 80 de la Bibl. d'Avranches*) où on lit : « *Mare quod longè distabat, paulatim assurgens, omnem sylvæ magnitutidinem suâ virtute complanavit et in arenæ suæ formam cuncta redegit*, mais qu'elle s'en approcha insensiblement, que la forêt qui entourait ce mont fut renversée et convertie en grève, telle à peu près que nous la voyons aujourd'hui, sauf des empiétemens progressifs de la mer. (*Page 10 du Supplément au Mémoire sur les Villes et Voies romaines en Basse-Normandie, par M. de Gerville.*)

Le Couesnon passait, autrefois, à l'Ouest du Mont-Saint-Michel. Le changement de son cours remonte sans doute à l'année 709, époque du grand cataclysme qui ensevelit la forêt de Scicy, où sont aujourd'hui les marais de Dol, et qui forma la baie du Mont-Saint-Michel.

(2) C'est vers ce point que les chartes de Montmorel jalonnent la voie par les indications de *Vicus Petrosus*, de Pierre de Rennes, *Petrà de Redonis*, et de la voie sous-marine, *via de sub mari*.

autre grande voie romaine venant de Coutances et de Bayeux, et passant au Mont-Saint-Michel. Ce dernier, au XIe siècle, n'était pas isolé comme il l'est aujourd'hui, mais sur un promontoire : « *Quæ silicet constituta est » in quodam promuntorio littoris Oceani.* » (Glaber Rodolphe.)

M. de Gerville s'est appliqué à prouver (*p.* 13 *du même Mémoire*) par les documens historiques les plus précis, qu'il passait une grande voie (*via publica*), sur laquelle existait un *droit de péage* pour les marchands allant de Bretagne en Normandie, comme il a pu s'en assurer par des actes ou chartes de l'abbaye de Montmorel, d'autres antérieures, par de semblables de Robert Dumont, abbé du monastère du Mont-Saint-Michel, et enfin par des extraits de la tapisserie de Bayeux.

Ensuite, la voie depuis Paluel, à l'Ouest de Roz-sur-Couesnon, se portait sur Trans, puis à travers la forêt de Villecartier, passait à l'Ouest de la commune de Bâzouges-la-Perouse, dans celle de Marcillé et de là dans celle de Feins, qu'il regarde comme ayant été le *Fines* de l'itinéraire d'Antonin, ce qui est encore contesté, suivant M. Bizeul (1), malgré qu'il

(1) Pour prouver combien l'on est peu fixé sur la véritable position de l'*Ad fines*, qu'il me suffise de faire connattre, dit cet antiquaire, la diversité des opinions émises à ce sujet.

Samson plaça *Fines* à Pontorson ; l'abbé Gallet l'a critiqué sur les distances qu'il a fournies, sur les lieux où il établit les stations romaines, et croit qu'il convient mieux à Fougères qui était sur les confins des *Redones* et des *Diablintes*. Son avis a prévalu et Dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne*, l'a adopté. Aussi donne-t-il la plus singulière ligne pour aller de *Condate* à *Cosedia* (Coutances). Antérieurement à 1750, le président de Robien, ch. XVI de ses *Recherches sur la Bretagne* (*Manuscrits de la Bibliothèque de Rennes*), avait signalé dans les landes de Romazy, un fragment de voie qui se rendait à Feins, sans savoir qu'il s'y croisait avec la voie d'*Alauna*.

Danville, dans sa *Notice des Gaules*, qui n'avait point trouvé entre le bourg de Feins et Rennes, la distance de XXIX marquée par l'itinéraire entre *Ad fines* et *Condate*, repousse la conjecture de Samson, mais vint le placer faussement à un petit bourg nommé *Wines* ou *Huines*, au delà de Pontorson, afin de pouvoir en changer le W ou l'HU en F et en faire *Fines*.

L'abbé Déric (*Histoire Ecclésiastique de Bretagne*, 1777, *page* 9) a battu en brèche cette opinion et établit l'*Ad fines* à Feins.

Suivant M. Bizeul, le fragment de voie romaine de deux lieues de long, reconnu dans les landes de Romazy, en dit plus que tout ce qui précède et juge la question. (*Note de M. Bizeul.*)

prétende qu'on en a retrouvé des traces entre Feins et un château ruiné marqué par Cassini près du bourg d'Aubigné, puisqu'on rencontre, en effet, sur les confins de cette localité et de Marcillé, de nombreux fragmens de briques romaines, de même que dans un mur d'une assez grande antiquité où elles ont servi de matériaux.

De Rennes à Feins, la même voie a été étudiée par M. Bizeul qui a bien voulu mettre à ma disposition, avec sa libéralité habituelle, le manuscrit dans lequel j'ai puisé ce qui va suivre :

« La voie romaine d'*Alauna* sortait de *Condate* par la porte Chastelière, suivait la rue Haute, traversait la petite rivière d'Ille au pont Saint-Martin, se rendait au bourg de Saint-Grégoire, en passant par le village de *la Chaussée* qui lui doit son nom et en suivant la rive droite de l'Ille. »

Le fragment de la voie d'*Ingena*, retrouvé dans le jardin de M. Potier, au Sud de la rue Haute, où elle venait indubitablement se relier à celle d'*Alauna*, me porte à croire que cette dernière ne suivait pas cette rue, comme l'indique M. Bizeul, mais qu'en partant de la porte Chastelière, elle se dirigeait diagonalement à travers une partie des terrains occupés par les cours et les maisons du côté Ouest de la rue Saint-Michel, qu'ensuite elle traversait obliquement, le haut de celle de Saint-Louis, et de la même manière, l'emplacement de tout le pâté des maisons intermédiaires entre cette partie de la même rue et celle de Change, puis les jardins de M. Potier qui autrefois faisaient partie de l'enclos des Jacobins, où dans la partie Est, ou la plus rapprochée de la rue Haute, dont elle est encore séparée par la Manutention, elle recevait une autre voie secondaire, celle d'*Ingena*. On l'a, en effet, retrouvée dans ce point avec ses trois couches, mais dans une direction un peu plus au Nord que dans la rue d'Antrain, ce qui semblerait indiquer qu'elle se déviait un peu vers Rennes, pour rencontrer à angle plus aigu la voie d'*Alauna* qui, au delà de ces jardins, devait se continuer à travers ceux existans entre la rue Haute, les rues Basses et la petite rivière d'Ille qu'elle traversait probablement au Sud-Ouest du pont Saint-Martin actuel, pour se porter ensuite directement sur le village de Saint-Grégoire.

« Cette voie, continue M. Bizeul, n'est connue dans cette dernière paroisse, de même que dans celle de Melesse et de Saint-Germain-sur-Ille, que sous le nom de *Chemin de la Chèvre*, et, suivant M. Duplessis de Grénédan qui,

en 1830, avait fourni plusieurs renseignemens à M. de Gerville, à Feins et à Aubigné, sous celui de *Chemin de la duchesse Anne*, donné dans toute la Haute-Bretagne à ces voies, et, enfin de temps immémorial, sous celui de *Chemin des Poissonniers*. Elle a de 24 à 30 pieds de largeur, par endroits.

» De Saint-Grégoire elle passait au village du Vivier-Louis, à celui de la Bretêche, d'Evran, de la Hamelais, à l'Est de Betton (1), où elle traversait un affluent de l'Ille, remontait le côteau entre les villages de la Gauffrais et de la Mazure, passait à 2 kilomètres à l'Est du bourg de Chevaigné, à l'Ouest de Melesse (2); ensuite elle se dirigeait vers les villages de Servande et de la Spetière, laissant un peu à l'Ouest la ferme du Châtelier (3), ensuite sur le bourg de Saint-Germain-sur-Ille. Dans ce trajet, elle traversait deux petits affluens de l'Ille par un gué. De là, elle gagnait Aubigné (4), laissant à 1 kilomètre à l'Ouest Saint-Médard-sur-Ille et ensuite elle s'avançait vers Feins.

» Suivant M. Lafosse, la voie passait à quelques centaines de mètres à l'Est de l'église de Marcillé-Raoul, au bas d'une butte qui porte le nom de *Chastel* et qui était eutourée de fossés; elle formait une route assez large, dite *Chemin de la duchesse Anne*, se dirigeant au Sud (5) et laissant à 700 toises à l'Ouest le bourg de Feins. Dans les 11 kilomètres qu'elle parcourait, entre Saint-Aubin-d'Aubigné et Marcillé, elle passait au village de la Bigotais, à travers la grande lande des Châteaux, point culminant entre le bassin de la rivière d'Ille et celui du Couesnon, où existe un camp qui

(1) La partie de cette voie indiquée par M. Bizeul, comme passant à l'Est de Betton et à deux kilomètres dans la même direction de Chevaigné, paraît évidemment avoir appartenue à la voie qui de Rennes se dirigeait sur Avranches; car on connaît dans la paroisse de Betton, à un kilomètre à l'Ouest du clocher, un autre fragment dans la vraie direction de celle d'*Alauna*.

(2) Si la voie eût suivie cette ligne, elle aurait fait un coude des plus prononcé. Elle devait donc passer, au contraire, tout-à-fait à l'Est de Melesse.

(3) M. Bizeul commet encore ici, probablement, une erreur. C'est à l'Est de Melesse que devait se trouver la voie.

(4) La voie devait plutôt se porter un peu à l'Ouest d'Aubigné, en suivant la direction première.

(5) Cet archéologue la suppose sans doute se dirigeant sur *Condate*.

devait se trouver au point d'intersection de cette voie et d'une autre courant du Nord-Ouest au Sud-Ouest, et qui paraît se diriger de Corseul au Mans. Ce camp était romain, car on y trouve de nombreux fragmens de tuiles à rebords et de briques, tout autour, et, en outre, des fondations de murailles, des marches d'escalier, des pièces de monnaie, des ustensiles, etc.

» La voie passait à la *Chaussée*, le long du Châstel qui servait de fortification à ce point, et sous la forme d'une route large et assez droite, toujours désignée par le nom de *Chemin de la duchesse Anne*, puis à droite des villages de Taillepied et de la Fauvelais; elle traversait le ruisseau de Leuremont, dans un point où l'on a trouvé les débris considérables d'un pont en granit. M. Lafosse a vu dans le cimetière de Marcillé, fouillé récemment pour l'élargissement d'une route, des fragmens de tuiles à rebords et une couche horizontale de ciment de 6 pouces d'épaisseur sur 25 à 30 pieds de largeur, et légèrement convexe, qu'il croit avoir fait partie de la voie romaine, mais qui pourrait bien n'être que l'ancien sol d'une habitation gallo-romaine peu éloignée de celle-ci. Enfin, il a remarqué dans les murs de l'église des briques de la même époque.

» Au delà, la voie passait à 1 kilomètre à l'Ouest de Bazouges-la-Pérouse, d'après les nombreux débris de briques romaines qu'il a notés dans les champs de la métairie de la Haie, lors de l'ouverture de la route de Fougères à Dinan, et dans ceux voisins qui en étaient jonchés; cependant, il ne l'y a pas rencontrée; elle devait, suivant lui, traverser les villages de la Charrière, de la Morinière, du Lavoir, puis entrer dans la forêt de Villecartier.

» C'est dans celle-ci qu'existe, d'après M. de Gerville, un ancien chemin empierré, allant dans la direction de Rennes au Mont-Saint-Michel, appelé *Chemin Montais*, et un autre qui s'embranche avec le premier, nommé *Chemin de la duchesse Anne*, l'un et l'autre très-connus des bûcherons. Il est regrettable qu'on n'ait pas indiqué la direction du dernier, afin de savoir s'il venait d'Antrain ou d'Avranches. Au delà, suivant M. Bizeul, la voie passait au village de la Motte, laissant à 12 ou 1,500 mètres à l'Ouest le bourg de Trans (1). » On voit que dès qu'il l'étudie au-delà de la forêt

(1) Je crois que la voie devait passer dans un point plus rapproché de ce bourg.

de Villecartier, il lui fait abandonner la ligne droite suivie par M. de Gerville. En effet, après avoir passé le village des Vaux, elle laissait, suivant lui, à un kilomètre à l'Est le bourg de Vieuxviel, un peu plus loin, à 5 ou 600 mètres à l'Ouest, celui de Pleine-Fougères, et à 3 kilomètres à l'Est, le village du Chastelet, dont le nom et la situation sur une pointe de terre, entre deux affluens du Couesnon, doivent faire croire à l'existence d'un camp romain. Au delà, elle arrivait par la grande route moderne de de Dol à Pontorson, jusqu'à 3 kilomètres de cette ville, ou dans cette dernière elle se serait croisée avec celle qui venait de Corseul. Il aurait dû dire vers quel point elle se dirigeait. Je crois que la voie, au delà de la forêt de Villecartier, devait suivre une ligne plus droite, porter, comme l'a indiqué M. de Gerville, sur le bourg de Roz-sur-Couesnon, puis sur Saint-Pair, en passant à l'Ouest du Mont-Saint-Michel, tandis que M. Bizeul prétend qu'elle s'y rendait directement, en se dirigant à l'Est du bourg de Saint-Georges-de-Grehaigne, ce qui lui donne un écartement de 5 kilomètres de la précédente.

Il est bien vrai, qu'au moyen-âge (plusieurs siècles après l'invasion de la mer, qui avait eu lieu en 709), lorsque la première voie fut devenue peu sûre, ou eût été envahie et interrompue par la mer, on se servit d'une autre route, également romaine, qui passait exactement par le Mont-Saint-Michel, laquelle venait de Coutances et de Bayeux, et était connue sous le nom de *Chemin Montais*. Mais cette ancienne voie de Bayeux (*Augustodurus*) à Rennes, par Genest et le Mont-Saint-Michel, qui donnait le nom de *Chaussée* à un village par lequel elle arrivait à la baie entre Vains et Genest, tandis qu'elle en sortait, en face du hameau de la Rue, à Roz, marchait presque parallèlement et à peu de distance de la première. Ces chaussées du Mont-Saint-Michel qui existaient et furent encore fréquentées jusqu'au milieu du règne de saint Louis, et qui, pendant plus de deux siècles consécutifs, et plus de cinq cents ans après l'inondation de 709, avaient servi de grandes routes, bien plus praticables avant la fondation de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, sont indiquées par Robert Dumont, abbé de ce monastère, de même que dans les chartes de Montmorel, dans d'autres antérieures et dans des extraits de la tapisserie de Bayeux.

M. Bizeul, malgré les citations et les preuves apportées par M. de Gerville, rejette la direction qu'il a donné à la voie, depuis la pointe de Carolles

jusqu'à Paluel, à l'Ouest de Roz-sur-Couesnon, laissant le Mont-Saint-Michel à près d'une lieue et demie à l'Est, parce que, dit-il, elle aurait traversé un véritable bras de mer, et, qu'en outre, le même antiquaire n'a signalé sur le point d'arrivée à la côte de Bretagne aucuns vestiges d'une voie ayant pu lui appartenir, mais seulement une chaussée aperçue, il y a cinquante ans, sous le sable, en face du hameau de la Rue, en la paroisse de Roz, qu'il amène de ce Mont, à travers les grèves se réunir dans ce ce lieu à la précédente.

Mais d'abord, la première objection de M. Bizeul tombe d'elle-même, puisqu'à l'époque gallo-romaine il n'y avait point, dans toute la partie parcourue par cette voie, de bras de mer, l'irruption qui le forma n'étant survenue qu'en 709.

Quant à la seconde, qui tendrait à faire croire que le même observateur n'a pas bien compris M. de Gerville, savoir *que ce dernier n'a pas pu démontrer le moindre vestige de voie à travers la baie,* elle n'est guères plus sérieuse. En effet, en l'absence de tronçons conservés dans cet espace, M. de Gerville a comblé cette lacune, autant qu'il l'a pu, par des documens tirés d'un passage d'une charte de donation de la paroisse de Paluel aux chanoines de Montmorel. Voici ce passage : « Dans le XIIe siècle, la commune » de Paluel fut donnée aux chanoines de Montmorel par un seigneur de » Combourg, et, dans la charte de cette concession, le passage de la voie » de Saint-Pair à Rennes est indiqué. Elle était jalonnée par une pierre » levée, *petra* ou *roca Redonis,* appelée dans le Cotentin *Queminum Petrosum,* et avait donné le nom de *Vicus Petrosus* à Paluel, à Saint-Marcan » et à d'autres paroisses, dans sa traversée à l'Ouest, et désignée, à cause » de son peu de sûreté, par *Malpertus, Malpasseor,* dans le cartulaire de » Montmorel. » Ces renseignemens ne sont nullement affaiblis par les difficultés de la mer, puisque M. Beautems-Beaupré, auteur d'une remarquable Carte des côtes de Bretagne, consulté par M. de Gerville, lui envoya celle de la baie du Mont-Saint-Michel, en lui disant qu'il y verrait la preuve de la possibilité de son assertion sur le passage de la voie romaine à travers cette baie.

M. Bizeul objecte encore que la voie de Coutances, telle que l'a tracée M. de Gerville, aurait, en continuant sa direction droite, traversé le Couesnon à plus d'une lieue au dessous de Pontorson et se serait jettée dans

une assez grande étendue de grèves. Mais il tire toujours ses objections de l'état actuel des grèves qui n'existaient pas à l'époque gallo-romaine. Il ajoute que, sauf vérification ultérieure, il est plus porté à croire que, à partir du voisinage de Pleine-Fougères, elle pouvait fort bien incliner à l'Est par une belle courbe, venir passer le Couesnon à Pontorson, et ensuite arriver directement au Mont-Saint-Michel.

J'avoue être peu disposé à admettre ces courbes prononcées dans les voies romaines, à moins qu'elles n'aient été commandées par des difficultés ou des obstacles les expliquant.

Voie de Condate à Fanum Martis (Corseul).

Une septième voie (7 *de la pl.* XVI) se rendait de *Condate* au *Fanum Martis* de la table Théodosienne, point où se trouve aujourd'hui Corseul.

« Tout porte à croire, dit M. Dubreil de Pont-Briand, ancien maire de cette localité (*p.* 207 du *Nouveau Dictionnaire d'Ogée*), que cette cité fût détruite au commencement du ve siècle, lors de l'invasion des Barbares. C'est ordinairement à 5 ou 6 pieds de profondeur qu'on trouve les ruines ou substructions romaines. La ville fut rebâtie un peu plus tard, si l'on en juge par les matériaux plus grands, posés et taillés avec moins de régularité, par les pierres qu'on trouve dans ces murs, ayant appartenu à un autre genre de construction et liées entr'elles avec un ciment évidemment romain et bien supérieur à celui dont on s'est servi pour la reconstruction. »

L'importance de cette cité qui était la capitale des *Curiosolites*, est d'ailleurs démontrée 1° par des traces encore évidentes de voies romaines; 2° par des bornes milliaires assez nombreuses; 3° par un débris d'un temple de Mars, de forme octogonale, dont plusieurs pans sont encore visibles; 4° par des urnes, des inscriptions funéraires, des statuettes nombreuses en bronze ou en terre, qu'on y a trouvé et qu'on y rencontre encore fréquemment; 5° enfin, par des traces d'enceintes et d'édifices découvertes à chaque pas dans un espace dénotant une ville considérable.

Un passage du cartulaire de Saint-Melaine (f° 72, anno 1314) ainsi conçu : *Cheminum ponte Sancti-Martini quod vulgariter nuncupatur Dinanense*, se rapporterait-il à la voie de *Fanum Martis*, qu'on aurait voulu y désigner comme ayant traversé l'Ille au pont Saint-Martin? Je l'admettrais difficile-

ment, parce qu'une semblable direction lui aurait fait faire un coude trop prononcé, et, qu'en outre, elle se serait bientôt confondue avec la voie d'*Alauna* pour s'en séparer presque immédiatement, ce qui aurait été contraire à toutes les règles suivies par les Romains dans les dispositions de leurs routes. Je suis bien plus porté à croire que la voie devait traverser cette petite rivière, vis-à-vis ou très-près de la porte Mordelaise, pour gagner les les côteaux qui bordent sa rive droite, ensuite se diriger au Sud-Ouest de de Montgermont, de la Chapelle-des-Fougerets, etc. Il est donc plus probable que ce chemin du pont Saint-Martin, dont il est question, avait été crée avant le XIVe siècle pour communiquer avec la voie romaine, comme de nos jours l'ancienne route de Dinan a été changée et est devenue celle moderne actuelle, et comme tant d'autres analogues furent construites à des époques antérieures ou correspondantes, pour relier une foule de localités avec les grandes voies de communications établies par ces conquérans, les seules qui existassent, long-temps après qu'ils eurent été forcés d'abandonner l'Armorique.

Cette voie de Corseul, d'après M. Bizeul, suivait, avant et depuis la Chapelle-Chaussée, la route moderne de Rennes à Dinan par Saint-Symphorien où, au delà de cette localité, lorsqu'on ouvrit en 1840 le chemin de Québriac à Tinténiac, on trouva, peu loin de cette voie, des constructions romaines, puis elle passait au petit village de la Barre, sorte de faubourg de Bécherel, d'où l'on aperçoit la ville à un demi-kilomètre sur le sommet de la montagne, laquelle devait être une position militaire indubitablement fortifiée par les Romains, pour la défense de la voie qu'ils traçaient dans un voisinage aussi rapproché, et que le château de Bécherel y aura remplacé dans le moyen-âge. (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, p.* 77, *t. I.*)

Cet archéologue, comme on peut le vérifier sur la carte, fait encore décrire des courbes irrégulières à la voie romaine, en lui faisant suivre la route moderne de Rennes à Dinan, tandis que je suis plutôt disposé à penser qu'elle devait traverser une petite partie de la commune de Pacé, celles de Gevezé, de Langan, de Cardroc, au Nord-Est de Bécherel, de Quiou, franchir ensuite la Rance, pénétrer dans les communes de Saint-André, de Saint-Carné, de Trélivan, en laissant Dinan à 4 kilomètres au Nord-Est, se diriger par le bourg d'Aucaleuc, et enfin atteindre Corseul.

Quant à la voie romaine qu'on trouve au village de Léon, au sortir de Dinan, où elle est connue sous le nom de *Chemin de Saint-James*, elle n'appartient point à la précédente, mais à celle qui de Corseul se rendait au Mans. En effet, l'abbé Ruffelet dit qu'il sortait de *Fanum Martis* deux autres voies, l'une allant à Dinan (1), observée par un ingénieur de Saint-Malo en 1709, c'était la dernière, et l'autre qui se dirigeait vers Dinard, à l'embouchure et sur la rive droite de la Rance, vis-à-vis Saint-Servan; outre que l'abbé Manet en a signalé une troisième qui traversait la même rivière entre Dinan et Taden, en se portant de là vers Dol pour aller gagner la côte du Cotentin.

Une autre voie, partant de Corseul, se continuait-elle au delà de cette cité, en ligne droite, en passant bien au Sud-Ouest de Matignon, jusqu'à *Reginea* (Erquy), qui était distante de 14 milles de la première? Ce qui porterait à le croire, c'est qu'à Plancouet, on y retrouvait autrefois le grand *Chemin Ferré*, nommé le *Chemin Chaussée*, et qu'en creusant le bout Nord de ses quais, on y découvrit les débris d'un ancien pont en bois, sans doute construit par les Romains pour traverser la rivière.

La voie de Corseul sortait de *Condate* par la porte Mordelaise (I *pl.* XIV).

Existait-il une voie allant directement de *Condate* à *Aletum* (Saint-Malo) (2)? Il est difficile de l'admettre, parce que les documens manquent

(1) Rien ne prouve qu'à l'époque gallo-romaine, Dinan fut un point important, étant dans un voisinage aussi rapproché de Corseul. Peut-être le passage de la voie et la construction de quelque camp pour la protéger, ont-ils été l'origine de son château.

(2) *Aletum* (contraction de *Diabletum*, suivant quelques auteurs) était dans le pays des *Diablintes* qui occupaient le territoire d'Aleth et de Dol, dont Corseul pour les uns, *Noiodunum*, suivant Ptolemée, et La Noue (aujourd'hui Châteauneuf) pour les autres, étaient la capitale.

Déric pense que les *Diablintes*, trop resserrés entre les *Cennomani* et les *Arvii*, passèrent à Dol qui, au IVe siècle, n'était qu'un *pagus* ou canton, et dont tous les terrains étaient couverts d'une forêt qui allait joindre celle de Chaucey et se prolongeait dans le pays d'Aleth. (*Déric*, *page* 28.)

Celle-ci qui s'étendait dans tout l'espace occupé par le bras de mer, entre Cancale et Granville, et qui était protégée contre la mer par une chaîne de rochers qui porte encore maintenant son nom, fut ensevelie en 709.

Quant à *Aletum*, ce n'était pas une ville mais seulement un point occupé par une garnison, et encore fut-il inconnu pendant les trois premiers siècles de la domination romaine.

entièrement. Ce serait, en effet, tout donner au hasard que de préjuger la possibilité de son existence, parce que, très-peu loin de Hédé qui se serait trouvé à peu près sur cette ligne, on aurait rencontré, dans des travaux de canalisation exécutés entre les rivières d'Ille et de Rance, un glaive romain en bronze, d'une magnifique conservation, que j'ai examiné avec intérêt, de nombreuses pièces de même origine et, dernièrement, une quantité considérable de ces dernières réunies dans une excavation carrée.

Cependant, en supposant que cette voie eût existé, elle se serait dirigée vers le Nord-Ouest, et il faudrait la rechercher à travers les communes de la Chapelle-des-Fougerets, de la Mezière, de Vignoc, de Hédé, de Bazouges, de Saint-Meloir, de Québriac, de la Chapelle-aux-Filzméens, de Meillac, de Tressé, de Miniac, de Saint-Suliac, de Saint-Jouan, et enfin aux environs de Saint-Servan.

Mais elle eut été bien rapprochée de celle de Corseul, tandis que les Romains auraient bien pu, avec moins de peine et de parcours, relier *Aletum*, qui n'était qu'un point occupé par une garnison, à *Condate*, à l'aide d'une voie qui de Dinard, en face de ce lieu, aurait communiqué avec celle d'Erquy ou de Corseul conduisant à Rennes.

Si l'on en croit le baron Walkenaer, d'après les recherches auxquelles il s'est livré, les *Rhedones* ne s'étendaient pas vers la côte, et étaient restreints aux environs de la baie du Mont-Saint-Michel, aussi *Aletum* faisait-il partie des *Curiosolites*. Mais d'abord on peut lui objecter que César cite les *Rhedones* parmi ceux qui *Oceanum attingunt*, et qu'ensuite la baie du Mont-Saint-Michel n'existait pas alors et était une vaste forêt.

Déric n'est pas plus dans le vrai, lorsqu'il dit que les *Rhedones* étaient séparés de la mer par les *Curiosolites* et les *Diablintes*.

Voie de Condate à Vorganium (Carhaix).

Une huitième voie (8 *de la pl.* XVI) se rendait directement de *Condate* à *Vorganium*, la capitale des *Ossismiens*.

Il est impossible d'admettre qu'elle y parvint par Castel-Noec, et avec la direction que lui a donné M. Bizeul, dans l'*Annuaire du Morbihan pour* 1841. En effet, en la faisant partir de Carhaix, il lui a imposé une énorme courbe, en la conduisant successivement par Glomel, Mellionec, Lan-Goe-

lan, Guémenée, Guern, Bieuzi, commune où était primitivement un camp romain, depuis Castel-Noec (*Castellum-Noec*), fondé en 1224 par Alain, vicomte de Castel-Noec, et entouré par la rivière du Blavet; de là, en la faisant se porter au Sud-Est vers Guenin, le Moustoir, se relever un peu au Nord-Est vers Serent, Malestroit, Tréal, et continuer sa direction sur Rennes par Maure. Elle aurait décrit de la sorte, pour atteindre *Condate,* presque la plus grande courbe qu'on pourrait tracer en Bretagne pour aller de Rennes à Carhaix.

Quant à ce qu'il ajoute, p. 106 du chap. VIII de son ouvrage sur les *Voies du Morbihan,* que la même voie aurait été observée et reconnue dans la lande de la Motte-du-Buc, entre les bourgs de Comblessac et de Saint-Séglin (Ille-et-Vilaine), et dans le voisinage du château de la Landais, etc., il est probable qu'il a pris pour elle une portion de voie qui ne serait que la continuation de celle qui, de *Juliomagus,* se rendait à *Vorganium;* ou bien une autre, passant un peu au Nord de Missiriac et un peu au Midi de Reminiac, et semblant indiquer, par sa direction, d'un côté l'embouchure du Blavet, et de l'autre *Sipia* (Visseiche). Il y aurait donc d'importantes recherches à faire dans ces localités, pour éclaircir ce point douteux et dissiper la confusion qui provient de ce qu'on a relié des tronçons de voies à d'autres qui leur étaient étrangères.

Je crois que la seule et véritable voie qui allât directement de *Condate* à *Vorganium,* devait passer par le bourg de Vezin où l'on trouve un peu au delà, et au Nord de ce dernier, une motte ou fortification en terre, de même que dans la commune de Pacé, près d'un petit ruisseau, un ouvrage analogue, ensuite par Montfort, par le canton de Saint-Méen, les communes de Merdrignac, de Loudéac, celles de Saint-Thelo, de Laniscat, de Plouguernevel, continuer au nord de Rostrenen, et enfin parvenir à Carhaix.

En effet, M. Habasque dit, d'après M. Gaignoux, commissaire général voyer à Saint-Brieuc, qu'il existe à Merdrignac une voie romaine, connue sous le nom de *Chemin de l'Estrat,* qui traverse cette commune, et, qu'en outre, on retrouve, dans plusieurs endroits, des briques romaines, notamment dans le champ du Moulin-du-Plessix.

M. Bizeul ajoute (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, page* 148, *t. I*) qu'il a les renseignemens les plus certains sur l'existence d'un pareille voie sortant

de Rennes par Saint-Cyr, parcourant les communes de Vezin, de l'Hermitage, dans la direction de Montfort. Il faut ajouter que dans le voisinage de toute cette ligne, on trouve de nombreux restes d'antiquités; ainsi dans la commune de Talensac, un ouvrage militaire nommé le *Chastelier;* à Montfort, des ruines romaines; à Iffendic, une grande quantité de briques à rebords; de plus, un tronçon de voie romaine reconnu par M. Ducrest de Villeneuve, à environ un kilomètre au Nord-Est du bourg et se dirigeant vers Carhaix; outre que le mot *fines,* qui doit être la racine d'Iffendic, indique souvent le point où une voie romaine coupait une limite entre deux peuples; enfin les vieux châteaux de Cahideuc et Bout-à-Vent; dans la commune de Gaël, les ruines d'un château connu sous le nom de *Chastel;* à Saint-Méen, un monastère remontant au VIe siècle; près de Loudéac, un camp à triple enceinte sur la lande de Cadelac; un autre à double enceinte et motte au Vieux-Marché, commune de Saint-Mayeux; au Nord de Mur, l'abbaye de Bon-Repos, où l'on a trouvé des constructions romaines et un grand nombre de pièces; à Laniscat, des briques et des médailles; à Goarec, une vieille motte de château; enfin, à Rostrenen, un un autre ancien castel. (V. le *Nouveau Dictionnaire d'Ogée, t. I, p.* 148.)

Cependant M. Lesné, géomètre du cadastre, qui a beaucoup étudié la partie de notre département par laquelle cette voie aurait dû se diriger, m'a affirmé n'en avoir rencontré aucunes traces aux environs de Montfort, ni à Saint-Maugan, ni au Bois-Gervilly, ni à Saint-Onen, quoiqu'elle eût dû passer entre ces deux dernières communes.

Je crois à l'existence de cette voie, mais les doutes élevés par M. Lesné doivent faire désirer que M. Bizeul veuille bien indiquer d'une manière plus précise, les observations sur lesquelles il a pu baser sa conviction.

Enfin, ce que dit le même archéologue de la voie qui de Carhaix allait à Plouguerneau, laquelle, suivant lui, aurait été la continuation (1) de celle de Rennes à *Vorganium,* me semblerait bien plutôt, si on admettait cette dernière disposition dans les voies, devoir, d'après sa direction, se rapporter et faire suite à la grande voie qui, de *Juliomagus,* se rendait en droite ligne à *Vorganium,* tandis qu'au contraire, ce serait celle se di-

(1) Je n'admets pas cette continuation d'une voie, parce que lorsqu'elle arrive dans une ville elle s'y termine, et qu'il en rayonne d'autres vers des points variés différens.

rigeant vers le Conquet ou *Gæsocribate*, en supposant que cette dernière ville eût occupé ce point, qui aurait été réellement, dans la manière de voir de M. Bizeul, la continuation de la voie de *Condate* à Carhaix.

Cette dernière voie sortait de l'*oppidum* par la porte Mordelaise (1 *de la pl.* XIV).

Voie de Condate à Dariorigum (Vannes).

Une neuvième voie (9 *de la pl.* XVI) partait de Rennes, pour se rendre à *Dariorigum* (1) et en sortait par la porte Mordelaise.

Elle devait passer par les landes d'Apigné, où l'on trouve, en effet, des fragmens de briques, des terres charbonneuses et des pierres qui ne ressemblent point à celles que fournit le sous-sol et qu'on découvre notamment près de la ferme de la Jouardière (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, t. I, page* 499); ensuite traverser les communes de Moigné et de Chavagne, passer le Meu, entrer dans celle de Bréal où l'on rencontre sans cesse des briques romaines, où cette voie a conservé dans le pays le nom de *Chemin Ferré*, et où, en outre, on vient de trouver, à la Bouexière, à 2 kilomètres à l'Ouest du bourg, de nombreux débris de briques plates et à crochets, de poteries romaines, et parmi quelques pièces, un Probus (P. B.): enfin, sur le haut d'une colline voisine, à deux pieds de profondeur seulement, la base de murs ou de constructions en ayant encore deux d'élévation, et revêtus en dedans d'un enduit blanc sur lequel on voyait encore peintes des lignes rouges, tandis que le sol était un beton très-lisse.

J'ajouterai, qu'entre la même localité et Chavagne, on rencontre également des briques et des pierres paraissant avoir subies l'action du feu, et que dans cette dernière, en démolissant, dans le pâtis de Cicé, lande à 60 pas du bord de la Vilaine, une motte circonscrite par un vaste fossé circulaire, et, dans une partie de sa base, par un ruisseau, offrant à son sommet un espace parallélogrammatique, et qui était, en outre, entourée au delà de son premier fossé par un second large de 5 à 6 pieds, dont les talus n'offraient aucunes traces d'arbres ou de racines indiquant qu'ils eussent été ceux d'un enclos moderne, et formaient les trois côtés d'un

(1) L'évêché de Vannes, fondé à la fin du IVe siècle, a contenu d'abord tout le territoire de la nation des *Venètes*.

carré ajouté à la première enceinte circulaire, on a aussi découvert une pièce en argent de Gordien III, et, vis-à-vis le château de Cicé, lorsqu'on y creusa un canal se rendant à Chancor, plusieurs autres en or, également romaines.

A Mordelles, on a trouvé dans un champ, près du village de Caserouge, une multitude de briques annonçant un établissement romain.

La voie devait continuer ensuite à travers les communes de Saint-Thurial et de Goven, où existe, dans la dernière, un camp à double fossé (1), et celle de Maxent où, à 800 mètres au Sud de Plélan, M. Lesné a pu constater, en 1822, son épaisseur considérable, et sa largeur qui était de 8 mètres y compris les fossés, de même que sa direction du Nord-Est au Sud-Ouest, son étendue dans une longueur de 4 à 500 mètres, et qu'il a figurée sur les plans parcellaires de Plélan. N'est-ce pas cette même voie que M. Bizeul a vu couper de l'Est à l'Ouest le chemin de Plélan constituant la route de Ploermel à Maxent (2); puis la voie passait au Sud de Saint-Malo-de-Baignon, entre cette commune et Guer; ensuite elle traversait les landes de Montneuf, où là elle devait se croiser, au Nord-Ouest de cette localité, avec la grande voie de *Juliomagus à Vorganium*. C'est sans doute un fragment de cette dernière qu'y a vu M. Ducrest de Villeneuve.

Ensuite elle se portait à travers les communes de Caro et de Missiriac où, dans ce point, elle devait rencontrer une autre voie reconnue par M. Bizeul, bien étudiée par M. de la Monneraye, et qui ne doit probablement pas être placée parmi les plus importantes de la Bretagne, puisque sa largeur n'est guères que de 5 à 6 mètres, et que sur la lande

(1) On lit dans le cartulaire de Redon (f° 137, 1° v°) : Que vers l'an 1070, Judicael donna aux moines de Redon : « *Terram quæ* Govent *nuncupatur, cum capellâ quæ in illâ constituta est » cum pratis, sylvis, cum omni territorio suo, cumque penitus universis tam debitis quam servi- » tiis quæ mihi ab eâ debentur præterea juxta* opidum Clivum, *ubi vinea quondam fuit, ubi mo- » nasterium et domos atque suburbium edificare possint, nec non rivulum qui sub Clivum decurrit » ad stagnum faciendum.* »

(2) Peut-être ce tronçon, vu par M. Lesné, ne se rapporte-t-il point à la voie de *Dariorigum* qui dévierait un peu vers le Nord, mais à une autre qui se serait portée de *Condate* à l'embouchure du Blavet. Je n'avance cette assertion toute hypothétique, qu'avec beaucoup de doutes, et il serait indispensable de se livrer à de nouvelles recherches dans cette direction, pour la justifier ou l'infirmer.

de Trévégat, où elle est bien conservée, on peut constater qu'elle n'a pas de contrefossés, et qu'enfin sa construction est formée d'un apport de sable et de cailloux, et d'un petit *statumen* de pierres plates de petit échantillon. Seulement, d'après sa direction, de l'Ouest un quart Sud-Ouest à l'Est un quart Nord-Est, il faudrait rechercher les points extrêmes où elle tendait, et qui ne pouvaient être ni *Vorganium* ni *Condate*, car prolongée en ligne droite, elle vient aboutir, d'une part, à l'Est, vers La Guerche, peut-être à *Sipia*, et de l'autre, au Sud-Ouest, vers l'embouchure du Blavet.

La voie continuait à se diriger vers Malestroit, où elle traversait l'Oust, puis franchissait les communes de Saint-Marcel, de Bohal, la petite rivière de la Claye, endroit à partir duquel M. Bizeul, en la faisant sortir de Vannes, la fait se dévier en ligne droite, pour se porter à Ploermel et y faire un inutile.

Au delà, elle atteignait la commune d'Elven, celles de Saint-Nolf, de coude Saint-Avé, et enfin Vannes.

L'archéologue que je viens de citer ne lui a pas fait suivre la même direction; voici comme il la décrit : la voie partant de *Dariorigum* arrivait au bourg de Saint-Avé-d'Embas, au village du Pavé dans la commune de Monterblanc, se dirigeait sur celle de Palhouarn, passait à la *Chaussée* le long de Kerfleach, à la limite de Saint-Nolf, puis à l'Ouest de cette dernière où elle atteignait celle d'Elven; ensuite elle se portait sur le village de Keriven et au delà, après avoir traversé la rivière d'Ars, sur les bourgs de Kerolo et de Duboterf, puis elle se rendait à celui de Tredion, vers le moulin à papier de la Ville-Hellec, situé sur la Claye.

De là, il la fait tendre vers Ploermel, tandis qu'au lieu d'aller faire tout ce coude, elle devait, au contraire, continuer directement vers Rennes par Malestroit et le Nord-Ouest de Guer : ce qui le prouve bien, c'est qu'on la retrouve dans les landes au Nord de Montneuf.

Quant à une autre voie que le même observateur fait partir de *Dariorigum*, et se diriger par Blain sur *Juliomagus*, en la faisant passer successivement par les communes de Trefléan, d'Elven, de Sulniac, de Questembert, de Limerzel, de Saint-Gorgon, pour lui faire traverser la Vilaine à Rieux (*Dur-Erie*), où, depuis Allair jusqu'à ce point, M. Corbe l'a par-

faitement étudiée, et ensuite la commune de Fégreac, la *Chaussée* et Blain. Je suis portée à croire, d'après la direction que suit toute la partie de cette voie comprise entre cette dernière localité et Allair, qu'elle pourrait bien avoir été destinée, en continuant sa direction, à mettre Blain en communication avec *Vorganium*. Seulement, elle aurait coupé la voie de *Condate* à *Dariorigum*, tandis qu'au delà de Moustoir, ce serait sa continuation que M. Bizeul aurait retrouvée, et dont il aurait fait, depuis ce point jusqu'à Carhaix, la première moitié de la grande courbe ou angle ouvert dont il a formé si singulièment la route directe de Carhaix à *Condate;* de même que la seconde n'aurait pas plus appartenue à cette dernière, mais aurait été un simple fragment d'une voie secondaire, paraissant se diriger de l'embouchure du Blavet vers Visseiche ou La Guerche.

Cette voie de Blain ne se serait donc pas rendue à *Dariorigum*, parce qu'elle eût été trop rapprochée de celle qui de *Condivicnum* allait à Vannes, comme on peut s'en assurer en mesurant la distance entre Rieux sur la Vilaine, où la première passait, et le point un peu au dessous de la Roche-Bernard où la seconde traversait la même rivière, et parce qu'il eût été bien plus simple et plus court de conduire directement la voie de Blain à la Roche-Bernard, où elle serait venue, dans ce point, reprendre celle de *Condivicnum* à *Dariorigum;* dès lors, il est bien plus rationnel de la faire aboutir à Carhaix.

Il semble que cet archéologue ait voulu prévenir cette objection si forte, lorsqu'il dit (V. la page 125 de l'*Histoire du Morbihan et de ses Monumens*, par M. Cayot de Landre) qu'il n'y avait pas de voie directe de Vannes à Nantes, mais qu'elle passait par Blain pour se rendre à Angers; tandis qu'au contraire il y en avait incontestablement une directe, allant de cette ville à Vannes, si bien mentionnée par la Notice des dignités de l'Empire, la carte de Peutinger, et dont le président de Robien dit avoir suivi les traces pendant douze lieues. En effet, ce dernier l'avait observée depuis Pont-Château, diocèse de Nantes, en ligne assez droite jusqu'à la Vilaine, ne faisant qu'un très-léger coude à l'extrémité de la forêt de la Bretêche, et au delà de cette rivière qu'elle traversait un peu au dessous de la Roche-Bernard, se portant avec une grande rectitude à travers Muzillac, les communes de la Trinité et de Theix, jusqu'à Vannes, en même temps que, depuis Pont-Château, elle se dirigeait vers Nantes, en passant par Savenay et marchant directement vers cette dernière cité.

Malgré que M. Bizeul déclare n'avoir pu découvrir aucunes traces de la voie directe de Nantes à Vannes, M. Gayot de Landre conclut avec raison que très-probablement elle aura été détruite par les travaux d'établissement de la nouvelle route. En effet, la direction de cette dernière de Pont-Château et Le Temple jusqu'à Nantes, est si naturellement le prolongement de la voie romaine, qu'on ne peut guères douter qu'elle ne l'ait remplacée et qu'elle n'ait fait disparaître à jamais ses vestiges. Il ajoute qu'il est difficile d'admettre que le président de Robien ait pu prendre pour une voie romaine, un chemin qui n'eût présenté aucun des caractères de ces voies antiques, et qu'il a décrit avec tant de précision jusqu'au bourg de Noyalo; d'ailleurs, des études plus récentes de MM. Croizer et Gaillard sont venues confirmer l'exactitude de ses observations; effectivement, le premier de ces deux archéologues a achevé d'établir rigoureusement cette voie dans la commune de Theix, dans celle de Sené jusqu'au village du Versat, où de ce dernier point à Vannes les traces se perdent, quoiqu'il présume qu'elle y faisait son entrée par le chemin du Petit-Beaupré. M. Bizeul pense que le point extrême de cette voie était Port-Navalo, tandis qu'il n'est plus douteux qu'elle tendait à Vannes par la commune de Theix, comme on vient de le voir, seulement elle avait un embranchement vers Port-Navalo.

Enfin, pour terminer par une observation ayant rapport à cette voie, je suis porté à croire que celle que M. Bizeul fait aller de Port-Navalo à Blain, n'était qu'un embranchement, dans la commune de Surzur, de la voie de Nantes à Vannes sur Port-Navalo, pendant que peut-être il y en avait une autre de Blain à la Roche-Bernard, comme le fragment qu'il en a retrouvé à Arzal, et qu'il a encore prétendu avoir appartenu à la voie de Blain, tandis qu'il faisait nécessairement partie de celle de *Condivicnum* à *Dariorigum*, semble le prouver (1).

Je crois devoir appeler l'attention des archéologues sur une voie qui partait de Guer et devait croiser, à une très-petite distance au Nord-Ouest

(1) Il ne faut pas oublier, qu'outre cette voie et celle allant à *Condate*, il partait de *Condivicnum* une autre route romaine qui allait du côté de Bourges, pour aboutir à Marseille, et une quatrième qui, passant par Poitiers et Bordeaux, se terminait à Narbonne. (*Déric*, *Histoire Ecclésiastique de Bretagne, page* 122.)

de cette localité, celle de *Condate* à *Dariorigum*. Elle affecte une direction parfaitement droite, et sa largeur a été admirée par M. Corbe qui l'a suivie, se dirigeant d'abord de Guer sur Paimpont et sa forêt où on l'a retrouvée; de là à travers le territoire de Concoret, en passant près du château de Comper, au delà duquel elle forme la limite entre les communes de Gael et de Muel, où l'on a decouvert des tuiles et des traces de constructions romaines; puis, toujours en droite ligne et du Sud au Nord, elle se dirigeait vers Saint-Méen, au Nord duquel elle continue dans cette direction jusqu'à l'Est de Plumaugat.

Cette ligne semble indiquer pour points extrêmes, au Nord, Corseul, et au Midi, un autre qui n'est pas bien déterminé vers l'embouchure de la Loire, peut-être *Brivates Portus* que Ptolémée indique entre l'entrée de ce fleuve (*ligeris fluminis ostia*) et *Herius fluvius*, que la plus grande partie des archéologues croit être la Vilaine; alors cette voie aurait traversé cette dernière rivière à *Dur-Erie*.

Voie de Subdinum (Le Mans) à Fanum Martis (Corseul).

Outre les voies qui partaient de Rennes et que je viens de décrire, deux autres passaient, l'une au Nord et l'autre au Sud de cette ville, sans la traverser; la première à 32 kilomètres de celle-ci, et la seconde à peu près à la même distance, courant de l'Ouest un quart Nord-Ouest à l'Est un quart Sud-Est, et se dirigeant presque parallèlement à la précédente, de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est.

La première qui, suivant M. Bizeul, se rendait de *Condate* à *Jublains* qu'on doit considérer comme ayant été un vaste camp *statif* et non l'ancien *Noedunum* que M. de Gerville place à Séez, voie dont M. Bizeul n'admet l'existence qu'avec doutes, ne se dirigeait point sur Rennes, mais partant de *Subdinum*, elle traversait une petite partie du département de la Sarthe, passait dans celui de la Mayenne, se portait vers Jublains, et entrait ensuite dans le département d'Ille-et-Vilaine où elle parcourait les communes de Luitré, de Vendel, de Romazy, de Combourg, le voisinage de Dinan pour atteindre Corsenl.

Voiei ce qu'en dit M. Léon Maupillé, dans sa *Notice historique et statistique sur la Baronnie, la Ville et l'Arrondissement de Fougères*, 1846, *page*

441 *et suivantes*, pour toute la portion de cette voie, au Sud de Fougères, connue sous le nom de *Chemin Chasles*.

« Cette voie pénètre dans le département d'Ille-et-Vilaine à la côte de la Pélerine, limite du Maine et de la Bretagne, où la tradition fait encore reconnaître son parcours, quoique dans plusieurs points elle soit réduite presqu'à l'état d'un sentier, par suite des usurpations.

» Les travaux que l'administration fait exécuter sur le chemin de Vendel à la Selle-en-Luitré, ont permis de constater d'une manière positive, dans les communes de Javené, de Billé, de Vendel, l'existence d'une voie romaine, que jusqu'ici on n'avait fait que deviner ou supposer, comme le prouve l'article LA SELLE-EN-LUITRÉ du *Nouveau Dictionnaire d'Ogée*, ainsi conçu : « Cette commune est traversée dans sa plus grande longueur par » une voie romaine dite le *Chemin Chasles*, dont la direction peut donner » à croire qu'elle allait de Rennes à Ernée (Mayenne) ou plutôt vers Ju- » blains. »

» Dans les endroits où elle n'a pas été diminuée par les riverains, cette voie n'a pas moins de 15 mètres de largeur et elle est solidement pavée.

» Charlemagne, par un de ses Capitulaires, prescrivit la réparation des voies romaines. C'est sans doute de là que celle dont nous parlons a pris son nom de *Charles*, et par corruption de *Chasles* que la tradition lui a conservé.

» D'un autre côté, sur le même territoire de la Chapelle-Janson à 1000 mètres au Nord-Ouest de la Selle-en-Luitré, auprès et à l'Ouest du village de la Boussardière, et à 200 mètres du *Chemin Chasles*, on voit encore quelques traces d'un camp, probablement romain, qui devait avoir la forme d'un carré long et une étendue d'un hectare. Sous Childebert II, les armées françaises pénétrèrent en Bretagne par un chemin situé entre les lieux où sont aujourd'hui Fougères et Vitré, ce fut probablement par le *Chemin Chasles*.

» Sur la commune de Javené, on peut suivre presque pas à pas les traces de la voie romaine appelée de ce nom. Il faut les chercher tantôt à droite, tantôt à gauche du chemin, au niveau des champs riverains, ou dans les talus de ce chemin, dont le sol actuel est parfois à 3 ou 4 mètres au-dessous de celui des champs. On les retrouve aussi, facilement, dans les communes de Billé et de Vendel, dans les points où la route a été rétablie comme chemin vicinal.

» Dans les très-rares endroits où ce chemin est solide, qu'il ait ou non conservé sa largeur primitive, il est resté au niveau du sol des champs voisins, et c'est seulement, lorsque la route a été lavée par la pluie, que l'on peut y apercevoir çà et là quelques traces d'un empierrement fait avec des cailloux blancs qui n'existent point dans la commune de Javené; ils y ont donc été apportés par la main de l'homme. Ce fait joint à la tradition qui donne à ce chemin le nom de *Chasles*, au témoignage des cultivateurs qui disent avoir trouvé des couches de pierres en labourant leurs champs, doit faire penser qu'il y a eu là une grande voie de communication réparée au moyen-âge, les chemins dont on fait remonter la construction à cette époque n'étant probablement que des voies romaines réparées. D'un autre côté, comment croire qu'en présence de la rivalité qui existait au moyen-âge entre la France et la Bretagne, les Bretons eussent fait une route dans la direction de la France, pour rendre plus facile l'entrée des Français en Bretagne?

» Les travaux faits, d'ailleurs, depuis peu, sur ce chemin, ont permis de reconnaître bien distinctement un empierrement à deux couches; de plus, la présence, sur les bords de cette route, de constructions qui paraissent être gallo-romaines, ont levé tous les doutes, et permettent d'affirmer que le *Chemin Chasles* était bien une voie romaine, qui pourrait être celle que l'on suppose avoir existé de Rennes à Jublains (Mayenne) et qui devait être une route vicinale de peu d'importance : encore faudrait-il l'avoir reconnue dans une plus grande étendue, ce que l'on est loin d'avoir fait. »

Cette description de M. Léon Maupillé est venue confirmer la direction que j'avais assignée à cette voie, avant de l'avoir lue. Seulement, n'ayant pas de données suffisantes, je reconnaissais bien qu'elle devait venir se relier à la voie de Rennes à Fougères, au dessus de Saint-Aubin-du-Cormier, mais je n'en pouvais préciser le point; aujourd'hui, je pense que ce devait être à la hauteur de Vendel.

Il eût été, néanmoins, à désirer qu'on eût indiqué les parties bien conservées du *Chemin Chasles*, celles-là seules pouvant assurer sa direction, et le trajet que lui a fait suivre M. A. Bertin, sur sa carte, donnant lieu, par son tracé, à beaucoup de doutes. En effet, il semble qu'il y ait des parties bien conservées qu'on a reliées à d'autres qui ne lui appartiennent pas.

« La portion empierrée n'avait pas plus de 7 mètres et non 15, comme l'indique, à tort, l'auteur de l'article de LA SELLE-EN-LUITRÉ, dans le *Nouveau Dictionnaire de Bretagne*. Elle était composée de deux couches de pierres différentes, ayant ensemble 15 à 20 centimètres d'épaisseur. La couche inférieure était formée de pierres schisteuses tendres, dont les plus fortes sont grandes comme la main ou grosses comme le poing. Elles sont de la même nature que la pierre que l'on trouve dans toute la partie Sud du bassin du Couesnon qui avoisine cette rivière, à Gueret, à Javené, au pont à l'Ecousse où existent des traces d'anciennes carrières. Cette première couche qui repose sur le sol, a 8 à 10 centimètres d'épaisseur : c'est le second lit des voies romaines les plus parfaites, celui que les Romains appelaient *ruderatio*. La couche supérieure ou la seconde (*summa crusta*) du même chemin est formée, dans quelques points, de cailloux blancs, bruts dans l'origine, aujourd'hui très-polis sur presque toutes leurs faces, étroitement tassés les uns sur les autres; sur d'autres points, cette couche est composée de gros sable (*glarea*) nécessairement recueilli dans les rivières voisines, car on n'en trouve pas de semblable dans le sol des environs; sur plusieurs points on ne voit plus que quelques-unes des pierres qui formaient la première couche.

» Ensuite la voie passait à Vendel qui paraît avoir eu dans l'antiquité une importance que ce lieu est loin d'avoir aujourd'hui. Il était, en effet, le chef-lieu d'un *pagus* de la cité des *Rhedones* (*pagus Vindelensis*). On découvre assez fréquemment, dans ses environs, des cercueils composés d'un coffre de la longueur du corps qu'il devait renfermer, moins large aux pieds qu'à la tête, et d'un couvercle plat, en pierre d'ardoise grossièrement taillée, de même dimension et de 9 centimètres d'épaisseur, quelquefois en granite, d'autrefois en briques, mais le plus ordinairement en calcaire coquiller, constamment tournés les pieds à l'Est et la tête à l'Ouest. Le plus grand nombre se trouvait dans les pièces de terre voisines d'un petit sentier, auquel la tradition a conservé le nom de *Rue des Tombeaux*. Ils ne portent aucune gravure ni inscriptions. Cependant, leur identité avec ceux trouvés à Jublains, doit porter à croire qu'ils sont gallo-romains et antérieurs au IXe siècle, époque à laquelle l'ancienne cité des *Diablintes* fut détruite.

» Quant à la suite de la direction de la voie, à partir de là ou à l'Ouest,

on n'en sait plus rien. » (*Notice historique et statistique sur la Baronnie, la ville et l'Arrondissement de Fougères*, 1846, *page* 270, *par MM. A. Bertin et Léon Maupillé*.)

Avant qu'on puisse formuler avec certitude une opinion sur la véritable direction de la voie romaine connue sous le nom de *Chemin Chasles*, il faudrait savoir dans quelle partie du parcours que lui attribue M. A. Bertin sur sa carte, elle est conservée d'une manière non équivoque.

La ligne qui relierait entr'eux ces tronçons, indiquerait quelle dut être sa disposition générale et les points extrêmes vers lesquels elle tendait.

Il y aurait donc des recherches intéressantes à faire pour en connaître la direction, au delà. Les seuls documens propres à guider dans les investigations à entreprendre que j'aie pu me procurer, sont les suivans :

M. Lesné m'a dit avoir constaté, au Nord de la commune de Mezières, une voie romaine appelée le *Chemin Pavé*, se dirigeant de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest. Il est probable qu'on la retrouverait dans celles de Vieuxvy, de Dingé.

Dans cette dernière commune, on découvrit, en 1815 ou 1816, dans une ferme, qui aurait été peu éloignée de la voie, un pot qui renfermait 2 à 300 pièces romaines, parmi lesquelles on nota des Antonin le Pieux, des Gordien, des Probus.

Le docteur Goupil a vu dans la même localité, près de la route qui conduit à Combourg, un grand nombre de briques romaines plates et à crochets, puis une espèce de baignoire en stuc grossier, de 2 mètres 3 centimètres de longueur, sur un peu plus d'un demi de largeur et de hauteur, à extrémités arrondies, percée vers son fond de deux ouvertures, dont l'une sur le côté et l'autre à l'un de ses bouts, ouvertures auxquelles aboutissaient des tuyaux en plomb; et, près d'elle plusieurs petites chambres enduites du même stuc peint de lignes bleues, vertes et rouges.

Au delà, la voie devait passer à Combourg où on la retrouve, en effet, très-apparente et très-bien conservée et suivant la même direction.

De là, elle devait traverser les communes de Meillac, de Plesder, de Tressaint; c'est elle qu'on a reconnue à Léhon; ensuite, se diriger entre les bourgs de Quevert et d'Aucaleuc pour atteindre, plus loin, Corseul.

Cette voie se portait-elle sur Feins même, où elle y aurait coupé celle d'*Alauna*, ou seulement sur la limite de cette commune et de celle

de Marcillé, et par conséquent plus au Nord? Je manque d'élémens pour décider cette question importante. Cependant le camp, probablement romain, signalé par M. Lafosse, dans la grande lande des Châteaux, point culminant entre le bassin de la rivière d'Ille et celui du Couesnon, qui devait se trouver au point d'intersection de la voie d'*Alauna* et d'une autre voie qu'il a reconnue, qui court du Sud-Est au Nord-Ouest et qui est bien certainement celle que je viens de décrire, allant du Mans à Corseul, me permet de fixer ce dernier endroit comme celui précis où elle passait et croisait la précédente; car si on la faisait se porter plus au Sud par Feins même, et qu'on la prolongeât en ligne droite, elle ne se relierait à aucun point important, et pour lui faire reprendre sa direction par Le Mans, il faudrait lui faire décrire une courbe prononcée.

« Cette voie de Jublains, dit M. Léon Maupillé, a servi à faire communiquer les deux cités des *Rhedones* et des *Diablintes* (Rennes et Jublains) (1). Elle ne paraît pas avoir appartenue à la classe des voies militaires, mais bien à celles auxquelles on donnait le nom de *voies vicinales*, car elle n'offre que deux couches, le *stratumen* et le *ruderatio* ou *glarea*, le *nucleus* manquant, et sa largeur n'est que de 6 à 7 mètres seulement, au lieu de 15 que lui donne l'annotateur du *Dictionnaire de Bretagne*. »

Cette voie n'était point celle de Jublains à Rennes, comme l'indiquent MM. Léon Maupillé et A. Bertin, mais celle de Corseul au Mans, qui passait peu loin au Sud de Jublains, distant de 10 kilomètres de Mayenne.

Voie de Juliomagus (Angers) à Vorganium (Carhaix).

Enfin, une onzième voie, étrangère à la vieille cité gallo-romaine *Condate*, puisqu'elle passait à une distance de 32 kilomètres de cette dernière, en traversant obliquement de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest la partie méridionale du département d'Ille-et-Vilaine, se rendait directement de *Juliomagus* à *Vorganium*, et continuait dans cette direction à travers le Morbihan. Elle parcourait ainsi toute la partie centrale de la presqu'île armoricaine, pour se terminer à son extrémité.

Cette route était la continuation de l'une des grandes voies qui de Lyon

(1) J'ai déjà dit que Jublains semble n'avoir été qu'un camp *statif*.

se portaient dans les diverses provinces de la Gaule dont l'Armorique faisait partie. Aussi sa largeur totale est-elle de vingt et quelques mètres; et, en outre, cette voie, qui a été détruite dans l'intervalle de Port-Neuf à Lohéac, sur le territoire de Guipry, avait-elle 1 mètre 50 centimètres d'épaisseur d'empierrement. La même, fouillée à 111 mètres Ouest-Nord-Ouest du croisement de cette voie avec celle de *Condivicnum*, dans la lande du Trobuon, m'a encore offert un empierrement de 75 centimètres de profondeur.

Cette voie devait passer à peu de distance de Châteaubriant qui, selon M. Bizeul, paraît avoir été dans l'origine un camp romain, car une route antique, qu'il fait venir de Blain, se retrouve très-près, se dirigeant vers le Bas-Maine, à Jublains probablement. Ensuite elle se portait sur la forêt de Teillé qu'elle traversait dans son extrémité Nord; de là, elle se continuait jusqu'à l'angle Sud-Est de Teillé, passait sous la partie Sud-Est de l'ancien cimetière; ensuite elle tendait vers Bain, se dirigeait sur Lohéac en suivant parallèlement la route de Bain au Port-Neuf jusqu'à la hauteur de Levenais, en se portant directement sur le chemin de la *Vieille-Rue* qu'elle accompagne dans toute sa longueur, et à l'extrémité duquel elle se croisait avec la voie de *Condate* à *Condivicnum*. Sur ce point existent, m'a-t-on dit, à l'angle Nord-Ouest du croisement des deux voies, les murs d'un édifice (*mansio?*) dont la forme était rectangulaire, et la facade principale, tournée vers le Sud, avait 22 mètres de longueur sur 11 de profondeur et qui était partagé en deux par un mur.

A 16 mètres Est-quart-Sud-Est du même croisement, on m'a également assuré qu'il se trouve un four, d'environ 5 mètres de diamètre, qui, après avoir été dégagé de la croute épaisse qui le recouvrait, offrit une sole en terre cuite, parfaitement conservée, assise sur de grosses pierres.

La voie, depuis cet entrecroisement qui se trouve exactement sur la limite des communes de Bain et de Messac, continuait à s'avancer dans l'Ouest-Nord-Ouest, entrait dans la dernière par les landes de Trobuon, franchissait une très-grande étendue de ces dernières, se dirigeant sur le Port-Neuf pour traverser la Vilaine sur un pont (1) où, avant d'y arriver, on en découvre encore aujourd'hui des traces.

(1) Ce pont était originairement composé de cinq arches. Les quatre piles du milieu ont

De Port-Neuf la voie se dirigeait sur Lohéac par le village des *Oumes de Goven;* dans ce trajet elle traversait environ 1,200 mètres de la commune de Saint-Malo-de-Phily et 4,000 de celle de Guipry; les habitans de celle-ci l'ont détruite et se sont emparés des matériaux dont elle était formée, pour construire un chemin de grande communication. Elle était empierrée, dans certaines parties, à 1 mètre 50 centimètres de profondeur.

« A Lohéac, il existe un grand camp romain et un plus petit. La Roche-Trefinen, entre cette localité et Guipry, indique, en outre, le voisinage d'une voie; les mots, dans la composition desquels entre *fines*, l'exprimant ordinairement. En outre, on retire dans tous les points de ce bourg, principalement vers l'Est, des débris de tuiles romaines et des fragmens de pierres en calcaire coquiller. M. Langlois s'est assuré qu'il en était de même dans les fortifications romaines qu'on y découvre, dans l'une des-

été enlevées parce qu'elles gênaient la navigation de la Vilaine, et que d'ailleurs elle menaçaient de s'écrouler, minées qu'elles étaient presqu'entièrement par les eaux. Cette démolition exigea beaucoup de temps et de forces, parce que le ciment liait tellement les pierres entr'elles, que malgré des efforts multipliés on rompait plutôt celles-ci que le premier. Ces piles avaient chacune un éperon en aval et en amont. Il ne reste plus aujourd'hui que deux culées élevées au dessus du niveau ordinaire de la Vilaine d'à peu près 4 mètres. On voyait encore, en 1830, m'a dit M. Lesné, géomètre du cadastre, comme il le vérifia à cette époque, deux ruines de piles de ce pont tombées en bloc au fond de l'eau.

On lit dans le *Dictionnaire d'Ogée, page* 278, *tome II, art.* Plëchatel, qu'on trouva, il y a 40 à 50 ans, en démolissant l'une d'elles, pour élargir la rivière, des pièces en bronze à l'effigie de Jules César. Un bac remplace aujourd'hui ce pont.

Au VIII[e] siècle, les ponts conservés en totalité ou en partie, passaient pour avoir existé de toute antiquité, c'est-à-dire qu'ils étaient évidemment romains, ainsi que le prouve le capitulaire de Pepin cité par M. de la Monneraye (Page 238 de cet ouvrage).

« Au IX[e] siècle, dit M. de Kerdrel, la même croyance était encore si générale, que Louis le Débonnaire, ayant voulu faire construire de nouveaux ponts sur la Seine, les corvoyeurs prétendirent qu'on ne pouvait leur imposer de pareils travaux, et déclarèrent qu'ils se borneraient à réparer les ponts anciens; c'est encore un capitulaire qui nous fournit ce précieux renseignement : « Le roi ordonna, il est vrai, de ne tenir aucun compte des » *vaines réclamations de ceux qui disent : Nous ne sommes tenus de construire des ponts que là* » *où il en existait anciennement, et de les obliger à en bâtir là où le besoin s'en fait sentir.* » En constatant les réclamations des corvoyeurs, il prouve assez qu'il déroge aux usages, qu'il crée une de ces exceptions dont on peut dire, sans paradoxe, qu'elles confirment la règle. »

quelles on a trouvé des os, des charbons mêlés à des pierres et du mortier. » (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, t. I, p.* 517.)

En sortant de Lohéac, la voie se dirigeait à l'Ouest-quart-Nord-Ouest, sur une étendue d'environ 1,200 mètres, entrait dans la partie Nord-Est de la commune de Lieuron, passait à une petite distance de la propriété nommée la *Garenne*, et près de ce lieu entrait dans la commune de Maure où l'on reconnaît, en effet, plusieurs camps romains et de nombreux débris de même origine.

A Mur, en Comblessac, ferme près de laquelle se voit une espèce de redoute en terrassement avec fossés, M. Lesné a constaté que la voie romaine ou *Chemin Ahet* passe auprès, formant la limite entre les communes de Maure et de Comblessac, courant de l'Est à l'Ouest, ayant une largeur, y compris les fossés, de 8 mètres, encore très-visible dans une étendue de plus de 800.

M. Lesné a pris, pour la voie que je décris, la continuation de celle secondaire qui passait entre Missiriac et Reminiac, et qui a été parfaitement suivie par M. de la Monneraye.

M. Corbe, qui a visité avec soin toute cette localité, a reconnu que la voie passait à 2 kilomètres au Sud du bourg de Comblessac, que de là, jusqu'au pont de Marsac sur la rivière d'Aff où elle la traversait, elle est encore pavée dans bien des endroits et désignée par les paysans sous le nom de *Voie Ahet;* qu'ensuite elle montait une colline ou côteau dit des Murs, où existent les traces d'un camp romain ayant la forme d'un parallélogramme de 300 mètres de longueur sur 50 de largeur, défendu du côté des terres par de larges fossés avec talus, tandis que l'Aff le protège du côté du Levant; qu'elle le contournait de l'Est au Nord, et se dirigeait ensuite à l'Ouest, en passant à 6 kilomètres au Sud de Guer (1).

Il est probable que la voie décrite par M. Corbe, comme franchissant l'Aff au pont de Marsac, était la même que celle notée entre Missiriac et Reminiac, laquelle allait couper ou se relier à la grande voie de *Juliomagus*, vers Lohéac.

(1) Cette voie, reconnue au Midi de Comblessac et nommée *Chaussée-Ahet*, était probablement celle dont il a été parlé et qui se dirigeait de l'embouchure du Blavet vers *Sepia* (Visseiche).

Je pense que de là elle devait traverser les landes de Mont-Neuf, les communes d'Augan, de Gourel, l'extrémité Sud de la forêt de la Nouée, passer près de Rohan, puis au Nord de Pontivy, franchir le Blavet, la forêt du Quénecan, les communes de Mélionec, de Locmaria et de Glomel où on en a retrouvé des traces, et, se porter au Sud-Ouest de Rostrenen, pour de là gagner Carhaix.

D'après ce qui précède, on embrasse d'un coup-d'œil général l'ensemble si admirablement coordonné des voies stratégiques ou autres, à l'aide desquelles les Romains avaient su consolider leur domination dans l'Armorique, en reliant entr'eux les divers points de cette vaste presqu'île, et se ménager de la sorte les moyens de se porter avec rapidité vers tous les endroits qui auraient pu devenir menaçans pour eux.

On voit, en effet, qu'ils avaient continué la grande ligne des Gaules qui partait de Lyon et arrivait à travers ces vastes provinces jusqu'à *Juliomagus*, depuis cette ville jusqu'à *Vorganium*, et de là, jusqu'à l'extrémité de la Gaule celtique, en en suivant toute la longueur.

Carhaix avait été, du reste, admirablement choisie par eux, pour en faire irradier une foule de routes secondaires, puisqu'elle se trouvait au centre de la presqu'île et sur sa partie la plus élevée. De là, ils avaient fixé leur attention sur deux autres points importans plus rapprochés de la base de cette province, savoir : *Dariorigum* et *Fanum Martis*, avec lesquels ils l'avaient reliée par deux voies, tandis que d'autres plus secondaires en partaient également en forme de rayons, les unes dirigées vers les diverses parties importantes de la côte septentrionale, les autres vers de semblables de celle méridionale, et enfin d'autres vers les promontoires qui constituaient l'extrémité si découpée de la même contrée.

En même temps, trois autres villes, encore plus à la base de cette dernière, *Condivicnum*, *Condate* et *Ingena*, se reliaient aux deux précédentes, Vannes et Corseul, et communiquant, en outre, entr'elles, complétaient ce vaste réseau de voies propres à assurer de promptes et rapides communications, tandis que celles des provinces limitrophes, vers le Nord-Est, l'Est, et le Sud-Est ou du reste de la Gaule, allaient elles-mêmes communiquer avec les précédentes.

Avant de reprendre l'histoire archéologique de la ville de Rennes, que

l'étude des voies qui en partaient, à laquelle je viens de me livrer, m'avait obligé à interrompre, il est peut-être nécessaire, pour mieux comprendre ce qui va suivre, de faire remarquer qu'à l'époque gallo-romaine, et au commencement de l'ère chrétienne, la succession rapide des empereurs du Haut et du Bas-Empire, avait peu de retentissement dans l'Armorique et la vieille cité *Condate*, à cause même de ces fréquens changemens de règnes, dont les empereurs n'y étaient connus que par leurs effigies empreintes sur les monnaies que les légions y importaient; d'étudier les évènemens qui se passaient dans cette partie si éloignée des Gaules, où venaient en quelque sorte expirer les bruits du colosal empire, évènemens qui ne consistaient que dans des soulèvemens, assez fréquens, pour secouer le joug des vainqueurs, tentatives qui finirent par une réussite définitive; d'y suivre le comte et l'évêque succédant aux magistrats romains dans l'administration civile et militaire (1), gouvernant une popu-

(1) Les peuples de la Gaule celtique avaient été traités plus doucement par les Romains vainqueurs. Ils avaient conservé leurs villes, leurs terres et l'autorité de leur sénat composé des notables du pays.

Dans chaque province, il y avait, sous la domination romaine, une métropole. Ainsi, pour la seconde Lyonnaise, Rouen (*Rotomagus*); pour la troisième, Tours (*Caesaromagus*). Il y existait aussi des villes capitales telles que Nantes (*Condivicnum*), Rennes (*Condate*), Quimper (*Corisopitum*), Vannes (*Dariorigum*) qui furent transformées en évêchés suffragans. C'est ainsi que la hiérarchie ecclésiastique se greffait sur celle romaine. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont, Ère Gallo-Romaine.*)

L'évêché de Rennes, suivant M. de Blois, ne fut fondé que postérieurement à l'invasion des Bretons insulaires, qui vint accroître les forces des Bretons indigènes; et il eut pour fondateur un missionnaire romain ou gallo-romain.

Quelle qu'ait été l'empreinte de la civilisation romaine anciennement laissée au pays de Rennes, elle est encore mieux marquée dans l'histoire et les monumens de celui de Nantes.

Les formules de plusieurs actes écrits pour l'Anjou et la Touraine, au IXe siècle, prouvent qu'Angers avait encore, à cette époque, son organisation en Curies : Nantes ne conserva pas la sienne aussi long-temps.

C'est dans l'histoire ecclésiastique et féodale de la France et les priviléges accordés par les empereurs romains aux églises, dit le même auteur, qu'il faut chercher l'origine des *regaires* ou de la juridiction des évêques.

A la fin du IVe siècle, les formes de l'organisation administrative des Romains s'étendaient à tout le territoire breton, et les cinq cités qu'il renfermait avaient les titres d'offices accoutumés dans les municipes romains : seulement au sein des unes, ces institutions s'appuyant sur le développement qu'avait pris la civilisation de la métropole purent survivre à la des-

lation devenue vassale, sous le nom de *letes*, de *serfs*, de *fiscalins* ou *colons*, et empreinte d'une barbarie mêlée à la corruption romaine; d'y chercher les premiers efforts du Christianisme pour arracher les *Rhedones* au culte des envahisseurs, qu'ils avaient fini par adopter et substituer à celui druidique; et enfin d'y surprendre, d'abord, la lenteur de ses progrès et, un peu plus tard, la hardiesse de ses mesures, en proportion du terrain qu'il gagnait, pour arriver, de la sorte, à la destruction entière du Paganisme (1).

Les Romains, après avoir fortifié l'ancienne *Condate*, et avoir élevé, un peu plus tard, sous sa protection, des villas ou maisons le long des côteaux de l'Ille, lesquelles constituaient peut-être un véritable faubourg, avaient construit, surtout sous le règne d'Auguste, qui mourut 15 ans après la naissance de Jésus-Christ, des temples pour pratiquer leur culte. Ainsi, d'abord dans la cité, peu loin de la porte Mordelaise, il y en avait un dédié à Thétis, qui fut détruit, disent les chroniqueurs, par l'évêque Maxi-

truction de la puissance romaine; tandis que dans les autres, au contraire, d'où l'insurrection partit probablement, ces mêmes institutions n'eurent qu'une existence nominale.

M. de Blois pense que la juridiction des évêques de Rennes et de Nantes n'était pas la même que celle des autres évêques bretons, et que cette diversité provenait de ce que ces diocèses étaient de fondation gallo-romaine, tandis que les autres évêques de la Bretagne étaient de création purement bretonne. (*V. le Compte-Rendu de la séance du 7 août, de la Section d'Archéologie du Congrès, tenu à Nantes en* 1845.)

(1) Les évêques qui prêchèrent l'évangile au IV[e] siècle, dans les provinces de l'Ouest, élevèrent d'abord des oratoires, et dans la seconde moitié du V[e], ils en construisirent de plus vastes.

Au commencement du VII[e] siècle, le Paganisme régnait encore dans plusieurs endroits de la seconde et de la troisième Lyonnaises. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont, IV[e] Partie, page* 67.)

Les évêques, les prêtres, et ensuite les chanoines ne vivaient, jusqu'au VIII[e] siècle, que d'aumônes, temps auquel Charlemagne et ses enfans jetèrent les fondemens de la dîme, qui ne devint un droit positif que plusieurs siècles après. Les évêques étaient de véritables juges de paix et ils se regardaient comme les imitateurs des Apôtres. Aussi, jusqu'au commencement du XIII[e] siècle, furent-ils fixés au nombre de douze. Ce ne fut qu'en 1223 qu'ils furent portés à quinze, et que les jugemens jadis, appelés *de paix*, commencèrent à se faire par des duels; de même que ce n'avait été que sous Alain Fergent, au XI[e] siècle, qu'on avait établi les sceaux pour sceller les actes, et que les surnoms commencèrent en Bretagne. (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, par MM. Varin et Marteville, page* 119.)

mus, et sur l'emplacement duquel s'éleva la petite église de Notre-Dame-de-la-Cité (33 *de la pl.* XV), qu'on prétend avoir été la première de Rennes, et avoir servi de cathédrale à plusieurs évêques, et qui était la seule dans l'intérieur de l'antique cité (1) relevée de ses ruines en 829 par Nominoé (2). Toutes les autres, en effet, telles que celles primitives de Saint-Etienne, de Toussaint, de Saint-Germain, etc., qu'on dit avoir été fondées vers la fin du IVe siècle ou du Ve (ce qui est plus que douteux), étaient

(1) Elle devait occuper l'espèce de petit cul-de-sac qu'on voit, entre l'ancien hôtel Pinieuc ou de l'Europe, et le vieil Hôtel-de-Ville sur l'emplacement duquel s'élèvent actuellement les bâtimens de l'école d'artillerie.

(2) Bien que la note que j'insère ici puisse paraître n'avoir aucun rapport avec le sujet que je traite en ce moment et être une sorte de hors-d'œuvre, et qu'elle eût été bien mieux placée à celles n° 1 des pages 192 et 206 de cet ouvrage auxquelles je n'ai pu l'ajouter, parce que cette partie était déjà imprimée, lorsqu'on me l'a communiquée, je ne la ferai pas moins paraître, à cause de l'importance dont elle pourra être, pour élucider un point d'histoire controversé et difficile à traiter, et à cause des recherches curieuses dont on l'appuie, de l'intérêt qui s'est attaché au mémoire dont elle est en quelque sorte le résumé, et qui a été lu par M. de la Borderie, dans la séance du 5 juin dernier de la société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Je laisserai donc parler l'auteur lui-même :

« M. Marteville, éditeur d'Ogée, a émis (art. BAINS) l'opinion que la bataille de Ballon, dans laquelle Nominoé mit en déroute complète l'armée des Francs (845), s'était livrée dans le Maine, près de la petite ville de Ballon, située à six lieues du Mans, et non, comme disent les Bénédictins et la plupart des historiens bretons, aux environs de Redon, près d'un monastère de Ballon, aujourd'hui, détruit.

» Cette opinion nouvelle est erronée, car 1° la chronique de Fontenelle et celle de Réginon (écrites toutes deux dans le IXe siècle et par des contemporains) disent formellement que les Francs entrèrent en Bretagne pour livrer le combat : « *Carolus Britanniam intravit, pugna committitur.* » (Regin. ap. Pertz, t. 1er, p. 570). — « *Franci Britanniam ingressi......... commisso cum Brittonibus prælio, Brittones superiores effecti sunt.* » (Chronicon Fontanellense. ap. D. Bouquet, t. VII, p. 41); 2° la chronique de Nantes dont M. Marteville cite, à l'appui de son assertion, un passage tronqué, est manifestement contraire à la thèse qu'il soutient, dans les lignes qui suivent celle où l'éditeur d'Ogée s'est arrêté dans sa citation ; 3° les deux autres chroniques qu'il rapporte, s'expriment dans des termes trop vagues, pour qu'elles puissent prévaloir contre les assertions formelles de Réginon, de la chronique de Fontenelle et contre le sens de la chronique de Nantes; 4° Réginon, après la description du combat, dit en parlant des Bretons, *in sua se recolligunt,* d'où M. Marteville conclut que puisqu'ils se retirent dans leur pays, c'est-à-dire en Bretagne, après le combat, ce dernier avait été livré hors de la Bretagne; mais pour renverser ce raisonnement, il suffit de remarquer que le pays de Redon, où se donna la bataille de Ballon, suivant nos Bénédictins, se trouve sur la frontière du pays

comme je l'ai déjà observé, en dehors, de même que le reste des autres paroisses et les abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges (1). Ces dernières, en général, surtout pour un grand nombre de celles bâties antérieurement au XIV[e] siècle, étaient placées dans le voisinage des voies romaines (2).

Près de la porte Mordelaise, avait existé un autre temple consacré à Minerve. L'inscription latine qu'on remarque sur l'un des jambages de la première, pourrait bien être un débris de celui-ci ou de quelqu'autre. L'usage romain était, en effet, de consacrer de pareils monumens à la

qui constituait alors la Bretagne et qui comprenait les populations bretonnes indépendantes, car les pays de Rennes et de Nantes formaient la marche française du pays de France, *fines regni Francorum*, comme dit Réginon. *In sua se recolligunt*, signifie donc que les Bretons, après avoir vaincu Charles le Chauve sur la frontière de leur pays, rentrèrent dans l'intérieur de la Bretagne pour mettre leur butin en sûreté; 5° M. Marteville prétend qu'on ne trouve aucune trace, ni dans l'histoire, ni sur le sol, de ce soi-disant monastère de Ballon près Redon; cependant il suffit d'ouvrir le tome 1[er] des Preuves de D. Morice, coll. 275, pour y trouver un acte du cartulaire de Redon qui fait mention d'un monastère de Ballon, d'un abbé de Ballon : « *Notitia qualiter Corwelen et Catwolon sacerdotes ex* monasterio Ballon, » *venerunt ad Nominoe, etc.* » Or, la suite de l'acte fait voir clairement que ce monastère était situé vers le confluent de l'Oust et de la Vilaine, c'est-à-dire aux environs de Redon; 6° enfin, la ville de Ballon, dans le Maine, qui existe encore aujourd'hui, n'a jamais été appelée en latin *Ballon*. M. Cauvin, dans sa savante géographie de l'ancien Maine (*V. Instit. des Prov. de France, Mémoire, II[e] Série, T. I[er]*, *page* 39 et 40) nous donne l'orthographe latine du mot Ballon, depuis le IV[e] siècle jusqu'au XVI[e]. Or, jusqu'au IX[e] siècle, et pendant ce siècle même, Ballon (dans le Maine) est constamment appelé *Baladon*. Au XI[e] siècle, il devient *Baledo*, puis *Balao*, *Baloon*, *Balaun*, aux XII[e] et XIII[e] siècle, par la suppression du *D*. Enfin les dénominations de *Balonium* et de *Ballonium* qui sont les plus rapprochées de Ballon (bien que Ballon breton n'ait jamais la terminaison latine) n'apparaissent, la première, qu'en 1221, la seconde, qu'en 1233. Ainsi donc cette ville de Ballon, où M. Marteville place la bataille de 845, ne portait même pas ce nom au IX[e] siècle. Or, comme le cartulaire de Redon et Dom Lobineau (*V. Histoire de Bretagne, T. II, Col.* 53) nous disent, formellement, que la bataille fut livrée *in Ballon*, *in loco qui vocatur Ballon*, et que Reginon, et la chronique de Fontenelle, placent en Bretagne le lieu du combat, il faut nécessairement chercher en Bretagne l'endroit appelé Ballon où s'engagea la lutte, et nous le trouvons dans ce monastère de Ballon situé vers le confluent de l'Oust et de la Vilaine : c'est donc là qu'eut lieu la grande bataille qui, au IX[e] siècle, assura l'indépendance de la Bretagne. »

(1) Voir l'*Histoire de Rennes*, par MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet.

(2) Consulter un mémoire de M. Bizeul sur quelques voies romaines en Poitou, page 75.

mémoire des empereurs, soit à la porte, soit dans l'intérieur de ces édifices.

Cette pierre offre l'inscription suivante :

IMP. CAES. ANTONIO.
GORDIANO. P. FELI. AVG.
P. M. TR. P. COS. O. R.

qu'on peut traduire ainsi : IMPeratori CAESari m. ANTONIO GORDIANO Pio FELIci AVGusto Pontifici Maximo TRibunitia Potestate COSuli Oppidum Rhedonense, ou Optimati Rhedonum, ou encore Offerunt Rhedones, suivant M. de Robien. M. Bizeul croit que les lettres O et R qui terminent cette inscription veulent dire Ordo Rhedonensis qu'il a trouvé écrit en toutes lettres dans d'autres (1).

Un troisième monument religieux dans la ville, était une tour, nommée la *Vision des Dieux*, qui était un véritable Panthéon, que les Romains avaient élevé dans l'endroit où fut depuis la chapelle Saint-James et la grosse horloge, et que l'évêque Suffrenus (2), surnommé Synchronius, avait plus tard renversé, pour y fonder sur son emplacement un oratoire pour la commodité des fidèles, dont le nombre allait croissant d'un jour à l'autre, car, au VIe et même au VIIe siècle, l'idolâtrie existait encore en Bretagne (3).

(1) Cet antiquaire en fournira sans doute quelque jour la preuve. Cette suscription doit être attribuée au dernier des Gordiens, consul pour la première fois en l'an 339, et qui avait tous ces titres que les autres ne prirent qu'après leur second consulat.

(2) Ce Suffrenus, évêque de Rennes, après que Maxime se fut retiré, avait siégé l'an 67, la dernière année du pontificat de saint Pierre, la deuxième de la persécution suscitée par Néron contre l'église, et avait, nonobstant celle-ci, continué la conversion des Rennais, et ruiné le temple dedié à la déesse Isis, situé hors la ville, à l'endroit où existait la tour Saint-Georges. (*Catalogue chronologique et historique des Evêques de France, par F. Albert le Grand, de Morlaix.*)

On voit que le passage de Maxime dans l'Armorique était pour cet auteur, comme pour tous les autres légendaires ou historiens bretons, une tradition sacramentelle.

(3) M. de Kerdrel pense, d'après un canon d'un concile tenu à Tours, en 567, qu'il n'y avait guère dans l'Armorique, à cette époque, que des Bretons et des Gallo-Romains et nullement des Francs, ou qu'ils étaient en nombre imperceptible, tandis qu'il y avait des Saxons, puisque saint Félix en convertit un grand nombre dans l'évêché de Nantes, et

Ce qui prouve, en outre, que *Condate* devait être, dès cette époque, une cité importante de l'Armorique, ou que les Romains l'avaient rendue telle par les établissemens, les édifices publics et les temples qu'ils y avaient fondés, c'est qu'on y découvrit près de la place de la Vieille-Monnaie, en 1741, dans la cour de de M. de Sales, occupant un terrain fermé par la porte Mordelaise (1), une plaque de bronze (citée dans Ogée) qui donnerait à penser qu'il avait dû exister, non loin de cet endroit, un temple consacré à *Juno Moneta,* et destiné, à l'instar de celui de Rome, à conserver l'argent monnayé. Seulement ses prêtres, effrayés de la guerre allumée dans l'Armorique par le passage du tyran Maxime dans les Gaules (2),

qu'il s'en était établi sur les bords de la Vilaine, comme le donneraient à penser quelques passages du cartulaire de Redon.

M. de Courson croit que les Bretons ou Armoricains eux-mêmes fondèrent, au dehors, des établissemens, car il dit en avoir rencontré des traces dans la Hollande où est Brittemburg, dans le Maine où sont les paroisses de Landean et Landivy, dans l'Espagne vers laquelle se dirigea une des aîles de l'armée de Maxime, et où l'on trouve encore, au VIIe siècle, le monastère de Maxime et l'évêché des Bretons devenu depuis celui d'Oviedo. « *Ad sedem Britonum* » *eclesiæ quæ sunt intro Britones unà cum monasterio Maximi et quæ in Asturiis sunt* 13. (Louisa, Conciles d'Espagne, pages 129, 138, 143, 154.)

M. de Kerdrel a découvert les vestiges d'une colonie bretonne au sud de la Loire, dans la paroisse de Frossay. En effet, au XIIe siècle, les propriétaires et les colons de ce territoire portaient, pour la plupart, des noms bretons. Or, dès le IXe, il n'y avait plus que des noms francs dans toute la Haute-Bretagne. Et, en outre, on trouve dans une vie fort ancienne de saint Dalmas ce passage : « *Desiderio refertus pontifex, christiani regis Theodoberti tendebat* » *videre præsentiam cumque ad illum devotissimus ardue festinaret in* ultra-ligeranis *partibus,* » *quodam loco ubi aliquia (ut ita dicam) legio Britonum manet, vespertinam hospitalitatem ha-* » *buisse narratur.* » (Rec. des Hist. de France, T. III, ann. 533. — Compte-Rendu du Congrès tenu à Nantes en août 1845, séance du 7.)

(1) Je dois à l'obligeance de M. Maillet, bibliothécaire de la ville de Rennes, l'indication de plusieurs documens intéressans, et celle d'ouvrages dans lesquels j'ai pu puiser quelques-uns de ceux qui vont suivre.

(2) Maxime, suivant les historiens bretons, remonta la Vilaine, et après avoir défait les troupes qui s'opposaient à son passage, se présenta devant *Condate*, somma la ville de se rendre. Sulpice, capitaine gaulois qui y commandait pour l'empereur, obéit sur-le-champ et ouvrit les portes. (*Ogée, Dictionnaire de Bretagne*, art. RENNES.)

J'ai dit précédemment que cette tradition historique n'avait malheureusement pas été, jusqu'ici, prouvée d'une manière suffisante pour qu'on dût l'adopter. Néanmoins, suivant M. de Kerdrel, que l'on admette ou non cette histoire de Conan mis en possession de l'Armo-

ou peut-être forcés de fuir, par l'établissement du Christianisme, auraient caché en terre les vases précieux qui servaient au culte de leurs dieux,

rique par le tyran Maxime, il faut reconnaître, au moins, qu'il y avait des Bretons dans cette partie des Gaules, avant l'arrivée des Francs. En effet, dès le milieu du v[e] siècle, Sidoine Appollinaire en montre, sur les bords de la Loire, une peuplade considérable, qu'on retrouve au vi[e] siècle disputant le terrain à des Saxons convertis par Félix (*Fortunatus ad Felicem*), puisque, d'après le témoignage d'Ermoldus Nigellus, les Gaulois (*Galli*) donnèrent l'hospitalité aux premiers émigrés de la Grande-Bretagne, avant l'arrivée des Francs. En outre, un acte du ix[e] siècle, fourni par le cartulaire de Redon, dit : « *Optimates loci contradicebant, dicentes » quod nunquam talia audierunt et quod nullus de semine eorum hœc audivit, neque tempore Ro- » manorum seu Gallorum, neque tempore Britannorum.* » Le même archéologue rappelle les Bretons de Riothina qui allèrent au secours des Romains contre les Goths, en 499, et qui certes ne venaient pas directement de la Grande-Bretagne, puisqu'à cette époque ces insulaires avaient, depuis long-temps, rompu toute relation avec l'empire (*Jornandes, de Reb. Get., cap.* XLV); qu'enfin, le nom de *Gallos*, dont les Bretons bretonnans appellent les habitans de la Haute-Bretagne, semble indiquer que les insulaires ne furent en contact, dès les premiers temps, qu'avec les Gaulois.

Aussi, suivant lui, dès le milieu du v[e] siècle, c'est-à-dire, quarante ans environ avant l'arrivée des Francs, il existait des Bretons dans l'Armorique, mais en très-petit nombre.

A la fin de ce siècle, Clovis attaqua, assure Procope, les Armoricains, pendant plusieurs années, sans pouvoir les soumettre, ceux-ci recevant journellement de nouveaux renforts d'émigrans de la grande Bretagne, à mesure que les Saxons occupaient plus de terrain dans l'île; aussi fut-il obligé de traiter avec eux, et tout porte à croire qu'une des principales conditions qu'il leur imposa, fut qu'ils ne laisseraient pas les Bretons fixés sur leur territoire dépasser certaines limites, et faire dans le pays des Francs des incursions, comme Fredegaire semble l'indiquer, lorsque, faisant mention du partage de Clotaire, sous la date de 600, il dit qu'il s'étendait jusqu'à la limite des Bretons, *usque ad limitum Britannorum*, et comme le prouve aussi la lettre du synode de Tours, au ix[e] siècle, où les évêques réunis, effrayés de tant d'usurpations, adressent au conquérant breton Nominoé cette lettre foudroyante, dans laquelle on lit : « *Nec ignoras quod certi fines ab exordio dominationis Francorum fuerint, » quos ipsi vindicaverunt sibi, et certi quos petentibus concessere Britannis.* »

On voit, en outre, dans Grégoire de Tours, qu'au vi[e] siècle, ou peu de temps après la conclusion de ce traité, Rennes, Nantes et Vannes étaient en dehors de ces limites ou marches de la Bretagne, et que dans ces villes séjournaient les comtes chargés par le roi de France de faire respecter le traité.

Nominoé était bien un comte, gouvernant pour le roi de France, suivant M. de Kerdrel, mais un souverain indépendant qui avait, s'il est permis d'anticiper sur la terminologie du moyen-âge, le *dominium utile* de ses états, dont il laissait au roi de France le *dominium honorabile*, comme le prouve le cartulaire de Redon, où l'on trouve si fréquemment cette formule: *Nominoe possidente Britanniam, Hlodowico regnante*; et, en outre, la faveur dont il jouissait

et qu'ils espéraient retrouver avec le rétablissement du calme et de la paix.

Cette inscription, dont on nie aujourd'hui l'existence, aurait été destinée par eux à en protéger le dépôt. J'ai cru devoir en conserver l'orthographe telle qu'elle se trouve dans Ogée ; elle portait :

HEIC UBI JUNONIS CELEBRANTUR SACRA MONETÆ,
VENUS ET LIBER JONGONT PIA NUMINA DEXTRAS;
NON PROCUL A MADIDIS QUÆ AMBIT VIVONIA PRATIS,
TURBA SACERDOTOM, MARTIS STREIDENTE PROCELLA,
CONDIT HVMI PATERAS, CYATHOSQ. ET VASA LIÆI.
NEC NISI POST LONGAM ÆTATEM, SEROSQUE NEPOTES,
COM REGET ARMORICAS PRINCEPS ÆQUISS. ORAS,
EFFODIENTUR OPES : HIC DIVÆ TEMPLA MONETÆ,
RESTITUET, SACRAMQUE VIRIS PLAUDENTIBUS ÆDEM
AURO, NON COLOR EST, NI JUSTO SPLENDEAT USU.

Malgré que ces vers soient malheureusement sans date, ils semblent d'une facture tellement romaine, qu'ils pourraient bien, en raison de cela, revendiquer cette origine ; cependant, je n'ose être affirmatif à cet égard.

Il fut également découvert, en 1774, par des maçons qui travaillaient à la démolition d'une maison canoniale du chapitre de Rennes, située au côté oriental de la place dite de la Vieille-Monnaie, à 2 mètres de profondeur, avec une agrafe ou fibule, une chaîne longue de 1 mètre 50 centimètres, et quatre médailles de Postume, entourées de cercles travaillés en filigrane et garnis d'une belière pour les suspendre au cou, portant au revers INDVLGENTIA. PIA. POSTHVMA., et 94 autres romaines, depuis Néron jusqu'à Aurélien, dont 34 à fleur de coin ; en outre, un magnifique vase en or avec lequel, suivant M. Barthem Courcay, on trouva des ossemens humains. Ce trésor fut envoyé par le chapitre au duc de Penthièvre, gouverneur de la Bretagne, qui le présenta au roi. Il fut déposé entre les

près de Louis le Débonnaire et surtout les reproches que les évêques assemblés à Tours lui adressèrent, pour avoir outrepassé les limites légitimes de son pays.

Il occupait donc, non point comme usurpateur mais comme souverain légitime, la Bretagne jusqu'aux marches, tout en reconnaissant la suzeraineté du roi des Francs, et ses successeurs la possédèrent de la même manière. (*Compte-Rendu du Congrès tenu à Nantes, en 1845, Classe d'Archéologie, Séance du 7 août.*)

mains de M. Barthem Courcay, en présence de M. Barthelemy, bibliothécaire, par M. de la Vrillère, alors ministre.

Ce vase, suivant M. Cointreau (1), remontait à 960 de Rome (208 de l'ère chrétienne), et aurait été consacré à la piété de Septime Sévère, qui avait une dévotion toute particulière pour Hercule et Bacchus. Il aurait été fabriqué sous son règne, par un ouvrier romain qui y aurait placé les portraits de cet empereur et ceux de toute sa famille, qu'il croyait issue des Antonins, sans s'occuper du choix, ni de l'ordre. Ce vase (*V. la pl.* XVI *bis*) avait la forme d'une soucoupe (patère), de 25 centimètres de diamètre sur 4 de profondeur. Il pesait 1,311 grammes 50 centigrammes (5 marcs 5 onces et quelques grains), équivalant à une valeur intrinsèque de 4,554 fr. 63 c. (l'or supposé fin ou à 24 carats).

Il offrait à son pourtour intérieur, seize médailles encastrées dans autant de cavités, dont les bords étaient alternativement couverts de feuilles d'ache et de laurier. Toutes montraient le côté de la tête et avaient l'autre revers caché. Elles environnaient un bas-relief rapporté servant de double fond, et compris dans une guirlande de laurier, qui l'assujétissait. Il avait été estampé et terminé ensuite au ciseau.

Dans cette partie centrale, on voyait Bacchus et Hercule buvant au milieu d'un groupe composé de figures hautes de 2 centimètres; savoir : d'un jeune faune jouant de la double flûte, de Silène, de deux femmes couronnées de pampre, de Pan, d'une jeune fille, et, sur le devant, une panthère qui lève la tête et regarde le dieu.

Le second bas-relief, circulaire et en dehors du précédent, représentait une bacchanale, longue procession commençant en E *de la pl.* XVI *bis*, par un bacchant appelant, au bruit de ses cymbales, tout le cortége composé de huit groupes. Il précède des enfans, dont un seul est ailé, un autre foule des raisins dans un panier; ils semblent servir comme d'un point de repos entre l'ouverture et la fin de cette fête.

Le premier groupe (en allant de droite à gauche et continuant toujours

(1) Voir sa dissertation sur ce vase d'or, lue à l'Institut National, dans ses séances des 13, 18 et 23 fructidor an IX, et publiée en 1802 avec une gravure représentant cette patère que j'ai cru devoir reproduire par la lithographie dans la *pl.* XVI *bis* de mon ouvrage, à cause de la rareté de cet opuscule et de la difficulté de se le procurer, puisqu'il n'existe même pas à la bibliothèque de Rennes.

dans la même direction pour les autres) représente un bacchant tenant de la main gauche un thyrse, et de la droite la bride d'un chameau qui porte Silène ivre, acceptant encore un cantharus plein de vin que lui offre une bacchante qui le suit, et qui tient un thyrse de la main gauche ainsi qu'une partie de sa draperie.

Le second laisse voir deux enfans dont le premier nu, a dans la main droite un *pedum* renversé, porte sur sa tête des raisins, tandis que l'autre tenant de la gauche le bâton de férule dans le sens accoutumé, le soutient, et qu'une bacchante, couverte d'une draperie qui retombe par derrière et flotte au gré du vent et jouant du tympanum, les suit.

Le troisième est formé par un enfant nu tenant le *pedum* de la main droite, regardant une lutte d'un bouc contre un satyre, qui se dispose à asséner à ce dernier de vigoureux coups de poings, et sur les épaules duquel voltige une nébride ou peau de faon.

Le quatrième représente de face un jeune bacchant jouant de la flûte pastorale, battant la mesure de son pied gauche, ayant à sa droite une jeune femme drapée dansant à reculons, tournant la tête de son côté, et agitant son tympanum, et à sa gauche une seconde tenant un thyrse et paraissant plus occupée de la rixe burlesque précédente que de la danse.

Le cinquième est composé d'un bacchant ayant la main gauche élevée comme pour obtenir de la place et dans sa droite le *pedum*, et conduisant un char traîné par deux chèvres, sur lequel est posé un panier de raisins à la gauche duquel se trouve une femme qui soutient ce dernier.

Le sixième montre un bacchant couvert de la pardalide qui retombe derrière lui, jouant de la double flûte, au son de laquelle dansent une femme qui fait voltiger sur sa tête une partie de la draperie qu'elle tient de ses deux mains, et un bacchant nu portant le *pedum*.

Le septième fait voir Hercule accablé d'ivresse, soutenu par deux enfans, dont le premier placé à sa gauche retenant sa massue et sa peau de lion repliée sur son bras gauche, le soutient du droit, tandis que le second en fait autant.

Le huitième représente le dieu Pan marchant devant un char traîné par deux panthères, qu'il anime de la voix et du geste, et secondé par un bacchant jouant de la double flûte. Le dieu Bacchus paraît enfin, presque couché, tenant de la main gauche son thyrse, s'appuyant sur le coude du

même côté, le bras droit élevé et passé sur sa tête, tandis que derrière le char marche une femme vêtue d'une double tunique, l'une longue et l'autre très-courte, tenant de la main gauche un thyrse et paraissant s'entretenir avec un enfant qui la suit, la main gauche levée et un *pedum* dans la droite.

Quant aux médailles encastrées qui ornaient le pourtour du vase, elles furent enlevées pour pouvoir les étudier et ensuite replacées. Elles représentaient :

La première, la tête d'Hadrien; autour HADRIANVS. AVG. COS. III. P. P. (1 *de la pl.* XVI *bis*). — R. L'Espagne assise, tenant de la main droite une branche d'olivier, ayant la gauche appuyée sur des rochers et à ses pieds un lapin; autour HISPANIA. (*Caylus, pl.* XIX, n° 277).

La deuxième, le buste lauré de Caracalla; autour ANTONINVS AVGVSTVS (2 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Tête nue de Geta; autour SEPT. GETA. CAES. PONT. (*Caylus, pl.* XXXIV, n° 770).

La troisième, la tête laurée de Marc-Aurèle; autour M. ANTONINVS AVG. SARM. PART. MAX. (3 *de la pl.* XVI *bis*). — R. La Victoire marchant, tenant de la main droite une couronne et de la gauche une patère; autour TR. P. P. XXI. IMP. IIII. COS. III. (*Caylus, pl.* XXVII, n° 559).

La quatrième, la tête de Faustine; autour FAVSTINAE. AVG. PII. AVG. FIL. (4 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Femme debout, tenant de la main droite une couronne et de la gauche une haste (*Caylus, pl.* XXIX, n° 585).

La cinquième, la tête laurée d'Antonin; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XII. (5 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Femme debout tenant une balance et une corne d'abondance; autour COS. IIII. (*Caylus, pl.* XXIII, n° 477).

La sixième, la tête barbue de Geta; autour P. SEPTIMIVS. GETA. CAES. (6 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Septime Sevère assis sur une estrade entre Caracalla couronné de lauriers et Geta ayant la tête nue; autour PONTIF. COS. II. (6 *bis de la pl.* XVI *bis*).

La septième, la tête laurée de Commode âgé; autour M. COMM. ANT. P. FEL. AVG. BRIT. (7 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Femme debout et en stole, tenant de la main droite un bonnet et de l'autre une haste; autour

LIBERT. P. M. TR. P. XIII. IMP. VIII. COS. V. P. P. (7 *bis de la pl.* XVI *bis*).

La huitième, la tête de Faustine la mère; autour DIVA. FAVSTINA. (8 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Cérès debout, tenant de la main droite un flambeau et de la gauche un sceptre; autour AVGVSTA. (*Caylus, pl.* XXV, n° 511).

La neuvième, le buste lauré de Septime Sévère; autour SEVERVS. PIVS. AVG. P. M. TR. P. X. (9 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Têtes laurées de Caracalla et de Geta en face l'une de l'autre; autour AETERNI. IMPERI. (*Caylus, pl.* XXXIII, n° 682).

La dixième, la tête laurée de Caracalla; autour ANTON. P. AVG. PON. TR. P. V. COS. (10 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Têtes accolées de Septime Sévère radiée et de Julia Domna ceinte d'un diadème et posée sur un croissant; autour CONCORDIAE. IMPERI. (*Caylus, pl.* XXXVI n° 733).

La onzième, la tête laurée d'Antonin le Pieux, autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. V. COS. III. (11 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Jupiter assis regardant à droite, tenant un foudre de la main droite et de la gauche une haste; autour IMPERATOR. II. (*Caylus, pl.* XXII, n° 455).

La douzième, la tête voilée de Faustine mère; autour DIVA. FAVSTINA. (12 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Cérès debout, tenant de chaque main un flambeau; autour AVGVSTA. (*Caylus, pl.* XXII, n° 510).

La treizième, la tête laurée d'Antonin Pie; autour ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XI. (13 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Femme debout tenant de la main droite une tessère et de l'autre une corne d'abondance; autour COS. III.; dans le champ LIB. V. (*Caylus, pl.* XXIII, n° 472).

La quatorzième, la tête de Commode Jeune; autour COMMODO. CAES. AVG. PII. GERM. SARM. (14 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Femme debout tenant de la main droite une palme et de l'autre une corne d'abondance; autour HILARITAS. (14 *bis de la pl.* XVI *bis*).

La quinzième, la tête laurée de Septime Sévère; autour SEVER. P. AVG. P. M. TR. P. X. COS. III. (15 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Tête de Julia

Domna vue de face, entre celle de Caracalla laurée et celle de Geta nue, au-dessus FELICITAS.; au-dessous SAECVLI. (*Caylus, pl.* XXXIII, n° 680).

La seizième enfin, la tête de Julia Domna; autour JVLIA AVGVSTA. (16 *de la pl.* XVI *bis*). — R. Femme debout regardant à droite, tenant de la main droite une couronne et de la gauche un gouvernail; autour LAETITIA.

Les Romains avaient encore élevé, en dehors des murs de la cité, d'autres temples, dans le but très-probable d'habituer à leur culte le peuple conquis; car ils n'avaient point proscrit celui des dieux de la Gaule qu'ils s'étaient même efforcé d'assimiler ou de confondre avec les leurs (1), et les *Rhedones*, comme le reste des Armoricains, adonnés primitivement au

(1) Il y avait deux religions en Gaule, celle des Galls, paganisme pur, déification des forces matérielles, et celle plus épurée du druidisme, qui était celle des Kimris. Elle explique, par ses analogies avec le christianisme, les progrès rapides de ce dernier et les persécutions dont elle fut l'objet de la part des Romains.

Ces conquérans protégèrent, au contraire, l'autre religion. Le polythéisme gaulois s'associa à celui romain et les dieux de l'un et l'autre peuple obtinrent les honneurs. Dès l'époque de l'arrivée de César, les croyances des Gaulois avaient commencé à s'altérer, et aussitôt que la religion des païens eut été reçue, les Celtes adoptèrent Jupiter sous le nom de *Taramis*, ne mirent aucune différence entre Mars *Esus* ou *Hosus* et lui, et commencèrent à leur sacrifier des victimes.

Ils adoraient encore, comme dieu principal, si l'on en croit César, Mercure (*Teutates*); mais il se trompe, de même que lorsqu'il prend celui qu'ils appelaient *Tis* pour Pluton, car les Germains désignaient sous ce nom l'Etre suprême, et les Gaulois en firent *Teutates* qui veut dire *le père des hommes*. Lucain, au livre 1er de sa Pharsale, avance qu'ils se le rendaient propice en répandant le sang humain.

Enfin, ils avaient pour dieux de second rang, Vulcain (*Volianus*), Bacchus, Hercule, Pluton, Serapion (*Ogmius*), Minerve (*Alcis*), la mère des dieux, *Baduena*, Castor et Pollux, Cybèle (*Berecynthie*), Proserpine, Cérès, Diane ou la Lune, Venus, les déesses mères ou matrones, les Parques honorées sous les attributs de Lucine, le dieu Cornic (*Cerunnos*), les divinités aquatiques, Isis; enfin ils adoraient aussi un taureau d'airain.

MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet disent, dans leur *Histoire de Rennes*, page 27, que Auguste affecta de faire adorer les dieux du pays dans les mêmes temples, confondus avec ceux de la conquête, que cet empereur, après s'être fait proclamer grand pontife et le dieu tutélaire de la Gaule, vit partout des autels s'élever en son honneur, et que Rennes lui en consacra quelques-uns dont on retrouve aujourd'hui les débris.

culte druidique (1), avaient dû en partie adopter leurs cérémonies, durant les quatre siècles que dura la domination romaine, puisque pendant plusieurs des autres qui suivirent, ils continuèrent à les pratiquer, comme le prouvent les efforts soutenus long-temps encore après celle-ci par les premiers évêques ou apôtres chrétiens (2), pour achever d'extirper l'idolâtrie qui continuait de régner. On peut en acquérir la preuve en lisant la *Vie des Saints*, la *Chronologie historique des Evêques de Rennes*, et plusieurs autres documens assez positifs à ce sujet.

C'est ainsi que, suivant les chroniqueurs, l'église de Saint-Melaine (3) avait été fondée sur les ruines et même construite avec quelques-uns des matériaux de quelque temple païen. Cette assertion, avancée par M. de Robien (4), d'après l'examen des chapiteaux du porche de cette église, qu'il croyait avoir appartenu à un temple romain, tandis qu'ils ne peuvent remonter au delà des XIe ou XIIe siècles, et même XIVe pour les feuilles situées au-dessus, est donc entièrement dénuée de fondement. La vieille tour de l'abbaye de Saint-Georges (5) s'éleva aussi sur l'emplacement d'un

(1) Après les Druides, le sénat, composé de nobles, était le premier ordre, tandis que le peuple était réduit presqu'à la condition d'esclaves. A cette époque, c'était par le duel que le bon droit et la justice se manifestaient. (*Histoire Ecclésiastique de Bretagne, par Déric, page* 154.)

(2) « Rennes obéissait aux Romains et en suivait les lois. Modéran, son primitif évêque, » y avait jeté, 40 ans avant, les premières semences de la foi. Mais cette ville tenait encore à ses » anciennes erreurs, et peu de personnes avaient eu le courage de les abandonner. » (*Dictionnaire de Bretagne d'Ogée, t. IV, page* 22, *art.* RENNES.)

(3) Monasterium sancti Melanii in suburbio Redonensi, ordinis Benedictini, a Salomone Britanniæ rege, conditur, circa an. 630, (*Gallia Christiana, t. IV, page* 637). Cette abbaye fut rebâtie en 1055 par Geoffroy, dit le *Bâtard*.

(4) « L'abbaye de Saint-Melaine, dit M. de Robien, dans son manuscrit, nous offre un » ancien reste de voûte à l'entrée de la tour. Les chapiteaux des colonnes sont formés » de figures peu décentes pour un temple de chrétiens; elles conviennent mieux à un » temple d'idolâtres; la fabrique rustique et ancienne de cette voûte semble le désigner. Je » ne la crois pas, cependant, d'aussi haute antiquité, mais je penserais volontiers que cette » abbaye eût été fondée sur les ruines ou construite des matériaux d'un pareil édifice. » Après cette citation, s'étonnera-t-on que tant de fois, en matière archéologique, je me sois vu forcé de décliner l'autorité ou la compétence de cet observateur.

(5) « Cette abbaye, dit le même antiquaire, nous fournit un monument encore plus

édifice consacré à la déesse Isis (1), qui était probablement, pour les habitans de *Condate*, le génie de leur fleuve, d'après la croyance Gauloise (2), et qui était situé hors des murs de la ville, dans un bois l'environnant alors.

En creusant les fondations du couvent des petites Ursulines (70 *de la pl.* XV), et dans presque tous les terrains voisins, on trouva un assez grand nombre de médailles romaines, qui sont autant de preuves de l'occupation de cette partie du sol par les Romains. On découvrit aussi, derrière la maison des Capucins, une espèce de pavé à deux revers avec une grande quantité de charbon, ce qui indiquait un vaste incendie. « Ce pavé se di» rigeait du Levant au Nord, dit M. de Robien, et sa pente inclinait vers

» entier de l'idolâtrie des *Rhedones*. La tour, dont la forme et la structure antique » semblent marquer l'usage, servait de temple, dit-on, à la déesse Isis. » On doit faire pour cette église la même observation que pour celle de Saint-Melaine, car rien dans les dessins qui nous en sont restés, ne peut la faire remonter plus loin que le XI[e] siècle pour la base, et que le XIV[e] pour les fenêtres en ogives qui la surmontaient.

Suivant les légendaires, cette tour avait été consacrée au culte du vrai Dieu, sous le règne de Néron, l'an 67, par Helvenius, évêque de Rennes; elle servait de portique à l'abbaye de Saint-Georges qui fut fondée en 1008, par Alain V, duc de Bretagne, non loin de la Vilaine nommée alors *Vicenonia*, et terminée en 1032.

Le terrain appartenant à cette abbaye était limité, à cette époque, au Midi, par la Vilaine, et au Nord, par une voie publique, *via publica*, qui était probablement un chemin des Romains, car jusqu'au XII[e] siècle on ne se servit guère que de ceux qu'ils avaient construit. (*Dom Lobineau, t. II, page* 107.)

Albert le Grand assigne à l'édification de l'abbaye de Saint-Georges la date de 1006, tandis que, d'après les recherches de M. Paul Villeneuve, la charte de fondation qui existe aux archives de Rennes n'en porte aucune. Il faudrait donc connaître les raisons pour lesquelles Dom Morice lui attribue celle de 1002.

(1) Isis, dans la langue celtique, signifiait *eau*. Pour les Armoricains, c'était le génie qui animait l'eau. Les *Rhedones* l'ont fait figurer vis-à-vis de Thétis et des autres dieux latins qu'ils avaient adopté. Les fontaines et les lacs avaient aussi leurs géniés, et au XVII[e] siècle, à Quimper, on y faisait encore des sacrifices. (*Histoire Ecclésiastique de Bretagne, par Déric.*)

(2) Il paraît que, dans d'autres points plus éloignés de la Vilaine, les Romains avaient encore construit des temples, puisque, suivant Déric (*t. I, page* 295), on en voyait encore autrefois un consacré à Pan et un autre à Cérès, sur les bords de cette rivière, proche le lieu où est maintenant la ville de Vitré, dont le nom celte composé des mots *wi* qui veut dire rivière et *trei*, courbure, exprime sa position à un endroit où le fleuve était très-flexueux.

» la rue Haute, et l'on retrouva les mêmes signes d'incendie (1) dans les » jardins du haut de la même rue, vis-à-vis les petites Ursulines et » dans ceux voisins.

» On rencontra aussi, dans presque tous les jardins de la rue Haute, » au pont Saint-Martin, à l'ancien couvent des Capucins, et dans tous les » enclos environnans, de grandes briques plates à rebords, larges de 33 » centimètres sur 42 à 50 de longueur et 2 et demi d'épaisseur (2). »

« Enfin, dans la cour du Musée, on voit encore aujourd'hui, disent » MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, un bloc de granit de forme car- » rée, qui avait été employé aux fortifications de la ville au moyen-âge, » et qu'on en a exhumé lorsqu'on les a abattues, qui n'est qu'une *ara* ou » petit autel domestique, creusé à la partie supérieure de deux cavités » propres à recevoir les réchauds dans lesquels on brûlait les entrailles » des victimes; les lignes gravées en croix sur l'une des faces de la pierre, » désignant le côté qui devait être tourné au levant.

» On voit représenté, sur une foule de pièces, des petits autels de la » même espèce, où sacrifie le génie du peuple romain. » (*Histoire de Rennes, page* 23.)

Après avoir ainsi relaté tous les objets ou débris romains anciennement découverts, dont quelques rares chroniques nous ont conservé le souvenir bien effacé, il me reste à indiquer ceux identiques trouvés récemment dans les mêmes lieux ou dans des points voisins, et dont la présence est venue confirmer les assertions que j'ai émises sur la position de l'ancienne ville *Condate*, à l'époque des Romains, au confluent des deux rivières et non

(1) Les cabanes gallo-romaines avaient de petites dimensions. La plupart paraissent avoir été détruites par le feu, car on rencontre presque toujours des cendres et des charbons là où elles étaient placées.

Il faut que les malheurs de cette époque aient été bien grands et se soient bien profondément gravés dans la mémoire des peuples, dit M. de Caumont, pour qu'on trouve encore presque partout la tradition de grandes destructions consommées par les Anglais, ce mot étant, dans la bouche de nos paysans, le synonyme d'ennemis, ignorants qu'ils sont de l'époque à laquelle ces dévastations peuvent avoir eu lieu.

(2) Les légions romaines avaient des tuileries où elles fabriquaient les briques dont elles se servaient pour les fortifications des places qu'elles occupaient. (Voir le tome XV des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

vers le Nord, le long des bords de l'Ille, où ces derniers n'avaient élevé que de simples habitations ou des villas, nullement entourées d'une muraille continue, mais tout au plus de défenses partielles ou murs d'enclos et plutôt protégées par l'*oppidum*.

M. Joseph Bernard, en creusant les fondations de la maison qu'occupe actuellement M. Jouaust, président du tribunal civil, sur le versant du même côteau, vers le haut de la ruelle Saint-Martin, et en remuant une partie du sol voisin, pour y créer un jardin anglais, découvrit une statuette en terre cuite, de fabrique gallo-romaine, qu'il donna à M. Lorois, préfet actuel du Morbihan, qui la possède peut-être encore. En outre, il rencontra quelques blocs de granite en forme de petits autels, une quantité innombrable de tuiles romaines plates et à rebords, et enfin plusieurs monnaies de même origine.

M. Jouaust, devenu possesseur de cette propriété, trouva, il y a deux à trois ans, en faisant creuser un puits, près de sa maison, une statuette gallo-romaine en terre, représentée *fig.* 1 *et* 1 *bis de la pl.* XVII de ce travail, et beaucoup plus mal dans celles 8 *de la pl.* XXX de l'ouvrage de M. de Caumont.

Ce dernier ne s'est point expliqué sur sa signification allégorique. Voici ce qu'il en dit, page 220 (*Ère Gallo-Romaine*) de son livre : « Les » figurines que j'ai rencontrées le plus souvent, après les Vénus, repré- » sentent une femme assise dans un fauteuil en nattes d'osier, et allaitant » un ou deux enfants, que MM. Rever et Langlois regardent comme » l'image de Latone, et d'autres comme celle de Lucine. M. Rever pense » que ces figures étaient des *ex voto*, soit pour les femmes désirant avoir » un heureux accouchement ou reconnaissantes de ce qu'elles l'avaient » obtenu, soit pour des mères qui allaitaient leurs enfans et qui offraient » cet *ex voto* à la déesse invoquée dans cette circonstance. »

M. Moët de la Forte-Maison qui a eu occasion de constater que ces statuettes se trouvaient presque toujours dans les tombeaux, croit qu'elles sont des figures allégoriques de la Nuit, portant entre ses bras, sous la forme de deux enfans, le Sommeil et la Mort. Montfaucon a dessiné la même figure, mais sans pouvoir déterminer ce qu'elle représentait.

En outre, dans des travaux de terrassement que le même propriétaire, M. Jouaust, faisait exécuter pour ouvrir une porte, il découvrit dans une

butte de terre, un tombeau gallo-romain en briques de la plus grande dimension et à crochets, disposées au nombre de quatre, et mises à plat pour en constituer le fond, et de chaque côté en quantité suffisante et dans une direction oblique en dehors, propre à en former les parois, tandis que le dessus était complété par d'autres, également plates et à crochets, retenant supérieurement les précédentes. Il était rempli de chaux qui avait consumé les os du squelette qu'il avait renfermé.

Dans un puits qu'il faisait nettoyer, qui n'avait que 5 mètres de profondeur, et dont les parois étaient formées de petites pierres de schistes posées à froid, il trouva cinq têtes humaines, une de taureau, plus, une bague d'argent représentant deux mains entrelacées, une pièce de Trajan, deux autres de Constantin, une de Crispus, beaucoup de débris de statuettes, dont une dessinée *fig. 2 de la pl.* XVII est une effigie de la Vénus Anadyomène représentée nue, la tête garnie d'une chevelure épaisse, tenant de la main droite ses cheveux, de la gauche soutenant une draperie, et montée sur un socle circulaire. Elle est indiquée d'une manière beaucoup trop correcte, et non avec le caractère de raideur et de grossièreté de dessin du type gallo-romain, dans les *fig. 7 de la pl.* XXX de l'Atlas de l'ouvrage de M. de Caumont; c'est ce qui m'a engagé à la faire représenter plus fidèlement ici. J'aurais pu également en reproduire une autre entièrement nue, les cheveux nattés et les bras allongés le long du corps.

La *fig. 3 de la pl.* XVII offre la base d'un vase en poterie noire, réduite, et dont la forme rappelle certains des nôtres, destinés à contenir des fleurs et à être placés sur nos cheminées. Il ne fut pas trouvé dans le même terrain, mais dans celui occupé par les jardins de M. Potier et ayant constitué, naguères, ceux du couvent des Jacobins.

On découvrit dans la même localité (ordinairement à la profondeur de 1 mètre et demi à 2 mètres 33 centimètres), un petit vase entier (*Fig. 4 de la pl.* XVII) en poterie grossière, rougeâtre, de 6 centimètres et quart de largeur sur 1 de hauteur et ayant absolument la forme de nos lampions.

Parmi les fragmens de statuettes rencontrés dans le puits dont il a été question plus haut, je distinguai une tête (*Fig. 1 de la pl.* XVIII) coiffée d'une manière assez singulière, et ayant appartenu à l'une d'elles (1). Il

(1) Ces statuettes en terre cuite, longues ordinairement de 22 centimètres, étaient placées

y fut trouvé, en outre, une cruche ou amphore en terre rougeâtre grossière, qui avait 25 centimètres de hauteur sur 20 de largeur à sa partie la plus évasée, et dont la forme était celle représentée dans la *fig. 2 de la pl.* XVIII.

Le goulot, en terre rougeâtre et sans couverte, d'un flacon (*fig.* 3 *de la pl.* XVIII) qui devait avoir la forme de nos bouteilles en grès ou cruchons, et que ne rappelle aucun de ceux des vases analogues dessinés dans la *pl.* XXIX de l'Atlas de l'ouvrage de M. de Caumont (1), fut rencontré dans les jardins de M. Potier.

Il en fut de même d'un autre vase entier en terre noire (*Fig.* 4 *de la pl.* XVIII) qui a quelqu'analogie avec une urne funéraire représentée dans la *fig.* 3 *de la pl.* XXIX de l'Atlas de l'ouvrage du même auteur (2).

La *fig.* 5 *de la pl.* XVIII offre un fragment de poterie rouge fine et à couverte brillante, trouvé dans la même localité, ne laissant voir qu'une partie d'un personnage levant un bras au dessus de sa tête, et placé entre deux rangs verticaux de perles, tandis qu'au dessus court une frise élégante simulant une espèce de guirlande.

M. Jouaust retira encore du même puits, beaucoup de fragmens de poteries rouges et noires, sur le fond de l'une desquelles existait un cachet portant l'inscription ALMACIN.

Enfin, le même rencontra, au dessous d'un jeune arbre, dans sa propriété, un second cercueil gallo-romain en pierre calcaire coquillière, creusée en auge, qui était rempli de chaux dans laquelle on reconnaissait les empreintes d'ossemens humains et fermé supérieurement par des tuiles plates à crochets (3).

probablement près des foyers, comme les images de la Sainte-Vierge et des Saints le sont encore de nos jours sur les cheminées des habitants de la campagne. Elles étaient formées de deux demi-bosses empreintes dans des moules de deux pièces, lesqu'elles étaient ensuite réunies et raccordées au moyen du collage des bords. (*Cours d'Antiquités de M. de Caumont.*)

(1) Il existait des poteries rouges et grises sans couvertes, formant des assiettes, des plats, des bouteilles et des vases de différentes formes, parfois ornées de guillochis et de filets.

(2) L'orifice de ces urnes en terre, dans lesquelles on recueillait les cendres du défunt, était fermé, tantôt avec une plaque en cuivre, tantôt avec une assiette retournée, et fréquemment avec une brique ou une ardoise. On trouve souvent à côté d'elles d'autres petits vases à col très-allongé, en terre rouge, ayant renfermé du vin, du lait ou d'autres liqueurs offerts au mânes du mort. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont.*)

(3) L'usage de brûler les corps a été généralement répandu pendant les deux premiers

On trouve chaque jour, dans les jardins de la Cochardière et dans ceux de la rue Haute, des pièces romaines. On y a tout récemment découvert un Tibère et un Commode, et près de la Manutention, une médaille (G. B.) de Marc-Aurèle encore jeune, portant au revers la tête d'Antonin, et, en outre, une monnaie de Tibère avec l'autel de Lyon.

On retira encore des mêmes terrains un petit support en verre, d'une forme analogue à celle des pilastres en pierre de nos balustrades, et la tête d'une statuette, à coiffure en cheveux assez bizarre, creuse, aplatie par derrière, faite avec une terre analogue à celle de pipe, seulement plus grise, et de fabrique gallo-romaine.

On a constaté dernièrement, dans le jardin des Jacobins, peu loin de l'ancienne église du même nom, dans la propriété de M. Potier, un grand nombre de fragmens de poteries gallo-romaines (1) en terre fine, rouge,

siècles de notre ère ; cependant, dès cette époque, on a enterré des corps entiers. Les médailles, trouvées près d'eux, sont de cette époque et, les plus communes, de Néron. Dès le IIIe siècle, on déposa souvent les corps dans la terre sans les brûler et, généralement, du temps de Constantin. Aussi, les tombeaux et les cercueils gallo-romains découverts dans nos contrées, sont-ils du IIIe et du IVe siècle. (*Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont, Ère Gallo-Romaine.*)

De même, dans les premiers temps du christianisme, on admettait tout le monde dans les cimetières; mais la vanité et l'orgueil exigèrent bientôt des tombeaux séparés du vulgaire, et l'on voulut être inhumé dans les couvents ou dans les églises, à prix de donations coûteuses, ce qui n'eut lieu, dans ces dernières, comme coutume, qu'au commencement du XIe siècle. D'abord ce privilége ne fut accordé qu'aux évêques, aux abbés, aux prêtres, aux patrons; mais, dans la suite, tout le monde y trouva place pour de l'argent. (*Nouveau Dictionnaire d'Ogée, page 432.*)

(1) Ces poteries se rencontrent en grande quantité, dit M. de Caumont, dans tous les lieux qui ont eu quelque importance, sous la domination romaine. Ce sont des écuelles, des coupes à pied, des compotiers, des petites tasses, des coquetiers, des plats à rebords saillans, des assiettes, des soucoupes servant à table ou dans les sacrifices. Elles sont, le plus souvent, en terre rouge couverte d'un vernis brillant, et bien plus rarement en noire, représentant ordinairement en relief des personnages, des masques scéniques, des rinceaux, des guirlandes de feuillages, des lièvres, des cerfs, des lions, des chasses, des gladiateurs, des bacchantes, des chars attelés, des génies ailés, des satyres, des femmes dans des postures lascives, Vénus, etc. Leur intérieur est uni, à cela près de quelques cercles concentriques faits au tour. On trouve le plus souvent le nom de l'ouvrier ou du fabricant au génitif, imprimé au fond ou sur le côté, avec un cachet ou estampille, précédé d'un O pour *opus* ou *officina*, et parfois suivi d'un M pour *manu* et d'un F pour *fecit*.

avec une couverte encore brillante de la même couleur, et quelques-uns bien plus rares en noire, dont les figures et les ornemens si riches et si variés m'ont paru assez remarquables, pour mériter d'être reproduits dans cet ouvrage, et d'autant plus qu'ils diffèrent de ceux représentés dans les planches du *Cours d'Antiquités* de M. de Caumont.

Je tenterai de les décrire très-sommairement, et sans revenir sur les deux dont j'ai déjà parlé, en m'aidant surtout des dessins qui en ont été faits (1).

La *fig.* 6 *de la pl.* XVIII représente le fond d'une coupe, sur lequel on lit ALBVCI, nom du fabricant (2).

La *fig.* 7 *de la pl.* XVIII est un vase de petite dimension, en forme de tasse, à bord mousse avec un cordon courant autour.

La *fig.* 8 *de la pl.* XVIII offre une portion de vase à bord supérieur épais, ayant, à deux centimètres au-dessous, une moulure élégante, formée d'oves, placée au-dessus d'un rang de perles très-petites.

La *fig.* 9 *de la pl.* XVIII en laisse voir un autre, dans lequel se trouve une figure entière levant une jambe, comme dans l'acte de danser, et tenant de chaque main un petit objet indéterminable, renfermée dans un médaillon semé de petites fleurs, répétée alternativement sur le contour du vase et surmontée d'un rang de perles et au dessus d'un second d'oves séparés par un cordon et lui formant comme une sorte de guirlande.

La *fig.* 10 *de la pl.* XVIII fait connaître un fragment de poterie rouge, à la surface duquel se dessine en relief un renard qui court, au-dessous, une

(1) M. Lesbaupin (Baptiste) a bien voulu se charger d'exécuter ces dessins, d'après les divers fragmens de poteries qu'il possède, et les mettre à ma disposition. Je lui en témoigne ici toute ma gratitude.

(2) Les fonds étant plus épais, dit M. de Caumont, ont mieux résisté aux chocs. Il reste encore beaucoup à dire sur les poteries et leurs ornemens. Outre que cet examen est très-important, pour déterminer si l'art en Gaule avait pris un caractère particulier et un type de dessin ayant modifié celui de l'école romaine.

Il devait indubitablement exister dans l'Armorique des établissemens céramiques fondés par les Romains, à en juger par les nombreux fragmens rencontrés dans tous les terrains voisins ou compris dans l'ancienne cité. Cette assertion est d'autant plus probable, qu'il est aujourd'hui bien avéré, qu'ils avaient établi dans toutes les Gaules des fabriques de poteries noires et rouges ou de jolis vases, qu'il est si rare de trouver entiers et qui offrent tant de variétés de formes gracieuses.

fleur, et qui est surmonté d'un rang de perles, puis d'oves séparés les uns des autres par un cordon pendant, terminé par un gland.

La *fig.* 1 *de la pl.* XIX représente un fragment d'une petite coupe à bord évasé; au milieu du fond de laquelle existait l'empreinte d'une fleur ronde.

La *fig.* 2 *de la pl.* XIX est un reste de poterie rouge, offrant supérieurement un rebord saillant, puis une surface très-légèrement concave, bornée en bas par un double filet et une moulure saillante. Au dessous, on remarque une branche ondulée et gracieuse de chêne avec ses fruits, courant sur un fond parsemé de petits cercles doubles en creux, et plus bas une riche moulure striée, entre des rangs de perles; enfin, dans le compartiment inférieur, des tiges et des feuilles de nénuphar ou de lotus en rinceaux, accompagnées, au dessous, d'enroulemens parallèles de feuilles légères, et plus bas que celles-ci, de vrillons d'une délicatesse extrême qui suivent les inflexions des précédentes.

La *fig.* 3 *de la pl.* XIX laisse voir un fragment sur lequel on aperçoit deux personnages, dont l'un de face tient dans chaque main un masque, tandis que l'autre, à droite, porte un panier de fruits d'une main, et s'appuie de l'autre sur un long bâton. Au devant de lui un chien semble se dresser sur ses pattes pour le caresser. Entr'eux, et à la hauteur de leurs têtes, des amours voltigent. L'ornement du haut du vase consiste en une bordure saillante de petits caissons creux, séparée par un cordon tressé, d'une petite draperie courant gracieusement autour de sa surface qui était, en outre, parsemée d'empreintes rondes parfaitement régulières.

La *fig.* 4 *de la pl.* XIX offre le dessin d'un autre fragment sur lequel on voit, dans des compartimens formés par des rangs de perles très-petites partant de la base du vase et divergeant légèrement, dans l'un, un personnage écartant les bras, enveloppé d'un vêtement très-ample flottant, et dans un autre, à droite, un léopard ou une panthère courant.

La *fig.* 5 *de la pl.* XIX consiste dans un débris de poterie qui devait avoir la forme de nos bols (1). Il représentait, au milieu d'une riche guir-

(1) Les vases qui affectent la forme de bols sont les plus remarquables et toujours recouverts d'embellissemens en reliefs, consistant tantôt dans de simples ornemens, tantôt dans des per-

lande constituée par un double cordon de graines nettement détachées, terminées par une petite fleur et renfermant une corbeille pleine de fruits posée sur un support, avec entrelacs qui soutient en même temps un masque scénique et finit par un ornement imitant deux dauphins, un médaillon qui contient un personnage grotesque et au dessous une levrette courant, tandis que sur le haut du vase, se voit, entre deux rangs de perles, une frise assez riche.

La *fig.* 1 *de la pl.* XX offre un tesson de poterie, sur la superficie duquel se détachent en relief des enroulemens de tiges et de feuilles de lotus gracieusement jetées sur une surface parsemée de petites fleurs rondes à six pétales.

La *fig.* 2 *de la pl.* XX fait connaître un fragment de vase historié, bien remarquable par la richesse de son ornementation, offrant à sa base un cordon de cannelures, séparé par un petit filet en zig-zags, d'une branche flexueuse de chêne dont le dessous des courbes inférieures est occupé d'une manière alternante par des écailles saillantes imbriquées, et par les feuilles et les glands de la précédente courant en élégans rinceaux autour du vase; au dessus, un second petit filet saillant en zig-zags sépare cette gracieuse branche d'un autre dessin qui représente dans des demi-guirlandes avec des glands retombans, dans l'une, deux pigeons, dans l'autre, une oie, et, dans une troisième, deux pélicans ou des cormorans. Un filet de perles fines court au dessus, tandis qu'un rang de petites feuilles verticales parallèles est séparé en haut, par un petit cordon en zig-zags d'une guirlande d'oves

sonnages ou des sujets. Il en existait de trois grandeurs : les plus grands ornés de figures; les moyens, à bords élevés, d'une forme plus gracieuse, représentant ordinairement des rinceaux et des guirlandes; enfin, les troisièmes à peu près de la même dimension que les précédens, plus élégans et plus corrects encore dans leurs dessins. Ils ont ordinairement 19 à 22 centimètres de diamètre sur 5 et demi à 8 et un quart de hauteur. Il y a lieu de penser, dit M. de Caumont, que la céramique avait pris en Gaule un caractère particulier, et que l'école gauloise modifia, selon toute apparence, les traditions qu'elle avait reçues de celle romaine. (*Page 190 du Cours d'Antiquités Monumentales, de M. de Caumont, Ère Gallo-Romaine.*)

La couverte brillante, suivant M. Rever, etait préparée avee une terre plus fine que celle des vases, étendue au pinceau, et qui se durcissait au feu.

Les vases noirs ne sont pas ordinairement ornés de moulures.

surmontée d'une surface plane finissant par un bord saillant qui terminait ce grand bol.

La *fig*. 3 *de la pl*. XX est une portion de coupe en terre rouge, sur la surface de laquelle on voit, dans un demi-médaillon, une oie qui bat des ailes et au dessus un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon pendant terminé par un gland, genre de moulure ou d'ornement extrêmement commun sur ces poteries.

La *fig*. 4 *de la pl*. XX offre un fragment d'une poterie rouge, très-fine, sur laquelle se dessine en relief un médaillon renfermant un fleuron rappelant les fleurs-de-lis, flanqué de deux lignes droites ondulées, terminées supérieurement par des génies ailés et auxquelles est suspendue vers leur milieu une petite amphore de chaque côté, enveloppé de fleurs délicatement profilées entre des lignes formées de très-petits zig-zags d'une grande pureté, terminées par une petite fleur, et borné en haut et en bas par des lignes ondulées parallèles. A gauche, on découvre une partie d'un personnage tenant à la main une amphore. Le haut du vase est couronné par une frise en forme de guirlande.

On trouva, dans le même terrain, des fragmens assez nombreux d'amphores, en terre rouge grossière (1), d'une dimension d'au moins 55 à 60 centimètres de hauteur, si l'on en juge par l'épaisseur de leur parois qui était de 2, la largeur de leur goulot, et la longueur de leurs anses qui était de 7. Leur forme était identique à celle d'une semblable découverte dans le jardin de M. Jouaust et représentée *fig*. 2 *de la pl*. XVIII; seulement, les anses de celles-ci étaient plus aplaties, leur col plus court, et le pourtour de leur orifice, au lieu de présenter trois bourrelets, se terminait par un bord plat, horizontal, et de près de 3 centimètres de saillie.

On rencontra aussi deux portions d'une autre amphore qui était proba-

(1) Il existait aussi des poteries en terre rouge, jaune ou grise, sans couverte et grossières, avec lesquelles on fabriquait des amphores, des plats, des jattes, des cruches, des bouteilles, des terrines, etc

Ces amphores étaient de très-grands vases munis de deux anses, terminés par une base fort étroite ou pointue parfois, qui ne pouvaient se tenir debout sans être engagés dans la terre, et qui servaient à renfermer l'eau, le vin, l'huile et les autres liquides nécessaires à la vie. On les rencontre presque toujours brisés. (*V. les fig.* 1 *et* 2 *de la planche XXVIII de l'Atlas du Cours d'Antiquités Monumentales de M. de Caumont*.)

blement encore plus grande, et de la forme de celle représentée entière *fig. 1 de la pl.* XXI, ou telle que l'a dessinée M. de Caumont dans les *fig. 1 et 2 de la pl.* XXVIII de l'Atlas de son *Cours d'Antiquités Monumentales*.

On peut se faire une idée de la grandeur de ces vases, en remarquant que les fragmens que j'en ai fait retracer (*fig. 2 et 2 bis de la pl.* XXI) sont réduits de moitié.

La *fig. 3 de la pl.* XXI est un tesson d'assiette ou de patère, dont la surface était ornée de feuilles imbriquées d'un effet charmant, puis d'un rang de perles, et au dessus d'une guirlande d'oves, bornée supérieurement par une ligne en saillie, surmontée d'un bourrelet orné d'entrelacs limitant en bas une surface concave assez large, et qui se terminait par un bord épais orné de petites feuilles lancéolées, parallèles.

On découvrit, en outre, un fragment ayant appartenu à un vase ou coupe assez large et assez grande, dont l'intérieur offrait deux cercles concentriques faits avec le tour.

Puis, une portion d'un autre vase assez vaste, avec un bourrelet saillant et guilloché à sa base.

Enfin, d'autres fonds, à rainure extérieure anguleuse, terminés inférieurement par un léger bord rayé, se portant obliquement en dehors.

On rencontra aussi dans le même terrain, avec les précédentes poteries, de nombreuses pièces romaines en bronze, de grand, de moyen et de petit module, d'Auguste, de la colonie de Nismes, de Tibère, de Néron, de Vespasien, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin le Pieux, de Julia Maesa, de Gordien III, de Gallien, de Postume père, de Tetricus, de Constantin I, et de Crispus.

Dans un jardin voisin, on trouva une pièce de Lucille, de grand bronze, recouverte d'une belle patine verte; une autre de Marc-Aurèle, présentant au revers une couronne, au milieu S. C., et autour, l'inscription suivante: PRIMI. DECENNALES. COS. III.; une monnaie d'argent des légions d'Antoine (famille Antonia).

Un denier (AR.). Tête de Geta; autour PUBLIUS SEPTIMIUS GETA. — R. Une femme assise; autour SECVRITAS.

Dans les jardins de la Cochardière, à l'endroit où M. Louise, entrepreneur, creusa les fondations des maisons qu'il y a élevées, il mit à nu une quantité extraordinaire de grandes briques plates et à crochets, puisqu'il en re-

cueillit plus de 1,500, qu'il put employer à ses constructions. Il découvrit, en outre, un assez grand nombre de fragmens de poterie rouge, fine et à couverte brillante, et des bases ou portions de grandes amphores, au nombre de plus de quarante.

M. Hyacinthe Pontallié, duquel je tiens ces détails, vit dans la même localité une aire entière du sol d'une chambre, pouvant avoir de 15 à 18 mètres carrés, et composée d'un ciment formé de chaux et de briques pilées.

Dans la partie du jardin de Lancezeur, acquise par MM. de Neuville et Fresnel, on vient de reconnaître, en creusant les fondations des deux hôtels qu'ils y élèvent, et à 1 mètre ou 1 mètre et demi de profondeur, un fragment de la voie romaine que j'ai décrite, page 250 de cet ouvrage. Puis, de chaque côté, des débris de maisons rasées, dont le sol, en argile battue, était recouvert d'un sable très-fin, et entre les murs desquelles se rencontraient des débris de charbons et des cendres annonçant un incendie. Leur construction m'a paru n'avoir rien de romain.

Au-dessus de la même voie, on a trouvé divers objets, entr'autres, 1° un fragment d'un instrument en fer, épais, aplati, de forme ovalaire allongée, ayant 16 centimètres de longueur sur 11 de largeur, se relevant à angle presque droit à l'une de ses extrémités qui diminuait en se recourbant en dehors et se terminait par une espèce d'anneau fixe, tandis que l'autre présentait probablement la même disposition, à en juger par ce qu'il en restait d'analogue à la précédente. Les côtés s'offraient sous la forme de deux crochets aplatis, larges de 5 centimètres et davantage à leur partie libre. J'avoue ne pouvoir partager l'opinion extraordinaire de l'auteur de l'article de l'*Auxiliaire Breton*, du 9 mai 1846, relative à cette découverte, lequel a vu dans cet instrument *un oiseau aux ailes étendues* (peut-être un aigle?).

2° Deux anneaux d'une forte chaîne qui se terminait par un crochet.

3° Des clous en cuivre.

4° Deux très-grosses épingles en ce même métal.

5° Un petit fragment en bronze, ayant sur l'une de ses faces trois canelures verticales, surmontées de deux rainures parallèles, transversales (*fig.* 4 *de la pl.* XXII), se terminant supérieurement par un enroulement régulier, et inférieurement par une surface conique, et sur la face interne de

laquelle on remarquait des indices propres à faire reconnaître une fibule, tandis que du milieu de chacun de ses bords latéraux formant un léger angle obtus, partait une appendice cannelée intérieurement (1).

6° Une clef en bronze à anneau ouvragé (*fig.* 8 *de la pl.* XXII).

7° Un disque en os, de 3 centimètres 3 millimètres de diamètre, et de près de 1 centimètre d'épaisseur, percé au milieu d'un trou, et offrant une ligne creuse à sa circonférence.

8° Des tessons d'amphores, de diverses dimensions.

9° Un fragment en bronze avec patine, formant deux saillies rondes séparées par une gorge, et dont l'inférieure indiquait un commencement de base élargie qui rappelait la forme du pied d'une coupe.

L'auteur du même article archéologique, dans l'*Auxiliaire Breton,* ajoute qu'on rencontra encore une hache celtique en grès que j'ai vue, un bassin en granit qui avait 20 centimètres de diamètre sur 10 de hauteur, une lame de couteau fortement recourbée et un fer de lance qui ne m'ont pas été présentés; enfin, un fragment de chaîne en bronze, tressée, quadrangulaire (*fig.* 2 *de la pl.* XXII), et une tige carrée d'un bout et aplatie de l'autre.

Presque tous les vases en poterie rouge fine, et à couverte brillante admirablement conservée, étaient brisés. Il n'en fut trouvé qu'un seul entier et malheureusement les ouvriers le mutilèrent. Ils consistaient en tessons, plus ou moins grands, d'assiettes, de coupes, d'urnes, de bols, d'amphores. Ces fragmens étaient, les uns unis ou simplement ornés de filets ou de rebords, et de formes plus ou moins élégantes; les autres embellis, tantôt par des guirlandes de fleurs et de feuillages, tantôt par des médaillons renfermant des personnages isolés ou groupés, des animaux fantastiques et séparés par des fleurs, des ornemens ou des figures; enfin, parfois, le tour du vase représentait des chasses ou des sujets lascifs, ou des ornemens d'une grande élégance qui en faisaient le tour.

L'auteur de l'article déjà cité (2), a vu sur l'un de ces vases le nom du potier, et a lu ARETON; sur un autre, moins beau, celui de CACASUS

(1) M. Godefroy, docteur médecin, auquel ces objets et les suivans appartiennent, a bien voulu me les confier, et me permettre de les faire dessiner et représenter dans la *pl.* XXII.

(2) Voir le numéro du 9 mai 1846 de l'*Auxiliaire Breton*.

(CACASI-M); sur un troisième, dont une fracture avait emporté une partie du nom, O-COM; enfin, une jolie petite coupe unie offrait, au lieu du nom du potier, le chiffre XIII, et un autre fragment présentait gravé, depuis sa cuisson, celui de VIII. Il fut également trouvé un assez grand nombre de poteries noires, les unes unies, les autres richement ornées, et quelques-unes historiées.

Des tessons de poteries blanchâtres, légères, paraissaient avoir appartenu à des urnes; enfin quelques autres étaient comme micacées.

On rencontra, en outre, de nombreux débris d'amphores à goulots assez élégans, de terrines, d'écuelles, et, de plus, dans tout le sol, une grande quantité de briques plates à crochets ou courbes, des dents de porcs ou de sangliers, des os de bœufs, de moutons, des mâchoires d'animaux, des coquilles d'huîtres et de moules d'une grande dimension.

Un fragment de poterie noire, percé d'une multitude de trous carrés, fut aussi recueilli, de même que quelques pièces romaines, entr'autres : une de Tétricus (P. B.); une autre (P. B.) de Claude le Gothique, portant au revers Mars debout, et autour PAX. AVG.; deux de Faustine Jeune (G. et M. B.) avec l'inscription DIVA. FAVSTINA., et, au revers, une femme debout, tenant une haste de la main droite; enfin, une pièce (M. B.) de Claude. Tête à droite, autour TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVGVST. P. M. T. R. P. IMP. — R. Un guerrier debout s'appuyant sur une lance et levant la main droite; autour CONSTANTIAE. AVGVSTI.

J'essaierai de décrire quelques-unes de ces poteries, dont j'ai fait représenter les plus originales, dans la *pl.* XXII. Les plus remarquables étaient :

1° Un tesson en terre rouge très-fine, ayant fait partie d'un vase assez grand, offrant de magnifiques ornemens, exécutés avec une pureté extraordinaire. Il était semblable à celui représenté dans la *pl.* XXV de l'Atlas de l'ouvrage de M. de Caumont, seulement les dessins en étaient beaucoup plus nets et encore plus riches.

2° Un autre de poterie rouge fine (*fig.* 1 *de la pl.* XXII) était précieux par les sujets dont le vase, auquel il avait appartenu, devait être orné. En effet, au dessous d'une guirlande d'oves séparés par des glands tombans, et d'un filet finement ondulé, on voyait une partie d'une femme sur un cheval lancé au galop, poursuivi par un buffle, et au dessus de ce

dernier, un cerf derrière lequel se trouve une tige gracieusement jetée et terminée à chacune de ses extrémités par un fleuron différent, tandis qu'un cordon, autre que le premier et surmonté de fleurs ou d'herbes, indiquait le sol.

3° Un fragment de poterie rouge (*fig.* 3 *de la pl.* XXII) avec filet en zig-zags d'une délicatesse extrême, et autour, des médaillons à doubles filets saillans, dont l'un renfermait une large feuille de vigne enveloppée d'une tige légère avec grappes ou fruits qui lui formait un encadrement presque rond.

4° Un autre, d'un grand bol de même couleur, représentant, dans des compartimens à peu près carrés, formés de filets cordonnés, des scènes lascives; dans les intervalles, un satyre nu, debout sur un vase, et supérieurement une guirlande d'oves avec glands pendans.

5° Un tesson ayant fait partie d'un vase de même proportion que le précédent, offrant un bord saillant arrondi avec un filet au dessous, puis une surface lisse, et plus bas une guirlande d'oves en relief avec glands tombans, bornée inférieurement par un filet tressé, saillant, tandis que des feuilles de chêne se détachaient sur un fond uni.

6° Un fragment d'une poterie, semblable à celle qui précède (*fig.* 5 *de la pl.* XXII), remarquable par une surface couverte d'ornemens en relief, qui consistaient en des petits cercles renfermés dans de plus grands en perles, situés les uns au dessus des autres, et séparés par de doubles guirlandes.

7° Un tesson de poterie rouge (*fig.* 6 *de la pl.* XXII) dont la surface supérieure était lisse, et bornée par un filet saillant auquel succédait une saillie faisant le ventre de la coupe ou bol. On y voyait d'abord une guirlandes d'oves avec glands intermédiaires pendans, au dessous un filet ondulé, plus bas des médaillons à doubles lignes saillantes, de largeurs inégales, dont l'un renfermait un hypocampe ou cheval marin et au dessous un dauphin, et l'autre, dont il ne restait qu'une partie, des feuilles de lotus; ils étaient séparés par des tiges surmontées de feuilles épanouies.

8° Un semblable de poterie rouge (*fig.* 7 *de la pl.* XXII), ayant appartenu à un vase d'une grande richesse d'ornementation, offrant un bord supérieur suivi d'une saillie canelée; au dessous, d'une guirlande élégante de

tiges et de feuilles; plus bas, d'une surface ayant moins de relief et bornée par deux lignes, et enfin de la partie bombée ou ventre de la coupe qui présentait en saillie deux demi-cercles terminés par des anneaux plats.

9° Un autre de poterie rouge (*fig.* 9 *de la pl.* XXII), orné de médaillons, tantôt constitués par deux filets saillans à intervalle cannelé, tantôt par une couronne en feuillage. Dans l'un d'eux était un amour nu, tenant une bourse à la main, et ils étaient séparés par deux filets tordus, droits, s'écartant légèrement l'un de l'autre à leur partie supérieure. L'intervalle de deux d'entr'eux était occupé par une figure de femme drapée, au dessous de laquelle se dessinait une petite couronne saillante.

10° Un fragment de poterie noire (*fig.* 10 *de la pl.* XXII) avec une belle couverte de même couleur, représentant supérieurement une tige ornée de ses feuilles courant autour du vase; au dessous, un filet en torsade, puis, plus bas, un petit médaillon formé d'une couronne assez mince, renfermant un oiseau et circonscrite par des enroulemens parallèles qui, dans l'intervalle de chacun d'eux, donnaient naissance à deux autres tiges à inflexions gracieuses et surmontées de fleurs.

11° Un tesson de poterie rouge, ayant appartenu à la partie supérieure d'un grand bol, ayant un rebord arrondi, saillant; au dessous une surface lisse, de 4 centimètres de hauteur, bornée inférieurement par une guirlande d'oves avec glands pendans intermédiaires et un filet de petites perles, et présentant plus bas des médaillons dans l'un desquels on voyait une chèvre courant, dans leurs intervalles des feuilles avec leurs tiges, et enfin sur le fond, des fleurs en saillie.

12° Un spécimen semblable de poterie noire, vernissée (*fig.* 11 *de la pl.* XXII), dont la surface offrait des lignes saillantes, parallèles, verticales, en spirales, séparées d'espace en espace par des petites couronnes ayant un nœud divergeant à chaque extrémité de leur diamètre vertical, et par des animaux dont l'un courant semblait être une lionne.

13° Enfin, un fragment de poterie noire (*fig.* 12 *de la pl.* XXII), à rebord convexe et contourné en dehors, à surface unie et concave; bornée au dessous par un ornement consistant en une succession de lignes saillantes, en S allongée, se suivant et formant des espèces de zig-zags.

Lorsqu'on démolit, dernièrement, la tour Lebat, achevée en 1480, sous

François II, on découvrit, dans des remblais qui y avaient été transportés du couvent des Cordeliers (1), une pièce romaine du règne d'Hadrien, (M. B.) représentant la tête de cet empereur, à droite; autour IMP. HADRIANVS. AVG. COS. III. P. P. — R. Le Nil couché tenant une corne d'abondance; à côté un hippopotame et un crocodile; au dessus NILVS.

Quelques dénominations altérées de certains endroits de la ville doivent être aussi d'origine romaine, et décèlent de la sorte leur source primitive. Ainsi, le lieu que l'on appelait l'*Annonerie*, à cause de l'ancienne halle au blé, dont l'emplacement fut d'abord dans la rue de la Cordonnerie, aujourd'hui celle de la Monnaie, et qui, par conséquent, se trouvait près de la porte Mordelaise, dans l'intérieur même de la première enceinte, avait probablement tiré son nom, du grenier d'abondance (*Annona*) qui y avait été créé par les Romains (2).

J'ai cherché, dans cet ouvrage, à sauver de l'oubli une des plus intéressantes découvertes pour la Numismatique qui ait été faite depuis l'empire romain.

Ainsi, j'ai d'abord essayé de faire connaître ce que devaient être la largeur, la profondeur et le cours de la Vilaine, à l'époque de la conquête

(1) Les Cordeliers, en 1521, demandèrent l'autorisation de construire un mur assez élevé, pour les garantir de la vue du public qui se promenait sur les remparts, entre la tour Saint-Georges et la tour Lebat. Elle fut accordée et il fut arrêté que le mur serait élevé entre ces deux points, sur l'axe de la rue Militaire qui existait au pied du rempart, et que les Cordeliers feraient les remblais. C'est dans ces terres rapportées que fut trouvée la pièce d'Hadrien.

Dans l'une des baies de fenêtres de la même tour, M. Couetoux, architecte, découvrit une ancienne bombarde construite en cercles ou barres de fer, au nombre de dix-huit, fortement soudés entr'eux et dont la culasse manquait, parce qu'on l'avait probablement enlevée, lorsqu'on avait placé très-obliquement cette pièce dans cet endroit, pour servir de conduit ou de gargouille. La longueur de cet antique canon était de trois mètres. Il est actuellement à Paris au Musée d'artillerie. (C'est en 1375 que les canons parurent pour la première fois en Bretagne, au siége de Bécherel. (*V. la page 166 de l'Histoire de Rennes, par MM. Ducrest de . leneuve et Maillet.*)

(2) Comme cette halle menaçait ruine, la communauté de Rennes songea à en créer une nouvelle, qui fut établie sur le Pré-Botté et plus tard remplacée par la Halle aux Toiles.

C'est donc bien à tort que quelques personnes, persuadées que cet emplacement aurait tiré son nom de ce qu'un couvent de nonnes y aurait anciennement existé, ont cru, par une vicieuse consonnance, devoir le désigner sous celui de *la Nonerie* au lieu de l'*Annonerie*.

romaine et durant celle postérieure, en étudiant les couches du fond avant et pendant celle-ci, à mesure des coupes de terrain que nécessitait le creusement de son lit.

Ensuite, j'ai fait voir les changemens survenus dans les siècles qui ont suivi, surtout pendant le moyen-âge, et plus récemment dans les temps qui touchent à notre époque.

Puis, je me suis efforcé de rechercher la cause de l'accumulation de tant de richesses monétaires, dans un endroit aussi circonscrit de la Vilaine, de réunir les preuves qui pouvaient démontrer la réalité de celle que j'adoptais, en m'aidant de recherches et d'inductions historiques, de rapprochemens chronologiques et de la présence simultanée de certains objets romains propres à la confirmer.

Après, j'ai étudié consciencieusement les pièces consulaires, surtout dans leurs revers si variés et si curieux; puis celles du Haut-Empire dans leurs divers modules, leurs inscriptions, leurs contre-marques et leurs sujets non moins intéressans; celles coloniales de la même époque, souvent si difficiles à déchiffrer; et enfin celles de la portion du Bas-Empire s'étendant de Constantin I à Valentinien II, qui ont été rencontrées également.

J'ai passé, pour échapper à l'aridité de mon sujet, à quelques considérations artistiques sur l'origine, les progrès, l'état stationnaire et la décadence de l'art monétaire chez les Romains, en basant mon appréciation sur les spécimens si nombreux des types qui m'avaient passé sous les yeux.

J'ai cru devoir, dans le même but, me livrer à quelques recherches sur les diverses transformations qu'ont subies ceux-ci dans les monnaies, depuis la république ou l'origine de l'empire romain jusqu'à sa chûte; puis dans les siècles qui l'ont suivie et pendant le moyen-âge jusqu'à l'époque actuelle.

J'ai ensuite parlé, d'après les variétés que j'en ai vues, des divers métaux employés par les Romains dans la fabrication de leurs monnaies, et surtout de celles en bronze ou en cuivre que j'ai été à même d'étudier, sur une bien vaste échelle, si l'on considère le nombre extraordinaire de pièces de ce genre que j'ai pu manier.

Enfin, j'ai décrit et représenté les objets romains, presque tous exclusivement relatifs à la toilette, qu'on a recueillis dans les fouilles de la Vilaine.

Je ne sais si je serai parvenu à semer quelque intérêt sur cette première partie de mon travail, mais ce que je puis assurer, c'est qu'à défaut de talent, j'aurai apporté à cette œuvre toute la véracité et la consciencieuse attention qu'elle exigeait.

Dans la seconde partie, j'ai fait connaître les monnaies d'origine française découvertes dans l'ancien lit de la même rivière, depuis l'époque carlovingienne ou de la première race et celle capétienne ou de la seconde, jusqu'à celle actuelle, c'est-à-dire, embrassant l'intervalle compris entre le VIIIe siècle et le XIXe. J'y ai joint l'énumération d'une foule de légendes, plus ou moins bizarres, inscrites sur des jetons appartenant au moyen-âge et à des temps postérieurs.

Ensuite, j'ai signalé des monnaies baronniales du plus grand intérêt, surtout celles concernant les ducs de Bretagne, et qui se sont étendues depuis le Xe siècle jusqu'au XVe, parmi lesquelles j'en ai noté plusieurs inédites, et enfin celles appartenant à des comtes ou ducs étrangers.

J'ai indiqué la succession des diverses fouilles exécutées dans le lit de la Vilaine, et celle des objets ou monnaies qu'on rencontrait dans chaque couche de terrain qu'on entamait. J'ai eu soin de bien noter la position des vieilles tours et des murs de fortification de la ville, à mesure qu'on en découvrait les fondations, et de la comparer avec celle indiquée dans les anciens plans, pour en vérifier l'exactitude. J'en ai même parfois précisé le mode de construction.

En outre, j'ai décrit et représenté la plupart des objets d'art ou autres, qui ont été trouvés postérieurement à l'occupation romaine, et surtout pendant le moyen-âge, à dater du XIVe siècle jusqu'à l'époque actuelle.

Enfin, dans une troisième partie que j'ai jugée indispensable, en ce qu'elle venait combler une lacune dans l'histoire de la ville de Rennes, et donner beaucoup plus d'intérêt à mon travail, j'ai cru devoir me livrer à des recherches sur la position de l'ancienne ville des *Rhedones* ou *Condate*, avant et pendant l'occupation romaine, sur son mode de fortification à cette époque, en me basant sur les documens historiques ou légendaires qu'il m'a été possible de me procurer.

Ensuite, j'ai recherché le nombre des voies romaines qui partaient de la cité, les quatre lignes principales qu'elles formaient dans l'intérieur de cette dernière où elles venaient se croiser à peu près vers son centre,

puis leur parcours au dehors, d'après les indices qu'on a pu en retrouver dans le département d'Ille-et-Vilaine, et enfin les points importans auxquels elles se rendaient.

J'ai fait également connaître la mise au jour de fragmens gallo-romains de murailles, par suite des travaux récens exécutés dans toute la ligne des terrains voisins de la Vilaine.

Puis, les divers antiquités retrouvées avant notre époque, et enfin celles découvertes plus récemment durant celle actuelle, et qu'il était si utile de conserver à la science.

J'aurai, je l'espère, apporté de la sorte quelques matériaux nouveaux à la reconstruction d'une période qu'il importait à l'histoire de notre ville de ne pas laisser dans une obscurité trop profonde, aujourd'hui surtout que la tendance générale des esprits vers les recherches archéologiques, dans le but de reconstruire un passé dont l'intérêt et la gloire rayonnent encore si vivement autour de nous, fait une nécessité, à chaque ville importante, de s'associer à ces nobles efforts.

Sous ce rapport, ceux faits par MM. Ducrest de Villeneuve et Maillet, qui viennent de publier une *Histoire de Rennes*, et le premier, en outre, un *Album Breton*, où il a consigné une foule de souvenirs historiques de cette ville; ceux de MM. Moët de la Forte-Maison, de Kerdrel, et les recherches auxquelles se livrent MM. Ramé, Jouaust fils, Langlois, Paul de Villeneuve, l'abbé Brune, et d'autres membres de la Société Archéologique de Rennes (1), témoignent de l'impulsion et des tendances de notre époque pour les études qui ont rapport à l'histoire du passé, dans le but d'en tirer un enseignement utile pour notre temps et pour ceux qui suivront.

En consacrant cet ouvrage à une œuvre dont l'étendue et les difficultés auraient exigé une vie d'homme, je ne me suis pas dissimulé qu'il laisserait beaucoup à désirer; que certaines parties n'y seraient, pour ainsi dire, qu'ébauchées, et d'autres à juste droit controversées. Mais il fallait que quelqu'un commençât à défricher ce sol ingrat, et se hâtât de sauver de l'oubli une foule de découvertes importantes. J'ai cru que cette mission

(1) Cette société fait partie de la vaste association archéologique bretonne, qui en a établi de semblables à Nantes, pour le département de la Loire-Inférieure; à Vannes, pour celui du Morbihan; à Saint-Brieuc, pour les Côtes-du-Nord, et enfin à Quimper, pour le Finistère.

était assez belle et surtout assez utile, pour justifier la témérité de celui qui l'entreprendrait. J'ai donc osé, dans le seul but de payer ma dette à une ville dont je suis devenu en quelque sorte l'obligé, et je n'ai reculé devant aucune difficulté ou dépense, pour rendre ce travail digne de lui être offert. J'ai voulu planter quelques jalons au milieu d'un sol bouleversé chaque jour. En effet, à notre époque, les travaux des hommes marchent vite, les villes se transforment, les anciens monumens disparaissent sous les efforts des novateurs, sous les nécessités du confortable, sous celles des embellissemens, du percement de nouvelles rues et d'alignemens meilleurs. La création d'édifices publics ou particuliers oblige à remuer ou à creuser bien des terrains, et les restes enfouis qu'on y découvre, s'ils n'étaient signalés par des observateurs zelés et studieux, s'effaceraient bien promptement de la mémoire des hommes. Il y a donc nécessité d'établir, pour ainsi dire, le bilan des richesses archéologiques qui ont pu y être rencontrées dans le passé, et de celles qui y ont été trouvées de notre temps.

Ce sont ces périls entrevus par tous qui m'ont fait un devoir de publier ce que je savais, et de tenter de frayer une voie aux travailleurs qui viendront après moi, route dans laquelle ils pourront peut-être s'engager d'un pas plus ferme, lorsque j'aurai essayé de la jalonner, pour assurer aux explorations auxquelles ils pourront se livrer, la direction que j'ai cru la meilleure.

Par là, je les aurai mis à même de compléter un travail que je regarde comme une ébauche, de contrôler ce que j'aurai pu y avancer d'incertain ou de controversable; de vérifier sur le terrain chacune de mes assertions; de combler les lacunes si nombreuses qu'ils pourront y remarquer et qui sont dues aux difficultés du sujet; de rectifier, dans l'intérêt de la science et de la vérité, les erreurs involontaires que j'aurai pu commettre, autant par suite du manque de documens précis ou de découvertes, que par mon insuffisance même.

Ces raisons désarmeront, j'ose l'espérer, une critique trop sévère, et à défaut de talent scientifique, on me tiendra peut-être quelque compte des efforts que j'aurai faits pour éviter, autant que je l'aurai pu, les écarts de mon imagination et lutter ou me tenir en garde contre elle; pour n'être affirmatif, que lorsque j'avais vu par moi-même; et enfin pour m'être

attaché à présenter avec doute les assertions que je ne pouvais justifier que par des inductions historiques, des analogies, des rapprochemens ou des probabilités.

Renouer le fil des temps passés, retrouver dans l'histoire les traces d'une époque aussi obscure et aussi éloignée de nous que l'est celle gallo-romaine de la ville de Rennes, était une tâche d'une difficulté bien grande; j'ai long-temps reculé devant la témérité de l'entreprendre. Il a fallu les encouragemens d'hommes consciencieux et animés de l'ardent amour de la vérité, et du désir de voir tenter quelques efforts dans le but de combler cette lacune de l'histoire de cette cité, pour me faire aborder cette entreprise si ingrate et si périlleuse.

J'ai dû, en ne rencontrant rien dans les auteurs anciens, dans les légendaires, et les historiens du moyen-âge ou ceux modernes, qui pût m'éclairer et me satisfaire, consulter les restes ou les débris de cette époque arrachés au sol, comme la seule source à laquelle je pusse puiser avec quelque espoir d'arriver à un résultat.

J'aurai été recompensé de ce travail si ardu et si difficile, si j'ai pu seulement apporter quelques documens précis ou matériaux nouveaux, propres à être mis en œuvre par des mains plus habiles et plus expérimentées que les miennes.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 10, ligne 5, *à un très-petit circuit;* lisez *au même circuit très-petit.*

Page 33, ligne 1re, *Ossidia;* lisez *Hosidia,* médaille consulaire, et reportez-la à la page 29, après celle d'*Herennia.*

Page 78, ligne 1re, *cet impératrice;* lisez *cette impératrice.*

Page 101, ligne 10, *Romula;* lisez *Romvla.*

Page 146, ligne 25, *fers à cheval;* lisez *fers de cheval.*

Page 150, ligne 2 de la note, *chata;* lisez *charta.*

Page 150, ligne 5 de la note, *charriots;* lisez *chariots.*

Page 157, ligne 2 de la note, *Tierry;* lisez *Thierry.*

Page 270, ligne 13, *inutile;* lisez *coude inutile.*

L'instrument en fer, cité à la page 171, ligne 12, et représenté dans la *fig.* 2 *de la pl.* X, que j'indiquais être un mors, en était bien un réellement appelé « MASTIGADOM, sorte de bridon ou de mors destiné à exciter la mastication; on en retrouve la figure dans l'Encyclopédie. » (*Dictionnaire raisonné des Sciences, art.* ÉPERONNIER, *t. IV des planches, pl. XII, fig.* 3.)

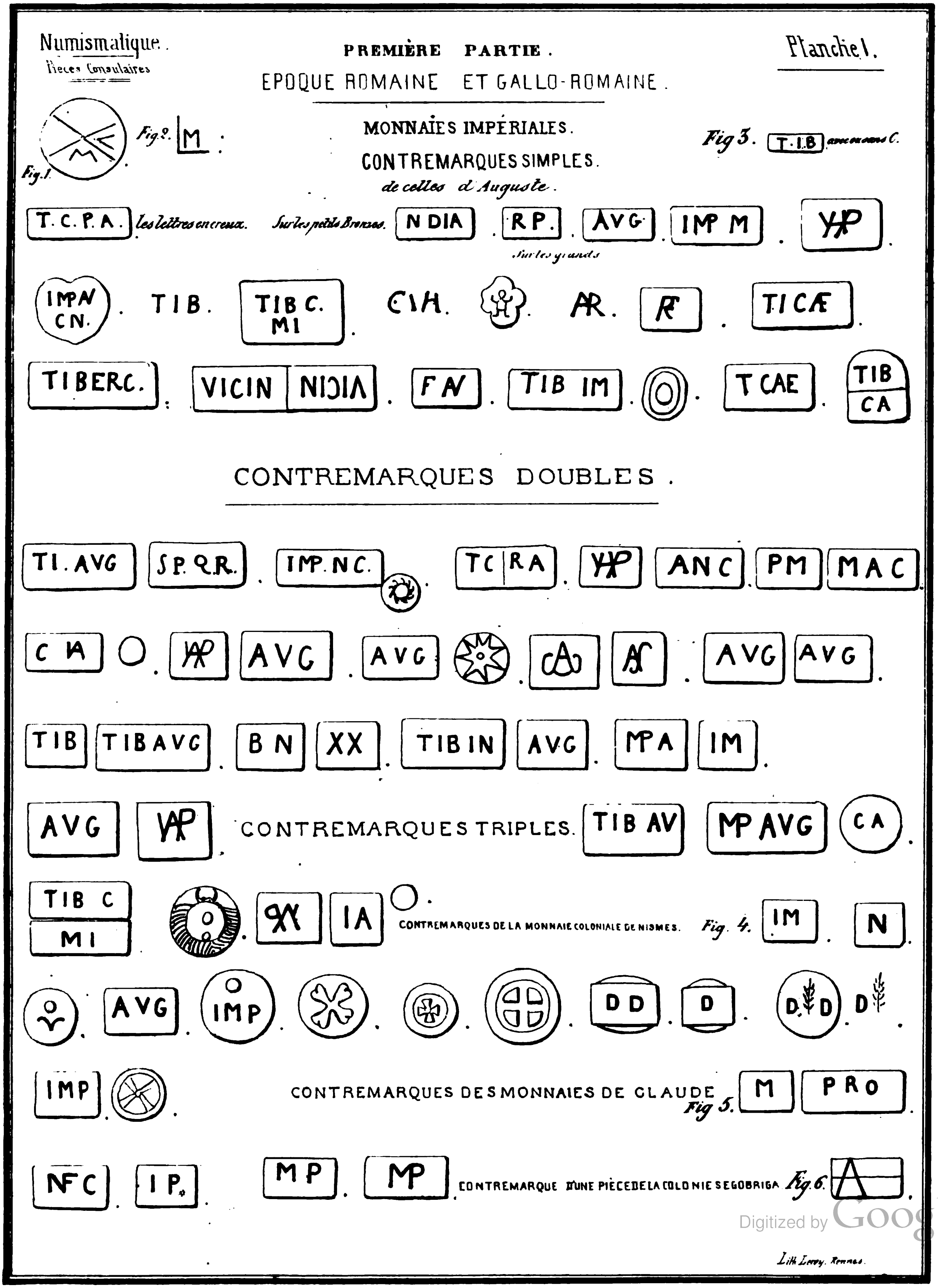
Page 288, ligne 5, *cour de de M. de Sales;* lisez *cour de M. de Sales.*

Page 293, ligne 28, *la tête barbue de Geta;* lisez *la tête de Geta.*

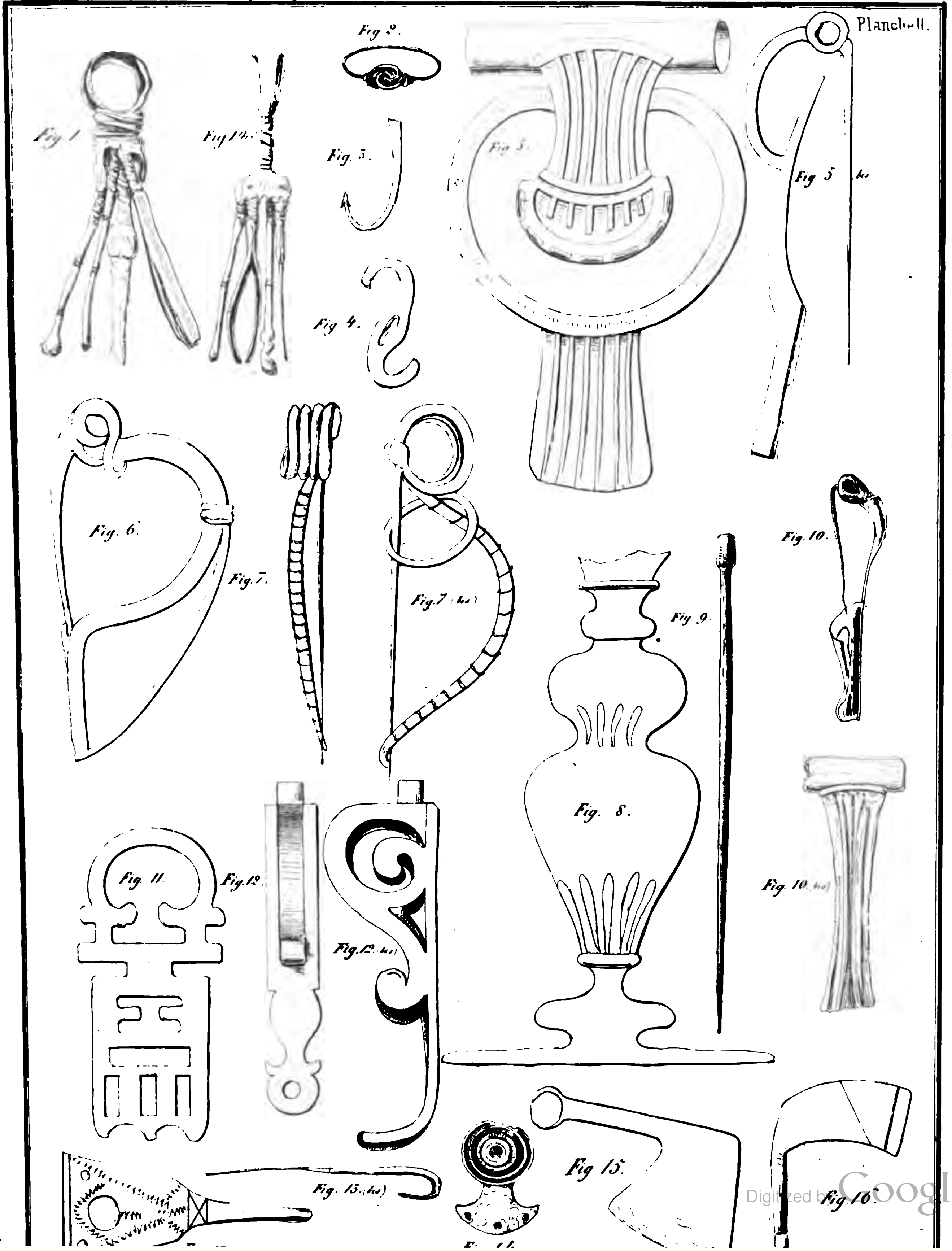
Page 302, ligne 2 de la note, *de cette époque;* lisez *de cette période.*

Page 303, ligne 16, *un autre dans lequel;* lisez *une autre dans laquelle.*

Page 305, ligne 11, *à six pétales;* lisez *à cinq pétales.*


Numismatique.
Pieces Consulaires
PREMIÈRE PARTIE.
EPOQUE ROMAINE ET GALLO-ROMAINE.
Planche I.
MONNAIES IMPÉRIALES.
CONTREMARQUES SIMPLES.
de celles d'Auguste.
Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.
T.C.P.A.
Les lettres en creux.
Sur les petits Bronzes.
N DIA
RP
AVG
IMP M
Sur les grands
TIB
TIB C. MI
TI CÆ
TIBERC.
VICIN
FN
TIB IM
T CAE
TIB CA
CONTREMARQUES DOUBLES.
TI. AVG
SP. Q.R.
IMP. N C.
TC RA
AN C
PM
MAC
AVG
TIBAVG
B N
XX
TIB IN
IM
CONTREMARQUES TRIPLES.
TIB AV
CA
TIB C
MI
IA
CONTREMARQUES DE LA MONNAIE COLONIALE DE NISMES.
Fig. 4.
N
IMP
DD
D
CONTREMARQUES DES MONNAIES DE CLAUDE
Fig. 5.
M
PRO
I P.
MP
CONTREMARQUE D'UNE PIÈCE DE LA COLONIE SEGOBRIGA
Fig. 6.
Lith Lenny. Rennes.

Epoque Romaine et Gallo-Romaine.



Epoque Romaine et Gallo-Romaine.

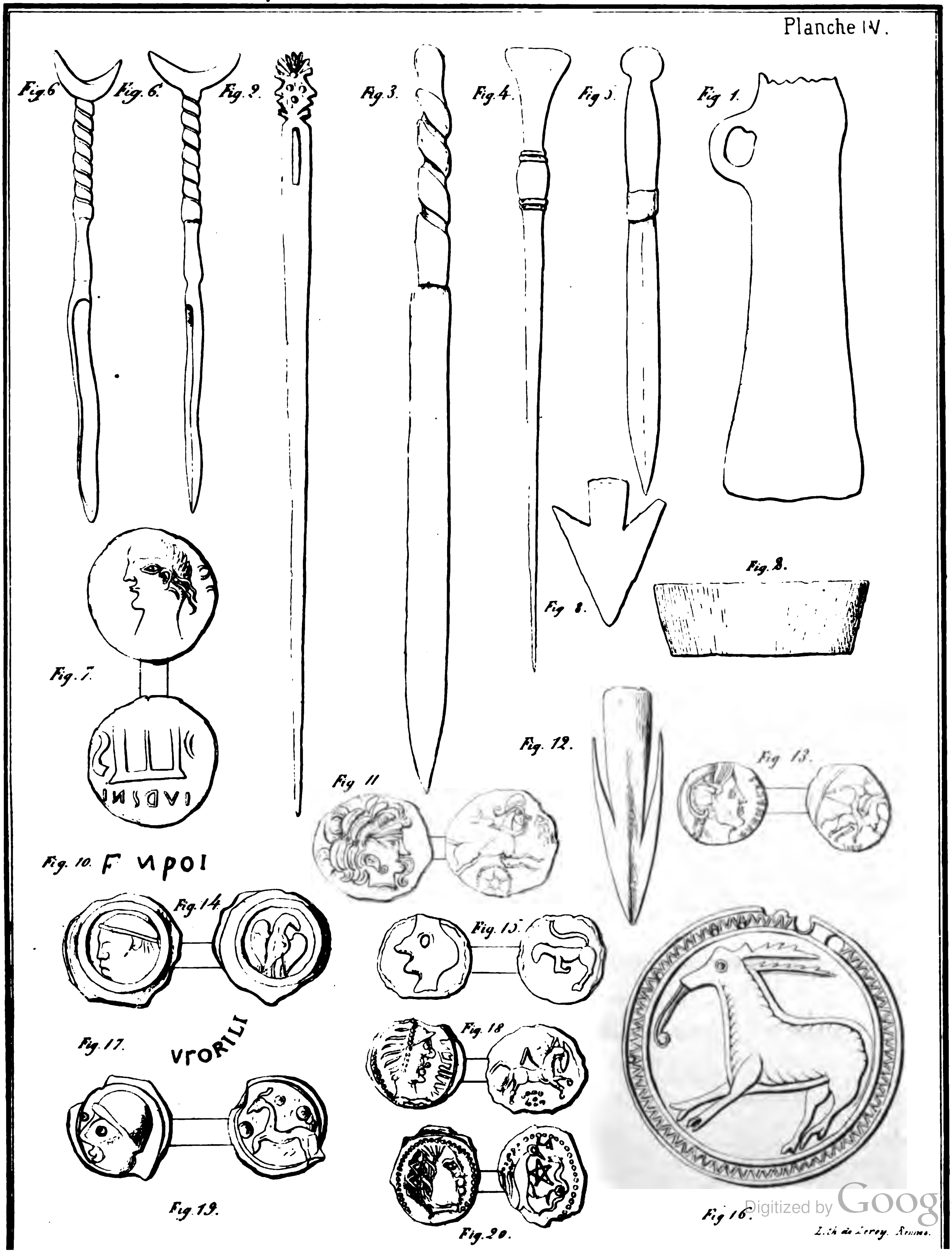
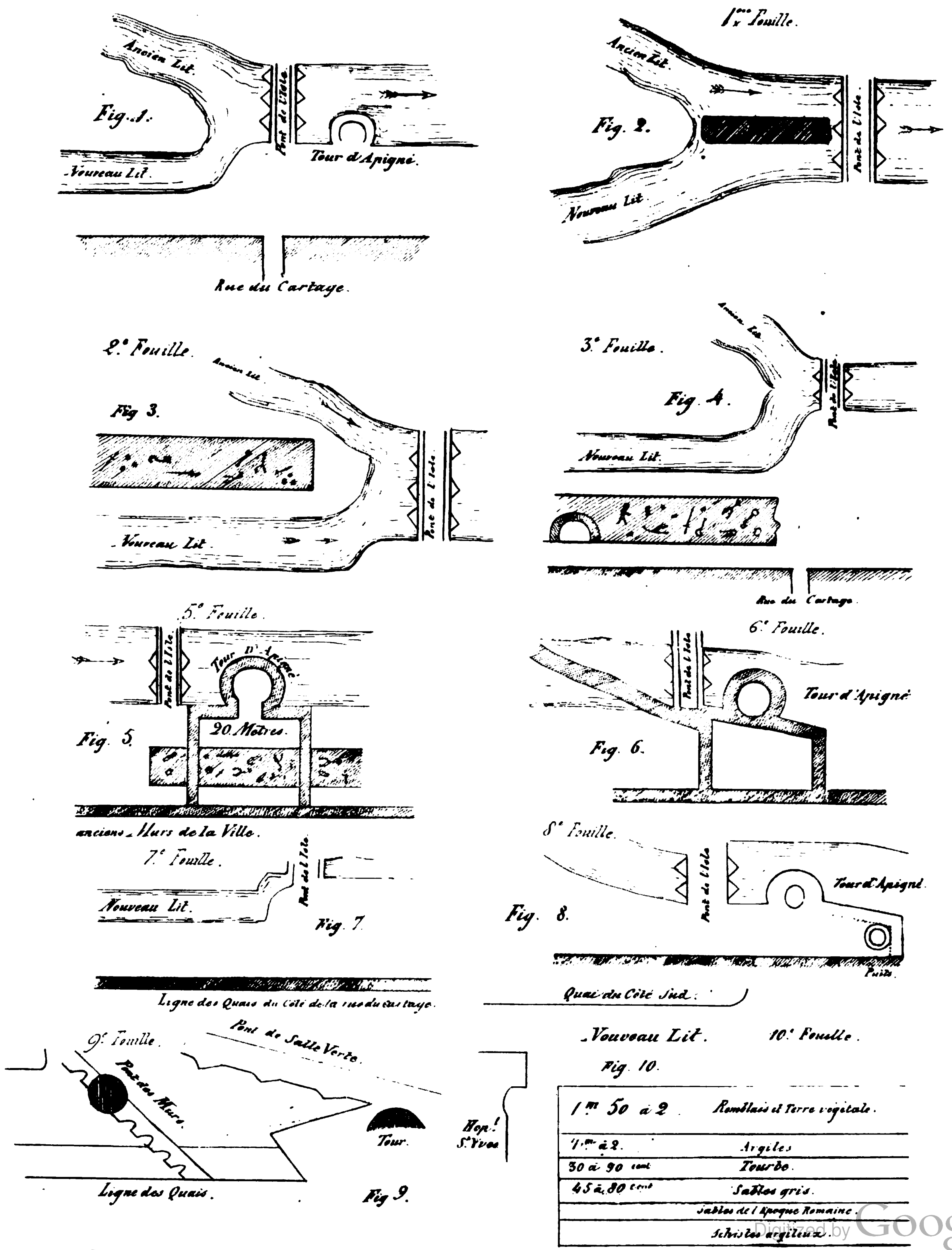


Planche V.

DEUXIÈME - PARTIE.

Diverses Fouilles de la Vilaine.

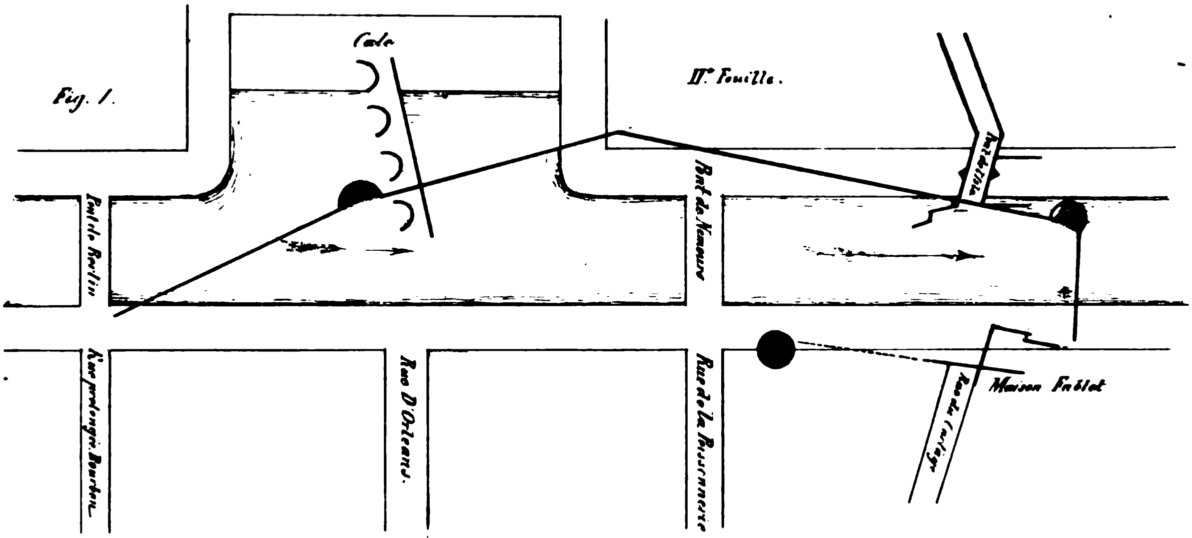


Lith de Leroy, Rennes.

Epoque Francaise

PLANCHE VI

Fig. 1.



OBJETS D'ART (XIV Siècle)

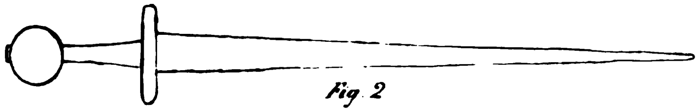


Fig. 2

Fig 3

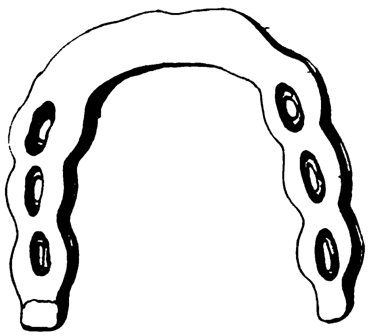


Fig 4





Fig 5.

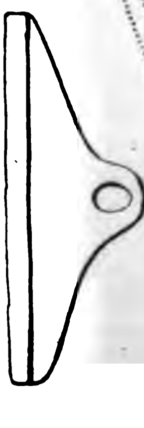


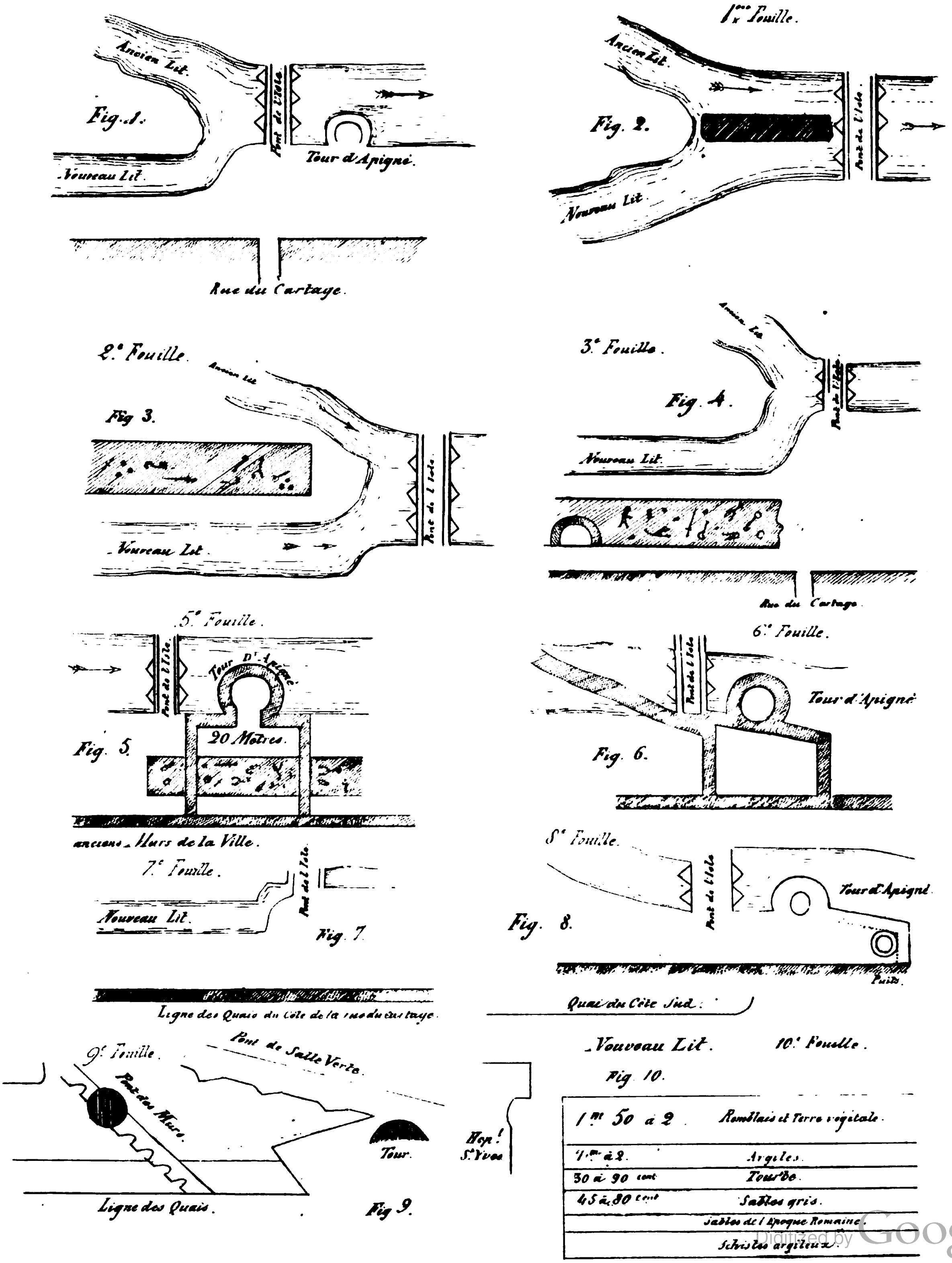
Fig 5 (bis)

Lith. Leroy Rennes

Planche V.

DEUXIÈME - PARTIE.

Diverses Fouilles de la Vilaine

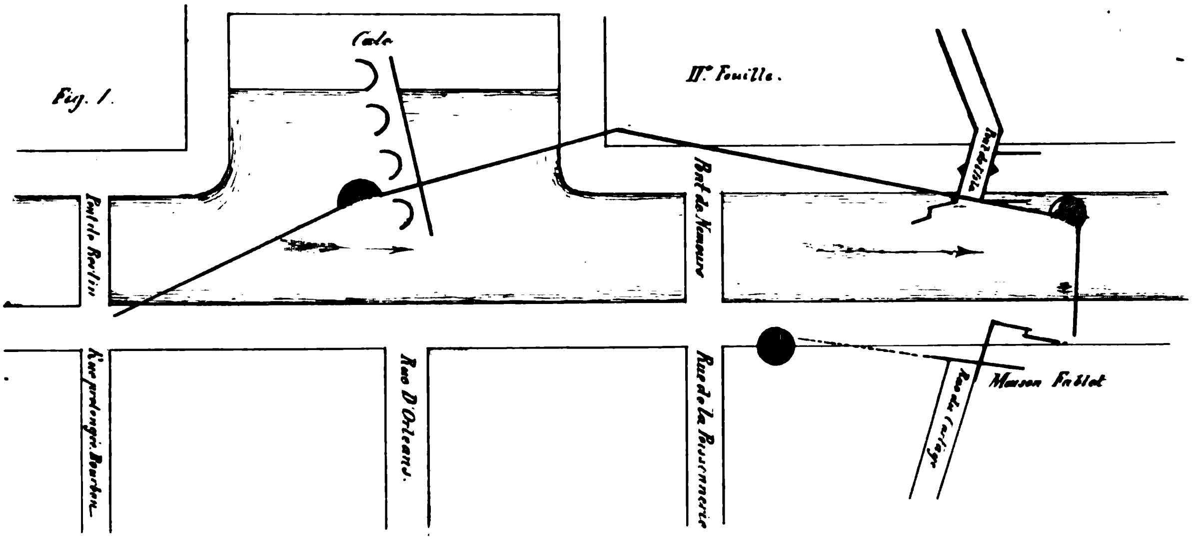


Lith de Leroy, Rennes.

Epoque Francaise

PLANCHE VI.

Fig. 1.



OBJETS D'ART (XIV Siècle)

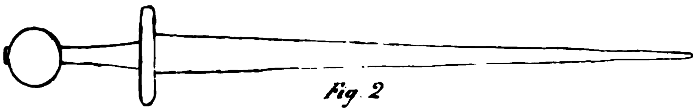


Fig. 2

Fig 3.

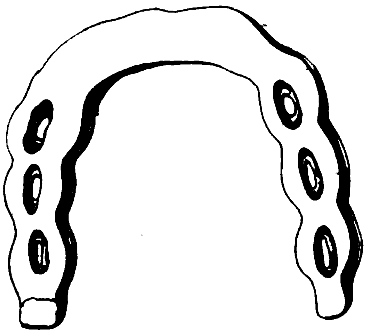


Fig 4.





Fig 5.

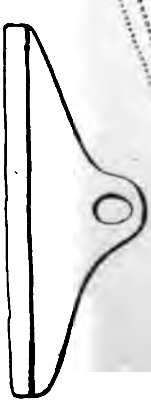


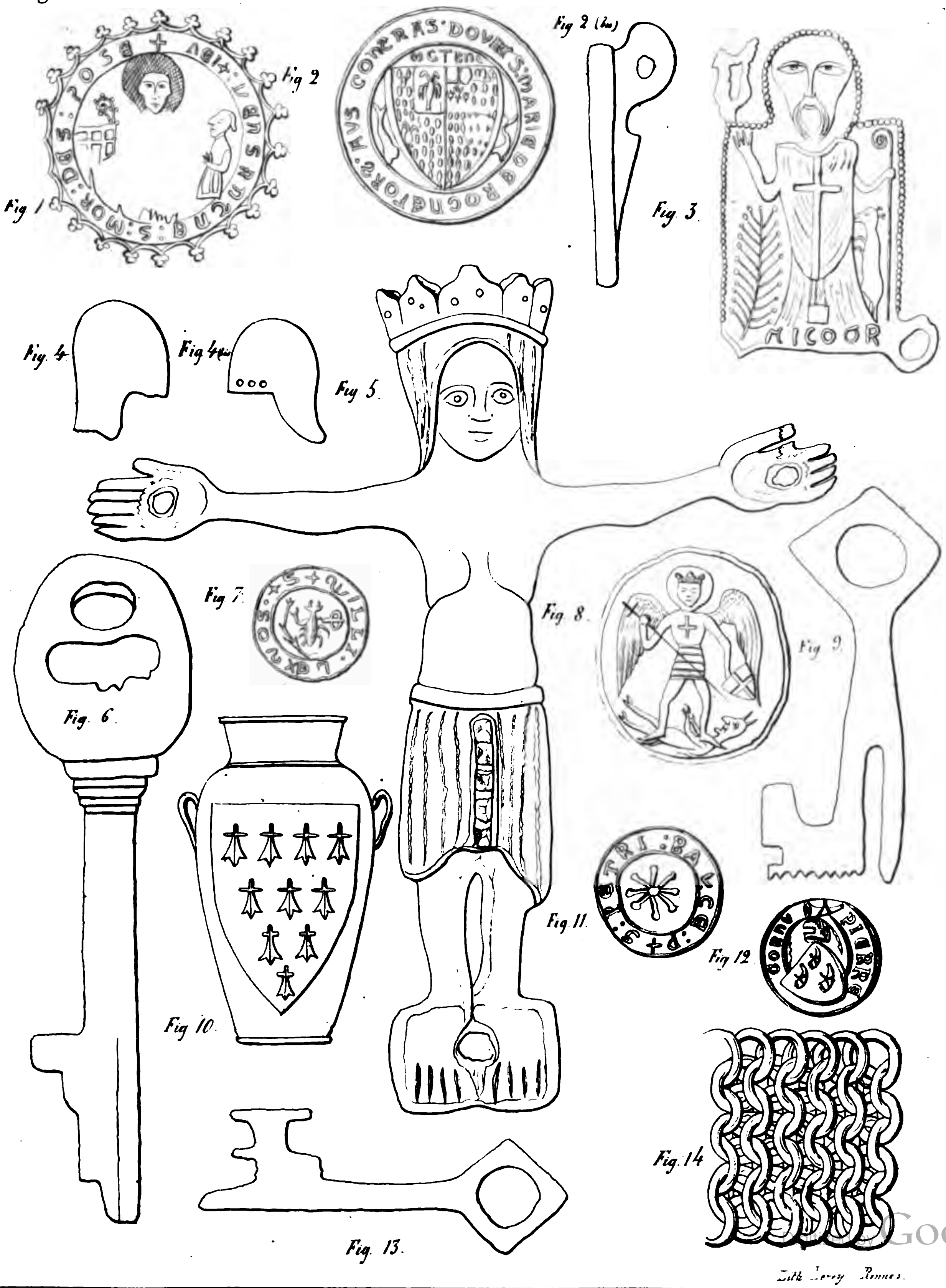
Fig 5 (bis)

Lith. Leroy Rennes

Epoque Francaise (XIV et XV Siècles)

Objets d'Art.

PLANCHE VII

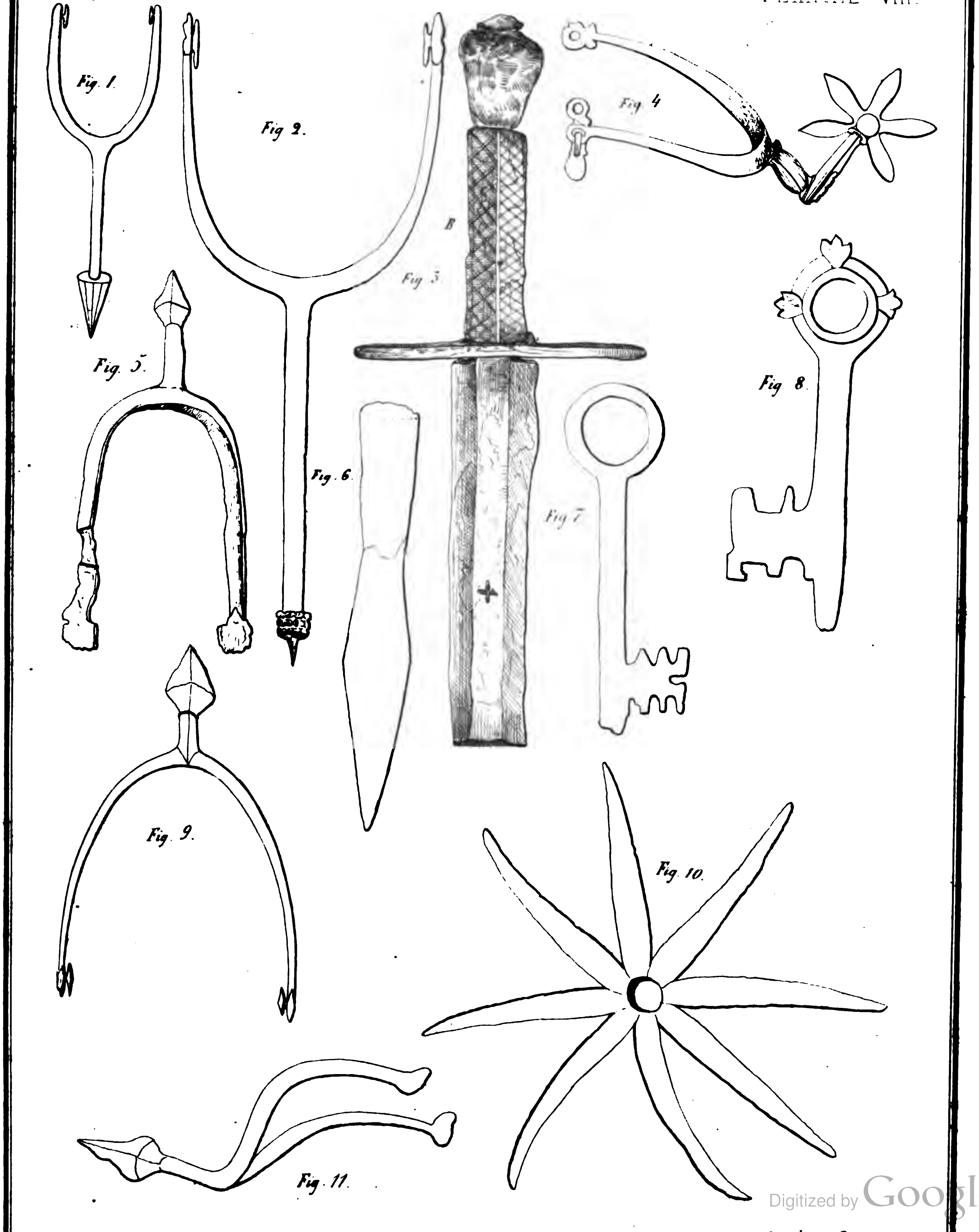


Lith. Leroy Rennes.

Epoque Francaise (XV Siècle)

Objets d'Art.

PLANCHE VIII.

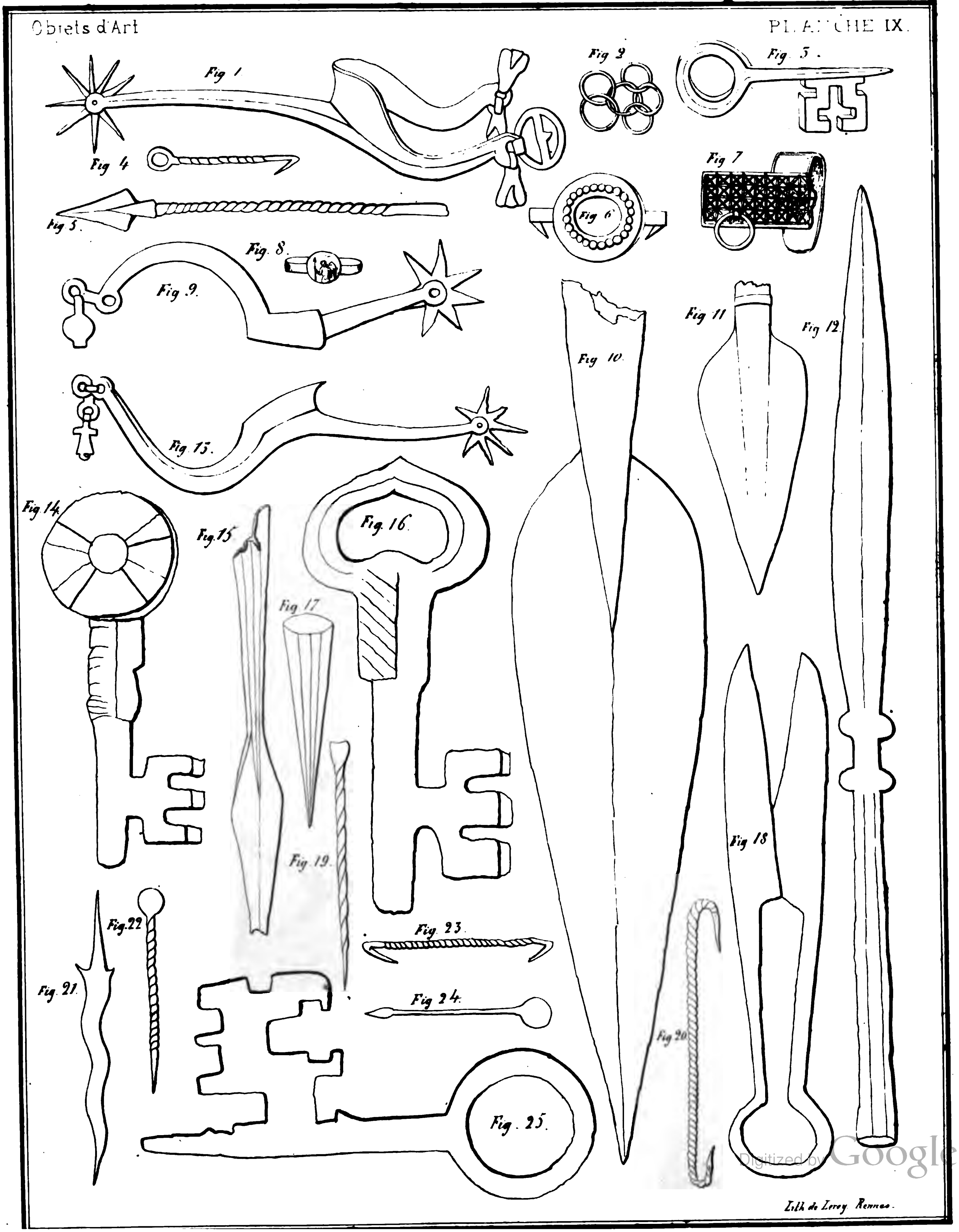


Lith. Leroy. Rennes.

Epoque Francaise (XVI Siècle)

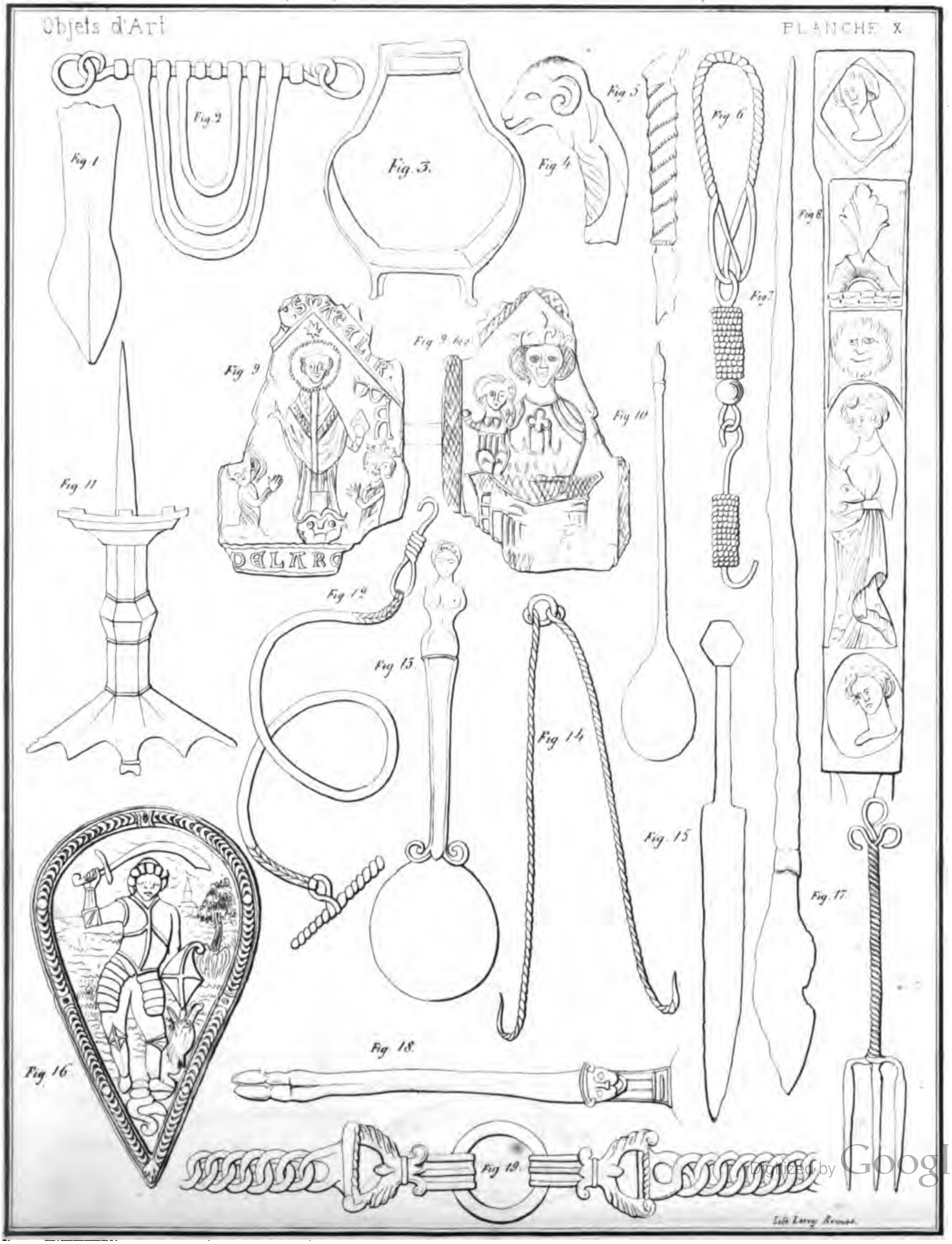
Objets d'Art

PLANCHE IX.



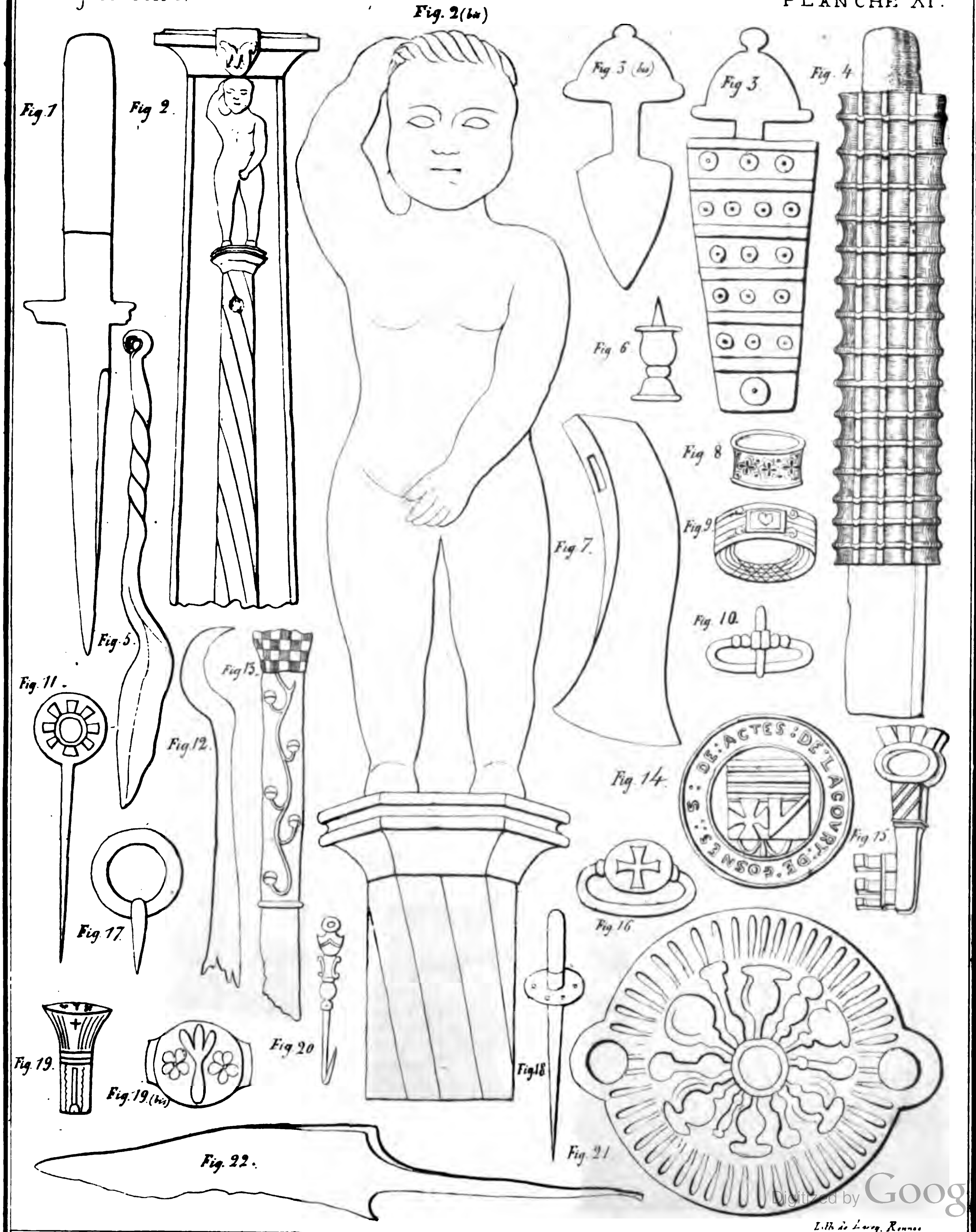
Lith de Leroy Rennes.

Epoque Française (XVI Siècle)



Epoque Francaise (XVII Siècle)

Objels d'Art. PLANCHE XI.



Lith. de Landry, Rennes

Époque Française (XVII et XVIII Siècles)

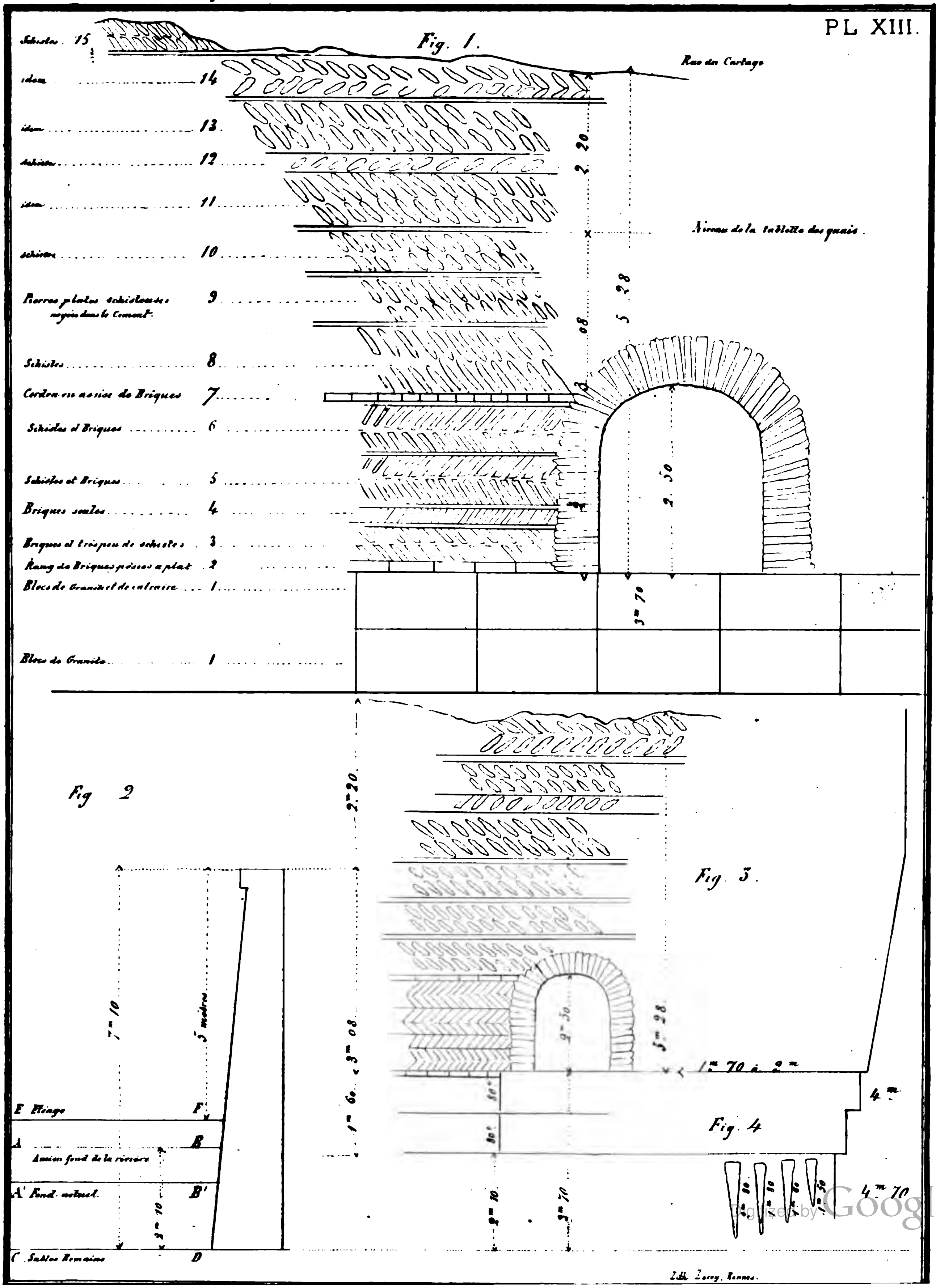
Objets d'Art.

PLANCHE XII.

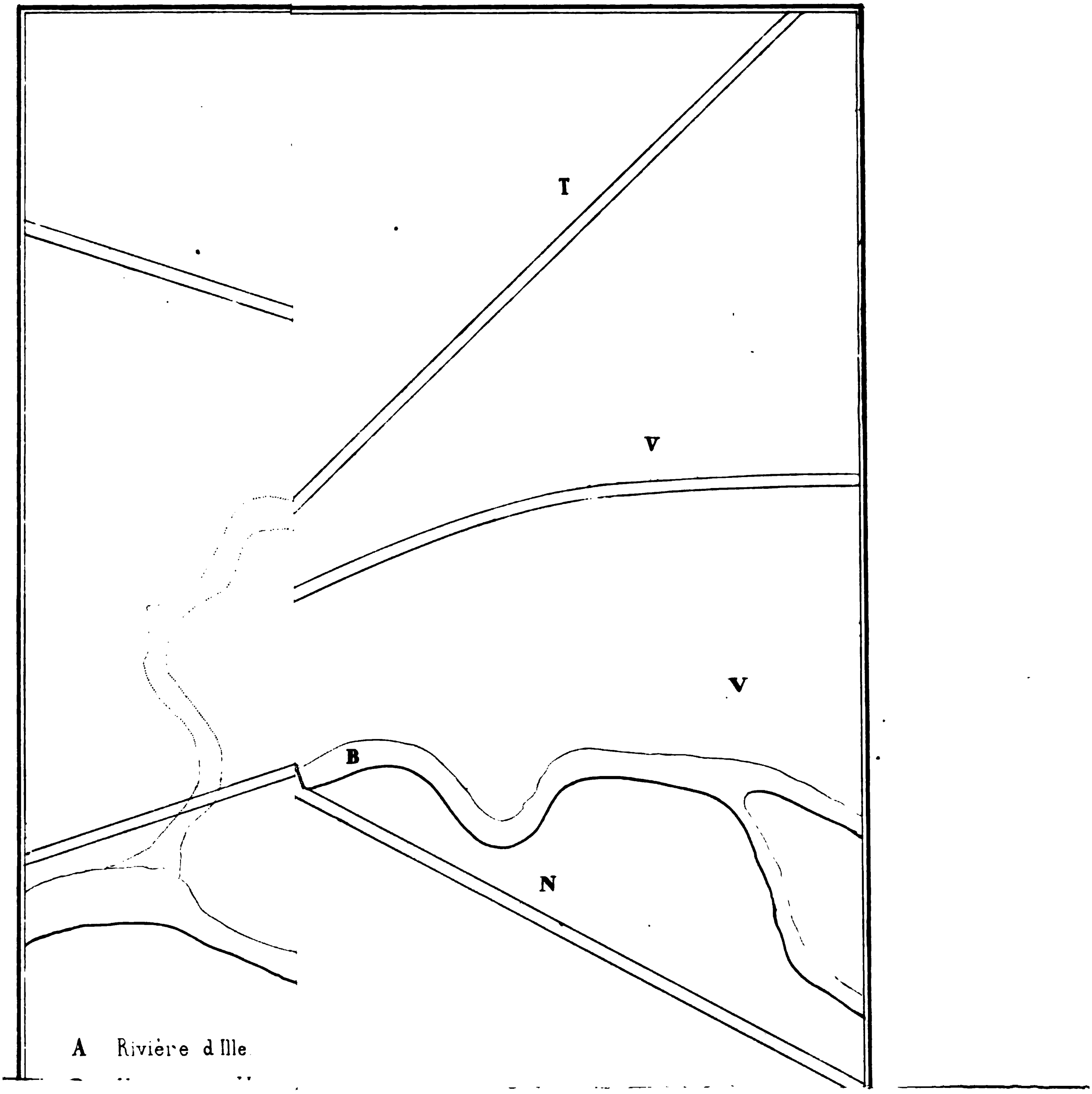


Epoque Gallo-Romaine de la Ville de Rennes.

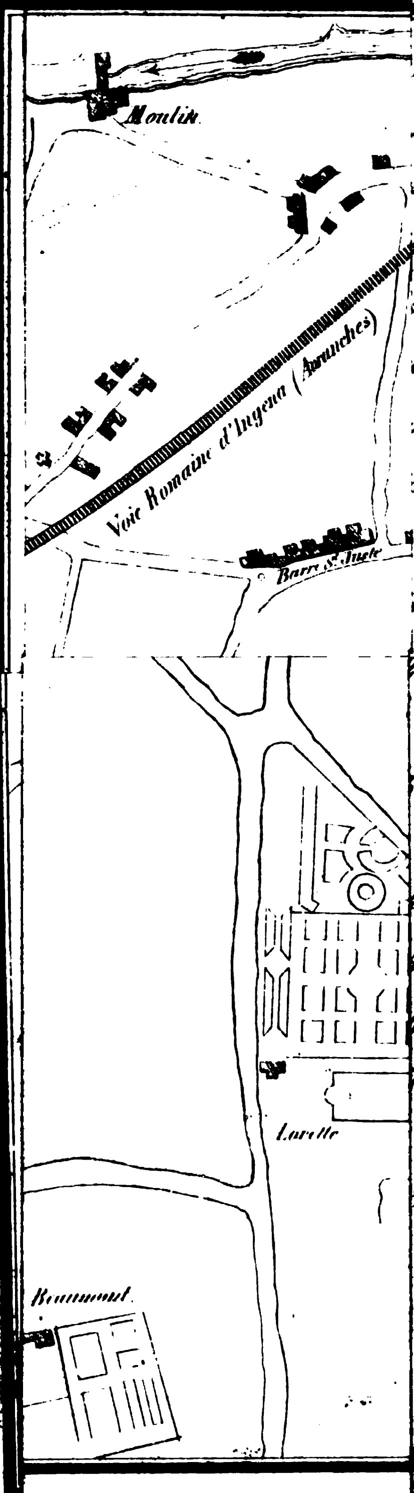
PL XIII.



Lith. Lorey, Rennes.


T
V
V
B
N
A Rivière d Ille

VILLE DE RENNES PL.XV.



1 Tour Lebrat ou Lebut.

2 Porte St Georges

3 Eglise St Pierre et maison abbatiale de St Georges.

4 Tour neuve, (glacière de Mr l'Intendant.)

5 Tour des nonnes (Dames de St Georges.)

6 Tour de la Harpe, sur le port de Viarmes.

7 Eglise St Germain.

8 Chapelle du cimetière St Germain.

9 Porte St Germain.

10 Tour dont le nom est ignoré, située au bas, du côté Est

2 Tour de la lavanderie aux arches St Georges, dite aussi tour des arches et de Luxembourg.

Tour d'observation, très ancienne, qui commandait la rivière et qui n'est indiquée dans aucun plan.

4 Monastère de St Cyr ou couvent des Calvairiennes de Cire.

5 Couvent des Augustines.

6 Couvent des filles de Ste Marie appelées Visitandines.

7 Couvent des visitandines ou Colombier; aujourd'hui Caserne d'artillerie.

8 Eglise du vieux St Etienne.

Lith. de Leroy. à Rennes.

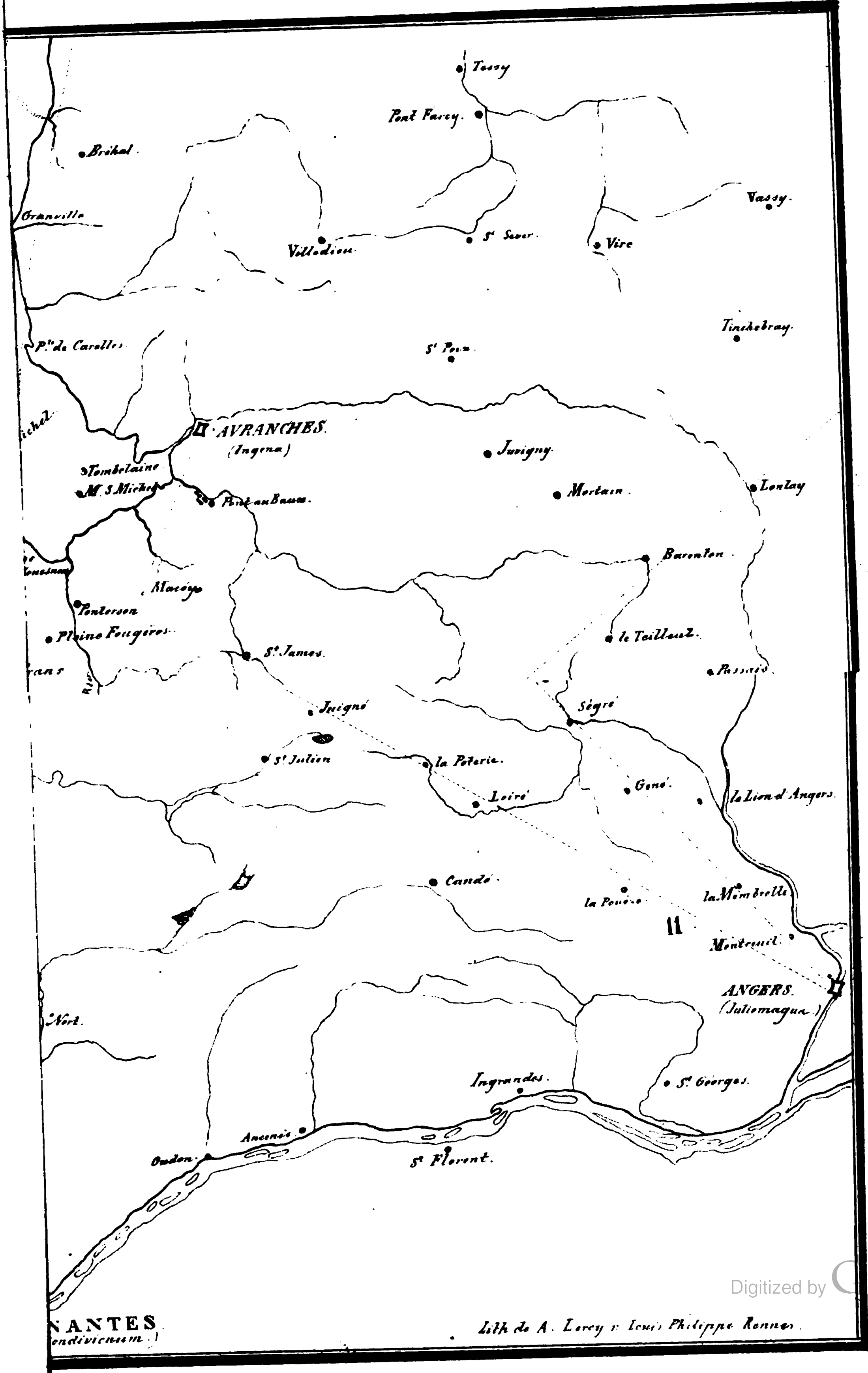

Tessy
Pont Farcy
Bréhal
Granville
Villedieu
St Sever
Vire
Vassy
Tinchebray
St Pois
Pte de Carolles
AVRANCHES.
(Ingena)
Juvigny
Mortain
Tombelaine
M. S. Michel
Pont au Baux
Lonlay
Barenton
Pontorson
Pleine Fougeres
St James
le Teilleul
Passais
Juigné
Segré
St Julien
la Poterie
Loiré
Gené
le Lion d'Angers
Candé
la Pouèze
la Membrolle
Montreuil
ANGERS.
(Juliomagus)
Nort
Ingrandes
St Georges
Ancenis
Oudon
St Florent
NANTES
(Condivicnum)
Lith de A. Lorey r. Louis Philippe Rennes



Fig. 14 (bis)



Fig. 7 (bis)

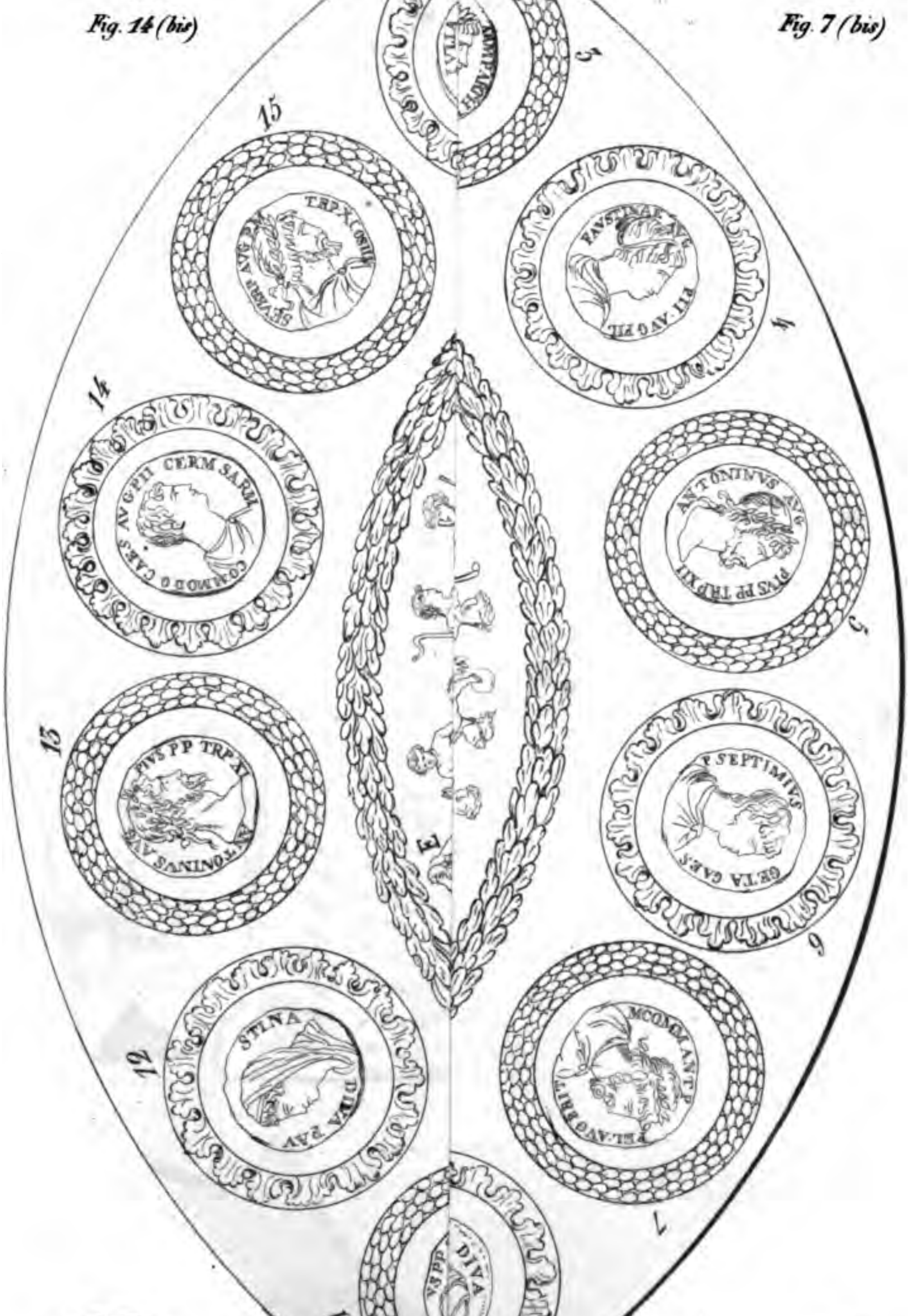






Fig. 6 (bis)

PL. XVII.

Fig. 1.

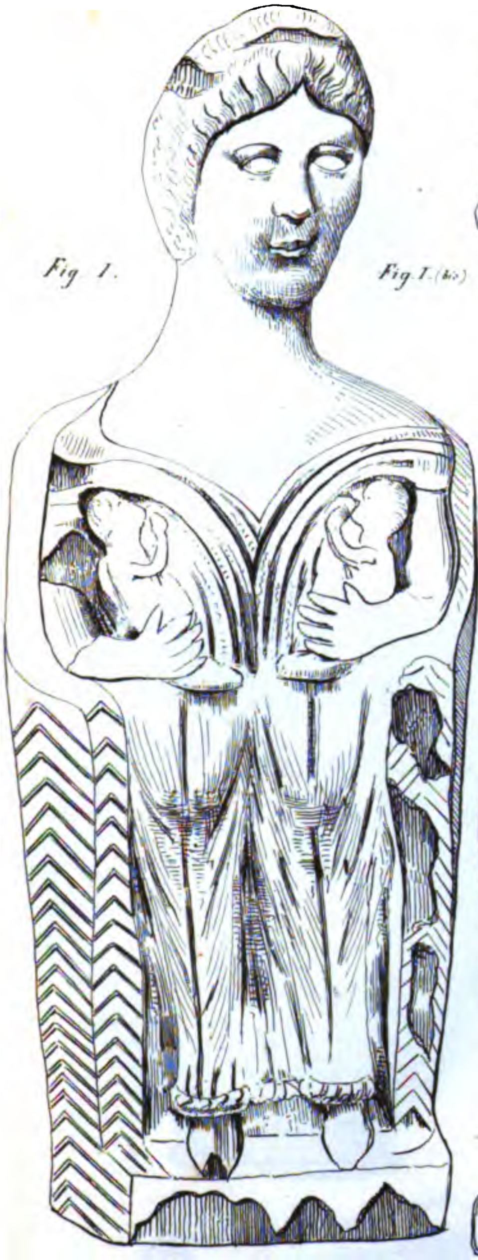


Fig. 1. (bis)

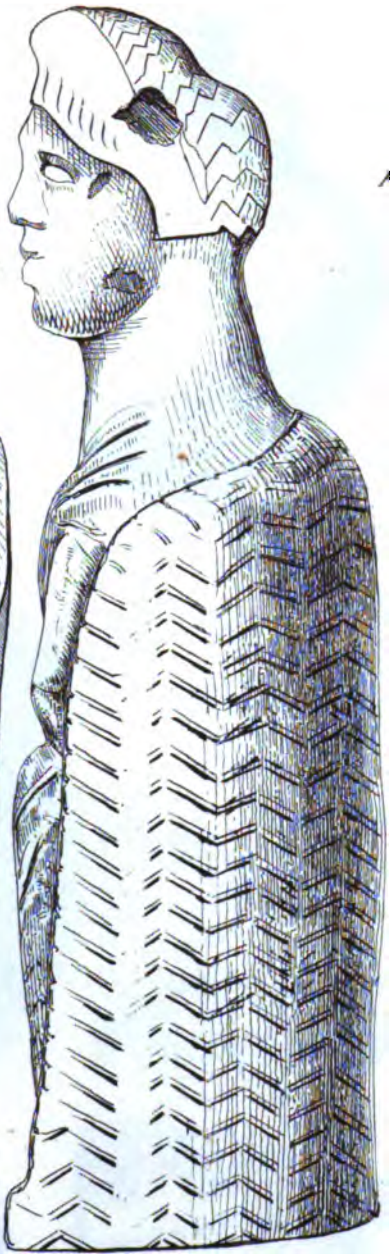
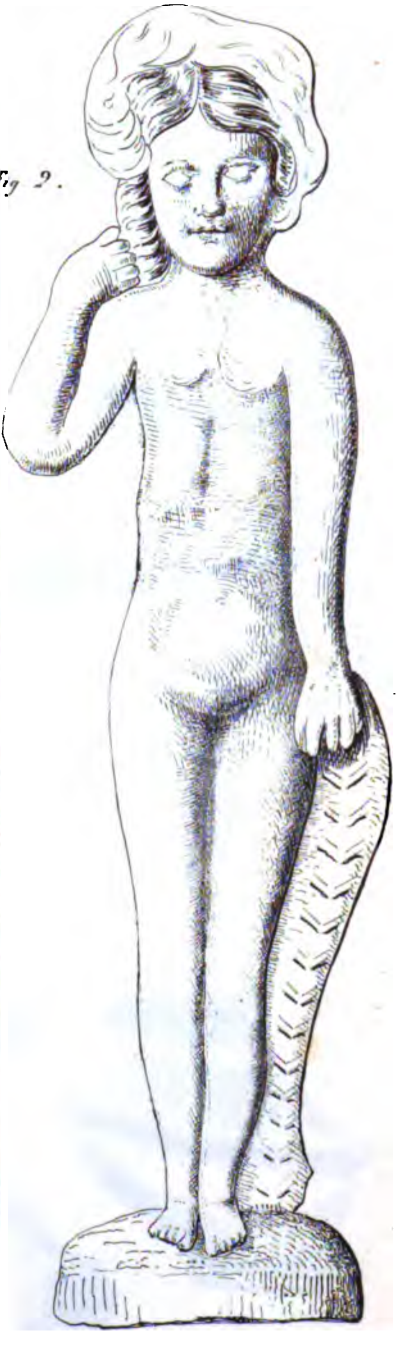


Fig. 2.



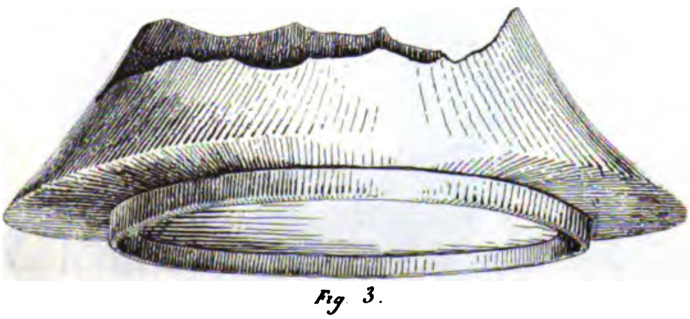


Fig. 3.

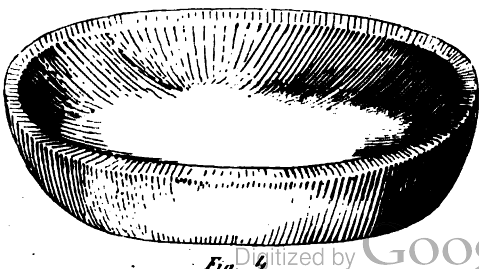
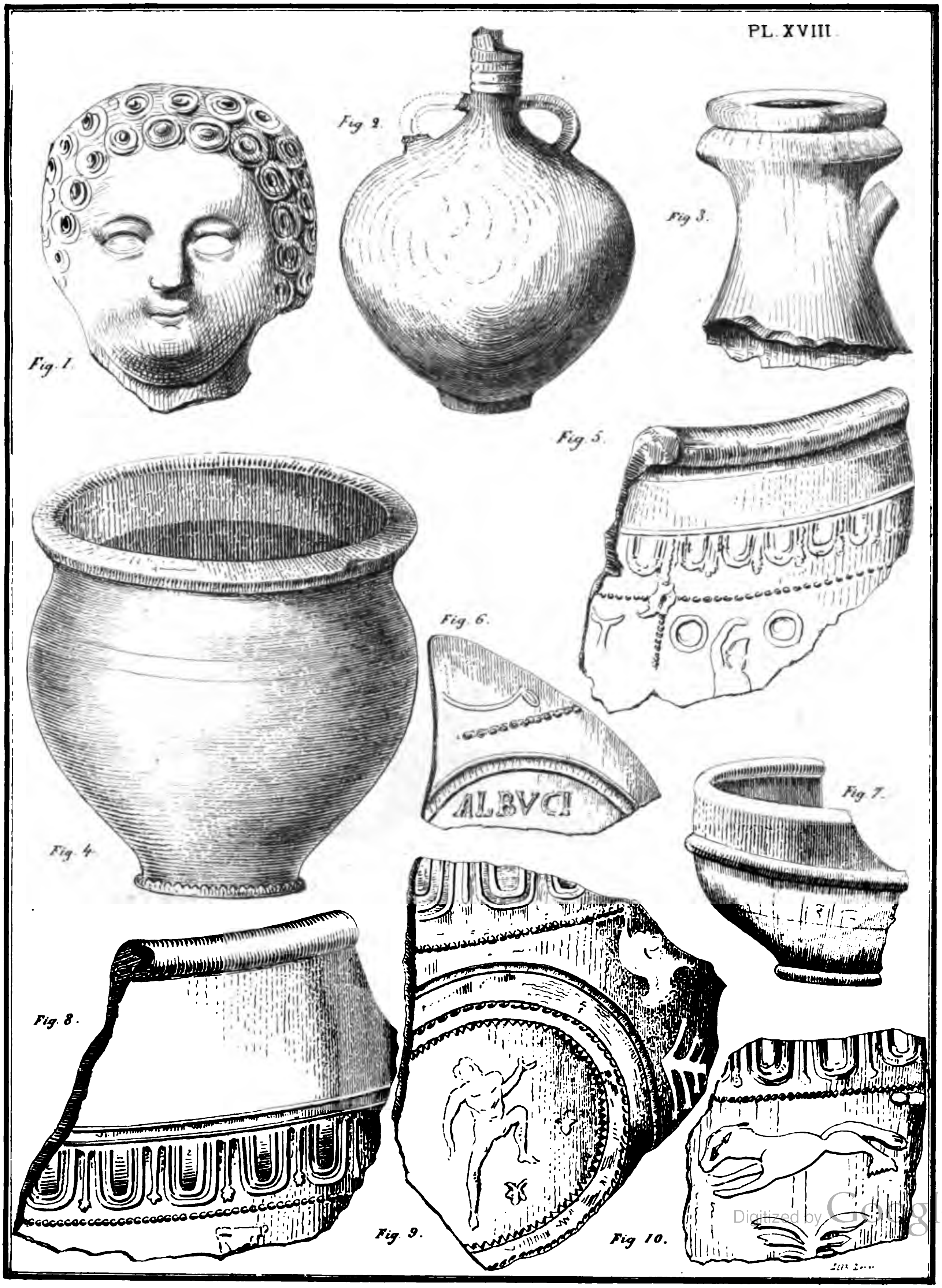


Fig. 4.


PL. XVIII.
Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.
Fig. 4.
Fig. 5.
Fig. 6.
ALBVCI
Fig. 7.
Fig. 8.
Fig. 9.
Fig. 10.

PL. XIX.



Lith. [illegible] Rennes

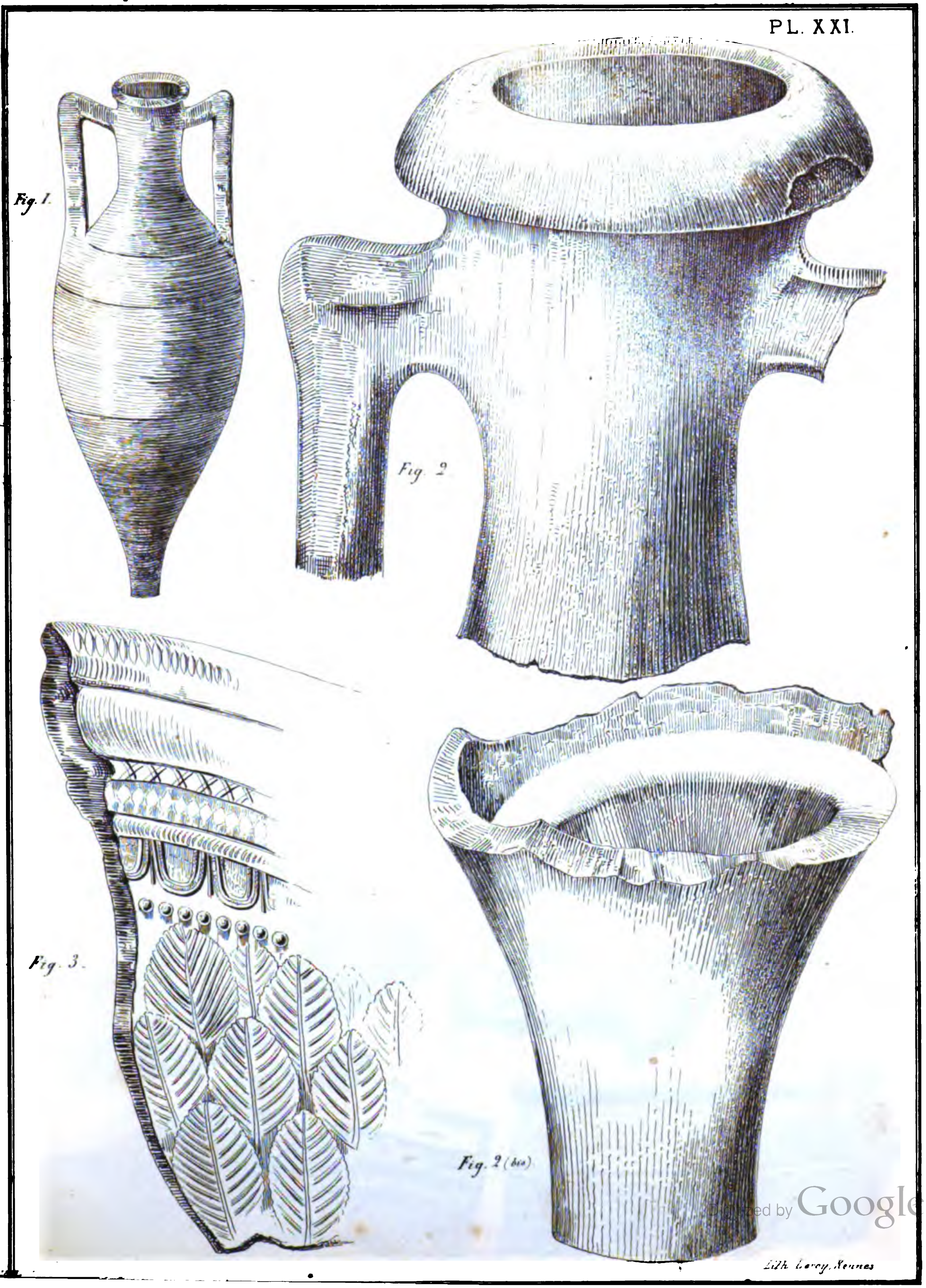
Epoque Gallo-Romaine de la Ville de Rennes.

PL. XX.



Epoque Gallo-Romaine de la Ville de Rennes.

PL. XXI.



Epoque Gallo-Romaine de la Ville de Rennes.

